n° 9 – 2012

Melvan

La Revue des deux îles

patrimoine historique et naturel des îles d'Hoedic et de Houat

« *Et naye doubte de la pierre qui est entre Hudic et Hohac combien quelle est dangereuse, et est presque my voye de l'ung à l'autre et est presque en routte.* »

Le grant routtier et pylottage
Pierre Garcie dit Ferrande,1520

Plus ancienne mention écrite d'Hoedic et de Houat

MELVAN
melvan@melvan.org
www.melvan.org
56170 Île d'Hoedic

La Revue des deux îles est une revue associative à laquelle auteurs, éditeurs, graphistes et correcteurs apportent un concours entièrement bénévole.

Elle s'adresse à un public recherchant une information et une analyse de qualité sur tout sujet concernant les îles d'Hoedic et de Houat et leur environnement : archéologie, histoire, géographie, naturalisme, sociologie, art et littérature.

Remerciements pour leur soutien :

Direction régionale des affaires culturelles de Bretagne
Conseil régional de Bretagne
Conseil général du Morbihan
Conseil municipal de Houat
Conseil municipal d'Hoedic

En couverture

GEORGES LE GURUN, DIT « GEORGES MALON »
à la barre du *San Sten*
Photogramme extrait de *Hoedic de l'océan*,
film de Michel Melle, Hoedic, 1968

Melvan

La Revue des deux îles

N° 9

—

2012

patrimoine historique et naturel
des îles d'Hoedic et de Houat

La Revue des deux îles

L'association Melvan est-elle seulement tournée vers le « *passé* » ? C'est l'image qui, pour certains, semble ressortir de nos actions et de nos publications. Il est vrai que Melvan est vouée à la valorisation du « *patrimoine* » des deux îles où l'on pourrait ne voir que des vieilles pierres. Certes l'archéologie, le passé du passé, a été bien présente dans nos activités et communications.

Néanmoins cette vision doit être corrigée. Pour toute communauté, le patrimoine c'est l'ensemble de ses « biens ». Ce concept intègre bien sûr le passé, mais il ne saurait faire l'impasse du présent et ignorer le futur. Le patrimoine de demain, les « biens » de demain, en pratique tout ce qui constitue l'environnement de vie d'Hoedic et de Houat, ne résultera-t-il pas des décisions et de la dynamique d'aujourd'hui ?

La Revue des deux îles tente, à sa façon, d'apporter son éclairage sur un passé largement méconnu, en démêlant la mythologie de la réalité. Cette compréhension est utile, même nécessaire, pour appréhender le présent et pour préparer l'avenir. Ainsi, Melvan est largement ouverte à l'analyse de l'actualité et à la prospective, sujet plus délicat à aborder sans une solide intelligence des contextes locaux.

Dans cette perspective, ce numéro vous propose de nouveaux articles qui contribueront à la connaissance des deux îles, sur des thèmes touchant aussi bien à l'archéologie, l'histoire ancienne et l'histoire la plus récente qu'à la sociologie, la biologie et la littérature.

Fidèle à son parti pris d'éclectisme, *La Revue des deux îles* est votre revue. Faites-nous part de vos propositions et suggestions et partageons notre passion !

MELVAN

Graphies d'« Hoedic » et de « Houat »

Pour l'ensemble de ses écrits et publications, hormis les citations de textes anciens où la graphie d'origine est respectée, Melvan a retenu les graphies « ***Hoedic*** » avec un « h » muet et « ***Houat*** » avec un « h » aspiré. Melvan écrit donc « ***les îles d'Hoedic et de Houat*** ».

Sommaire

page

■ Hudic et Hohac dans *Le grant routtier* de Pierre Garcie Ferrande (1520) — 9
Jean Stéphane Betton

■ Inventaire des ancres à jas déposées sur les îles d'Hoedic et de Houat — 21
Marine Sadania

■ Histoire de l'Église à Houat et à Hoedic : deux siècles de théocratie spontanée (1850 -1873) — 33
Henri Buttin

■ Raid des Allemands à Houat et à Hoedic le 3 mai 1945 — 65
Jean-Baptiste Bruneau ; Jobst Löpelmann ; Auguste Conan ; Mathurin Robert

■ L'esprit d'Hoedic — 81
Louis Caro

■ Le moineau domestique à Hoedic, biologie des populations insulaires — 103
Gabriele Sorci, Coraline Bichet, Elise Cellier-Holzem, Marie Belvalette, Bruno Faivre, Stéphane Garnier

■ Presse locale et vie quotidienne à Hoedic entre 1965 et 1999 — 111
Christine Hartemann

■ La Vieille Dame, la Petite Fille, Madeleine Desroseaux et les deux îles — 143
Aristide Lévi

Hudic et Hohac dans *Le grant routtier* de Pierre Garcie Ferrande (1520)

Jean Stéphane Betton

Club nautique hoedicais.

Résumé : Au XV^e^ siècle, l'Orient se ferme à une Chrétienté qui ne s'appelle pas encore l'Europe. En Occident, des hommes embarquent sur la Mer Océane à la recherche de routes nouvelles. Portugais, Castillans, Français, Anglais, Basques, Normands, Flamands ou Bretons, ces navigateurs commencent à élargir les horizons du Vieux Monde. Pierre Garcie Ferrande était l'un d'eux. Il a laissé à la postérité le plus ancien portulan imprimé contenant des instructions nautiques pour les approches du golfe du Morbihan et de la baie de Quiberon où sont décrites pour la première fois les îles de Houat et d'Hoedic.

La bibliothèque de Niort en Poitou conserve l'exemplaire unique d'un très vieil ouvrage maritime, géographique et technique daté de 1520 au titre long et évocateur : « *Le grant routtier et pyllotage et encrage de la mer, (…), tant des parties de France, Bretaigne, Angleterre, Espaigne, Flandres et Hautes Allemaignes, avecques les dangiers des portz, havres, rivières et chenalz des parties et régions susdites (…)* » par Pierre Garcie dit Ferrande. Alors que l'Amérique avait déjà été découverte par Christophe Colomb depuis presque trente ans et que la première circumnavigation de Magellan [1] était en cours de réalisation, ce document contenait les premières instructions nautiques des approches côtières du Ponant ainsi que la première mention écrite des îles de Houat et Hoedic.

Routier, pilote, cartes et portulans

Il s'agit d'un itinéraire de cabotage parcourant les eaux maritimes et les estuaires du golfe de Gascogne au golfe d'Allemagne pour l'usage des marins d'alors. Il contient l'observation et la description minutieuse des passes, havres et mouillages ainsi que des dangers qui parsèment les côtes de l'océan Atlantique, de la Manche et de la mer du Nord. C'est l'un des plus anciens portulans [2] qui soit sorti des presses de l'imprimerie.

Le privilège d'impression qui l'accompagne a été octroyé par le roi de France François 1^er^, le 27 août 1520, « *chez le sire Enguilbert de Marnef demeurant à l'enseigne du Pellican* », à Poitiers. L'ouvrage, fruit de

1. La découverte du Nouveau Monde par Colomb date de 1492 et la première expédition autour du monde entreprise par Magellan a été effectuée entre 1519 et 1521.

2. On appelle portulan un « pilote » ou une carte marine à l'usage des navigateurs du XIII^e^ au XVI^e^ siècles ou également un itinéraire avec les descriptions écrites des ports et des côtes.

Monument en l'honneur de Pierre Garcie Ferrande. Buste de Ian Olteanu réalisé en 1992 pour Saint-Gilles-Croix-de-Vie.

la longue expérience de navigation et du travail à la mer de son auteur, était en réalité très antérieur comme l'indique sa dédicace en date du 31 mai 1483. Des copies manuscrites, aujourd'hui perdues, ont sans doute circulé bien avant 1520. Il existe d'ailleurs une mention écrite à la main sur une édition de 1525 publiée à Rouen qui indiquerait que ce livre aurait déjà été imprimé à Caen en 1487. Il ne demeure aujourd'hui aucune trace de cette édition.

Cependant un portulan très ancien a été publié en 1490 à Venise, chez l'imprimeur Bernardo Rizo da Novaria. Il est attribué à un anonyme et mystérieux « *Gentilhomme vénitien* ». Ce fameux « *portolano* » décrit les côtes d'Afrique Occidentale récemment reconnues par Luigi Cadamosto [3] pour le compte de l'infant du Portugal Henri le Navigateur, et les approches du Ponant. Pour ces dernières – marque d'estime ou plagiat ? – il semble bien que les renseignements aient été puisés dans les travaux de Pierre Garcie Ferrande. Cela démontre en tout cas l'importance et la renommée de l'auteur du *Grand Routtier* auprès de ses contemporains.

De 1520 à 1632 [4], c'est-à-dire des premières années du règne de François 1er à celui du roi Louis XIII et de son ministre Richelieu qui fonde la Marine Royale – la première marine militaire permanente au service de l'État en France –, ce livre a été régulièrement mis à jour et réédité par les libraires de la Rochelle, de Caen, ou de Rouen [5] et même traduit en anglais plusieurs fois. Pendant cette période, il aura été sans doute l'unique manuel technique ainsi que le plus utile et le plus sûr des compagnons à l'usage des navigateurs s'aventurant dans les parages côtiers de l'Océan. Le *Grant Routtier* sera peu à peu supplanté par d'autres ouvrages comme « *L'Art de naviguer* » du Castillan

3. Célèbre navigateur vénitien contemporain de Garcie Ferrande né vers 1432 et mort en 1488. Après de nombreux voyages commerciaux en Méditerranée, il entreprit, entre 1455 et 1456 avec son compatriote Antonio da Noli, une expédition vers les îles Canaries et les côtes du Sénégal et de la Gambie.

4. La dernière édition a été imprimée à Rouen chez David Ferrand en 1632. À partir de cette époque le vieux « *Routtier* » est remplacé par des cartes. Cette édition augmentée contient le « *Calendrier réformé selon le retranchement de dix jours* », c'est-à-dire la réforme grégorienne du calendrier julien de 1582.

5. Selon l'étude publiée dans le *Bulletin de géographie historique et descriptive* en 1900 par Auguste Pawlowski, ancien élève de l'école des Chartes et membre de la Société de géographie de Rochefort, il semble qu'il y ait eu au moins une trentaine d'éditions du *Grant Routtier* de Pierre Garcie Ferrande entre 1520 et 1643.

Pierre de Médine traduit en français par Nicolas de Nicolaï [6] à partir de 1559 et qui s'imposera au deuxième quart du XVII[e] siècle.

Le grant routtier et pillotage de Pierre Garcie-Ferrande, édition de 1520 à Poitiers. (Médiathèque de Niort)

Pierre Garcie Ferrande et son époque

Pierre Garcie Ferrande est né vers 1430 à Saint-Gilles-sur-Vie [7], pendant la guerre de Cent Ans, à l'époque de la chevauchée de Jeanne d'Arc [8]. Saint-Gilles était alors un port de commerce du Bas-Poitou. Le nom de Garcie Ferrande traduit l'origine espagnole de son père Jean Garcie. Sa mère Jehane Olivière, fille de Perrot Olivier et de Catin Adverty avait sans doute des ascendances anglaises. Les époux Garcie Ferrande sont mentionnés en 1421 dans les titres de fabrique de Saint-Gilles.

Au XV[e], avant même la chute de Constantinople [9], le centre de gravité du monde occidental avait déjà commencé à basculer de la Méditerranée vers l'océan Atlantique. Le commerce de cabotage entre l'Italie, l'Angleterre et les Flandres était déjà bien établi dès la fin du XIII[e] siècle [10]. Lorsque naquit Pierre Garcie Ferrande, le golfe de Gascogne était le lieu des plus intenses relations maritimes et commerciales entre le Royaume de Castille, le Duché de Bretagne et un Royaume de France toujours en guerre contre les rois d'Angleterre. 1430 est l'année où le duc Jean V conclut à Nantes un très important traité de commerce entre la Bretagne et la Castille.

6. Nicolas de Nicolaï de Dauphiné, (1517-1583), grand homme de guerre, humaniste et diplomate qui deviendra à partir de 1551 « Géographe ordinaire » du roi Henri II de France.

7. Saint-Gilles-sur-Vie fusionne en 1967 avec Croix-de-Vie pour former la nouvelle commune de Saint-Gilles-Croix-de-Vie dans le département de la Vendée. Les renseignements bibliographiques sur Garcie Ferrande proviennent de l'étude de l'historien vendéen Dugast-Matifeux.

8. Jeanne d'Arc s'entretient avec le Dauphin Charles à Chinon en février 1429, libère Orléans le 8 mai 1429, assiste au Sacre Royal de Charles VII à Reims en juillet 1429 et périt sur le bûcher à Rouen le 31 mai 1431.

9. Le 29 mai 1453, Constantinople est prise par les Turcs ottomans qui mettent fin à l'Empire Byzantin qui prolongeait depuis mille ans l'Empire Romain en Orient. Les Turcs interdisent désormais l'Orient de la Méditerranée aux occidentaux qui vont chercher une route vers les Indes et la Chine par l'océan Atlantique.

10. La République de Gênes établit la première liaison maritime régulière avec le port de Londres dès les années 1290.

Pierre Garcie Ferrande choisit le métier de navigateur qui était aussi celui de son père. C'était un homme qui, en plus d'un grand sens de l'observation, avait certainement reçu une solide éducation maritime. N'étant ni prince, ni homme d'Église, il savait pourtant lire et écrire ce qui était assez exceptionnel au XV[e] siècle et possédait déjà une certaine culture humaniste. Nous ne savons pas avec certitude où il s'est instruit dans l'art de naviguer. Il a probablement embarqué dès l'enfance avec son père, se constituant ainsi un savoir fondé sur l'expérience, mais sans doute a-t-il aussi fréquenté le milieu des navigateurs et des cartographes de son temps qui gravitait autour de l'infant du Portugal [11] à Sagrès ou à Lisbonne ?

Portrait anonyme de l'infant du Portugal, Henri le Navigateur, 1394-1460. *Cronicas dos Feitos de Guiné de Gomes Eanes de Zurara.* Bien avant la découverte de l'Amérique, le nom de ce prince mécène est associé aux premières expéditions maritimes portugaises d'envergure sur l'océan Atlantique, notamment l'exploration le long des côtes de l'Afrique ainsi qu'aux progrès de la navigation et de la cartographie. (Bibliothèque Nationale, Paris)

Pierre Garcie Ferrande ne semble pas avoir eu de frère ni de sœur, un acte de 1472 [12] mentionnant Jeanne Olivier, veuve Garcie Ferrande, le qualifie « *d'unique héritier* ». Il ne reste pas de trace non plus d'un acte de mariage et il n'a pas eu d'enfant hors de son « *fillol et très loyal amy* » Pierre Ymbert à qui il dédicace son « *Grant Routtier de la mer* » le 31 mai 1483. Qui était ce filleul ? Étaient-ils associés ? Pierre Garcie Ferrande a alors environ cinquante ans et parle de lui avec une paternelle affection.

La date de sa mort n'est pas connue. Une mention du testament de Pierre Garcie Ferrande est faite le 15 février 1502 dans les titres de fabrique de Saint-Gilles-Croix-de-Vie et le roi François 1[er] parle de lui en 1520 comme « *l'un des plus expérimentez maistres des navires qui sont aujourd'hui et le plus cognoissant en navigaige* », ce qui pourrait signifier – sans certitude – qu'à près de 90 ans il était encore vivant.

Pierre Garcie Ferrande a vécu l'époque où le regard des hommes de l'Occident médiéval a commencé à glisser insensiblement de la mer

11. Dom Henrique, ou Henri le Navigateur, né en 1394 à Lisbonne et mort en 1460 à Sagrès dans l'Algarve. Il ne fut pas lui-même navigateur mais il encouragea fortement l'exploration de l'océan Atlantique et stimula autour de lui le développement des techniques de navigation et de cartographie. Sous son règne les Portugais découvrirent les archipels atlantiques des Açores, de Madère et des Canaries et progressèrent vers l'équateur le long des côtes de l'Afrique occidentale.

12. Inventaire des titres de la fabrique de Saint-Gilles-sur-Vie cité dans les Annales de la Société académique de Nantes, Tome XXXVIII, 1867, par Dugast-Matifeux (1812 – 1894), historien républicain ayant vécu à Montaigu en Vendée.

Méditerranée vers l'océan Atlantique. Époque de l'imprimerie et de l'essor de la navigation qui préfigure la grande révolution individualiste des temps modernes… Né sous Charles VII, à la fin du Moyen Âge et de la guerre de Cent Ans, il aura été un homme occupé par son métier de marin. Mais il aura aussi vu de son vivant les Anglais perdre tous leurs fiefs français pour ne conserver finalement que le port de Calais. Il aura vu encore la vieille monarchie féodale et ses rois suzerains se transformer pour accoucher en France d'un État royal puissant, gouverné par un souverain indiscuté.

Garcie Ferrande achève son ouvrage en 1483, l'année même de la mort de Louis XI, « *l'Universelle Araigne* » dont une légende noire prétend qu'il enfermait les ennemis de son État dans des cages de fer. C'est un symbole… Si notre auteur distingue encore les mers de Bretagne et de France, le roi et le duc… il verra avant la fin de sa vie se dessiner l'union du Lys et de l'Hermine et la duchesse Anne de Bretagne [13] épouser successivement deux rois de France, Charles VIII et Louis XII. Claude de France, fille d'Anne et de Louis, épousera le futur François 1er qui réalisera l'union de la Bretagne au Royaume en 1532.

À l'aube du siècle d'or qui se lève sur l'Espagne, alors que les rois en France ont les yeux entièrement éblouis par l'Italie de la Renaissance, Pierre Garcie dit Ferrande disparaît d'un monde dont il aura contribué à élargir les horizons ultramarins.

Description du golfe du Morbihan, de la baie de Quiberon et des îles de Houat et d'Hoedic à la fin XVe siècle

Le *Grant routtier* contient, parmi bien d'autres choses, la première description détaillée des côtes du Morbihan, de la baie de Quiberon, du golfe du Morbihan et des îles de Houat et d'Hoedic qui nous concernent plus particulièrement ici. Voici donc quelques morceaux choisis d'une édition du *Grant Routtier* de 1542 à partir d'une étude parue en 1912 [14].

Sans oublier que l'orthographe n'était pas complètement fixée au XVIe siècle, il est intéressant de rapprocher le texte de Ferrande avec les lieux et la toponymie tels qu'ils se présentent aujourd'hui et d'apporter quelques éléments de traduction en français moderne de ces instructions du *Grant Routtier* pour essayer de comprendre et de reconnaître le paysage côtier que voyaient les navigateurs il y a cinq siècles. À cette époque bien entendu, pas de bouées, pas de phares, pas de balises pour signaler les dangers et la nuit pas de lumière sur les côtes. La navigation s'effectuait entièrement à la force des 32 vents du cadran de la boussole et au gré des courants. Garcie Ferrande dans son « pilote » ne parle que de 24 vents. Les navigateurs disposaient d'un compas avec une rose des vents, ils sondaient réguliè-

13. Anne de Bretagne (1476 – 1514), reine de France, fille du duc de Bretagne François II. Épouse le roi Charles VIII de France en 1491 puis le roi Louis XII en secondes noces en 1499 et donne naissance à deux filles : Claude de France, future reine de France épouse de François 1er et Renée de France, duchesse de Ferrare.

14. Société polymathique, 1912.

rement le fond avec une ligne plombée en comptant les brasses. Ils repéraient les chenaux et les dangers à vue par alignements d'amers remarquables : pointes, tumuli néolithiques, clochers, villages, d'où l'importance des descriptions et du vocabulaire. Dans ces conditions, on n'approchait jamais une côte de nuit et l'on redoutait tout particulièrement la brume.

« *Sensuyt de Morbien* »

« *Sy tu veulx entrer en Morbien, range la poincte devers l'est et te garde d'une basse qui est en terre devers lest en venant vers le bon sainct.* »

Venant du sud, pour entrer dans le golfe du Morbihan range la pointe du Petit Mont à l'est et garde-toi à l'est de la basse de Saint-Gildas qui est en direction de la pointe de Saint-Jacques.

De l'entrée du golfe jusqu'à la pointe du Mouton :

« *Et quant seras aussi avant dedans comme celle grosse pointe qui est devers lest qui fait lantrée, range devers loest à la sonde si tu veulx, car il y est plat si nestoye au meilleu du chenal jusques à la pointe qui est plus dedans qui est le travers dune montjoye de pierre haulte et grande comme ung monceau de sel laquelle te demourra devers loest.* »

Quand tu auras dépassé par l'ouest la pointe de Port Navalo qui fait l'entrée en sondant au milieu du chenal va jusqu'à la pointe du Mouton ou du Motenno qui suit et se trouve par le travers du Mané er Hroeg [15] de Locmariaquer qui sera pour toi à l'ouest.

De la pointe du Mouton jusqu'à l'anse de Locmiquel devant Baden :

« *Et quand seras le travers d'icelle poincte, donne luy bon ryn* [16]*, car elle est et va bien hors en chenal et dehors delle et de ce qui paroist est soubme jusque bien en avant et en amont delle et près delle y a un banc de rochiers qui soubme et sus lequel ne demoure guères deau de basse mer, nya que brasse et basses, et parce donne lui bon ryn car en chenal est parfond assez, et puys que cest basse mer. Et pour toi garder delle et dicelluy banc, quand seras le travers delle, va en requerant une boyec de sable que verras sus le nort delle, lautre bort du chenal (…)* »

Et quand tu seras par le travers de la pointe du Mouton écarte bien les dangers qui sont autour en amont et en aval, il y a là un banc de rocher qui affleure à basse mer, c'est la description du banc du Faucheur ! Il n'y a là qu'une brasse d'eau qui recouvre des petits bancs rocheux. Puisque tu passes à basse mer reste dans le chenal qui est assez profond. [Garcie Ferrande indique bien ici qu'il faut se présenter en début de flot pour entrer dans le Golfe.] Pour te garder du Mouton et du Faucheur, va chercher la baie de sable qui est au nord de l'autre côté du chenal : c'est l'anse de Locmiquel devant Baden.

15. Un autre tumulus, le Mané Lud est aujourd'hui plus imposant et plus visible que le Mané er Hroeg. Mais l'aspect caillouteux de ce dernier est probablement dû à son utilisation comme carrière, ce qui pourrait avoir entraîné sa « réduction ». (Note de Melvan, J.-M. Large)

16. *Ryn* ou *rumb* de vent, se dit des trente-deux vents de l'horizon et des trente-deux parties de la boussole. Dans ce cas, une division du compas correspond à un angle de 11° 15'.

Vers Vannes par la Jument ou vers l'entrée de la rivière d'Auray :

« *Et te garde de lisle des Chèvres qui est presque en meilleu de chenal, et le travers de la grosse poincte qui faict le partuys de la Jument devers le nort, par où lon va à Vanes ; et icelle isle de Chèvres couvre de plaine mer, et demourra destrebort pour aller en chenal du Raix et pour passer à Lomaria.*»

Pare les dangers de l'île Gavrinis [17] qui est presque au milieu du chenal et la pointe qui marque au nord la passe de la Jument qui conduit à Vannes. Laisse Gavrinis à tribord pour embouquer la rivière d'Auray et aller vers Locmariaquer.

La pointe de l'île de Berder qui marque aujourd'hui le nord du passage de la Jument en face de l'île Longue n'est pas signalée comme telle par Garcie Ferrande, cela signifie que cette terre était reliée au continent.

« *Si tu veux aller et passer par le pertuys de la Jument, mectz les montjoyes de pierres que tu voirras en hault sus terre en nort et nordest de toy, lesquelles te demourront de babort, qui ressemblent estre deux petites montaignes audessus lautre terre.* »

Au passage de la Jument (situé entre la pointe de l'île Longue au sud et de l'île de Berder au nord), l'auteur parle ici de deux tumulus : celui de Gavrinis et celui de l'île Longue.

L'entrée en rivière d'Auray devant Locmariaquer et le mouillage :

« *Il y a ung village en su de léglise de Lomaria, le prochain de luy ou il y a grands arbres et haultz. Et quant icelluy village sera par la montjoye des pierres susdites qui sont devers loest, et son en su de léglise, le village parmi elle, et tu seras en travers de lisle es chèvres et à lentrée devers le su. Et aussi pour toy garder d'icelluy isle es chèvres, il fault que mettre ung clochier que voirras en nort noroest de toy sus terre que lon appelle Badan parmy lisle qui est en amont de lisle es chèvres qui sera le segond isle que voirras, (...)* ».

Au sud de l'église de Locmariaquer il y a un village avec des grand arbres : le village de Kerlud ! Lorsque tu auras aligné le village avec le tumulus de Mané er Hroeg qui est vers l'ouest et au sud de l'église, tu seras en travers de Gavrinis et à l'entrée (au sud !) de la rivière d'Auray. Au nord, nord-ouest vers la terre tu verras un clocher, celui de Baden que tu aligneras avec l'île du Veizit.

« *Si tu veulx pauser à Lomaria, pause devant léglise à quatorze brasses* [18]*, car le meilleur y est. Mes sache que le meilleur paux qui soit en Morbien et de tous temps, c'est pauser darrière le grant isle susdite et nomme, (...) Sache que il y a bon repaux dedans tout temps, et est parfond assez.* »

Garcie Ferrande indique un mouillage devant le clocher de Locmariaquer mais il conseille d'aller en chercher un meilleur plus profondément en rivière d'Auray derrière l'île du Veizit.

17. L'île des Chèvres donne en breton *gavr enez* donc ici peut-être Gavrinis...

18. Pour mesurer la profondeur, les marins immergeaient une sonde jusqu'à toucher le fond. C'était une ligne plombée marquée par des nœuds à intervalles réguliers qui correspondaient à une longueur de brasse. C'est-à-dire la longueur de ligne que l'on pouvait remonter d'un poignet à l'autre. Une brasse de France mesurait cinq pieds (un pied en France = 0,3248 m) soit environ 1,624 m. En Angleterre la mesure était différente.

L'entrée du golfe du Morbihan du coté ouest :

« *Pour entrer en Morbien, il faut que tu ranges sus le nort et sus le nort noroest, il faut que tu aille le nort jusques à la poincte qui est soubme, qui est devers loest, et aussi pour toi garder de lisle susdict et passer devers loest de luy, ne ferme point un village que verras devers le suest en terre de la poincte qui faict lantrée (…)* »

Pour entrer dans le golfe du Morbihan (en serrant du côté ouest), il faut faire route au nord jusqu'à la pointe de Kerpenhir qui est submersible à l'ouest et pour parer l'île aux chèvres et passer à l'ouest, ne ferme pas le village au sud-est qui est à l'intérieur de la pointe qui fait l'entrée. [Il s'agit ici d'Arzon ou de Port Navalo.]

« *Si tu bouges de Morbien* »

« *Pour aller le bas, la prochaine pointe de Morbien devers lest, la ou est la montjoye des pierres dessus elle, et la Tignouse gisent*[19] *nordest et syroest et passeras en mer de la Tignouse. La Tignouse est une pierre bien haulte et ronde…* »

Pour quitter le golfe et la baie de Quiberon à partir de Locmariaquer, Garcie Ferrande conseille de descendre vers le bas de la rivière et de continuer la même route après en baie de Quiberon jusqu'à voir le tumulus du Petit Mont dans le nord-est et le rocher de la Teignouse dans le sud-ouest pour virer à ce moment en direction de la Teignouse qui est toujours un rocher bien haut et rond au sortir de la baie à l'ouest mais signalé la nuit aujourd'hui par son phare.

« *Et parce garde toy delles et prens merches à la poincte qui est en nord du bon sainct et ladicte Tignouse lun parmy lautre.* »

Aligner le Petit Mont (La pointe au nord de Saint-Jacques !) et la Teignouse… L'auteur indique ici l'alignement qu'il faut suivre aujourd'hui encore pour parer les dangers du passage de la Teignouse à l'ouest de la baie de Quiberon que Garcie Ferrande appelle le Pertuys du Bessic[20].

« *Du pertuys du Bessic va a lest nordest et tu iras querir la poincte du Bon Sainct. Sache que du plain de mer y a bonne passée en terre de Merbant devers loest, mais il faut ranger bort à bort Merbant à honneur de toy.* »

Ici l'auteur donne la route à suivre depuis la Teignouse pour trouver la pointe de Saint-Jacques et il indique aussi que l'on peut passer à la pleine mer entre l'île de Méaban et la terre à condition de serrer Méaban.

Au-delà de la Teignouse gisent Belle-Île, l'île d'Yeu et Groix qui sont d'autres bassins de navigation étudiés par notre pilote :

« *Lisle Dieux et Bellisle, comme avons dit dessus, gisent noroest et suest, et sache que si tu atterres au suest de Bellisle que tu voyrras plus tost Bellisle et le cognoistras premier que ne feras Hudic et Huhac car il est plus hault quilz ne sont et aussi ils sont plus en terre que Bellisle de quatre lieues.* »

L'auteur indique simplement ici que pour le navigateur en route vers la baie de Quiberon et venant du large, Belle-Île masque la présence de Houat et d'Hoedic qui sont plus basses et plus en terre.

19. Le gisement est l'angle formé par la direction de marche du bateau et la direction d'un point.

20. Le passage de la Teignouse s'appelait aussi autrefois le Perthuis du Becdiou.

Et voici la première description d'Hoedic, aux approches sud de « *Morbien* » :

« *Sache qua Hudic y a une chappelle plus près du bout d'amont que l'autre. Et en une pointe qui est devers le su de lisle en amont de la chapelle, y a cinq ou six maisons. Et au bout de lui devers le suest y a deux ou trois petites isles et au bout de ces isles y a une pierre haulte et ronde qui s'appelle Cardinaulx. Et y a du Cardinaulx à Bellisle près de cinq lieues. Du Cardinaulx au Four y a deux lieues…* »

Il y avait donc à Hoedic à la fin du quinzième siècle une chapelle plus près du côté de la baie que de celui du large et quelques maisons au sud de l'île… probablement à l'emplacement du Paluden. Au sud-est du « village » le grand et le petit Mulon et au loin le rocher des Cardinaux qui est décrit comme une « pierre haulte et ronde » comme la Teignouse…

« *Sensuyt de Houhac* »

Garcie Ferrande consacre un chapitre distinct à l'île de Houat où il décrit trois beaux mouillages et prévient les navigateurs contre le grand danger qui se trouve entre Houat et Hoedic…

« *(…) si tu pause à Hohac devers le nort noroest tu auras bon abris de suest de su, de siroest et de oest car il te viendra de sus les hoez qui sont au bout de bas devers le noroest de lisle, et te viendra noroest dessus lisle de Cabarain, et ny aura pas grant houlle, et en paux y aura brasses et gros sable et bonne tenue.* »

C'est une description du mouillage au nord-ouest de l'île vers le Béniguet avec un fond de sable de bonne tenue abrité des vents et de la houle des secteurs d'ouest à sud-ouest. L'île de Quiberon au nord-ouest protège aussi l'endroit des grosses houles du large.

Extraits du *Grant Routtier* de Garcie Ferande.

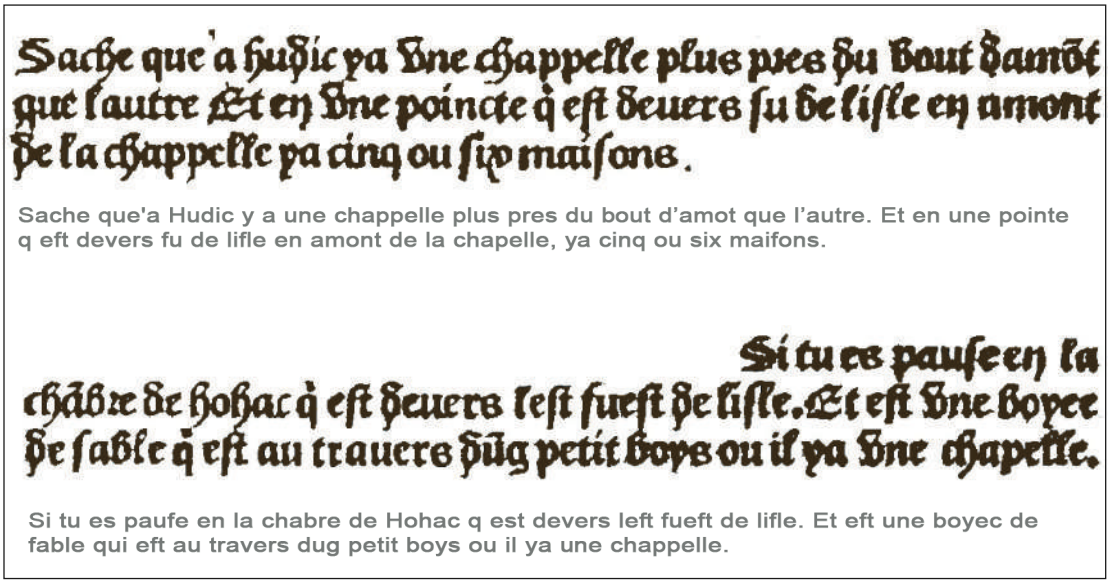

Sache que'a hudic ya vne chappelle plus pres du bout damõt que l'autre Et en vne poincte q eſt deuers ſu de liſle en amont de la chappelle ya cinq ou ſix maiſons.

Sache que'a Hudic y a une chappelle plus pres du bout d'amot que l'autre. Et en une pointe q eft devers fu de lifle en amont de la chapelle, ya cinq ou six maifons.

Si tu es pauſe en la chãbre de hohac q eſt deuers leſt ſueſt de liſle. Et eſt vne boyee de ſable q eſt au trauers dũg petit boys ou il ya vne chapelle.

Si tu es paufe en la chabre de Hohac q est devers left fueft de lifle. Et eft une boyec de fable qui eft au travers dug petit boys ou il ya une chappelle.

« *Sache que si es pausé en la boye devers le nort de Hohac, va pour le noroest et iras quérir le poinctaux de lisle de Cabarain, si tu voys par le nort un quart de nordest tu iras querir Merbant, va par le nort nordest tu iras quérir lentrée de Morbien, va pour le nordest tu iras quérir le bon sainct.* »

Du mouillage de la baie qui au nord de Houat on peut aisément parcourir toute la baie de Quiberon vers toutes les directions : vers le nord-ouest, la pointe de Quiberon ; vers le nord quart nord-est, Méaban ; vers le nord-nord-est, l'entrée du golfe du Morbihan et au nord-est, la pointe de Saint-Jacques.

« *Si tu es pausé en la chambre de Hohac qui est devers lest suest de lisle, et est une boyec de sable qui est au travers dung petit boys ou il y a une chappelle, tu auras abris de nort de noroest et de oest siroest, et auras une petite isle devers le nort de la basse ou il y demourra quatre brasse de plaine mer et mortes eaues. Et en terre est beau sable et y a bonne passée en terre. Et te donneras abris de nort, et y aura huit brasses, en paux et beau sable. Et si tu puys mectres à quattre brasses, car toute la chambre est de beau fond.* »

C'est la description de la chambre de Houat, Tréach Goured, la grande plage de sable fin au sud-est de l'île avec sa baie qui est le principal mouillage à l'abri des vents et de la houle de nord, ouest et sud-ouest. Garcie Ferrande insiste sur la qualité du sable et la bonne tenue des fonds. Il parle aussi d'un petit bois et d'une chapelle aujourd'hui disparue comme à Hoedic, sans doute près de l'Ezenn. La petite île est le rocher d'Er Yoch.

Donc Garcie Ferrande n'indique que ces trois mouillages et ne mentionne pas celui de la plage de Tréach Salus au sud-ouest de l'île.

Enfin, pour ce qui concerne le passage entre Hoedic et Houat… Garcie Ferrande met en garde contre le danger du rocher des Sœurs.

« *Et naye doubte de la pierre qui est entre Hudic et Hohac combien quelle est dangereuse, et est presque my voye de l'ung à l'autre et est presque en routte.* »

Le « pilote » de Garcie Ferrande décrit donc au XV^{e} siècle des lieux que l'on peut encore identifier aujourd'hui avec une carte marine et un peu de pratique. Il appelle *Morbien* le golfe du Morbihan et le bassin de navigation à l'intérieur de la baie de Quiberon comprise entre la pointe de Saint-Jacques à l'est et le passage de la Teignouse à l'ouest, l'île d'Hoedic avec la pierre des Cardinaux au sud.

Dans le golfe du Morbihan, il utilise pour se repérer les clochers de Baden et de Locmariaquer, les trois grandes « *Montjoye* » que sont les tumuli néolithiques de L'île Longue, de l'île de Gavrinis et celui du Mané er Hroeg de Locmariaquer et les pointes que l'on peut reconnaître successivement en regardant vers l'est : la pointe de Saint-Jacques, la pointe de Petit Mont, la pointe de Port Navalo, la pointe de Mouton avec les dangers autour du banc du Faucheur qu'il faut parer en allant chercher au nord l'anse de Locmiquel. L'entrée de la rivière d'Auray et le passage de la Jument qui conduit à Vannes sont aussi très bien décrits avec une remarque sur les courants de marées. À l'entrée côté ouest, il décrit la pointe de Kerpenhir.

La baie de Quiberon est aussi décrite à partir de quelques « *pierres haultes et rondes* » comme celle de la Teignouse et des Cardinaux qui en gardent les entrées ou encore la pierre très dangereuse à *my voye* entre Hoedic et Houat qui interdit le passage des Sœurs. On repère également très bien Méaban, le tumulus du Petit Mont et la pointe de Saint-Jacques. Enfin la description des mouillages de l'île de Houat n'indique pas de grands bouleversements topographiques depuis cinq siècles contrairement aux parages entre la Teignouse et Quiberon.

Glossaire des noms de lieux

- ***Morbien*** : Golfe du Morbihan où l'auteur semble inclure aussi la baie de Quiberon.
- ***Le Bon Sainct*** : Il s'agit de Saint Jacques, ici pointe de Saint-Jacques.
- ***Poincte devers lest*** : Le Petit Mont.
- ***Grosse poincte qui est devers lest qui fait lantrée*** : Pointe de Port Navalo.
- ***Poincte qui est plus dedans*** : Pointe du Mouton ou du Motenno.
- ***Poincte qui est soubme qui est devers loest*** : Pointe de Kerpenhir.
- ***Montjoye de pierre haute*** : Tumulus néolithique.
- ***Badan*** : Paroisse de Baden.
- ***Lomaria*** : Paroisse de Locmariaquer.
- ***Village devers le suest en terre de la poincte qui fait lantrée*** : Village à l'intérieur vers le sud-est après la pointe qui fait l'entrée, c'est Arzon ou Port Navalo.
- ***Vanes*** : Vannes.
- ***Le Chenal de Raix*** : Rivière d'Auray.
- ***La Jument*** : Passage de la Jument entre Berder et l'Île Longue, qui conduit à Vannes.
- ***Lisle des Chèvres*** : Sans doute l'île de Gavrinis.
- ***La Tignouse*** : Teignouse.
- ***Huhac ou Houhac*** : Île de Houat.
- ***Hudic*** : Île d'Hoedic.
- ***Lisle de Cabarain*** : Aujourd'hui une presqu'île, Quiberon.
- ***Merbant*** : Île de Méaban.
- ***Le Cardinaulx*** : Rocher des Cardinaux.
- ***Bellisle*** : Belle-Île.
- ***Lisle Dieux*** : Île d'Yeu.
- ***Pertuys de Bessic*** : Passage de la Teignouse.
- ***Le bout d'amont*** : Vers la terre, vers la côte. À Hoedic, c'est le côté vers l'intérieur de la baie de Quiberon.

Bibliographie

- Anonyme, 1900 – Les côtes morbihannaises vers 1483, extrait du Grand Routtier et pillottage de Pierre Garcie Ferrande, d'après l'édition de 1542. *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan*, 1912, p. 145-161.
- Dugast-Matifeux, 1867 – Notice sur Pierre Garcie Ferrande et son routier de la mer. *Annales de la Société académique de Nantes*, Tome XXXVIII, p. 3-21.
- Garcie dit Ferrande, P., 1521 – *Le grand routtier et pyllotage et encrage de la mer : tant ses parties de France, Bretaigne, Angleterre, Espaigne, Flandres, haultes Allemaignes,*

avecques les dangers des ports, havres, rivières, chenal des parties & régions susdites. Éditeur : sire Enguilbert de Marnef (Poitiers). Reproduction sur gallica.bnf.fr.
- PAWLOWSKI A., 1900 – Pierre Garcie dit Ferrande et ses imitateurs. *Bulletin de géographie historique et descriptive,* p. 135-173.

Inventaire des ancres à jas déposées sur les îles d'Hoedic et de Houat

Marine Sadania

Doctorante en archéologie de l'Université de Nantes [1]

Résumé : Dix ancres sont déposées sur les îles de Houat et d'Hoedic, à proximité du port ou dans le village. Ces ancres peuvent résulter d'un abandon, d'une perte, d'un délestage ou parfois d'un naufrage. Elles témoignent de la constante présence de navires à proximité des deux îles. À travers ces objets on peut évoquer les questions de mouillage, de points de rencontre et de trafics de marchandises.

Les agrès — voiles, cordages, poulies,... — et les apparaux — cabestan, ancre, gouvernail,... — composent l'équipement indispensable à un navire pour s'aventurer sur les océans. Les ancres permettent de retenir un bâtiment au mouillage, mais elles servent également à le ralentir ou à l'arrêter, lorsque le navire est en difficulté.

Symboles de la Marine, de la mer et des marins, les ancres assurent la sécurité à bord. Pièces fragiles et laborieuses à fabriquer, elles sont embarquées en nombre pour pallier aux pertes, aux casses et aux abandons. De nombreux auteurs insistent sur la nécessité d'en faire des éléments sûrs :

« *Comme c'est des ancres que dépendent le plus la fortune & la vie des Navigateurs, & par conséquent aussi la fortune des Marchands, & quelquefois celle des États, il ne faut pas manquer de les faire du meilleur fer.* » [2]

« *L'ancre est si nécessaire à un vaisseau, qu'elle doit être aussi parfaite dans sa forme que le génie et l'art puissent la rendre.* » [3]

La naissance des ancres va de pair avec l'apparition de la navigation. D'abord en pierre, puis en bois et pierre, elles évoluent petit à petit à la recherche d'une efficacité accrue vers des modèles disposant d'un jas. Les ancres à jas, les premières techniquement évoluées, apparaissent dans le courant du VII^{e} siècle avant notre ère, dans un contexte méditerranéen.

La pièce principale qui forme une ancre se nomme la *verge* au bout de laquelle se trouvent deux pièces courbes nommées les *bras* (fig. 1). Ces derniers sont porteurs de *pattes*, elles-mêmes composées d'*oreilles*

1. Sujet de thèse : « *Les ancres à jas de la façade Atlantique maritime de l'Antiquité au milieu du XX^{e} siècle* » sous la co-direction de Martial Montiel (Maître de conférences, Université de Nantes) et d'Eric Rieth (Directeur de recherche, CNRS, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne).

2. Aubin 1702, p. 37.

3. Bajot 1823, p. 151.

et d'un *bec*. Le *jas*, placé perpendiculairement à l'axe des bras, assure l'accrochage de l'ancre dans les fonds marins. Sans jas, l'ancre tomberait à plat sur le sol et, ainsi positionnée, elle chasserait, n'offrant alors aucune résistance au navire face au courant ou au vent. Avec un jas, une fois le câble en tension, l'ancre vrille et l'une des pattes s'enfonce alors dans le sol. Le jas est fixe ou mobile et peut être constitué de différents matériaux (plomb, bois, fer, etc.).

Les ancres exposées dans les îles d'Houat et Hoedic, et qui vont être passées en revue dans cet article, sont à jas en bois ou à jas mobile en fer (fig. 1). L'atout principal de ces modèles à jas mobiles est leur maniabilité et leur encombrement minimum à bord. Les jas mobiles peuvent être droits et alors totalement démontables ou coudés pour se ranger le long de la verge. Ils sont munis d'un *collet* constitué par l'élargissement de leur section qui forme une butée contre la verge lors la mise en place du jas. Ce collet donne au jas une position idéale pour l'équilibre de l'ancre. Une fois positionné, le jas est bloqué au moyen d'une *clavette* qui est parfois rattachée au jas par une *chaînette*.

Le navire et ses ancres

Sollicitées à de nombreuses reprises, les ancres font l'objet d'une attention particulière au moment de leur fabrication. La faiblesse d'une ancre peut être dramatique. La production a constamment évolué à la recherche de perfectionnements et d'une plus grande résistance. Les échanges entre les ingénieurs de la Marine, les arsenaux et les maîtres-ancriers (en charge de leur fabrication), permettent des améliorations constantes.

Les risques de casses, de pertes ou d'abandons amènent les navires à embarquer en nombre ces éléments essentiels à leur sécurité. Lors d'expéditions exceptionnelles, comme celle menée par le comte de Lapérouse, treize ancres avaient pris place à bord de chacune des frégates (recherches en archives, É. Veyrat). De manière générale, les navires de guerre français étaient dotés de 6 à 8 ancres. La relation entre un navire et ses ancres est très forte : le nombre, le poids et les proportions de celles-ci dépendent des dimensions du navire auquel elles sont attribuées. Toutefois, les informations concernant les approvisionnements et le nombre des pièces à bord des navires marchands sont très maigres.

Ce nombre important d'ancres à bord des navires laisse imaginer la production qui était nécessaire pour fournir la marine de guerre et la marine marchande.

Nous aborderons, ici, les normes données pour la marine de guerre. Les ancres peuvent être désignées par différents termes si elles sont au fond de la mer, en fonction de leur position, ou selon leur poste dans le navire. À bord, elles disposent de postes différents en fonction de leur poids.

La plus forte des ancres est nommée *grande ancre*, *maîtresse ancre*, ou *ancre de miséricorde*. Il s'agit d'une pièce de réserve qui ne sert qu'en cas d'extrême nécessité. Placée le long de l'épontille [4] arrière dans la grande écoutille [5], elle est accrochée les bras vers le haut et son jas est démonté [6]. À titre d'exemple, un vaisseau de 74 canons était muni d'une ancre maîtresse de 5 900 livres (2 891 kg) soit une pièce de 5,20 m [7]. Certains capitaines n'en voulaient pas : en effet, dans les situations de danger, le temps de la sortir et de la parer, le danger était passé [8].

Viennent ensuite, les *ancres de bossoirs*, nommées ainsi parce qu'elles sont toujours suspendues aux bossoirs [9], parées pour être facilement jetées à la mer. La principale ancre de bossoir est intitulée *seconde ancre* [10].

L'*ancre d'affourche* est la plus faible des ancres de bossoirs. Elle sert de renfort lorsque la seconde ancre est mouillée, on dit alors que le navire est affourché. Mouillées de part et d'autre du navire (une à bâbord et une à tribord), ces ancres retiennent ensemble le bateau contre le flot et le jusant. La zone d'évitage est réduite grâce à cette technique de mouillage [11].

Fig. 1 : Ancres à jas en bois (haut) et à jas mobile en fer (bas).

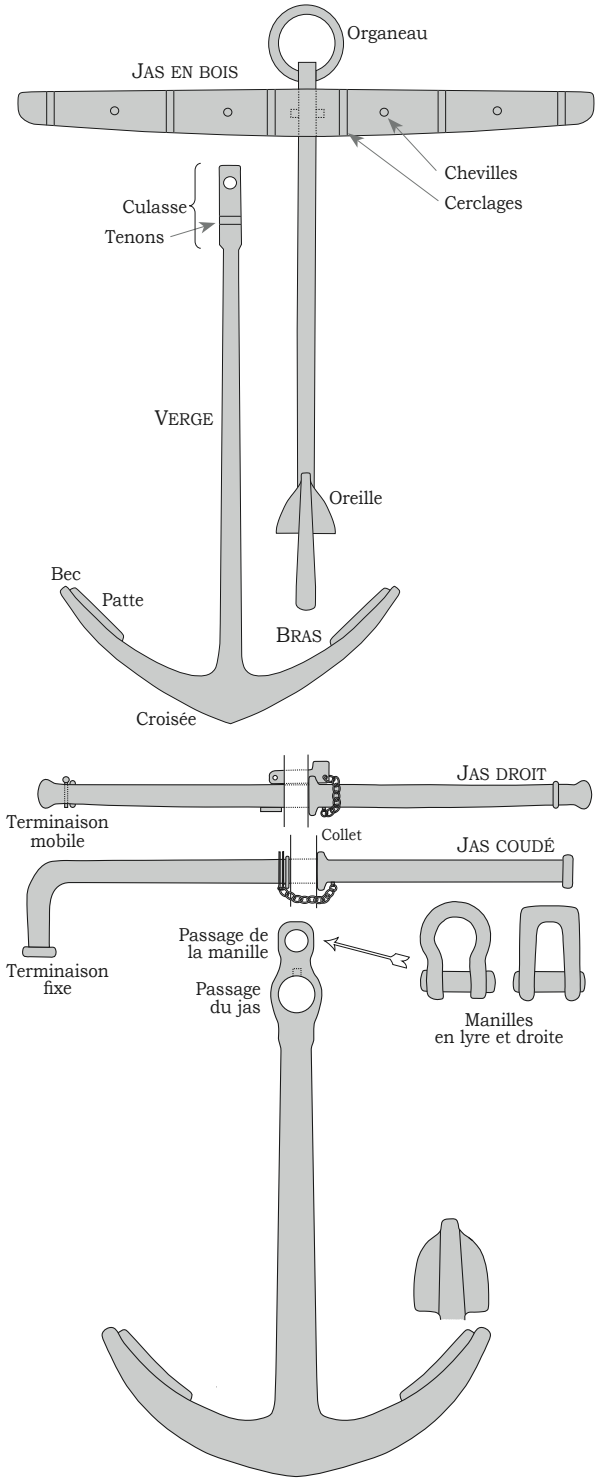

4. Pièce soutenant le pont.
5. Ouverture dans le pont.
6. Bonnefoux et Pâris 1848, p. 34.
7. Lescallier 1791, p. 284.
8. Réaumur 1725, p. 51-52.
9. Dispositif de levage des ancres.
10. Bonnefoux et Pâris 1848, p. 34.
11. Vial du Clairbois 1785, p. 19.

L'*ancre de touée* ou l'*ancre à jet* est l'une des plus petites du navire et se situe au niveau des portes-haubans. Plus facile à manipuler, elle est portée à l'endroit désiré grâce à la chaloupe et s'utilise ensuite pour haler le navire afin de le changer de place [12].

Les *ancres à empenneler*, de dimensions et poids inférieurs, sont placées le long des portes-haubans [13]. Elles servent à assurer un mouillage : la *seconde ancre* constitue le mouillage principal et l'*ancre à empenneler* est mouillée plus au large et raccrochée à la première, de telle façon que si la seconde ancre venait à chasser, l'ancre à empenneler serait là pour limiter la perte de tenue du navire.

Le mouillage d'un navire était un acte d'un grand savoir-faire et nécessitant de l'expérience pour les capitaines et leurs matelots.

Inventaire des ancres sur le littoral

Les anciennes ancres à jas font l'objet de découvertes régulières sur les sites archéologiques maritimes et sur le littoral français, suite à des opérations de pêches par dragage ou chalutage.

Peu étudiées jusqu'à présent, ces ancres pourraient offrir un moyen d'identification chronologique et culturelle des gisements sous-marins. Cependant, à ce jour, leur datation ne peut se faire qu'à 100 ans, voire à 200 ans près. Au-delà de cette question de datation, l'enquête ouverte sur la façade Atlantique est susceptible de déboucher sur de nouveaux acquis en matière d'histoire des techniques et d'histoire maritime et économique.

Les ancres, au même titre que les canons, les hublots et autres pièces remontées des épaves, sont des pièces archéologiques et, lorsqu'elles proviennent du domaine public maritime, elles doivent faire l'objet d'une déclaration de découverte auprès des affaires maritimes locales (Code du patrimoine). Cette formalité obligatoire n'est malheureusement que très rarement effectuée. De ce fait, nombre de découvertes de biens culturels maritimes ne sont pas connues des services de l'État en charge du patrimoine. C'est dans ce contexte que, dans le cadre d'un travail universitaire et d'un doctorat d'archéologie, un inventaire des ancres découvertes sur nos côtes a été mis en place.

Le premier objectif a consisté à dépouiller les rapports de fouille et d'expertises conservés au Département des recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines (DRASSM), afin de référencer l'ensemble des sites ayant livré des ancres. Parallèlement, une prospection a été mise en place sur le littoral entre Saint-Malo et Biarritz, visant à inventorier l'ensemble des ancres ramenées à terre et exposées dans les villes côtières. Avant tout déplacement, des contacts sont pris avec les mairies, les musées, les associations en lien avec la mer et le patrimoine. C'est dans ce cadre que l'association Melvan a été rencontrée. Certains de ces contacts permettent d'obtenir des données intéressantes sur l'origine de ces ancres. Mais la provenance et l'histoire de

12. Bourdé de Villehuet 1773, p. 28.

13. Lescallier 1791 p. 283.

la découverte de ces objets sont le plus souvent oubliées. Exposées sur le littoral, ces pièces archéologiques se retrouvent isolées de leur contexte d'origine.

Le travail de prospection consiste à parcourir le littoral en voiture à la recherche d'ancres. En s'aidant de cartes IGN, la recherche s'oriente plus particulièrement vers les secteurs portant les mentions de « ports », « basses », « plage », etc. Une fois repérées, les ancres font l'objet d'un référencement géographique. Des mesures et des observations sont faites selon le type et l'état de conservation. L'emplacement et la position de l'ancre, enfouie en partie dans le sol ou recouverte par la végétation, peuvent cependant en limiter l'étude. Par ailleurs, pour la plupart, elles n'ont pas été traitées contre l'oxydation, ce qui entraîne de multiples pertes d'information. L'ensemble des données est enregistré dans une base de données.

Depuis 2009, ce recensement, toujours en cours, a permis de dénombrer 472 ancres sur nos côtes de Saint-Malo jusqu'à La Rochelle, en mer et sur le littoral. Ce total comporte 174 ancres en contexte sous-marin et 298 exposées sur le littoral ; 186 ancres sont à jas en bois, 196 à jas mobile, une à jas en plomb et 89 sont non identifiées. La plus petite mesure 1,25 m et la plus grande 6,09 m. Elles peuvent être datées entre le I^{er} siècle de notre ère et le XX^{e} siècle. Les ancres antiques et médiévales restent rares, la majorité provient des périodes moderne et contemporaine.

Fig. 2 : Encollage des bras et marques d'encollage.
(pl. X, Forge aux ancres, Encyclopédie, 1761-1762)

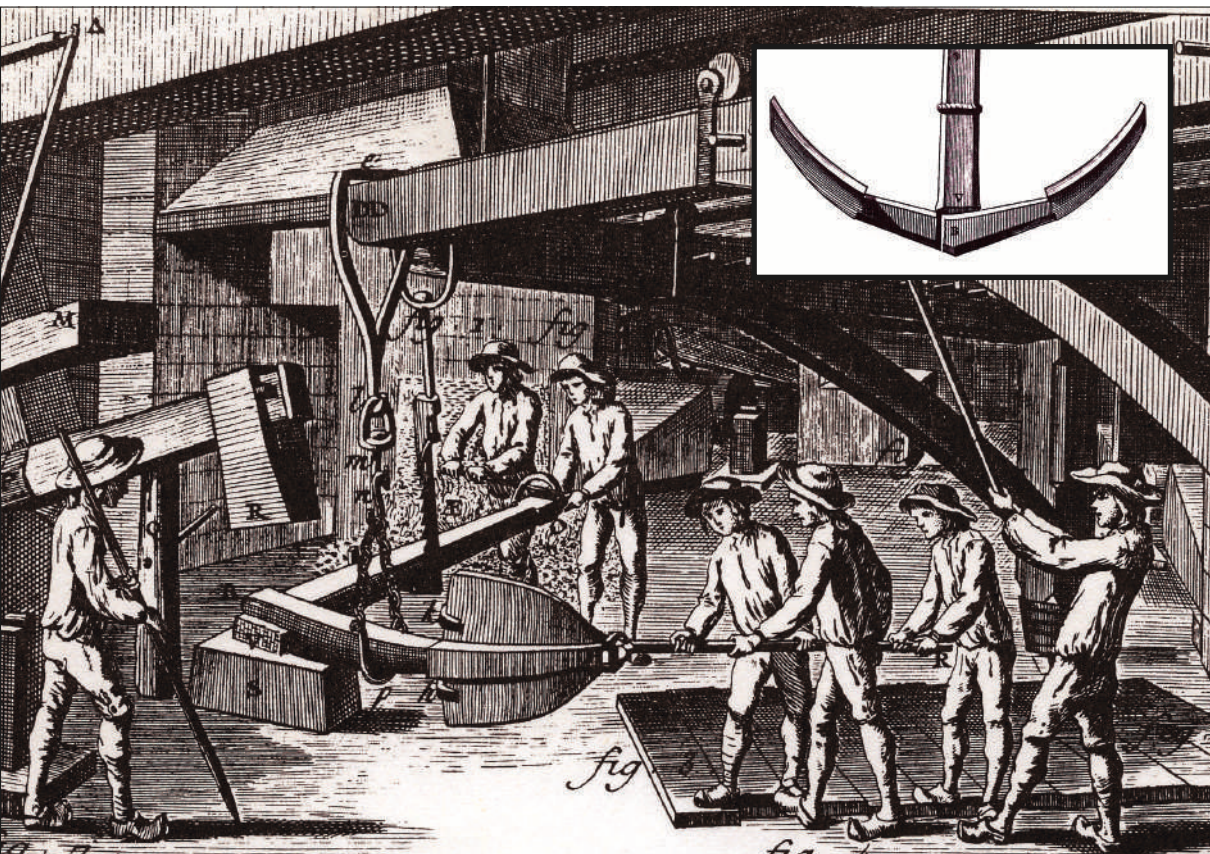

Les ancres des îles de Houat et d'Hoedic

Dix ancres sont conservées sur les deux îles. Il s'agit d'ancres à jas en bois et d'ancres à jas mobile. Les estimations de poids et sur l'usage de l'ancre sont des hypothèses basées sur l'étude de plusieurs sources historiques relatives aux normes de la marine de guerre.

• Île d'Hoedic

Sur les cinq ancres exposées sur l'île d'Hoedic, quatre sont des ancres à jas en bois, dont le jas a disparu, et la dernière est une ancre à jas mobile.

- **Hd1** — Ancre en fer forgé et à jas en bois (jas disparu). Elle est déposée au pied du faux menhir entre le port Argol et le village. Cette ancre mesure 345 cm de longueur et son empattement est de 191 cm. Elle a été chalutée, le 30 avril 1990, par 18 m de fond au nord-ouest du plateau de l'Artimon, par Joël Dupont patron-pêcheur de La Turballe et mise en dépôt sur l'île d'Hoedic. Cette découverte a fait l'objet d'une déclaration auprès des affaires maritimes d'Auray le 10 juillet 1990 (archive scientifique Atlantique du DRASSM). La verge présente une déformation importante dans sa longueur. L'oxydation recouvre l'ensemble de la surface du métal qui s'effrite et de nombreuses pertes de matières sont à déplorer. Les pattes ont également subi les altérations de l'oxydation : leurs formes d'origine ne sont plus identifiables. Elles disposent tout de même d'oreilles arrondies. Des concrétions avec coquillages demeurent toujours visibles, principalement au niveau des pattes. L'organeau et les tenons n'ont pas été conservés. Sur la culasse, très dégradée, s'ouvre l'orifice pour l'organeau (diamètre 6,5 cm). (Fig. 3)

  Au niveau de la croisée des bras, apparaît un stigmate caractéristique de l'encollage des bras lors de la fabrication. Il s'agit d'une opération délicate qui consiste à marteler à chaud ces deux bras à la verge, l'un après l'autre. Ainsi, sur la planche X de la « Forge aux ancres » de l'*Encyclopédie de Diderot et d'Alembert*, on distingue l'empreinte du second bras qui vient d'être encollé. Cette forge laisse des marques dans le métal. (Fig. 2)

  Dans l'ancien système, cette ancre de 345 cm mesure 10 pieds, 7 pouces et 5 lignes. Les tables de proportions de Diderot et d'Alembert (1761-62) permettent alors d'estimer son poids à 1 600 livres (784 kg), ce qui pourrait la faire correspondre, selon les tables de D. Lescalier (1791), à la première ancre à empenneler d'un vaisseau de 64 canons [14]. Ce modèle est du type des ancres du XVIII[e] siècle.

- **Hd2** — Ancre en fer forgé et à jas en bois (jas disparu). Elle est disposée contre une roche à l'entrée du village. Cette ancre mesure 337 cm pour un empattement de 212 cm ; elle est munie d'un organeau de 53 cm de diamètre extérieur. Des tenons, excroissances métalliques, au niveau de la culasse, servaient d'appui au jas pour éviter qu'il ne glisse ou ne vrille sur la verge. Ils sont disposés en parallèle au trou

14. Les mêmes références ont servi à évaluer les autres ancres.

Fig. 3 : Ancres à jas en bois déposées à Hoedic. (Photos Hd1, P.Buttin ; Hd2, Hd3, Hd4, M. Sadania)

de l'organeau et le tout est perpendiculaire à l'axe des bras. Cette ancre présente de nombreuses altérations dues à l'oxydation. Des concrétions et organismes marins recouvrent l'ensemble du métal. Les pattes sont très dégradées, leur forme originale n'est plus discernable. Cette ancre de 10 pieds, 4 pouces, 6 lignes correspond à un poids de 1 400 livres (686 kg), qui conviendrait à une ancre d'affourche de corvette. Cette ancre peut être datée du XVIII[e] siècle. (Fig. 3)

- **Hd3** — Ancre en fer forgé et à jas en bois (jas disparu). Elle est aussi disposée contre la même roche à l'entrée du village. Elle mesure 288 cm et son empattement est de 168 cm. Cette ancre a été chalutée en 1995 par Robert Dominique pêcheur de la Turballe sur le *Nathalie-Anne,* à la pointe nord-est de l'Artimon, puis déposée sur l'île d'Hoedic. L'organeau a disparu. La culasse porte les tenons, agencés de manière parallèle au trou de l'organeau et perpendiculairement à l'axe des bras. Cette ancre est munie de bras rectilignes. Les pattes ont une base droite, des oreilles arrondies et un bec court. Son poids estimé à 900 livres (441 kg) pourrait la faire correspondre à une deuxième ancre à empenneler de frégate portant du 8 (calibre des canons). Cette ancre peut être datée du XVIII[e] siècle. (Fig. 3)

- **Hd4** — Ancre en fer forgé et à jas en bois (jas disparu). Elle est apposée contre le pignon d'une maison au centre du village. Elle mesure 226 cm, son empattement est de 155 cm et l'organeau a un diamètre extérieur de 41 cm. Cette ancre aurait été découverte avant 1965 mais sa provenance demeure inconnue. Son état de dégradation est avancé avec d'importantes altérations, perte de matière, oxydation couvrante, etc. La culasse n'est plus marquée, les tenons ont disparu. Les pattes sont très altérées. Son poids, estimé à 500 livres (245 kg), pourrait l'associer à une deuxième ancre à empenneler de corvette. Cette ancre peut être datée du XVIII[e] siècle. (Fig. 3)

- **Hd5** — Ancre en fer forgé à jas mobile coudé. Elle est sur la dune à proximité du port de l'Argol. Cette ancre mesure 250 cm, son empattement est d'environ 154 cm et son jas 236 cm. Cette ancre a été mise au jour par Éric Allanic, pêcheur à Hoedic, près du Guillanec, récif en mer à l'est de l'île. Elle présente de nombreuses dégradations avec une oxydation couvrante ; le métal s'effrite, entraînant des lacunes de surface et des pertes d'information. Des concrétions chargées d'organismes marins la couvrent par endroit. L'une de ses extrémités est peut-être brisée. Le système de blocage du jas est très altéré : seul un vestige de clavette de blocage est visible. La seule terminaison de jas observable est fixe et en forme de disque. Les pattes sont très altérées. Cette pièce peut être datée du XIX[e] siècle, sans davantage de précision. (Fig. 4)

• Île de Houat

Cinq ancres sont conservées sur l'île de Houat : quatre ancres à jas mobile et une ancre à jas en bois. L'étude des ancres présentes à Houat sera moins complète que l'étude des ancres d'Hoedic. N'ayant

pas fait le déplacement sur place, l'observation des ancres s'est faite à partir des analyses de Francis Niau, résident à Houat. Par ailleurs, les sources textuelles ne donnent pas de tables de proportions pour les ancres à jas mobile. Il n'est ainsi pas possible d'estimer, pour l'heure, leur poids et leur rôle à bord.

- **Ht1** — Ancre en fer, à jas fixe et manille lyre. De provenance inconnue, elle est exposée dans le village. Cette ancre mesure 170 cm avec un empattement de 140 cm. Cette pièce a été recouverte d'anti-rouille, ce qui lui donne sa couleur noire. L'oxydation du métal perdure toujours sous l'anti-rouille. Son jas droit de 160 cm ne dispose pas de terminaisons. Elle peut être datée du XIX^{e} siècle. (Fig. 4)

- **Ht2** — Ancre en fer, à jas mobile (droit ou coudé ?) et organeau. Elle est exposée chez un particulier, route du vieux port. Cette ancre mesure 210 cm et son jas 217 cm. Des concrétions sont observables au niveau des pattes et du jas. Le jas se finit par une terminaison piriforme. L'organeau trapu et massif est caractéristique du XIX^{e} siècle. (Fig. 4)

- **Ht3** — Ancre en fer forgé, à jas mobile coudé et organeau. Elle est exposée à l'ouest du village, en bordure d'un chemin à proximité du terrain de football. Cette ancre mesure 170 cm pour un empattement de 140 cm ; son jas de 160 cm a subi des déformations. Elle a été pêchée sur l'épave de l'*Angers*, vapeur construit en 1917 et naufragé le 4 novembre 1918, sur les roches des Esclassiers entre Houat et Quiberon. (Fig. 5)

- **Ht4** — Ancre en fer forgé, à jas mobile coudé. Elle se situe chez un particulier. Cette ancre

Fig. 4 : Ancres à jas en fer déposées à Hoedic et à Houat. (Photos Hd5, M. Sadania ; Ht1, Ht2, F. Niau)

mesure 176 cm pour un empattement de 120 cm et est munie d'un jas coudé de 170 cm disposant d'un collet et de terminaisons piriformes. Elle a été découverte près de l'îlot sud de Beg Creïz. Des traces d'oxydation sont visibles. Elle peut être datée du XIX^{e} siècle. (Fig. 5)

- **Ht5** — Ancre à jas en bois (jas disparu). Elle est exposée chez un particulier à l'ouest du village. Cette ancre mesure 260 cm et son empattement est de 185 cm. Elle a été découverte sur la basse du Palais dans les Coureaux de Belle-Île. L'oxydation recouvre l'ensemble de cette pièce ; le métal s'effrite, entraînant des pertes de matière importantes. Des concrétions sont encore visibles. La fixation du

Fig. 5 : Ancres à jas en fer et en bois déposées à Houat. (photos F. Niau)

jas était adaptée à de grands tenons verticaux visibles au niveau de la culasse. Cette particularité est rarement observée et, dans l'état actuel des recherches, seules trois ancres de notre littoral se rattachent à ce modèle. Une ancre récemment découverte au large de Plouguerneau (Finistère) dispose encore du système complet, seul le jas en bois est absent. Il s'agit d'un perfectionnement des ancres qui apparaît au début du XIX[e] siècle. Deux traverses soudées à chaud de part et d'autre de la verge, accompagnées de deux boulons, assurent une fixation plus fiable du jas en bois à la verge. Cette invention du capitaine Ball lui a valu en Angleterre une médaille de la Société des Arts [15]. Pour le Dictionnaire universel des Arts et Métiers de 1840, ce système est plus efficace que le système classique (p. 163). Cette particularité apparaît au début du XIX[e] siècle et semble toujours d'actualité dans les années 1840. (Fig. 5)

Pour l'essentiel, les ancres exposées sur les deux îles n'ont pas fait l'objet de déclaration de découverte auprès des affaires maritimes. Il s'agit donc de pièces inédites, inconnues des services compétents de l'État en charge du patrimoine.

Ces ancres peuvent résulter d'un abandon, d'une perte, d'un délestage ou parfois d'un naufrage ; leurs découvertes témoignent de passages, d'échanges, d'accidents, etc. Ainsi, à travers ces objets on peut évoquer les questions de mouillage, de points de rencontre et de trafics de marchandises.

Leur état de conservation est variable, elles ont subi les altérations du temps et les effets des chlorures de sel. De nombreuses informations ont disparu avec leur dégradation.

Aucune pièce n'a été traitée dans un laboratoire spécialisé pour arrêter la corrosion. Ces traitements de conservation permettent de sauvegarder l'objet dans son état d'origine, mais sont très onéreux.

Pour finir, il est remarquable que les ancres à jas en bois se concentrent sur l'île d'Hoedic et datent du XVIII[e] siècle sauf l'ancre à jas mobile du XIX[e]. Les ancres de l'île de Houat sont toutes datées du XIX[e] ou du XX[e] siècle. Cette répartition sur chaque l'île d'ancres d'époques différentes est intéressante. L'explication est probablement à chercher du côté des secteurs de pêches liés à chaque île.

Remerciements

J'exprime ma gratitude à M. Pierre Buttin et à M. Francis Niau pour leur partage d'information concernant les ancres des îles.

Sources et références

- www.wreck.fr/angers.htm
- DRASSM : Archives scientifiques Atlantique

15. Annales des arts et manufactures 1809, p. 163.

- Aubin N., 1702 – *Dictionnaire de Marine contenant les termes de navigation et de l'architecture navale*. Amsterdam, J. Covens et C. Mortier, 879 p.
- Bajot M., 1823 – *Annales maritimes et coloniales, ou Recueil de lois et ordonnances royales, Réglemens et Décisions ministérielles, Mémoires, Observations et Notices particulières, et généralement de tout ce qui peut intéresser la Marine et les Colonies, sous les rapports militaires, administratifs, judiciaires, nautiques, consulaires et commerciaux*. Paris, Imprimerie royale, 568 p.
- Barbier de Vémars J.-N., 1809 – *Annales des arts et manufactures, ou Mémoires technologiques sur les découvertes modernes concernant les Arts, les Manufactures, l'Agriculture et le Commerce*. Paris, Imprimerie de Chaignieau Ainé, Tome 34, 333 p.
- Bonnefoux P.-M.-J., Pâris F.-E., 1848 – *Dictionnaire de la marine à voile et à vapeur*. Paris, Éditions de la Fontaine au roi, rééditions 1994, 776 p.
- Bourdé de Villehuet J., 1773 – *Manuel des marins, ou explication des termes de marine*. L'Orient, Chez Le Jeune, 278 p.
- Diderot D., d'Alembert J.L.-R., 1761-62 – « Forge aux ancres » in *Encyclopédie, ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et métiers : Marine, Recueil de planches sur les sciences, les arts libéraux, et les arts méchaniques, avec leur explication*. Paris, Bibliothèque de l'image, réédition 2001.
- Francoeur L.-B., Robiquet P.-J., 1840 – *Dictionnaire universel des arts et métiers et de l'économie industrielle et commerciale, contenant l'exposition des procédés usités dans les manufactures, les ateliers d'industrie et les arts et métiers*. Paris, Au Bureau du Dictionnaire, Tome 1, 487 p.
- Lescalier D., 1791 – « Des cordages des Ancres » in *Traité du Gréement des vaisseaux et autres bâtiments de mer*. Éditions des quatre seigneurs, Grenoble, 1973, p. 279-338.
- Réaumur R.-A. F (de), 1723 – *La fabrication des ancres lue à l'Académie en 1723 (avec des notes et additions de M. Duhamel)*, Paris, Bibliothèque de l'image, réédition 2002, p. 1-54, 6 planches.
- Vial du Clairbois H. S., 1783 – *Encyclopédie méthodique. Marine, dédiée et présentée à Monseigneur le Maréchal de Castries, Ministre et Secrétaire d'État au Département de la Marine*. Paris, Chez Panckoucke, 3 volumes de texte, 2393 p. et 1 vol. de 175 planches.

Histoire de l'Église à Houat et à Hoedic : deux siècles de théocratie spontanée (1850 -1873)

Henri Buttin

Résumé : Houat et Hoedic sont probablement les seules paroisses de France à être passées, en marge de la Révolution française, d'un statut de totale soumission au XVIII[e] à une complète indépendance au XIX[e] siècle. C'est l'histoire d'un destin humain qui s'est développé dans une grande simplicité. Dans un contexte d'une originalité exceptionnelle, les îliens bénéficièrent sans en avoir conscience d'une qualité de vie qui n'était pas dans les richesses ni dans la multiplicité des jouissances. Cependant l'insularité ne va pas complètement protéger les îliens des idées nouvelles qui agitent le continent.

Cet article fait suite à ceux déjà publiés par *La Revue des deux îles*, dans son numéro 5 traitant des préludes d'une théocratie, de ses origines à la Révolution française (1695-1788), dans son numéro 7 consacré à la genèse de cette théocratie, de la Révolution française à la Restauration (1789-1820), puis dans le numéro 8, à l'apogée de cette théocratie (1821-1850). Et nous abordons aujourd'hui l'étape suivante où apparaissent les premiers ferments des idées nouvelles qui agitent le continent. [1]

Trois événements, étrangers les uns aux autres et dont ni les Hoedicais ni les Houatais ne portent la moindre responsabilité, vont, au milieu du XIX[e] siècle, fondre sur leurs deux communautés.

Ils ne sont pas immédiatement perçus comme de profondes secousses. Mais il se révèle que peu à peu ils vont peser sur le destin de ces théocraties qui s'étaient spontanément instaurées sur ces deux îles. Affectées par de nouveaux concepts qui vont filtrer du continent, ces théocraties vont devoir s'adapter.

Cette période de 1850-1873 va ainsi être à la fois un temps de triomphe de la théocratie sur nos îles et un temps d'épreuves. Mais il importe de commencer par l'examen des trois événements qui vont en être la cause.

Premier à-coup : les forts Louis-Philippe

C'est la décision d'une bureaucratie parisienne. Elle n'a jamais mis les pieds ni sur Houat ni sur Hoedic, deux îles depuis longtemps oubliées de toute autorité. Mais elle les dote soudain de fortifications. Des forts Louis-Philippe, parce qu'ils sont conçus et entrepris pendant le règne de ce roi, mais on pourrait aussi bien les qualifier de « forts

1. Cf. Buttin 2008, 2009, 2011.

à la Vauban ». Car de la fin du XVII[e] siècle en ce milieu du XIX[e], en un peu plus de 150 ans, les bureaux d'études de notre génie militaire n'ont pas fait preuve de grand créativité.

En 1693, pour assurer la défense avancée de la citadelle de Belle-Île, Vauban avait conçu de modestes ouvrages sur Houat comme sur Hoedic, que les Anglais n'avaient eu aucune peine à détruire en 1746. En 1748, le duc d'Aiguillon les avait fait reconstruire. Ils n'avaient jamais servi à quelque défense que ce fût et les Anglais n'avaient pas manqué de les détruire de nouveau en 1796, lors de l'expédition des immigrés royalistes sur Quiberon.

Et depuis 1815, le rêve des bureaux du génie militaire français était de les restaurer, en les développant, dans l'espoir de mieux assurer leur défense. Des projets avaient été établis puis rectifiés, à de nombreuses reprises. Mais, vers 1840, les états-majors doutaient déjà de leur intérêt. Cependant l'intervention *in extremis* d'un vieil amiral avait décidé de leur construction. [2]

Entrepris en 1844, ils étaient achevés en 1853 [3]. Mais ces ouvrages furent alors jugés tellement désuets [4] qu'ils ne seront jamais armés [5], ni occupés par aucune force armée. Aussi les vestiges de ces forts « Louis-Philippe » ne demeurent aujourd'hui, sur chaque île, qu'un témoignage peu honorable d'échecs administratifs représentant plusieurs centaines de milliers de francs-or aux frais des contribuables, outre celui de fortes nuisances imposées aux îliens.

En 1853 cependant l'épreuve n'était pas terminée pour Houat. Bien qu'il fût acquis que l'état-major les trouvait inutiles, les bureaux du génie militaire allaient encore entreprendre, en 1857, des fortifications complémentaires aux deux extrémités est et ouest de l'île.

Or, sur Houat comme sur Hoedic, ces opérations furent loin d'être neutres. D'abord parce qu'elles privèrent définitivement les deux communautés de plusieurs hectares des rares terres qu'elles pouvaient cultiver. Et peut-être surtout, parce que, pendant des années, les travaux de construction se traduisirent par la cohabitation d'une population locale peu nombreuse et demeurée au stade d'une civilisation familiale autour de son recteur, avec une population importée du

2. L'amiral Wuillaumez. Son père avait fait partie de la garnison de la citadelle de Belle-Île lorsqu'elle avait dû capituler devant une force d'occupation anglaise, en 1767. Alsacien d'origine, il avait été autorisé à rester sur Belle-Île, où il s'était marié en 1760 et avait eu un fils en 1761. Celui-ci, entré dans la Marine à 14 ans comme simple mousse, allait y faire une belle carrière. Il était considéré comme le plus habile manœuvrier sur mer de son temps. Vice-amiral, et pair de France, il sera encore président du conseil des travaux de la Marine en 1837.

3. Deux fortins devaient néanmoins encore être achevés sur Houat.

4. Parce que les progrès de l'artillerie étaient tels, notamment avec les canons rayés, que des fortifications de type antique ne pouvaient plus résister à un assaillant.

5. Seul le fort d'Hoedic sera doté, pour un mois, d'une batterie anti-aérienne… mais par les Allemands, en 1941. C'était d'ailleurs toujours contre les Anglais qui attaquaient le port de Lorient, devenu la principale base des sous-marins allemands.

continent, plus nombreuse et constituée à peu près exclusivement de marginaux dévoyés et célibataires.

L'entrepreneur, ne trouvant pas d'ouvriers acceptant d'aller travailler sur des îles, avait dû recruter des repris de justices et autres vagabonds ; il avait même dû en recruter directement dans plusieurs prisons. Ces « immigrés » n'étaient pas forcément plus cultivés que des îliens qui ne savaient ni lire ni écrire, mais ils importaient avec eux, outre des mœurs dépravées, jusqu'alors méconnues dans les deux îles, une mentalité d'insurgés et de rebelles.

Sur chaque île, les recteurs, assistés d'un entrepreneur qui avait lui-même le plus grand mal à contrôler sa main-d'œuvre, s'étaient bien efforcés de séparer ces deux populations. Ils n'avaient pu éviter de nombreuses liaisons, qui ne pouvaient pas ne pas avoir laissé de traces fâcheuses parmi les îliens. D'autant plus, qu'outre les rapports entre ces deux « civilisations », ces très importants travaux avaient, pour la première fois dans l'Histoire, considérablement développé les moyens de communication [6], et donc les échanges de biens mais aussi d'idées et d'expériences, entre Hoedicais et Houatais d'une part, le continent et Belle-Île d'autre part [7].

L'« héritage » de la construction de ces forts Louis-Philippe n'allait pas manquer de se traduire dans les rapports qu'entretenaient les îliens avec leurs recteurs. Peu à peu, des pêcheurs locaux subirent l'influence des « étrangers », notamment des Bellîlois pour lesquels « république » et « anticléricalisme » étaient synonymes, et allaient se mettre à contester leur autorité.

Deuxième traumatisme : l'abbé Delalande

Celui-ci est le fait d'un ecclésiastique, d'un diocèse extérieur à celui dont dépendent les deux îles. Pour témoigner de sa science auprès d'un public de savants nantais, il leur présente une longue monographie sur Hoedic et Houat. Et comme il est plus fidèle à ses rêveries apologétiques qu'aux réalités humaines sur les îles, il va, involontairement mais inévitablement, tirer les deux îles du cocon de mystères qui les protégeaient, au prix d'un folklore fictif qui contribuera à alimenter un long conflit.

En 1844, l'année où commençait la construction des nouveaux forts, l'abbé Jean-Marie Delalande avait effectué un premier voyage à Belle-Île et à Houat, dans le cadre de ses activités professionnelles. Professeur d'histoire naturelle au petit séminaire de Nantes et déjà au courant de ressources botaniques, zoologiques et halieutiques spéci-

6. L'entrepreneur entretenait sa propre flotte de « chasse-marées » qui assuraient des liaisons quasi-permanentes, entre les trois îles, et entre Hoedic et Trentemoult sur l'estuaire de la Loire. Au point qu'un estaminet de Trentemoult était devenu le « bureau » du courrier entre le continent, Houat et Hoedic.

7. Aux constructions sur Houat et sur Hoedic correspondaient d'importants travaux à la citadelle de Belle-Île alimentés en roches de granit par des carrières exploitées surtout sur Hoedic.

fiques sur ces îles, il s'y était rendu pour en dresser des inventaires. Il y était ensuite retourné pour étoffer ses informations, en vue d'un rapport qu'il entendait présenter à la Société académique de Nantes et de Loire-Inférieure dont il était membre.

En mars 1850, ayant pu réunir une documentation abondante, il la présente à ses collègues et son étude est publiée en mai et juin dans les annales de la Société. Elle fait de plus l'objet d'un « tirage à part » sous la forme d'un ouvrage de 120 pages intitulé « *Hoedic et Houat, Histoire, mœurs, productions naturelles de ces deux îles du Morbihan* ». [8]

C'est le premier ouvrage publié sur ces deux îles. Une toute première monographie avait bien été établie en 1825 par un autre naturaliste, Jean-Marie Bachelot de la Pylaie mais le manuscrit, demeuré confidentiel, ne sera publié pour la première fois — par Melvan — qu'en 2004. J.-M. Delalande a néanmoins peut-être eu l'occasion de connaître les travaux de Bachelot de la Pylaie, de même qu'il avait été en rapport avec James Llyod, un autre grand naturaliste.

En 1850, Jean-Marie Delalande est un prêtre de 41 ans et déjà un expert réputé dans son domaine, en relation donc avec les plus illustres naturalistes de son époque. Aussi la publication de sa monographie connaît un beau succès. Et elle demeure aujourd'hui un ouvrage précieux par les détails qu'elle réunit sur la vie à Houat et à Hoedic comme par ses informations sur les ressources naturelles des deux îles. Il en est de même sur les événements historiques relativement récents qu'il rappelle.

L'auteur accorde par contre du crédit, pour les siècles obscurs du Haut-Moyen-Âge, à des légendes dépourvues de toute justification, notamment à propos de Saint Gildas — l'unique chroniqueur de Grande Bretagne lors de la chute de l'Empire romain — qui ne traversa probablement jamais la Manche. L'intérêt apporté à ces légendes explique la philosophie qui se dégage du travail de l'abbé Delalande, sur l'histoire des deux îles. Plus que l'étude d'un naturaliste, c'est l'œuvre d'un jeune prêtre de la période post-révolutionnaire, désireux de chanter la gloire du clergé, et très influencé par le romantisme qu'avait illustré un Chateaubriand. Son objectif est, sans doute, de rapporter le fruit des informations qu'il a pu réunir, mais c'est aussi, manifestement, de développer un témoignage apologétique sur les bienfaits dont l'Église peut gratifier une communauté de familles chrétiennes. Quoique scientifique, il a préparé pour ses collègues de la Société académique qui regroupe tous les savants nantais, le plaidoyer de l'homme d'Église qu'il est également.

Jean-Marie Delalande doit connaître le récit de voyage sur Hoedic de l'abbé Félix Fournier, qui avait été son collègue à la Société académique et alors député de Loire-Inférieure [9]. Il est manifeste qu'il veut

8. Publiée simultanément à Nantes chez L. et A. Guéraud et Mazeau, à Vannes chez Lamazelles et J.-M. Galles. Cet ouvrage a fait l'objet d'une ré-impression en 1993, chez Res Universis.

9. Cf. Buttin 2011.

expliquer au savant auditoire auquel il s'adresse que le clergé catholique, tant vilipendé par la Révolution française, a su créer un paradis sur terre dans des îles morbihannaises.

C'est ce qui explique qu'il ait situé une communauté idéale à Hoedic, sous l'obédience magique d'une charte :

« *La nécessité d'un règlement, d'une organisation gouvernementale, d'une Constitution, se fit alors sentir* », écrit-il dans sa monographie. « *On rechercha les anciens usages de l'île et ses bonnes coutumes, le recteur les codifia et cette charte locale, discutée, votée, adoptée librement par les intéressés, eut force de loi parmi eux.* »

Et il ajoute même en note de bas de page : « *Je lis ces mots dans le préambule ou l'exposé des motifs : "Fondé sur les vrais intérêts de ceux pour qui il est fait, il* [le règlement] *maintient la paix parmi tous les membres (…) il protège les faibles contre les forts et rend à tous une égale justice (...) il encourage les bons et intimide les méchants"* ».

Puis il ajoute, sur une aussi belle lancée lyrique : « *De tous les Pouvoirs qui régissent les hommes, les habitants d'Hoedic et de Houat, comme les anciennes réductions du Paraguay, ne connaissent que la douce influence de la religion* ».

Or cette belle littérature va être à l'origine du mythe d'une « Charte d'Hoedic », qui n'a jamais existé que dans son imagination. Mais les événements, qui vont suivre au cours de la seconde moitié du XIX^{e} siècle, vont lui donner, un temps, un invraisemblable crédit.

Aussi n'est-il pas sans intérêt, avant d'examiner le sort que connaîtra cette pseudo charte d'Hoedic, de rechercher dans quel contexte elle fut « inventée » par l'abbé J.-M. Delalande.

Tout d'abord, il avait dû beaucoup entendre parler dans sa jeunesse de Houat et d'Hoedic. Il était né à Saint-Gildas-de-Rhuys en 1807. Ces îles constituaient alors son horizon et le célèbre Monsieur Marion n'avait quitté Hoedic qu'en 1822. Enfant, J.-M. Delalande pouvait l'avoir rencontré. Il avait peut-être aussi rencontré son successeur, Monsieur Pierre-Marie Glajan, d'autant plus que ce dernier était comme lui natif de Saint-Gildas-de-Rhuys

Or les archives de la paroisse d'Hoedic comportent un cahier intitulé *Règlement de 1822* [10] . Si ce titre, et la majeure partie du contenu du cahier, sont postérieurs à cette date, il est vraisemblable que quelques premières notes y furent rédigées par Monsieur Glajan. J.-M. Delalande avait donc pu également en entendre parler dans sa jeunesse et pouvait les avoir déjà idéalisés.

En outre, à l'occasion de ses recherches, il avait rendu visite, sur Belle-Île, à Monsieur Joseph Rio ancien recteur d'Hoedic (1839 à 1849), devenu depuis recteur de Bangor. C'est probablement lui qui avait baptisé *Règlement de 1822* les premières notes de Monsieur Glajan, face aux difficultés éprouvées pour entraîner ses Hoedicais dans la réalisation de grands travaux sur l'île. L'idée d'un « règlement » avait

10. Cf. Buttin 2011.

en effet pu lui permettre d'asseoir son autorité sur ses ouailles. Et maintenant à Bangor, face à un jeune confrère, intellectuel et professeur au petit séminaire de Nantes, ce « règlement » lui permettait, non sans une certaine ironie, de témoigner des exploits d'un modeste curé de campagne qui avait été un seigneur sur les îles. Monsieur Delalande était ainsi sur la piste de ce qui, pour lui, devenait une « charte ».

Mais, quoi qu'il en soit de telles hypothèses, nous disposons d'un échange de correspondances qui constitue un intéressant témoignage. En août 1850, Monsieur Joachim Le Capitaine, recteur de Houat, écrit à Monsieur l'abbé Jean-Marie Delalande [11], pour le remercier de l'exemplaire de son rapport que celui-ci lui a adressé. Cette lettre mérite d'être intégralement reproduite :

« *Mon cher Monsieur et Ami,*

Pardon d'avoir été si négligent à vous accuser réception de la belle brochure où vous vous amusez à me prêter tant de bonnes qualités que je n'ai pas. Si le Président de la République en avait connaissance, il serait capable de me charger d'une croix d'honneur que je n'aurais pas beaucoup plus méritée que Notre Seigneur n'avait mérité la sienne. Enfin me voilà célèbre dans l'histoire, ma fortune est faite – que je n'ai plus que mon pain à chercher…

Le parapluie et la boussole… reçus. Le pot à tabac pas vu [Sans doute des cadeaux qui lui étaient destinés].

Mon cher, on me presse et cependant j'ai encore un mot à dire. Ce n'est pas tout. Vous promettez une visite. Hé bien voilà deux barques Bobo [12] à Nantes et puis c'est que le 4 7bre mercredi. Je vais enfin bénir mon église. Je compte sur quelques confrères et en particulier sur Mr Maurice [13].

J'ai l'honneur d'être
Mon cher Abbé
Avec la plus vive reconnaissance
Votre très dévoué serviteur
À la vie à la mort
J. Le Capitaine
Célèbre dans l'histoire
Mais pauvre homme de Houat, quand même…

Oh, quel oubli, Respect et souvenir de ma sœur qui ne parle jamais de vous qu'avec admiration et le petit diablotin de neveu.

p.s.– Bon, me dis-je, les bateaux ne vont plus à Nantes. En ce cas vogue la galère pour la 1ère terre. Pour son tour l'abbé en verra la farce et pourra encore peut-être se trouver prévenu à temps. C'est cependant à regret que je livre ce barbouillage à la poste. Le jeu n'en vaut pas la chandelle.»

11. Elle est archivée au musée d'histoire naturelle de Nantes.

12. Bobo est l'entrepreneur chargé de la construction des forts sur Houat et sur Hoedic. Il a également reconstruit l'église d'Hoedic et agrandi celle de Houat, ce qui explique pourquoi Monsieur Le Capitaine va la bénir le 4 septembre 1859, alors que le bâtiment remontait à 1766.

13. Monsieur Maurice est alors recteur à Belle-Île.

La lettre est, de fait, timbrée et porte un cachet de la poste de Vannes. Elle n'a donc pas été confiée aux bateaux de l'entreprise Bobo qui assuraient des liaisons directes avec Nantes mais postée à Vannes.

Ce morceau de bravoure témoigne du niveau de culture de son auteur et du niveau de culture des prêtres que le diocèse de Vannes affectait alors sur les îles. Il confirme que ces prêtres étaient bien incapables de rédiger une « charte » — ne connaissant probablement même pas le mot — et tout spécialement dans le style que l'abbé Delalande rapporte.

Peut-être avait-il lui-même rédigé sa fameuse charte… Nous verrons quelques années plus tard que des recherches officielles effectuées par des autorités civiles n'ont jamais réussi à en trouver quelque trace que ce soit, ni sur Houat ni sur Hoedic. Et si ces recherches furent effectuées c'est parce que cette mythique charte deviendra un élément majeur dans un grand conflit entre l'Église et la République.

Troisième choc : le législateur impérial.

L'organisation municipale datait du Premier Consul. Elle avait permis, dans le cas d'un territoire séparé du chef lieu de la commune, que soit désignée la personne chargée localement de la tenue de l'état-civil. Sur Hoedic comme sur Houat, le desservant, le recteur, seul homme sachant lire et écrire, avait été officiellement désigné à cette fonction. Au plan civil c'était le fondement, bien fragile, de son autorité.

Mais, par une loi du 8 mai 1855, le Second Empire réforme l'organisation municipale. Le législateur — bien qu'il ignore certainement autant Houat qu'Hoedic — tenant compte de cas exceptionnels « *lorsque la mer ou quelque autre obstacle rend difficiles, dangereuses ou momentanément impossibles les communications entre le chef lieu et une fraction de commune* », innove, très logiquement d'ailleurs. Il crée pour cette fraction de commune un « *adjoint spécial* ». Cependant, il précise également que ne peuvent être ni maires ni adjoints *les ministres des cultes.*

Cependant sur Houat comme sur Hoedic, le recteur reste le seul homme sachant lire et écrire. Et depuis plus d'un siècle il est le seul homme que sa fonction ait conduit à exercer une autorité reconnue par tous les habitants. C'est donc, à nouveau, dans chacune des deux îles, le recteur que le sous-préfet de Lorient finira par désigner comme adjoint spécial. Une innovation qui contribuera à consolider son autorité. Voici comment la théocratie spontanée deviendra officielle !

Mais cela ne va pas manquer d'interférer dans les relations du recteur avec ses ouailles, devenues officiellement ses administrés. D'autant plus que ces relations commencent à se distendre, avec quelques têtes désorientées par les brassages de population, conséquence des travaux de construction des forts.

Ainsi va commencer à prendre forme un très long conflit. Leurs adversaires républicains vont avoir pour objectif d'arracher à ces recteurs une autorité qu'ils assument auprès des îliens.

Un conflit qui va, curieusement, débuter par un renversement de tactique. Jusque là, les recteurs étaient demandeurs de l'érection de

leurs paroisses en communes, pour se débarrasser de la tutelle, pourtant bien lointaine, du maire de Le Palais.

Mais devenus adjoints de ce maire, les recteurs vont lutter contre tout projet d'érection de leurs paroisses en communes.

Le phare d'Hoedic

Avant même que ne soient achevés les travaux de construction des forts, un autre chantier avait été entrepris sur Hoedic. L'île était dotée d'un premier fanal depuis 1836. En 1839, il avait déjà été envisagé de lui substituer un véritable phare qui aurait été édifié sur les rochers des Cardinaux car ils constituent l'obstacle le plus dangereux à l'entrée de la baie de Quiberon. Mais le projet avait été abandonné, considéré en lui-même trop dangereux et trop coûteux. En 1846, avait donc été arrêtée la décision de construire un phare sur un point haut d'Hoedic, mais la réalisation des travaux avait été retardée à cause de la construction du fort. Était né, en effet, un nouveau conflit entre les bureaux des administrations civiles et militaires, à propos de l'exploitation des carrières de granit, sur une île qui ne comporte d'autre ressource que son granit.

Finalement les travaux de l'administration des Phares et Balises peuvent enfin commencer en 1850. Mais le conflit sur l'exploitation du granit de l'île renaît, cette fois-ci entre les Hoedicais et l'Administration ! Le phare peut enfin être mis en route l'année suivante. C'est un feu fixe à 12 mètres au dessus du niveau du sol et 26 mètres au dessus de celui de l'océan, avec une portée de 9 milles.

La tour du phare est complétée par deux logements, pour les gardiens, et deux pièces à la disposition des continentaux de passage, pratiquement pour les ingénieurs des Phares devant périodiquement s'assurer de son fonctionnement. Mais des récits de voyageurs de l'époque font état de leurs nuits passées dans ces pièces. Une petite « révolution » pour Hoedic, ainsi dotée pour la première fois de son histoire d'équipements pour « touristes ». Personne n'aurait cependant pu imaginer alors ce que deviendrait cette activité cent cinquante ans plus tard ! [14]

Contrairement à la construction du fort, celle de ce phare est beaucoup plus « neutre » pour la communauté hoedicaise. Elle est effectuée par une main-d'œuvre du littoral breton qui en a construit plusieurs dans la région, complétée par des Hoedicais. Ce sont tous des hommes de la même « civilisation », ce qui n'était pas le cas avec la main-d'œuvre de l'entrepreneur Bobo pour le fort.

De nouvelles églises sur Hoedic et sur Houat

La construction des forts Louis-Philippe ne fut tout de même pas uniquement source de nuisances pour les deux communautés d'îliens. Elle valut à Hoedic une église neuve, sur le même site mais beaucoup

14. Sur le Vieux phare d'Hoedic, voir Hartemann 2008.

plus grande que celle du XVIII[e] siècle, et à Houat une église agrandie qui sera en outre, deux ans plus tard, dotée d'un petit clocher. Se trouvant sur le site où devait être construit le nouveau fort, la vieille église d'Hoedic avait en effet été abattue (il n'en subsiste que l'actuelle sacristie) mais ce premier projet, avait été abandonné par mesure d'économie. Les deux paroisses avaient également bénéficié des travaux de construction des forts.

Les deux églises neuves avaient fait l'objet de grandes cérémonies de « bénédictions » avec le concours d'un nombreux clergé des paroisses voisines du continent. Celle de Houat avait été présidée par Monsieur le Capitaine, dès 1851. Celle d'Hoedic l'était par son nouveau recteur Monsieur Stephano, en 1853. Mais participait aussi à la cérémonie d'Hoedic le capitaine du génie de Belle-Île : ce qui confirmait bien la participation de l'armée à la réalisation de la nouvelle église. [15]

Amorce du problème de l'érection des deux îles en communes

Sur l'une comme sur l'autre île, la tactique des recteurs évolue à partir du moment où la loi de 1855 en fait des adjoints spéciaux. Mais il est significatif, pour la suite du conflit qui se développera après 1870, de se reporter à toute une série de correspondances, entre la mairie de Belle-Île et la sous-préfecture de Lorient, du début des années 1850, lorsque les deux recteurs de Houat et d'Hoedic souhaitaient encore l'érection de leurs paroisses en communes. Il ne s'agissait en effet nullement d'une question d'autorité ou de pouvoir, et encore moins de théologie ou de républicanisme. Il ne s'agissait alors que d'une question de « gros sous ». L'autorité des deux recteurs dans leurs îles respectives n'était contestée par personne.

La commune de Belle-Île percevait les droits sur les boissons alcoolisées (vin, cidre et cognac) consommées sur Houat et sur Hoedic, sans rien ristourner aux deux îles. L'objectif des recteurs en demandant l'érection de leurs îles en communes distinctes de Le Palais était donc uniquement de pouvoir effectuer eux-mêmes le prélèvement de ces taxes.

Grâce à l'intervention du sous-préfet, la mairie de Belle-Île avait finalement admis un partage de ces taxes avec Houat et Hoedic, et ce premier conflit avait été réglé.

Mais ces correspondances de Belle-Île avec la sous-préfecture de Lorient témoignent aussi d'une autre « révolution » qui va également dominer le prochain conflit entre les recteurs et la République [16]. Le ministère de la Défense, avec les forts, et celui des Travaux Publics, avec le phare, n'étaient en effet pas les seuls à s'intéresser à ces deux îles ignorées et abandonnées de toute autorité depuis des siècles. Le ministère de l'Intérieur et sa préfecture entraient, eux aussi, dans le jeu. Ce qui donnait ce courrier du sous-préfet daté du 18 février 1852 :

15. Sur l'église d'Hoedic voir Buttin 2009.

16. Archives municipales de Le Palais.

« *Monsieur le Maire,*

Vous m'avez transmis les pièces concernant les ventes consenties au profit de l'État par la commune de Palais et par la fabrique d'Houat de 4 parcelles de terrain nécessaires pour l'établissement d'un fort et des chemins conduisant à ce fort.

Monsieur le ministre de la Guerre, à qui Monsieur le Préfet avait adressé ces pièces, vient de les renvoyer pour être rectifiées. Il fait observer que les délibérations prises au sujet de ces ventes par le Conseil Municipal de Palais et par le conseil de fabrique d'Houat autorisant la vente de 4 parcelles de terrain, tandis que cette autorisation devait être donnée d'une manière distincte, savoir : par le Conseil Municipal pour 3 parcelles de la contenance de 39 ares 25 centiares et estimée 111 f, et par le conseil de fabrique pour une seule parcelle contenant 13 ares, 72 centiares et estimées 176,99 f. [17]

Je vous prie de faire opérer ces rectifications le plutôt possible, et au besoin de faire prendre de nouvelles délibérations.

Agréez, Monsieur le Maire (…) » [18]

Lorsque l'on sait comment, en fait, étaient alors gérées Belle-Île, Houat et Hoedic — et comment elles le seront encore cent cinquante ans plus tard — ce formalisme des administrations parisiennes, appliqué à Houat et Hoedic, laisse pantois. Il explique également l'incohérence du contexte dans lequel va se dérouler le conflit entre l'Église et la République, sur l'une et l'autre île.

Une archiconfrérie de N.-D. du Mont-Carmel à Hoedic

Y-a-t-il une relation de cause à effet entre ce naufrage et l'érection d'une archiconfrérie de Notre-Dame du Mont Carmel sur l'île d'Hoedic ? Ou est-ce en raison du fait que l'église d'Hoedic est dédiée à Notre-Dame-la Blanche ?

Le fait est que la maison généralice [19] de l'ordre des Carmes déchaux, à Rome, signe le 7 décembre 1857 l'autorisation de cette érection, en précisant les indulgences plénières et partielles accordées à l'entrée dans la confrérie. Le certificat officiel l'attestant figure toujours dans les archives de la paroisse ; elles ne comportent par contre aucune information sur ce que put être cette archiconfrérie sur Hoedic.

C'était l'époque à laquelle Monsieur Vincent Stephano quittait la cure d'Hoedic, pour être remplacé par Monsieur Louis Marie Raoul. Il ne fera qu'un séjour de moins de quatre ans sur l'île d'Hoedic, et ce dernier sera lui-même remplacé par Monsieur Mathurin Costevec.

17. Depuis 1839, l'administration des Finances, qui avait été la première à s'intéresser aux îles d'Houat et d'Hoedic y avait fait dresser, pour la première fois, le cadastre des propriétés privées, naturellement pour y percevoir des impôts ! C'est sur cette base qu'il était, pour la première fois, procédé à des cessions officielles de parcelles de terre. Ce cadastre, dit napoléonien, a été restauré en 2006 à Hoedic, avec les anciens registres, à l'initiative de Melvan et grâce à une souscription réalisée auprès des résidents de l'île.

18. Archives de Le Palais.

19. La maison généralice est la résidence du supérieur général d'un ordre religieux.

Des émules de l'abbé J.-M. Delalande

Le 7 septembre 1856, Léon Soubeiran, naturaliste professeur à l'école supérieure de pharmacie, écrit de Le Palais à un collègue de la Société botanique de France pour lui raconter sa « *course aux îles d'Houat et d'Hoedic* ». C'est un nouvel inventaire de toutes les spécificités de la végétation sur les deux îles. Mais l'auteur note en outre :

> « *Le hameau d'Houat, assemblage irrégulier de quelques cabanes (il n'y demeure que 220 habitants), comme tous les villages de la Bretagne, n'offre rien qui charme l'œil, et semble dénoter une grande misère. Il n'en est rien cependant, grâce au régime tout particulier sous lequel vivent ses habitants, qui forment une sorte de communauté régie par le curé qui est à la fois le pasteur, le médecin, le juge de paix, le commissaire et même le cabaretier, car il dirige une cantine où tous, étrangers et indigènes, vont se fournir des choses indispensables à la vie. C'est là seulement qu'on peut se procurer les rafraîchissements nécessaires ou le tabac, charme de longues courses, et une sage mesure interdit toute consommation à un individu qui commence à être ébrieux (...)* » [20]

Léon Soubeiran, qui a lu l'abbé J.-M. Delalande, ne trouve de « charte » ni à Houat ni à Hoedic.

À la même époque, dans la revue de Bretagne et de Vendée, l'abbé Jean-Marie Le Joubioux recommande la lecture de l'abbé Delalande :

> « *(...) un écrivain, qu'une mort prématurée a ravi à la religion et à la science, a fait un charmant opuscule sur Houat et Hoedic ? Je me permettrai d'en conseiller la lecture à tout le monde, mais surtout à ceux qui désirent trouver, au milieu des recherches scientifiques, quelques pages qui rafraîchissent l'esprit et le cœur, comme une sorte d'oasis au milieu des sables brûlants du désert (...). On croît avoir sous les yeux l'histoire des premiers chrétiens (...). C'est la même simplicité de mœurs et la même charité entre les membres de ces petites communautés* ». [21]

L'influence des grands du romantisme est encore sensible.

Toujours à la même époque, l'on retrouve ce même engouement pour l'œuvre de l'abbé Delalande, comme dans *Pélerinages de Bretagne*, de Hippolyte Violeau , qui, tel l'abbé Le Joubioux, développe des commentaires dithyrambiques sur la fameuse charte

> « *cette Constitution d'accord avec les anciens usages et les bonnes coutumes laissées par les moines (...)* » [22]

Ni l'un ni l'autre de ces deux auteurs ne prétendent cependant avoir jamais mis les pieds sur Houat ni sur Hoedic. L'ouvrage de l'abbé Delalande est suffisant pour alimenter leur imaginaire, mais ce ne sont pas des témoins.

---

20. Soubeiran 1856. Jean Soubeiran, 1827-1892, docteur en médecine et docteur en sciences, célèbre professeur de pharmacie à Paris puis à Montpellier.

21. Le Joubioux 1857. Abbé Le Joubioux, 1806-1888. Né à l'Île d'Arz, vicaire général de deux évêques de Vannes, grand amateur de la langue bretonne et de la Bretagne.

22. Violeau 1859. Hippolyte Violeau, né à Brest en 1816, mort à Lambezellec en 1892, auteur breton de nombreux ouvrages, dont *Pèlerinages de Bretagne (Morbihan).*

En 1864, un M. L. de Serbois visite « *Huat et Hoedick* ».

« *Je ne crois pas qu'il y ait dix personnes en France qui soupçonnent l'existence de l'une ou l'autre. Et cependant Hoedich* [sic] *et Huat renferment une merveille impérissable, car elle se renouvelle tous les trente ou quarante ans, comme le phénix elle renaît de ses cendres ; je veux parler du curé… Il est d'abord seigneur de l'endroit ; à lui les honneurs, à lui un respect sans bornes, un dévouement fanatique (…) chez des pêcheurs pauvres et sans ressources, simples et ignorants (s'ils n'étaient l'un et l'autre, ils seraient fort malheureux ; la solitude n'est possible qu'aux hommes de génie ou aux esprits très peu développés), l'omnipotence librement acceptée du recteur est un bienfait, une garantie d'ordre et de moralité ; Otez le curé d'Hoedich à ses paroissiens : je ne leur donne pas dix ans pour mourir de faim ou se manger les uns les autres.* » [23]

L'auteur n'a dû faire qu'un bref passage sur les deux îles, mais quoiqu'enthousiaste il n'y a pas trouvé de charte.

Réalités sur les îles

Des archives sont heureusement là pour revenir à une réalité beaucoup plus prosaïque, pour ce milieu du XIX[e] siècle

Du sous-préfet de Lorient au maire de Le Palais, le 9 juillet 1855 :

« *J'ai l'honneur de vous faire connaître que M. le Préfet vient d'autoriser le nommé Malanquin, condamné libéré sous surveillance à Vannes à se rendre aux îles d'Houat et d'Hoedic où il a la jouissance d'être employé par l'entrepreneur des travaux du génie militaire…* » [24]

Également du sous-préfet de Lorient plusieurs correspondances traitent de l'achat par le ministère de la Guerre des terrains nécessaires à la construction de deux batteries sur l'île de Houat, l'une à la pointe d'Ervachip, devant la passe du Béniguet, l'autre sur la pointe d'En-Tal. L'une de ces lettres, du 23 février 1857, précise que ces batteries « *doivent être construites d'urgence* ! » De tout temps les bureaux administratifs ont toujours eu un sens particulier de l'humour.

Une première émeute sur Houat

Par lettre du 12 février 1859 le sieur Morin Joseph, commis de M. Le Haque entrepreneur, a demandé l'autorisation d'établir une cantine avec débit de boissons à l'île de Houat. C'est, évidemment, une tentative pour faire échec au privilège de fait de la cantine paroissiale. De fait, cette requête est une sorte de provocation, car son débit de boissons est déjà ouvert ! Le 10 mars 1859, c'est une réalité très concrète qu'aborde le sous-préfet de Lorient, s'adressant toujours au maire de Le Palais. Sa lettre mérite d'être intégralement reproduite, car, au lendemain des exaltations de l'abbé Delalande et de ses émules, elle témoigne de la rapidité avec laquelle les travaux du génie militaire ont pu perturber les mœurs des îliens.

23. De Serbois 1864 (aucune information retrouvée sur M. de Serbois).

24. Archives municipales de Le Palais.

« *Monsieur le Maire,*

M. le Préfet a été informé des difficultés sérieuses qui ont surgi dans l'île de Houat et qui doivent éveiller la sollicitude de l'administration. Il y existe, vous le savez, une cantine à l'usage de tous les habitants et alimentée avec les ressources communes, laquelle est placée sous la direction d'une personne choisie par le desservant.

La règle ne permet de donner à chaque individu qu'une quantité déterminée de boisson chaque jour. Or deux hommes ont voulu récemment enfreindre cette disposition si sage, menaçant la surveillante de la cantine de s'emparer de force de la boisson qu'ils prétendaient avoir le droit de boire à discrétion en payant. Effrayée d'une pareille menace et surtout qu'elle ne pouvait se faire obéir d'hommes en ivresse, car ils avaient déjà bu ou sur le continent ou dans un autre cabaret de l'île, la surveillante sortit pour aller prévenir le desservant de ce qui se passait. Pendant qu'elle se rendait au presbytère, les agresseurs s'introduisirent dans la cave et burent à volonté. Lorsque le desservant parut, il leur a adressé des remontrances sur leur conduite, les invite à se retirer et à ne pas recommencer pareille scène. Mais au lieu de reconnaître leurs torts ces gens exaltés par le vin répondirent par des injures à tout ce que leur disait le desservant et allèrent même par l'appréhender au corps, prétendant qu'il n'avait pas le droit de commander dans l'île. Voyant la tournure que prenaient les choses, M. l'abbé Le Goff, jugea prudent de se retirer, mais ses agresseurs n'étant point satisfaits, ils firent du bruit, recrutèrent quelques partisans et se dirigèrent vers le presbytère dont ils essayèrent d'ouvrir le portail à l'aide d'une forte pièce de bois. Le desservant voulut faire entendre raison aux auteurs de cette sorte d'émeute, principalement aux deux instigateurs qui se montraient en tête. Ce fut peine perdue. Il fut assailli de propos injurieux et de menaces de mort. À la fin l'attroupement se dispersa en disant qu'il recommencerait le lendemain, ce qui n'eut pas lieu. Quelques jours après l'un des meneurs, le plus coupable, reconnut ses torts et offrit ses excuses au recteur. Le second refusa de faire une semblable démarche.

Ces scènes de violence n'ont pas éclaté fortuitement. Elles avaient été préparées et suggérées depuis longtemps. On soupçonne beaucoup un sieur Morin ancien employé des travaux maritimes, condamné, gracié, demeurant à Palais d'avoir soufflé de mauvais conseils à quelques habitants d'Houat où il a demeuré quelque temps, mais on n'a aucune preuve de cela.

Toujours est-il que ce pays autrefois habituellement si calme se trouve dans une grande fermentation que contribue à entretenir un second cabaret établi par le sieur Morin pendant la construction des travaux de fortification sur l'île.

Il y a là deux questions : l'une est du ressort de la justice, la seconde toute administrative. Le desservant réunit en sa personne les diverses fonctions qui s'exercent sur l'île, mais son autorité est purement morale. Il n'a aucun agent d'exécution pour lui prêter main forte dans les cas comme celui qui vient de se présenter. La gendarmerie ne pourrait que difficilement exercer la surveillance sur ce pays en raison de la rareté des

communications. M. le préfet ne voit dès lors qu'un seul moyen pratique de remédier à de tels inconvénients, ce serait qu'on institue un garde-champêtre appointé et que vous déléguassiez au desservant vos pouvoirs de police municipale, en vertu de l'article 3 de la loi du 5 mai 1855.

Le budget de Palais offre un excédent de recette sur lequel on prélèverait aisément une faible allocation pour rémunérer le garde-champêtre. C'est une dépense trop bien justifiée pour que le conseil municipal ne la vote pas.

Veuillez, je vous prie, agir près de lui dans ce sens. Vous m'adresserez deux expéditions de la délibération qu'il aura prise à ce sujet.

Recevez, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Sous-Préfet : » signature illisible. [25]

C'est ainsi que, à la suite d'une querelle d'ivrognes, va se dessiner le conflit qui opposera les Républicains de Belle-Île aux recteurs de Houat et d'Hoedic. Car si l'ex-condamné et cabaretier Morin a pu jouer un rôle dans la bagarre, il est bien certain que ce n'est pas lui qui a pu poser le problème de l'autorité et du rôle des recteurs sur les îles de Houat et d'Hoedic. Déjà perce sous un incident banal une intervention fomentée par quelques politiciens de Le Palais qui veulent atteindre l'autorité des recteurs, et à travers eux l'Église qu'ils représentent.

En l'état cependant le sous-préfet rejette la requête de Morin… parce qu'elle n'a pas été présentée sur papier timbré !

Premières offensives de Le Palais

L'incident manigancé par l'agent Morin à Houat a tout de même constitué une alerte pour la préfecture de Vannes. Elle va commencer à manifester sa sollicitude pour les Houatais et pour les Hoedicais.

Par lettre du 16 avril 1862, le sous-préfet de Lorient écrit au maire de Le Palais :

« *J'ai l'honneur de vous adresser une pétition à S. Ex. le Ministre de l'Instruction publique, au nom des habitants de l'Isle de Houat, à l'effet d'obtenir la création d'une école dans l'île.*

Je vous prie de bien vouloir soumettre cette réclamation au Conseil municipal en le mettant en demeure de faire remplir vis-à-vis de la section d'Houat et de celle d'Hoedic l'obligation que lui impose l'art. 36 de la loi du 15 mars 1850, et de se prononcer en outre sur la nature des écoles à établir et le choix de l'Institutrice laïque ou religieuse qui les dirigera.

Je vous prie de profiter de la même session du Conseil municipal pour l'inviter à prendre les mesures nécessaires pour assurer des secours médicaux aux populations des îles de Houat et d'Hoedic. Lors du vote du budget de 1863 vous examinerez s'il ne serait pas possible d'y insérer une allocation qui formerait le premier fond destiné à l'organisation du

25. Archives municipales de Le Palais.

service médical. M. le Préfet verrait à ce que le département pourrait faire et solliciterait une subvention de M. le Ministre de l'Intérieur.

Je connais trop bien, Monsieur le Maire, l'intérêt que vous portez à vos administrés et les bonnes intentions dont le Conseil municipal est animé pour douter un instant que vous ne prêterez votre concours à des mesures qui intéressent à un plus haut point la population maritime des îles d'Houat et d'Hoedic.

Je vous serais obligé de m'adresser aussitôt que possible copie des délibérations prises. »[26]

Un style administratif qui confirme que le sous-préfet n'ignore pas que Le Palais a toujours refusé de verser un centime pour les Houatais et pour les Hoedicais.

Une nouvelle lettre du sous-préfet, du 6 juin 1862, fait état de la réaction du conseil municipal de Le Palais : il souhaite que ces deux îles soient distraites de sa commune !

Ce à quoi répond le sous-préfet par lettre du 11 juin, après s'être lui-même rendu sur les îles, en invitant le maire de Le Palais à faire dresser des devis de travaux à exécuter sur des biens des sections de Houat et d'Hoedic pour l'aménagement de salles de classe, deux pièces proches pour loger l'institutrice et

« *un petit appentis pour la pharmacie et des lieux d'aisance (…) Monsieur le Préfet est disposé à accorder un secours (…) Je recommande, Monsieur le Maire, cette importante affaire à vos bons soins, et je vous serais obligé de faire ce qui dépend de vous pour en presser le plus possible la solution. La municipalité du Palais aura contribué de la sorte à consacrer par un bienfait immense, le souvenir de la visite que j'ai eu l'honneur de faire à ces populations lointaines et un peu déshéritées.* »[27]

Le sous-préfet pourrait sans doute difficilement exercer plus de pression sur le maire de Le Palais et sur son conseil municipal. Cependant l'affaire traîne, avec de nouvelles complications. Une lettre de février 1863 fait en effet état d'un problème négligé jusqu'à présent : les bâtiments à aménager à Houat et à Hoedic, qui dépendent des presbytères, sont-ils propriété de la commune ou de la fabrique ?

Pendant ce temps, les recteurs des deux îles, au courant, ne sont pas demeurés passifs. Le 14 juillet 1863, le sous-préfet avise le maire de Le Palais de ce que le préfet ne s'oppose pas à l'ouverture à Houat d'une école libre par la « *dame Le Boucher Marie Françoise, dite sœur Marie St Guillaume* », puis il ajoute « *le Conseil départemental de l'Instruction publique, dans sa séance du 20 juin dernier, vu la situation toute spéciale de la localité, a autorisé la réunion des enfants des deux sexes dans l'école tenue à Houat par ladite dame Le Boucher* ». En ce temps là, une concession véritablement exceptionnelle !

26. Archives municipales de Le Palais.
27. Archives municipales de Le Palais.

Enfin, en septembre 1863, le sous-préfet peut annoncer une solution qui ne coûtera rien à la commune de Le Palais : le Gouvernement offre un secours de 3 000 F.

> « *Je viens en conséquence vous prier de vouloir bien réunir le Conseil municipal pour lui annoncer cette bonne nouvelle et pour lui proposer d'affecter purement et simplement pareille somme à la construction des deux maisons de Houat et d'Hoedic.* » [28]

Cependant l'affaire n'est pas réglée pour autant. En novembre 1863, le conseil municipal de Le Palais ajourne à nouveau la construction des écoles sur Houat et sur Hoedic !

Première action défensive des conseils de fabrique

Du moins, ce dossier, en soulevant la question de la propriété des biens collectifs sur Houat et sur Hoedic, conduit à mettre en œuvre une première action défensive, quoique purement formelle. Pour la première fois, en effet, le préfet et l'évêque conviennent de l'organisation de *conseils de fabrique* dans chacune des deux paroisses de Houat et d'Hoedic.

Le 8 septembre 1864, un arrêté préfectoral a désigné Jullien Allannic (sic) et Jérome Blanchet, tandis que le même jour une décision de l'évêque a nommé Marie Gildas Blanchet, Joseph Allanic et Jean Le Bayon, membres du *conseil de fabrique d'Hoedic*[29]. Le conseil est installé le 1er octobre suivant, avec Jean Le Bayon comme Président.

Le recteur, Monsieur Costevec, ajoute une note d'explication au registre des B.M.S. [30] de l'année : « *dans le but de rendre l'église propriétaire légale des biens dont elle a toujours disposé dans l'île et qui ont tous été acquis pour elle par les recteurs, un conseil de fabrique a été formé* ». La « théocratie » est ainsi « légalisée ». Mais pendant les dix années qui vont suivre ce conseil de fabrique ne sera jamais réuni.

Et c'est le recteur qui va continuer à prendre toutes les décisions relatives à la construction d'une nouvelle chaloupe pour le ravitaillement des îles, à la construction d'un nouveau bâtiment pour la vente des biens importés du continent, à la réfection de celui de l'école, etc. Sur les deux îles la réalité l'emporte. Et les deux structures théocratiques de fait résistent.

Un sémaphore sur Hoedic

Après avoir ignoré ces îles pendant des siècles, l'Administration ne cesse d'y intervenir au XIXe siècle. En 1860 c'est le début de la construction d'un sémaphore.

28. Archives municipales de Le Palais.

29. Dans le cadre du Concordat de 1801, toujours en vigueur.

30. Le B.M.S. est le document diocésain officiel pour l'enregistrement des Baptêmes, Mariages et Sépultures. Il n'est naturellement pas destiné à enregistrer de telles informations anecdotiques. Mais bien des recteurs qui ne disposent alors d'aucun autre document en profitent pour le compléter de chroniques.

L'église Notre-Dame-la-Blanche avait été située sur un des points hauts de l'île pour être vue du plus loin possible en mer. Le sémaphore est à côté de l'église pour constituer un observatoire au champ de vision le plus large sur mer.

Mais à proximité immédiate de l'église, le sémaphore va également constituer le siège d'une personnalité qui, sans bénéficier de l'autorité morale du recteur, va néanmoins disposer dans la communauté des îliens d'un prestige exceptionnel. Après le recteur c'est, dans l'île, le premier homme du continent, spécialiste, fonctionnaire de l'État et dont l'autorité ne relève plus de l'Église. Sans pouvoir atteindre l'autorité du recteur, il se trouvera souvent aux côtés de ses adversaires.

Le Port La Croix

Toujours au titre des « grands travaux » sur les îles, ce sera en 1868 la construction d'un port sur la côte sud de l'île d'Hoedic. Là où, sous la direction du recteur Rio, les Hoedicais et les Hoedicaises avaient eux-mêmes construit une première digue de protection pour les navires des équipages de marins-pêcheurs, l'Administration entreprend le construction d'une digue beaucoup plus importante. Un môle de protection en maçonnerie de 228 mètres est substitué à la première digue en pierres sèches édifiée à l'initiative de Monsieur Rio. [31]

Pour la première fois Hoedic est doté d'un véritable havre, qui cependant assèche aux marées basses.

Et c'est une fois de plus la présence sur Hoedic « d'étrangers ». Ils vont inévitablement entretenir des relations avec les îliens – d'autant plus que pour ces nouveaux chantiers quelques îliens, des jeunes surtout (leur travail comme ouvriers des constructions étant plus rentable que la pêche) vont être embauchés et participer aux travaux. Il en résultera pour les îliens, à la fois de très sensibles revenus supplémentaires, dans une économie traditionnellement de survie, et une certaine ouverture à des techniques nouvelles – de même qu'à des idées nouvelles déjà généralisées sur le continent mais encore totalement inconnues sur les îles.

Les nouvelles entreprises des recteurs (mobilier de l'église [32], couvent pour recevoir des Sœurs, etc.), grâce aux nouvelles ressources des services économiques rendus par l'Église aux îliens, de même que les travaux que vont, à cette époque, réaliser les îliens pour améliorer leur habitat, vont ainsi constituer un heureux « sous-produit » des investissements réalisés sur les îles par les administrations du Continent

Mais en contrepartie l'ouverture des îliens à des idées et conceptions de vie sociale qui leur étaient totalement étrangères vont progressivement contribuer à ébranler l'autorité de leurs recteurs. Il ne s'agira cependant que d'évolution très lente.

31. La croix de Port la Croix a été édifiée en 1624 et sera restaurée en 1877 sous le recteur Raude. Voir à ce sujet Buttin 2008, p. 37.

32. Cf. Buttin 2009.

À Hoedic comme à Houat demeurent encore des communautés chrétiennes, fidèles à leurs recteurs et aux offices religieux que ceux-ci leur assurent.

Monsieur Féchant à Hoedic, Monsieur Yvon à Houat

Né à Bangor, sur Belle-Île, âgé de 43 ans, Monsieur Pierre Louis Féchant est nommé recteur d'Hoedic le 24 mars 1865, en remplacement de Monsieur Costevec. Il démissionnera en 1876, mais finira ses jours sur l'île, en 1885. Sa pierre tombale se trouve toujours au milieu du cimetière paroissial, devenu communal. Ce fut un grand recteur de la paroisse Notre-Dame-la-Blanche et un seigneur de l'île à une époque charnière.

Né à Groix, âgé de 39 ans, Monsieur Joseph Marie Yvon est nommé recteur de Houat le 9 octobre 1866 où il demeurera jusqu'en 1873. Puis, il occupa dignement la même place mais à la paroisse Saint-Gildas.

Face aux problèmes posés par Le Palais, le diocèse affecte maintenant aux deux îles des hommes déjà dotés de solides expériences. Ils sont tous deux îliens d'origine, mais ont bénéficié d'une instruction plus poussée que celle de leurs prédécesseurs. Ils maîtrisent très bien la langue française.

Tous les deux jouissent en outre de la bienveillance du préfet et du sous-préfet à une époque, sous Napoléon III, où la préfecture et le diocèse de Vannes entretiennent de bonnes relations. Tous deux sont officiellement nommés agent spécial de la commune de Le Palais, respectivement pour chaque île. Ils vont avoir à éviter dans toute la mesure du possible que l'hostilité de Le Palais ne dégénère en conflit local dans leurs paroisses.

Et tous deux, conscients de leur mission pastorale, vont aussi se consacrer à améliorer le mobilier de leurs églises paroissiales, notamment pour Notre-Dame-la-Blanche avec le concours d'un grand artiste du Vannetais, Alphonse Le Brun. Celui-ci réalise pour l'église d'Hoedic un mobilier d'une exceptionnelle qualité pour une paroisse aussi modeste.

Bons gestionnaires, Monsieur Yvon et Monsieur Féchant vont également résoudre localement, sur leurs seuls fonds paroissiaux, le problème de l'aménagement des locaux d'école. Tous deux savent gérer avec sagacité les différents services économiques que leurs paroisses assurent au profit des îliens, les cantines, les moulins, etc., tout en assurant l'entretien des locaux paroissiaux, et en agrandissant leurs presbytères et leurs cimetières.

À Hoedic Monsieur Féchant entreprend la construction d'un vaste enclos et de bâtiments destinés à constituer un couvent pour des religieuses qui vont venir aider la paroisse. Des travaux importants qui vont comporter, sur deux étages, une habitation pour des sœurs avec une salle d'école, une salle de récréation, une salle de catéchisme, une

buanderie, un vaste atelier et un magasin.[33] Il bénéficie lui-même, il est vrai, de l'assistance du conducteur des Ponts et Chaussées, M. Gouezel, alors affecté par l'Administration à la réalisation, sur la côte sud de l'île, de la cale de Port La Croix.

Les conditions de vie sur les deux îles demeurent cependant précaires, avec des sinistres comme l'incendie de deux maisons sur Hoedic en 1867, un drame plus étendu ayant été heureusement évité grâce à l'arrivée de l'équipage d'un aviso à vapeur, le *Pélican,* qui croisait dans les parages.

Les chroniques locales font également état de plusieurs naufrages ; le métier de pêcheur est rude, et dangereux. Il se pratique alors sur des embarcations peu maniables. À cette époque les gens de mer, qui ne savent pas nager, ne disposent encore d'aucun moyen de secours, ni même de sécurité.

Cependant, sur Houat comme sur Hoedic les îliens bénéficient alors du relèvement du niveau de vie que connaissent tous les Français, et qui est pour eux le principal « sous-produit » de tous les chantiers réalisés sur les deux îles. Cela se traduit par une amélioration de l'habitat, les couvertures en ardoises se substituant progressivement aux toits de chaume. Tandis que de nouvelles longères, en pierres et maçonnerie, sont implantées autour du presbytère d'Hoedic.

Le litige entre Le Palais, Houat et Hoedic prend corps

Cependant Monsieur Yvon à Houat et Monsieur Féchant à Hoedic ne peuvent éviter tout heurt avec Le Palais, dont le maire et le conseil municipal sont de plus en plus actifs pour se débarrasser de leurs deux îles et surtout de leurs recteurs, comme de leur statut régi par une Église contre laquelle ils s'engagent dans une lutte fanatique.

Nous ne disposons malheureusement que d'archives très incomplètes pour cette période mais l'on sait que le 21 avril 1865 le sous-préfet de Lorient avisant Le Palais de la mise à sa disposition du secours de 3 000 F du ministre de l'Instruction Publique, doit lui préciser :

> « *J'ai l'honneur Monsieur le Maire de rappeler à votre souvenir qu'il a été entendu que ce secours n'était accordé qu'en vue d'aider les îles de Houat et d'Hoedic à réaliser les améliorations dont elles ont le plus grand besoin. Autrement la commune* [Le Palais] *avait assez de ressources pour subvenir aux dépenses que lui occasionneront son école de filles et son abattoir.* »[34]

Mais comme à Houat et à Hoedic les recteurs ont pu réaliser leurs travaux sur leurs propres ressources, c'est bien pour son école et pour son abattoir que Le Palais va détourner la subvention de l'Instruction Publique destinée aux deux îles.

33. Cependant la clôture du jardin ne sera réalisée que par le successeur de Monsieur Féchant.

34. Archives municipales de Le Palais.

Des échanges de correspondance entre Monsieur Yvon, adjoint spécial sur Houat et le maire de Le Palais font ensuite état, en 1868 et 1869, de travaux urgents nécessaires à l'entretien de l'église de Houat. L'adjoint spécial Yvon demande l'aide de la commune. Le sous-préfet rappelle au maire de Le Palais la subvention accordée pour Houat et Hoedic, ajoutant que son budget étant en excédent il doit aider Houat. En vain. Le refus d'aider ses deux sections spéciales (donc leurs recteurs et l'Église) demeure la position immuable de Le Palais et de son conseil municipal.

Une lettre de Monsieur Féchant, du 6 novembre 1867, nous apprend que déjà le conflit se situe sur un plan plus fondamental qu'une simple histoire de « gros sous ». Cette lettre n'étant qu'une réponse de Monsieur Féchant au maire de Le Palais, nous ne pouvons savoir qui a pris l'initiative d'élever le débat. L'analyse du dossier donne cependant à penser qu'elle fut prise par le recteur d'Hoedic, et vraisemblablement sur quelque conseil extérieur. Car les arguments développés sont d'une nouvelle nature et proches d'un raisonnement de juriste.

La solution « conseils de fabrique », demeurée formelle mais fictive, est elle-même considérée comme dépassée. Pour la première fois le recteur d'Hoedic doit se situer, dans sa lettre au maire de Le Palais, en défenseur du statut propre de sa paroisse, sur la base d'une structure originale, résultant d'un « règlement » spécifique. Cependant le maire de Le Palais a dû lui répondre en contestant toute validité à un tel règlement. La seule pièce d'archive à notre disposition est donc une lettre de Monsieur Féchant, « *Agent spécial à Hoedic* », du 6 novembre 1867, qui expose au maire de Le Palais sa propre argumentation :

« *Monsieur le Maire*

Vous me permettrez, j'en suis sûr, quelques observations sur votre réponse à mes lettres. S'il m'échappe une expression qui heurte les convenances, tenez la pour non-dite, car je me sens trop de respect pour votre très digne et très honorable personne, pour franchir volontairement les bornes qui me sont imposées.

Vous me dites :

1°) que le règlement dont j'invoque le texte ne saurait avoir force de loi. Assurément je ne prétends pas l'égaler au code Napoléon, à un décret impérial, ni aux arrêtés du Préfet ; mais comme mesure purement locale, peut-on dire, sans blesser la vérité, qu'il ne saurait avoir force de loi ? Je ne le crois pas et voici mes raisons. C'est un recueil de règles mûrement et longuement réfléchies, tracées par une autorité compétente, et, si non formellement approuvées, au moins largement tolérées et agréées par un préfet et un sous-préfet. Il ne manque à l'humble code hoedicais pour avoir force de loi (à Hoedic) qu'un appui efficace de l'autorité supérieure, qui peut le donner quand elle le voudra. Le principe que vous émettez est donc faux, il paralyse d'ailleurs tout effort pour le maintien de l'ordre et de la sécurité.

S'il vous arrivait, en voyant la cherté croissante de la viande et du pain, d'imposer un tarif aux bouchers et boulangers de Palais, et que

ces messieurs secouassent le joug, sous prétexte que votre règlement ne figure pas au code, dans un décret ou un arrêté, que c'est une affaire purement locale, et qu'il ne peut par là même enchaîner leur liberté, comment leur répondriez-vous ? Par l'amende sans doute, et la prison, et vous auriez raison parce que cette réglementation aurait été faite par une autorité compétente. Si vous aviez raison d'agir de la sorte, pourquoi l'Adjoint spécial à Hoedic ne pourrait-il pas prendre une mesure qu'il juge nécessaire ou utile à ses administrés ? Si le droit et la Justice sont pour vous, ils sont aussi pour moi. Le droit et la Justice sont partout les mêmes. Il n'y a pas deux poids et deux mesures.

2°) que la loi française laisse tout individu libre d'avoir des chiens en acquittant la taxe dont ces animaux sont frappés. Ceci est encore faux, car toute loi comme vous le savez fort bien est une règle, or toute règle a ses exceptions et la loi sur les chiens a aussi les siennes. Sur les frontières de la France qui donnent sur l'Allemagne le gouvernement français interdit aux douaniers d'avoir des chiens, pour les empêcher de s'endormir ; et de s'en rapporter à la vigilance de ces animaux. Pourquoi n'admettrait-on pas une exception à cette loi pour Hoedic, quand il y a des motifs suffisants de le faire ? On l'a bien dispensé, avec l'Ile de Houat, de l'impôt du sel et de l'octroi.

Non ? Monsieur le Maire, jamais loi en France, excepté peut-être en 93, époque la plus lugubre de notre histoire, n'a passé sur chaque localité de son territoire, sur chaque individu qui l'habite, un inflexible niveau ? Il y a toujours eu, et il y aura toujours des exceptions à la règle.

Voila pourquoi je conclus que vous ne devriez pas recevoir la déclaration du sieur Paul Blanchet. Car la loi n'en faisait aucune obligation. L'application en ayant été jugée plus nuisible ici qu'utile par un inf (sic) représentant du pouvoir civil, je l'avoue, mais enfin par un vrai représentant de ce pouvoir.

Employons nos armes à battre les ennemis de l'ordre et du bien, et non à nous battre entre nous.

Agréez, Monsieur le Maire l'assurance de mon dévouement respectueux. »[35]

Ce nouveau morceau de bravoure est un peu long, et l'on peut sans doute discuter de la valeur des arguments qu'il développe. Mais son intérêt réside dans le fait que pour la première fois le litige entre la commune de Le Palais et ses deux sections de Houat et d'Hoedic porte non plus exclusivement sur des questions financières, mais aussi sur un problème statutaire.

La thèse est surtout développée pour Hoedic qui cherche à opposer au statut municipal en vigueur à Le Palais, un statut original qui lui serait spécifique et qui serait défini par un règlement. Il ne peut s'agir que d'un raisonnement basé sur la thèse d'une charte, développée par l'abbé Delalande. Or elle n'est opposée à Le Palais que par Hoedic, elle n'a jamais été évoquée pour Houat.

35. Archives municipales de Le Palais.

En pratique, une défense des propriétés de la paroisse d'Hoedic est recherchée sur la base d'une littérature plus ou moins fictive, vraisemblablement parce qu'un conseil de fabrique n'est habituellement pas propriétaire d'un débit de boissons, d'un magasin-bazar, ni d'un bateau pour le ravitaillement de la paroisse. C'est sur la propriété de ces outils économiques que va peu à peu se figer le litige entre Le Palais et le recteur d'Hoedic.

De la mauvaise volonté du maire de Le Palais

Dans les correspondances échangées en 1868 et 1869, Monsieur Yvon sollicitait une aide de la commune pour réparer son église. La paroisse de Houat n'avait jamais eu recours à une telle requête, expliquait-il, mais le ministère de l'Instruction Publique ayant accordé une subvention pour les écoles, il s'estimait en droit d'en demander une pour son église. Les travaux étaient estimés à 3 000 F. Le sous-préfet de Lorient avait précisé au maire de Le Palais que cette requête était justifiée et l'avait invité à apporter son aide à Houat, d'autant plus que son budget le permettait.

Le Palais devant s'incliner avait voté une aide… de 300 F — et n'avait toujours pas reversé à Houat et à Hoedic la subvention de 3 000 F de l'Instruction Publique pour leurs écoles !

Le 24 novembre le sous-préfet devait rappeler à l'ordre Le Palais, en termes énergiques. Ils illustrent le climat que Le Palais faisait régner dans ses relations avec Houat et Hoedic :

> « *Le Préfet exprime l'espoir que la commune-mère voudra bien s'en souvenir, pour ne pas le mettre dans la nécessité pénible d'agir d'office en cas de refus.* » [36]

L'année 1870

Les événements des années 1870 vont être, pour la France, ceux de la genèse de bouleversements politiques considérables, mais progressivement et, dans une grande mesure, subrepticement. Une majorité rurale et conservatrice, favorable au rétablissement d'une monarchie, mais divisée entre partisans d'un drapeau blanc aux fleurs de lys ou d'un drapeau tricolore, va finalement voter une constitution républicaine, à une voix de majorité.

Comme toutes les autres communes de France et de Navarre, celle de Le Palais, et donc ses sections de Houat et d'Hoedic, vont devoir en tenir compte. Mais, à cheval, le moyen de locomotion encore le plus rapide pour les idées comme pour les hommes entre Paris et une commune aussi lointaine, surtout sur trois îles, le changement ne peut intervenir qu'avec beaucoup de retard. Il faut donc examiner l'évolution du conflit entre les Républicains de Le Palais et les recteurs de Houat et d'Hoedic, année par année.

36. Archives municipales de Le Palais.

Pour clore l'année 1870, Monsieur Féchant enregistre au B.M.S de la paroisse d'Hoedic à la fois un bilan positif, et la brusque dégradation du climat social dans sa paroisse.

« *Note pour 1870 :*

Le 27 avril de cette année ont été jetés les fondements d'un couvent de religieuses pour l'instruction des enfants d'Hoedic et la fin des [mot illisible]. *Les murs qui forment le groupe du couvent y compris le magasin étaient finis pour le 15 août suivant. Ces travaux entrepris par la fabrique exigeaient une forge qui a été établie dans le magasin. L'ameublement de ces maisons ne pourra se faire que dans le courant de 1871, ainsi que d'autres travaux accessoires. L'État n'a donné aucun secours. Les travaux ont été payés par les seules ressources de l'Eglise.*

Le 12 août de cette année, le sieur Jean Louis Blanchet, fit "faraud" et son fils Louis, cités à la barre du Tribunal de police correctionnel de Lorient pour coup et blessures à des Hoedicais, furent condamnés le 19 du même mois, le père à six jours de prison et cinq cents francs d'amende, le fils à cent et quelques francs d'amende.

Le 22 octobre de la susdite année, le sieur "faraud" ayant reçu l'injonction du Procureur de la République de faire ses six jours de prison à Lorient, vint avec sa femme (Marie Louise, mot illisible), tous les deux transportés de rage, essayer de briser les portes du curé pour l'assassiner. Ils ne pouvaient pas pénétrer dans le presbytère, et trois ouvriers appelés à temps par le curé, témoins des manœuvres de "faraud" et de sa compagne, fourniront des preuves pour (deux mots illisibles) condamnation de cet affreux personnage.

Féchant, curé d'Hoedic. » [37]

La quasi-totalité des paroissiens sur l'île d'Hoedic demeure fidèle à son recteur. Mais déjà quelques « fortes têtes », commencent à témoigner de leur hostilité à son égard. Les vapeurs de l'alcool aidant, des hommes frustrés ne savent s'exprimer que par des actes de violence.

Les archives de la paroisse conservent en outre un document manuscrit de quatre pages, daté du 6 novembre 1870 sur lequel M. Féchant, adjoint spécial, a enregistré les dépositions de quatre témoins, qui tous confirment les voies de fait des époux Blanchet accompagnées de menaces verbales d'assassiner le recteur. Significativement ces témoins ne sont pas des Hoedicais, qui n'osent pas témoigner contre un des leurs par crainte de représailles, mais trois maçons et un menuisier du continent, alors détachés à Hoedic (probablement des ouvriers du chantier de construction du couvent pour les religieuses).

Le conflit est donc en train de changer de nature. Cependant, il va, pour un temps encore, traverser une phase de rémission.

Brusquement, la même année 1870, la toile de fond politique sur laquelle il se déroule est en effet bouleversée. Le 19 juillet, la France a déclaré la guerre à l'Allemagne et, dès le 2 septembre, Napoléon III, fait

37. B.M.S. : document diocésain pour l'enregistrement des Baptêmes, Mariages et Sépultures ; voir note 30.

prisonnier à Sedan, a capitulé. Le 4 septembre, les chefs de l'opposition républicaine ont proclamé la III[e] République. La guerre ne sera cependant terminée que lorsque la France déposera les armes en signant l'armistice du 28 janvier 1871, puis la paix à Francfort, le 10 mai.

C'est une terrible épreuve pour la Nation. Elle n'a cependant nullement affecté dans l'immédiat la vie des Houatais et des Hoedicais. Monsieur Féchant n'y fait même aucune allusion dans ses notes.

La sous-préfecture de Lorient, pour sa part, poursuit d'ailleurs son travail administratif, établissant la liste des pièces à produire, circulaire ministérielle du 9 août 1870, pour la création d'écoles de hameaux, destinée à la création de l'école d'Hoedic par Monsieur Féchant. [38]

L'année 1871

Le conseil municipal de Le Palais va immédiatement profiter de cette épreuve nationale. Tous les ans à partir de mai 1871, la France étant devenue une République, il va émettre le vœu que les îles de Houat et d'Hoedic soient distraites de la commune de Le Palais et érigées en communes distinctes.

Cependant la République a d'autres affaires à traiter que celles de ces deux îles. Au demeurant le personnel préfectoral du Second Empire va encore demeurer en place un certain temps. Aussi, par lettre du 7 août 1871, le sous-préfet de Lorient transmet à la préfecture le vœu de Le Palais, accompagné d'un commentaire justifiant sa recommandation de ne pas le prendre en considération :

« *Cette manière sommaire de se débarrasser des Sections qui ne paraissent pas au chef lieu produire un bénéfice suffisant me semblerait de nature à créer en France un précédent fâcheux. Il ne paraît même pas nécessaire d'instruire l'affaire. En effet Houat et Hoedic peuplées de marins presque toujours absents ne renferment pas le personnel nécessaire à la constitution d'une municipalité. Le desservant rempli forcément dans chaque île les fonctions d'adjoint spécial et c'est la seule personne qui puisse tenir les registres de l'état-civil ; les communications sont, il est vrai, très difficiles entre les îles et le chef lieu, mais ces îles gouvernées d'une façon toute patriarcale ne causent aucun embarras à la mairie de Palais, qui, au reste, s'est toujours montrée peu généreuse en leur faveur.* »

Ce à quoi le préfet de Vannes répond :

« *Vous avez apprécié judicieusement un pareil vote* [celui de Le Palais]. *Les Sections sont pauvres en hommes et en ressources ; elles ne pourraient ni s'administrer régulièrement, ni se procurer de quoi subvenir à leurs besoins ; c'est là un fait notoire. Or les érections de communes doivent toujours être fondées sur l'intérêt des populations et non pour affranchir le budget de la commune même des charges qui lui incombent.* » [39]

38. Archives municipales de Le Palais.

39. Le P.V. du conseil municipal de Le Palais et ces deux lettres sont aux archives départementales du Morbihan, M 5220.

Le préfet appuie le sous-préfet, et le dossier est classé sans suite. Le conseil municipal de Le Palais ne désarme cependant pas. Au recto du P.V. des élections du conseil général du 8 octobre 1871, on trouve la protestation d'un certain Bonnelle, conseiller municipal,

« *contre la situation exceptionnelle faite aux curés des îles de Houat et d'Hoedic, qui réunissent entre leurs mains tous les pouvoirs quelconques et par suite possèdent une domination absolue sur les électeurs de ces îles, presque tous illettrés.* » [40]

Et sur le P.V. d'une autre élection, on trouve une réponse aux arguments du sous-préfet de Lorient :

« *Les deux îles de Houat et d'Hoedic forment deux sections de la commune du Palais et sont administrées chacune par un membre du Clergé catholique qui y tient les fonctions de curé, d'adjoint spécial, de Syndic des gens de mer… Bref, qui réunit entres ses mains tous les pouvoirs civils, publiques et religieux, à ce point que la fameuse dictature de M. Gambetta n'a jamais approché de la domination absolue, exclusive, qui résulte de cet état de choses au profit de ces administrateurs sur les trois ou quatre cents habitants, presque tous illettrés, malheureusement, de ces deux îles.*

Il est impossible de faire autrement a-t-on répondu et répond-on aux instances du conseil municipal de la commune de Le Palais qui a souvent demandé des modifications à cette situation.

Mais jamais expérience n'a été faite et pourquoi abandonner ces hommes, pourquoi ne pas les aider à sortir de la situation matérielle et intellectuelle où ils se trouvent ?

On craint les erreurs, les fautes administratives qui seraient inévitablement commises si ces îles étaient érigées en communes distinctes. Mais en toutes choses ne faut-il pas un apprentissage ? L'enfant qui s'efforce à marcher paie ses premiers pas de bien des chutes, qui donc cependant, songe à arrêter ses efforts ? Puis il est bien permis de croire que, pour les habitants de ces îles l'apprentissage serait ni trop long ni trop pénible, aidés qu'ils seraient des employés qui vivent au milieu d'eux dans les édifices de l'État et d'instituteurs qu'on choisirait dévoués et résolus au succès de leur mission. »

Puis, à nouveau sur le P.V., c'est toujours le sieur Bonnelle de Le Palais qui ironise sur la façon dont les élections sont faites, à Houat. Les bulletins sont étalés sur une table

« *et l'adjoint spécial, curé, etc., bref l'agent complexe que nous avons dit, interroge les électeurs : "Pour qui veux-tu voter ? Pour M. Ratier ou pour le général Trochu ?" ajoutant : "À Belle-Île on vote pour le général". "Dam, répond l'électeur, pour le général Trochu, alors !"* » [41]

Une lettre du recteur rectifie cette version. Le conseil de préfecture est saisi par un long rapport de 19 pages manuscrites, comportant

40. Archives départementales du Morbihan, 3 M 309.

41. Archives départementales du Morbihan, ES 80 (Houat).

des irrégularités qui seraient intervenues dans toutes les communes, notamment par des calomnies déversées sur M. Ratier.

Pour les bureaux de Houat et d'Hoedic, les irrégularités seraient matérielles, par exemple des P.V. portant mention de la fermeture à 18 heures, alors que la vedette des Ponts et Chaussée chargée de les apporter à Belle-Île avait quitté Hoedic à 12 heures et Houat à 16 heures, ou encore la pression des recteurs en faveur du général Trochu et même la substitution de bulletins Trochu à des bulletins Ratier par le sacristain, pendant la messe…

Le conseil général rejette l'opposition.

Du moins ce dossier illustre le degré de tensions auxquelles en sont arrivées les relations entre les recteurs des deux îles et le conseil municipal de Le Palais.

L'année 1872

Monsieur Féchant note cette année sur son registre des B.M.S. :

« *Nous n'avons à noter cette année que la visite de Monseigneur Jean* [mot illisible] *Becel, évêque de Vannes. Le mardi 16 avril à cinq heures du soir par un fort beau temps, Sa Grandeur transportée à Hoedic par un aviso du Gouvernement débarquait dans notre île, au port de l'Église, accompagné de son Vicaire Général, Monsieur Fouchard (...) Ils s'avancèrent sur la côte ou l'Évêque s'habilla (…) On marcha sur l'Église en chantant le Benedictus. La population était sur deux rangs, les hommes d'abord, puis les filles et les enfants. Un arc de triomphe fut dressé au coin sud-ouest du sémaphore (…)* »

Naturellement l'évêque vient pour confirmer des enfants. Mais sa visite, sur un aviso de la Marine, est assurément une manifestation du soutien de l'Église par des officiels, au profit des recteurs de Houat et d'Hoedic. En privé, au presbytère il a certainement été question du conflit avec Le Palais.

Lequel se poursuit. À nouveau le conseil municipal émet, le 1er septembre, le vœu de l'érection de Houat et d'Hoedic en communes distinctes. À nouveau le préfet confirme au sous-préfet :

« *que ce projet n'a aucune chance d'aboutir (…) le curé est obligé d'être adjoint spécial et syndic de la marine, attendu qu'on ne trouverait personne capable de le remplacer.* » [42]

L'année 1873

Monsieur Joseph Marie Yvon, recteur de Houat, est affecté sur le continent par le diocèse. Il est remplacé à Houat par Monsieur Pascal Audo, qui va exercer la fonction d'adjoint spécial sans y être nommé. En effet, le conseil municipal de Le Palais s'y refuse, arguant cette fois-ci de ce que Monsieur Audo ne fait pas partie des membres élus du conseil municipal, parmi lesquels il devrait être choisi.

42. Archives départementales du Morbihan, 1 M 5220.

Le préfet interroge le ministère de l'Intérieur, qui répond que

« *selon la circulaire du 28 avril 1871, l'Adjoint Spécial doit habiter la Section lorsque celle-ci n'a pas de représentant au Conseil municipal* ».

Le 17 mai 1873, le sous-préfet invite donc le conseil municipal

« *à nommer l'Adjoint Spécial de Houat. Cette assemblée voudra bien ne pas perdre de vue la responsabilité qu'elle assumerait si par un nouveau refus elle maintenait en souffrance les intérêts de la Section (…) M le Ministre fait appel au bon esprit du Conseil (…) Le choix du Conseil n'est nullement limité à M. le Desservant de l'île qui remplit d'habitude la fonction d'adjoint Spécial (…)* »

Et le 22 mai, le sous-préfet doit encore intervenir auprès du maire de Le Palais :

« *Jusqu'à présent et en raison des conditions particulières dans lesquelles se trouvent Houat et Hoedic, M.M. les Desservants de ces îles ont été choisis comme Adjoint Spécial bien qu'il y ait incompatibilité entre les fonctions d'Adjoint et celle de Ministre des Cultes (…) Si le Conseil peut trouver un citoyen autre que M. le Desservant pouvant convenablement remplir les fonctions d'Adjoint son choix n'est limité que par les conditions d'âge et de capacité (…)* » [43]

Le conseil municipal de Le Palais désigne alors comme adjoint spécial pour la section de Houat, un marin-pêcheur, François Édouard Leroux. Lequel, par lettre au préfet du 8 juin 1873, donne sa démission :

« *Je n'ai jamais sollicité cette place, et je n'en veux à aucun prix me sachant tout à fait incapable de la remplir… Permettez-moi de vous faire observer que personne ici autre que notre recteur n'est capable de remplir ce poste (…)* » [44]

Lettre fort bien écrite… par un tiers, car la signature maladroite de Leroux témoigne de ce qu'il est illettré ! Par lettre du 18 juin, le sous-préfet communique au maire de Le Palais cette lettre de refus et l'invite à désigner un autre adjoint spécial.

Le conseil de Le Palais, ayant échoué avec un marin-pêcheur sur lequel il avait cru pouvoir compter, prépare alors une nouvelle riposte.

Par un P.V. d'adjudication du 3 septembre 1873, la commune de Le Palais cède au sieur Bonnelle, conseiller municipal et l'animateur de la campagne contre les recteurs de Houat et d'Hoedic, un pavillon ex-magasin à poudre du fort Louis-Philippe et une parcelle du terrain abandonnés à la commune par l'armée sur l'île de Houat. Il a cependant obligation des Domaines d'effectuer la démolition du pavillon. L'objectif du conseil municipal est, par cette cession, d'assurer à Bonnelle une « résidence » sur l'île pour qu'il puisse être désigné comme adjoint spécial. Mais la préfecture veille et les Domaines vont intervenir.

43. Archives municipales de Le Palais.

44. Archives municipales de Le Palais.

Puis le conseil municipal renouvelle, comme tous les ans, le vœu d'une érection de Houat et d'Hoedic en communes distinctes. Le 18 septembre, comme tous les ans, le sous-préfet répond :

« *Rien ne motive aujourd'hui une décision contraire et la délibération du Conseil municipal ne me semble susceptible d'aucune suite* ». [45]

Et dès le 22 septembre, il intervient à nouveau auprès du maire parce que l'adjudicataire Bonnelle n'a pas encore fait démolir le pavillon acheté, comme l'exige l'administration des Domaines.

Enfin le 29 décembre, pour mettre fin à l'absence d'adjoint spécial, ce qui pourrait entraîner la nullité des actes de l'état-civil, le préfet désigne M. Audo (le recteur) à cette fonction, au moins pour établir ces actes. Mais sur l'insistance de Le Palais, il doit aussi ordonner, le 9 novembre 1873, comme il est légalement tenu de le faire, une enquête préliminaire.

C'est une première étape dans le sens de l'action réclamée par Le Palais. Et l'affaire aborde enfin le stade de la procédure fixée par la loi pour une éventuelle érection des îles en communes distinctes. Elle va cependant connaître encore de nombreux soubresauts.

Exégèse au début de l'année 1874... et aveux

Extraits d'une brochure de 28 pages, publiée en février 1874, au nom d'un groupe d'électeurs de Le Palais, par les soins de M. A. Bonnelle, adjoint au maire suspendu par arrêté préfectoral :

« *Le Conseil municipal de Palais et l'enseignement congréganiste*

La commune de Palais est formée de trois sections : Le Palais, environ 3.700 habitants, l'île de Houat, environ 280 habitants, l'île d'Hoedic, environ 300 habitants.

La loi française est à peu près inconnue dans les îles de Houat et d'Hoedic ; la séparation des pouvoirs est lettre morte ; toutes les fonctions quelconques sont réunies entre les mains d'une seule personne : desservant, adjoint spécial, c'est-à-dire avant tout officier de l'état-civil, syndic des gens de mer, garde-champêtre, etc., etc.

Or, le desservant ayant obtenu son changement de résidence, il fallut pourvoir l'île d'Houat d'un nouvel adjoint spécial. Le Conseil municipal fut saisi de cette question et le nouveau desservant fut désigné à son choix.

Mais en présence des termes de la loi du 14 avril 1871, et attendu qu'aucun habitant de Houat n'est membre du conseil municipal, non plus que le nouveau desservant, qui même n'est pas encore électeur — Que du reste, les fonctions ecclésiastiques de M. le desservant sont incompatibles avec le mandat de conseiller municipal, avec les fonctions de maire et surtout d'état-civil, — Qu'à la vérité son prédécesseur avait été désigné pour remplir les fonctions d'adjoint, mais que cette inégalité (sic ; il faut sans doute lire : illégalité) ne pouvait être renouvelée sciemment, — Le conseil municipal se trouva fort embarrassé et en référa à l'administration.

45. Archives municipales de Le Palais.

Sur de nouvelles instructions, il désigna un habitant d'Houat… qui refusa[46]*, en sorte que l'administration, après avoir croyons-nous, sollicité du gouvernement la nomination par décret, de M. le desservant comme adjoint spécial, s'adressa de nouveau, pour cette désignation, au conseil municipal, en lui proposant le desservant.* »[47]

Jusque là cette brochure confirme ce que nous savions déjà, mais apporte une précision complémentaire : en 1873, la préfecture aurait donc tenté, en vain, d'obtenir la nomination, par un décret du ministre de l'Intérieur, de Monsieur Pascal Audo, nouveau desservant affecté à la paroisse de Houat… et c'est vraisemblablement cet échec qui allait conduire le préfet du Morbihan, en décembre 1873 à déclencher la première étape d'une procédure pour l'érection de Houat et d'Hoedic en communes. Puis cette brochure révèle la séquence suivante de cette affaire, et éclaire, en fait, sur la véritable motivation du conseil municipal de Le Palais, en particulier sur celle de l'adjoint au maire A. Bonnelle.

La préfecture a en effet également eu recours à une procédure disciplinaire, pour tenter d'avoir raison de l'opiniâtreté du conseil municipal de Le Palais. Par trois arrêtés préfectoraux du 22 novembre 1873, le conseil municipal, le maire M. Cheval et son adjoint M. Bonnelle sont suspendus pour deux mois. Et l'on découvre alors la véritable nature du conflit.

« *Le Conseil municipal du Palais (…) ayant été suspendu par arrêté du préfet, les considérations qui précédent ont déterminé quelques électeurs de la commune à porter à la connaissance de tous, les circonstances dans lesquelles cette mesure a été prise (…).*

[Il y avait plusieurs question en litige] *et notamment concernant les efforts tentés depuis plusieurs années par les congréganistes pour s'emparer de l'enseignement public à Belle-Île (…).*

Personne ne doit ignorer, en effet, que le préfet du Morbihan, après avoir provoqué du conseil départemental une délibération en ce sens, mit en décembre 1871 le conseil municipal de Palais en demeure de rétablir au budget de la commune, une subvention votée en 1869 au profit de l'école congréganiste et retirée en 1870 ; bien mieux, il exigeait qu'on tint compte de l'arriéré ! Le conseil départemental et le Préfet voulaient absolument en décembre 1871 voir dans cette école libre une école publique, oubliant qu'eux-mêmes (scripta remanent) lui avaient reconnu le caractère d'école libre quatre mois auparavant, c'est-à-dire en août de la même année (…).

[À la demande du conseil de Le Palais] *le 27 avril 1872 intervint ensuite une décision du Ministre constatant que l'école congréganiste n'avait pas cessé d'être école libre, et reconnaissant que, par suite, le conseil municipal avait agi dans la plénitude de son droit et de ses attributions. Le débat était clos (…) lorsque la question des écoles, renaissant*

46. François Édouard Leroux, voir ci-dessus.

47. Bibliothèque nationale, L7K17317. Des extraits ont également été publiés en annexe, in *Le Royaume d'Houat,* anonyme, 1882.

de ses cendres, reparaît à l'horizon, et après quelques escarmouches entra en février 1873 dans une nouvelle phase qui vient de se terminer par la suspension du conseil (...). »

Ce dernier litige était survenu à propos du refus par le conseil d'une seconde école de garçons que voulaient fonder des « congréganistes ». Le 13 février 1873, le préfet prend un nouvel arrêté : la seconde école communale de Le Palais sera confiée aux frères de la Doctrine chrétienne qui la dirigeaient à titre d'école publique au moment de sa suppression. En réalité il s'agit de la suppression de la subvention du conseil municipal au profit de cette école.

À la suite des trois arrêtés du préfet du 22 novembre 1873 suspendant le conseil municipal et le maire — pour avoir refusé, contrairement à la loi, de statuer sur le caractère de la deuxième école de garçons et suspendant Bonnelle pour avoir refusé de donner suite à une série de P.V. contre M. Cadoret, cafetier, pour « *tapage injurieux, violence, ivresse scandaleuse* » — , une requête gracieuse du 12 décembre 1873 est adressée par le conseil municipal de Le Palais au ministre de l'Intérieur. Il y est, notamment, nié avoir jamais violé la légalité et il y est conclu, à nouveau par une demande de l'érection en communes des deux îles de Houat et d'Hoedic. Par lettre du 29 décembre 1873, le sous-préfet répond au maire de Le Palais qu'il ne sera donné aucune suite à cette requête.

In fine, l'ensemble de cette brochure est signé : Par mandat d'un électeur, A. Bonnelle.

Ce document a au moins un mérite. Les choses sont claires, qu'il s'agisse de la section de Le Palais ou des sections de Houat et d'Hoedic — auxquelles le conseil municipal a refusé de verser la subvention de 3 000 F pour leurs écoles reçue du ministère de l'Instruction Publique — la cible du conseil de Le Palais, animé par le notaire et adjoint au maire Bonnelle, c'est l'Église. Et pour l'atteindre, ce sont les congrégations et autres écoles libres (telles celles des recteurs à Houat et à Hoedic) qui sont visées.

Cette brochure présente également un intérêt pour l'Histoire nationale. C'est en effet uniquement après l'élection de la première Chambre de la III^{e} République, c'est-à-dire après l'adoption de la constitution en 1875, que, de Paris, les Républicains entreprendront leur lutte contre l'Église, en commençant par s'en prendre à ses écoles et à ses congrégations. Localement, et tout au moins à Belle-Île, Houat et Hoedic cette lutte était en fait déjà engagée en 1871, au lendemain de la chute de Napoléon III.

En ce début de l'année 1874, c'est donc un premier pas vers l'érection de Houat et d'Hoedic en communes qui cristallise la lutte des républicains contre l'Église. Il est décidé par le préfet de Vannes, mais nous verrons que le clergé saura trouver une habile parade… probablement non sans quelque complicité tacite de l'Administration.

Archives consultées

- Archives municipales de Le Palais.
- Archives départementales du Morbihan.
- Bibliothèque nationale.
- Registre B.M.S (baptême, mariage, sépultures) de la paroisse d'Hoedic.

Bibliographie

- Anonyme, 1882 – *Le Royaume d'Houat, Roman breton.* Druilhet-Lafargue Éditeur, Lorient, 130 p.
- Buttin H., 2008 – L'Église à Houat et à Hoedic, les préludes d'une théocratie des origines à la Révolution française. *Melvan, La Revue des deux îles,* n° 5, p. 31-56.
- Buttin H., 2009 – Notre-Dame-la-Blanche, église paroissiale de l'île d'Hoedic. *Melvan, La Revue des deux îles,* n° 6, p. 97-114.
- Buttin H., 2010 – Histoire de l'Église à Houat et à Hoedic, deux siècles de théocraties spontanée (1786-1821). *Melvan, La Revue des deux îles*, n° 7, p. 9-74.
- Buttin H., 2011 – Histoire de l'Église à Houat et à Hoedic, deux siècles de théocraties spontanée (1821-1850). *Melvan, La Revue des deux îles,* n° 8, p. 45-81.
- Delalande J.-M., 1850 – *Hoedic et Houat, Histoire, mœurs, productions naturelles de ces deux îles du Morbihan.* Ré-impression en 1993, Res Universis, 120 p.
- Hartemann C., 2008 – Le Vieux Phare d'Hoedic. *Melvan, La Revue des deux îles*, n° 5, p. 57-70
- Le Joubioux J.-M., 1857 – Mœurs et coutumes des îles d'Arz, Houat et Hoedic. *Revue de Bretagne et de Vendée*, p. 49-52.
- Serbois M. L. (de), 1864 – *Souvenirs de voyage en Bretagne et en Grèce.* Le Clerc-Dillet, Paris.
- Soubeiran L., 1856 – Une course aux îles d'Houat et d'Hoedic. *Bulletin de la Société botanique de France,* p. 553-558.
- Violeau H., 1859 – *Pèlerinages de Bretagne (Morbihan).* Ambroise Bray, Paris.

Raid des Allemands à Houat et à Hoedic le 3 mai 1945

Jean-Baptiste Bruneau ; Jobst Löpelmann ; Auguste Conan ; Mathurin Robert [1]

Résumé : Le 3 mai 1945, à quelques jours de la reddition de la poche de Lorient, une unité de Marine allemande stationnée à Belle-Île-en-Mer est chargée de monter une mission de ravitaillement sur les îles de Houat et d'Hoedic et d'y rassembler les bêtes à cornes pour les réquisitionner. Cet article rassemble l'analyse d'un historien sur le contexte de la poche de Lorient, le témoignage du lieutenant allemand qui mena la mission sur Houat et les récits d'époque des recteurs d'Hoedic et de Houat, acteurs involontaires de cette opération.

La seconde guerre mondiale était à sa fin, l'Allemagne capitulait le 8 mai 1945. Aussi, le général d'artillerie Fahmbacher, un Bavarois, commandant la Forteresse de l'Atlantique (Lorient) décida enfin, le 11 mai 1945, avec trois jours de retard, de déposer les armes et de hisser le drapeau blanc.

Mais, quelques jours auparavant, le 3 mai, une unité d'artillerie de Marine, stationnée à Belle-Île-en-Mer fut chargée de monter une mission de ravitaillement sur les îles voisines de Houat et d'Hoedic, et là, d'y rassembler les bêtes à cornes pour les réquisitionner. [2]

Les Allemands en baie de Loire

Jean-Baptiste Bruneau [3]

Lorsqu'à la fin du mois de juillet 1944, les troupes alliées réussissent enfin à percer le front de la VII^{e} armée allemande qui verrouille la Bretagne, tout est en place pour la ruée des troupes blindées sur les ports bretons, la prise du port arsenal de Lorient étant échue à la 4^{e} division blindée du général Wood. Mais, convaincu de l'inutilité de cette mission au regard de la poursuite des armées allemandes vers l'est, le bouillant général délaisse l'objectif initial, convaincu que les troupes ennemies, une fois enfermées en Bretagne, ne présenteront plus de réel danger et finiront par tomber d'elles-mêmes. Outre le fait que cette analyse mésestime grandement la possibilité d'utiliser le port de Lorient comme base possible de ravitaillement des armées enfermées, cette initiative stratégique outrepasse largement les compétences d'un

1. Textes rassemblés par Pierre Buttin avec l'aide de Jo Tacher, ancien médecin des deux îles qui nous a communiqué et traduit le témoignage de J. Löpelmann, et du recteur Jean-Noël Lanoë grâce à qui nous avons eu accès aux témoignages des deux recteurs, extraits des *Cahiers paroissiaux* d'Hoedic et de Houat.

2. Introduction publiée en présentation du texte de J. Löpelmann dans *Köhlers Flottenkalender* en 2002.

3. Maître de conférences en Histoire contemporaine, université de Bretagne-Sud.

commandant de division blindée, lequel est, une fois son escapade constatée, finalement sommé de s'exécuter. Mais les heures perdues à courir sus à l'ennemi à l'est ne seront jamais rattrapées ; d'autant plus qu'il faut attendre le réapprovisionnement en essence, inutilement dépensée dans la course vers l'est, et parcourir le chemin dans l'autre sens pour rallier les zones de Quiberon, Vannes et Lorient.

Quand Wood arrive devant la ville le 7 août au matin, il est trop tard pour espérer l'effet de surprise attendu, le général d'artillerie Fahrmbacher ayant eu le temps de redisposer ses canons de manière à faire de la ville une citadelle imprenable. Après les tentatives de contournement du dispositif allemand et de forcement des portes de la ville, Wood doit, au bout de trois jours, se résigner à reconnaître que la prise de la ville réclamera des moyens plus conséquents que ceux d'une division blindée, notamment en forces d'infanterie dont il est totalement dépourvu. Il est donc relevé le 10 août par la 6e division blindée du général Grow, qui abandonne le siège de Brest à des divisions d'infanterie, avant d'être à son tour relevé devant Lorient par une division d'infanterie. Dès le 10 août, la poche de Lorient est alors fixée à l'ouest par la Laïta, à l'est par la rivière d'Etel, au nord par une ligne qui relie les deux rivières, passant par Caudan et le sud d'Hennebont ; elle enferme pas moins de 25 000 Allemands et 10 000 Français qu'il va falloir nourrir dans des conditions de plus en plus difficiles au fur et à mesure de l'épuisement des réserves et de l'arrêt des ravitaillements par mer.

Plus au sud, aucune action n'est menée dans les premiers jours du mois d'août 1944 contre Saint-Nazaire dont l'importance apparaît secondaire au regard de la prise de Nantes. Le groupement tactique (*Combat Command A*) du colonel Clarke file ainsi d'Hennebont vers Nantes sans chercher à sécuriser le littoral, en restant au nord du canal de Nantes à Brest, dessinant ainsi les contours de la poche de Saint-Nazaire qui enferme pas moins d'une centaine de milliers d'habitants : la rive gauche de la Vilaine, le canal de Nantes à Brest jusqu'à la hauteur de Cordemais, la rive gauche de la Loire de Frossay à Pornic. Entre les deux poches, le littoral est facilement repris entre la Trinité et la Vilaine, la presqu'île de Quiberon restant entre les mains allemandes, d'autant plus farouchement défendue qu'elle permet, avec Belle-Île, elle aussi tenue par une garnison allemande, le contrôle de la route entre les deux poches.

Le choix d'abandonner les poches de Lorient et de Saint-Nazaire à leur sort peut étonner ; il s'explique en réalité par l'illusion de la rapidité de la victoire que la percée fulgurante vers Paris a fait espérer. En effet, au fur et à mesure de l'avancée des armées alliées vers l'est, l'importance des ports bretons apparaît de plus en plus secondaire, ceux-ci devant tomber le jour de la capitulation, supposée imminente, de l'Allemagne. Seule Brest sera l'objet d'une offensive déterminée du VIIIe corps d'armée du général Middleton pendant presque cent jours jusqu'à la capitulation de la ville le 19 septembre 1944 ; d'une certaine manière, l'âpreté des combats de Brest a dissuadé les Alliés de s'attaquer à des poches dont on craint la résistance acharnée et un

Poche de Lorient dont la reddition aura lieu le 10 mai 1945, peu de jours après le raid de ravitaillement des Allemands du 3 mai sur Hoedic et Houat.

coût humain qui apparaît disproportionné en regard de leur intérêt stratégique.

• Houat et Hoedic, décembre 1944

Entre ces deux poches, au milieu de la baie de la Loire, les deux îles de Houat et d'Hoedic, occupées par les Allemands entre 1940 et 1944, sont abandonnées par ces derniers sans que les Français se préoccupent immédiatement de les récupérer. Le commandant de la marine à Lorient, sise à Vannes faute de mieux, le capitaine de vaisseau Charrier, décide alors de monter, pour le milieu du mois de décembre 1944, une expédition chargée de s'emparer de ces îles afin de pouvoir le cas échéant perturber les liaisons maritimes régulières entre les deux poches. Les difficultés rencontrées par cette expédition, qui se solde par un échec, témoignent à la fois de la faiblesse des moyens français et de la combativité intacte des soldats allemands jusqu'à la reddition finale. Faiblesse française d'abord, avec une flottille composée de bâtiments de pêche insuffisamment armés, au mieux d'un canon de 75, au pire seulement d'une mitrailleuse, et donc incapables de riposter à une seule attaque d'un des avisos dragueurs de 600 tonnes du port de Saint-Nazaire. Pugnacité allemande ensuite, comme le montre la réaction immédiate des « empochés » une fois achevé le débarquement

sur Houat et Hoedic des deux détachements français de vingt-cinq hommes, embarqués à La Trinité sur le chalutier *Abel-Alain* et sur le patrouilleur *Mineur*. En effet, quelques heures après les débarquements français, les Allemands, fortement armés, débarquent à leur tour d'abord à Houat et réussissent à capturer l'*Abel-Alain*, remorqué à Belle-Île avec une trentaine de prisonniers, le 15 décembre, non sans avoir perdu le commandant de l'expédition, le lieutenant de vaisseau Pauchard, tué lors de l'assaut des baleiniers allemands. Le lendemain, l'*Abel-Alain* que les Allemands cherchent à ramener à Lorient est finalement abandonné à son sort et finit par s'échouer à Ploemeur. Malgré le sectionnement du câble téléphonique reliant les deux îles, le contingent français débarqué réussit à être averti par le capitaine de vaisseau Charrier à Vannes, et à être rembarqué vers Port-Navalo sans encombre. [4]

Si les îles ne sont pas réoccupées définitivement par les Allemands, cette opération du 15 décembre 1944 montre qu'il est dangereux de sous-estimer un ennemi qui reste puissant sur mer, avec les moyens navals des amiraux Matthiae et Mirow, respectivement à Lorient et à Saint-Nazaire, et dont la combativité ne faiblit pas. Elle est même renforcée par la nécessité de maintenir des liaisons régulières entre les deux poches, avec les flottilles du capitaine de corvette Boscher, et, plus rares, entre les poches et l'Allemagne. C'est ainsi qu'à la fin du mois de novembre 1944, un sous-marin ravitailleur réussit à atteindre Saint-Nazaire où il dépose une riche cargaison (munitions, vivres, médicaments, produits d'entretien, cigarettes, souliers et courrier) dont la part de Lorient est ensuite acheminée par la mer. En février 1945, une vedette rapide (*Schnell-Boot*) réussit même à rallier Lorient en provenance de Jersey, amenant à son bord des officiers de l'armée de terre, très utiles spécialistes du combat d'infanterie, ayant réussi à quitter Brest avant la reddition de la ville.

- Houat et Hoedic, mai 1945

Au printemps 1945, la *Kriegsmarine* continue à jouir de la maîtrise de la mer en baie de Loire, même si cette maîtrise est désormais limitée aux opérations de nuit, les liaisons diurnes entre les deux poches étant interdites par la présence de l'aviation alliée à partir du terrain de Vannes-Meucon. Malgré l'arrivée de la 23e *Motor Torpedo Boat* (vedettes lance-torpilles) à Bénodet, les Alliés ne réussissent pas à installer un blocus rapproché suffisamment efficace pour empêcher une flottille allemande de réoccuper les îles de Houat et d'Hoedic le 3 mai 1945, preuve s'il en était que, malgré l'imminence de la capitulation des armées allemandes à l'est, les responsables militaires des poches de Lorient et Saint-Nazaire sont loin de s'avouer vaincus.

Dans les îles, comme dans le reste des poches, la situation est devenue particulièrement difficile pour les populations civiles avec des conditions d'existence de plus en plus rigoureuses. Malgré les trains

4. Voir à ce sujet L'*Abel-Alain*, dernier passage, Houat : 14,15 et 16 décembre 1944, dans *La Revue des deux îles* n° 3 (Le Friec Pauchard 2006). (Note de Melvan)

de secours organisés par la Croix-Rouge, les approvisionnements restent insuffisants à nourrir correctement la totalité de la population, les Allemands souffrant autant que les autres de l'épuisement des vivres.

Si le raid du 3 mai sur les deux îles du Ponant témoigne de la part des Allemands de leur volonté de réaffirmer leur contrôle sur cet espace stratégique, les demandes de nourriture faites par l'officier allemands au recteur d'Hoedic sont aussi le révélateur d'un épuisement des armées enfermées dans les poches, tout comme le refus de prendre des mesures trop rigoureuses vis-à-vis des populations civiles et celui de la certitude de l'absurdité de poursuivre un combat définitivement perdu. Malgré les bravades de certains fanatiques, il est devenu absurde de se lancer dans un combat jusqu'au dernier carré, dont personne ne peut ignorer qu'il est le dernier et dont l'utilité stratégique ne saurait prétendre inverser le cours de la guerre.

En effet, le 7 mai la capitulation est signée à Étel pour la poche de Lorient dans laquelle les Alliées rentrent le jeudi 10 mai à midi, la reddition officielle prenant effet à partir de 16 heures, tandis que le 8 mai, la capitulation de Saint-Nazaire est signée à 17 heures à Cordemais.

Une opération commando d'un genre particulier

Jobst Löpelmann [5]

À la mi-avril 1945, le général commandant le 25e corps d'armée de la Forteresse de l'Atlantique (Lorient) décida de tenter une nouvelle incursion sur les positions avancées de la côte. Cette fois, une simple expédition de ravitaillement est prévue pour, avant tout, améliorer l'approvisionnement en viande fraîche qui était réduit à zéro. Pour réaliser cet objectif, ce fut encore l'île de Houat qui fut visée [6].

D'après les services de renseignements, l'île était toujours inoccupée par l'ennemi et elle disposait d'un grand cheptel de bétail, d'environ 3 à 400 vaches. Il y eut des objections : la vie de la population civile serait mise en danger et les enfants ne pourraient plus être nourris au lait frais. Ces objections furent néanmoins écartées, car il fallait que la Forteresse Lorient tienne à tout prix et l'entretien des troupes combattantes avait priorité.

Pour l'exécution de cette réquisition, un intendant de la Marine fut nommé avec l'assistance d'une force militaire d'intervention sous mon

5. Officier allemand chargé du raid sur Houat. L'auteur de ce texte, un lieutenant de Marine alors juste âgé de 20 ans, décrit les conditions de cette opération, dont il eu la charge, dans un texte paru en allemand en 2002 dans *Köhlers Flottenkalender,* sous le titre : « *Götterdämmerung » über Houat, oder vom Ende einer Festung* : « Crépuscule des dieux » sur Houat ou la fin d'une forteresse (Löpelmann 2002). Ce texte nous est parvenu grâce aux contacts en Allemagne de Jo Tacher, ancien médecin des deux îles. Traduction en français de Jo Tacher. (Note de Melvan)

6. Le lieutenant Löpelmann a aussi dirigé l'opération du 14 décembre 1944 où l'*Abel-Alain* a été coulé. Il a relaté cette première opération à Houat dans le même journal (Löpelmann 1996). (Note de Melvan)

commandement. La date du 3 mai fut retenue pour cette opération. Et ainsi, je me trouvai de nouveau à la boîte à sable [7] à Lorient, comme 5 mois plus tôt (décembre 1944) pour présenter le plan d'intervention aux officiers d'État-major. À mes côtés, se tenaient l'intendant et un lieutenant devant assumer le rôle d'interprète pour les négociations avec le maire de Houat, autorité compétente de l'île, pour lui demander la mise à disposition immédiate de la réquisition chez les personnes concernées par cette mesure.

Je passai la soirée du 20 avril au mess des officiers de la 11e flottille de sous-mariniers ; il y avait quelques fanatiques qui croyaient encore à la victoire finale et qui fêtaient bruyamment l'anniversaire du Führer, aux cris répétés et rythmés de « *Berlin restera allemand !* » et « *Vienne sera de nouveau allemand !* » pendant qu'un bouchon de Champagne après l'autre frappait le plafond de béton et que les verres débordaient de mousse.

Toutefois, quelques sceptiques étaient assis dans les coins et considéraient cela, avec un simple hochement de tête, comme quelque chose de fantomatique qui ressemblait à une danse nocturne sur un volcan, car l'étau se resserrait autour de Berlin et la fin du « *Reich de mille ans* » n'était plus qu'une question de jours, peut-être même seulement de quelques heures.

Comme dans un défi, nous partîmes tout de même comme prévu, dans le matin gris du 3 mai, vers le port de Houat. Nous étions sous la protection de chalutiers armés et accompagnés d'un chasseur de sous-marin. Nous avions des caisses de munitions, des mitrailleuses lourdes et des lance-grenades pour briser une opposition éventuelle de francs-tireurs retranchés dans l'île ou une résistance possible organisée par les habitants avec une force armée importante.

La propagande de l'ennemi avait, ces derniers jours, renseigné les troupes allemandes par des tracts sur la véritable situation de leur patrie et, pour tous, il était clair qu'il ne s'agissait plus maintenant que de quelques jours de sursis.

Cela eut un tel effet psychologique que l'on put le déceler du premier coup d'œil lors du débarquement à Houat. C'est à contrecœur qu'une grande partie des soldats obéissait aux ordres de leurs chefs. Beaucoup se déplaçaient en louvoyant dans un silence total sur la plage. Ou bien ils se cachaient avec leurs armes dans la lande encore endormie pour ne pas risquer de se faire tuer à la dernière minute. D'autres, au contraire, suivaient leur propre initiative : ils pénétraient dans les cafés, tentaient de se saouler au cidre et au calva, ou bien se faufilaient avec des sacs dans les poulaillers et les clapiers et tuaient au hasard tout ce qui tombait sous leur couteau de gabier. Même pour des pommes de terre et des légumes, rien ne les arrêtait, car avoir faim, ça fait mal et ça fait mal aussi de laisser échapper cela !

Une bande de maraudeurs à la gorge sèche et à l'estomac vide exige des supérieurs courageux et intrépides qui les tiennent et les mettent

7. Utilisée, avec des modèles réduits, pour représenter un terrain et des tactiques. (Note de Melvan)

« *Kriegsfishkutter* » (KFK), chalutier armé des Allemands

au pas. Des chefs qui, en cas de nécessité, n'hésiteraient pas à faire usage de leurs armes. Et cela en était arrivé là. Avec le pistolet au poing et d'énergiques rappels à la discipline et à l'ordre, les hommes se remirent en formation et se montrèrent prêts à accepter les ordres.

En même temps, la réquisition du bétail allait bon train. Accompagnant l'intendant et le maire, nous allions, en plein vent, d'étable en étable et ratissions au peigne-fin les écuries, sous les protestations de la plupart des propriétaires. Puis nous poussions le bétail réquisitionné pour le rassembler à l'endroit indiqué.

« *Hungerphantasien* »
Soldat affamé

Le nombre de vaches annoncé s'est révélé moins important que prévu ; il s'agissait au plus de 120 animaux. Elles étaient aussi plus maigres et plus petites que l'on espérait ; en effet, sur cette île aride et non boisée, il manquait des pâturages qui auraient assuré un meilleur élevage, une meilleure croissance et surtout un meilleur engraissement.

Le rassemblement devait se terminer, si possible en fin d'après-midi, dans un enclos fait de casiers à homards entassés les uns sur les autres à une bonne hauteur où les vaches étaient parquées. Elles devaient y être attachées puis chargées sur des prames mouillées dans le port.

Ce n'était pas un travail habituel pour des militaires et surtout il était peu honorable. Mais il devait être exécuté car

les soldats ont toujours été obligés de risquer leur vie et d'accepter les missions que leurs supérieurs leur demandent ou que la loi leur ordonne. Ceci est leur destin dans la longue histoire de l'humanité et on ne leur demande jamais si cela leur plaît. Pour eux, c'est toujours la même chose : vaincre ou mourir. À la tombée de la nuit, de telles pensées traversaient l'esprit du jeune lieutenant que j'étais et qui se donnait du mal pour tenir ses troupes et exécuter sa mission : une sale besogne !

Mais, pour cette fois, Arès le dieu grec de la guerre se mit de mon côté et cette expédition de pillage changea de cap. Avec éclairs et tonnerre il fit son apparition. Le ciel s'obscurcit comme s'il voulait mettre avec force un terme à cette indigne et lamentable expédition. Des grains violents firent trembler le sol de l'île et exploser à tout vent, comme des boîtes d'allumettes vides, les casiers servant de mur à l'enclos. Les vaches s'en échappèrent en courant comme des animaux sauvages…

Puis vint l'heure où elles auraient dû être traites, ce qu'aucun d'entre nous ne savait faire. Aucun ne maîtrisa non plus les mouvements de ces vaches devenues furieuses. Folles de rage, elles se dispersaient de tous les côtés et s'ébattaient de leur liberté retrouvée, sans conscience du danger d'être précipitées, du haut de la falaise escarpée, dans la mer ou sur la plage. Les soldats de garde coururent après les vaches en essayant de les capturer l'une après l'autre et de les pousser aussitôt vers le port. C'était une vraie confusion où une simple altercation aurait pu faire exploser la situation.

Mais l'épilogue, et avec lui la délivrance, était alors plus proche que nous ne le pensions. Elle arriva à la dernière minute, comme un simple miracle. Vers 20 heures apparut devant moi une estafette apportant, tout essoufflé, un message-radio du 25e corps d'armée qui venait juste d'être reçu par le navire commandant les chalutiers armés. À la lueur de ma lampe de poche, je parcourus très rapidement les mots « *Interrompre opération. Embarquer immédiatement la troupe et retour à Lorient. Le bétail reste sur place.* » Signature : le commandant de la place Forteresse de l'Atlantique, Lorient. Cela ne pouvait faire aucun doute que les événements paraissaient se précipiter à partir de maintenant et que la guerre, dans notre patrie, était entrée dans sa phase terminale.

Ce texte net et précis contenait un ordre sans appel, à exécuter immédiatement. Je chargeai aussitôt l'interprète de chercher le maire et de lui demander d'avertir sa population du changement de programme. La nouvelle se répandit comme une traînée de poudre et les soldats se dispersèrent avec des cris de joie.

La retraite des troupes se fit, malgré l'obscurité, en un défilé indescriptible. Même les femmes âgées des pêcheurs n'ont pas voulu manquer cela et transportaient sur leurs épaules les caisses de munitions, le matériel et les armes pour ensuite les charger dans le port. Sur le quai régnait un indéfinissable brouhaha de langue bretonne et de lambeaux de conversation en français mêlés à des commandements en allemand. À la lueur de flambeaux charbonneux et de lanternes, on entendait aussi des chants joyeux et des formules de politesse : « *Les Allemands*

Arrivée à l'aube au port de l'île de Houat, le 3 mai 1945

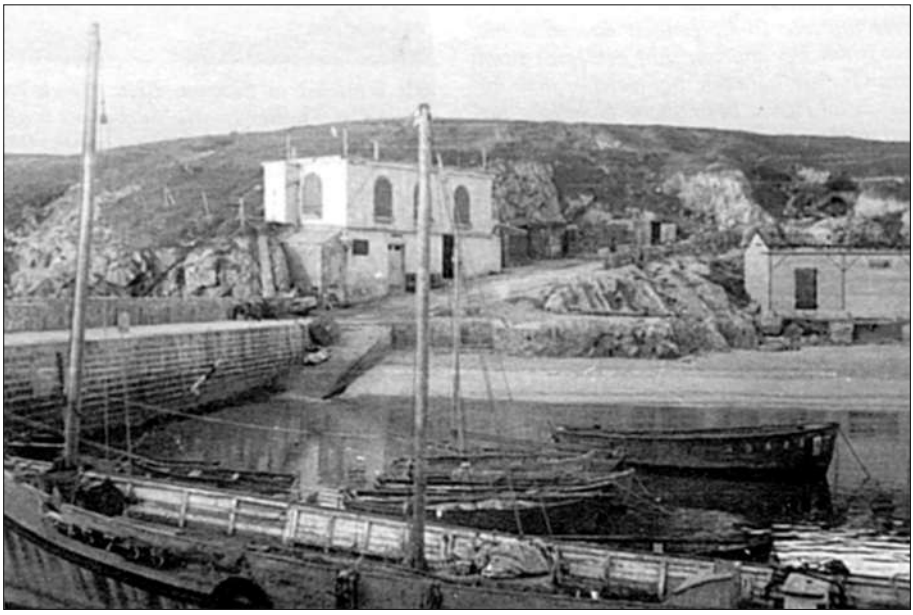

sont de bons camarades ! » avec toujours des tapes sur l'épaule et des poignées de mains: « *Merci bien, Monsieur et bon voyage !* ».

Alors, nous avons appareillé. Sur le quai, les personnes qui nous faisaient des signes d'adieu devenaient de plus en plus petites dans la lumière des projecteurs de bord, jusqu'à ce que l'obscurité absorbe les mouvements des lanternes et que les vagues nous emportent pour toujours.

Cette longue journée, riche en événements, arrivait à son terme. Un jour chargé de conflits et de contradictions intérieures et extérieures. Fatigués et détendus, les hommes se tenaient sur le pont contre le bastingage et les superstructures, serrés les uns contre les autres, tremblants et frigorifiés dans le vent nocturne, les agneaux à côté des loups, les doux à côté des durs, les résolus à côté des indécis, et ceux qui avaient carrément changé d'opinion… Des hommes de la Ruhr, des Bavarois à côté des gens du Wurtemberg, des Prussiens à côté des gens de Silésie et Dieu sait d'où ils venaient tous, même de la Volga, comme ce grand caporal qui, à l'avant, portait cette lourde mitrailleuse sans fatigue apparente et ne paraissant craindre ni Dieu ni l'Enfer ! Dans l'obscurité, l'un d'eux essayait de découvrir les yeux des autres, de les sonder et de demander silencieusement « *Où en es-tu camarade ?* ». Tous portaient le même uniforme, parlaient la même langue, avaient prêté le même serment, s'étaient engagés avec la même conscience du devoir, avaient fait l'éloge de la fidélité et de la camaraderie, jusqu'à ce que la mort les sépare.

Étaient-ils encore les mêmes ceux avec qui, il y a des mois, je pouvais aller en opération sans douter d'eux ? Ou bien est-ce que la fin

imminente ne leur avait pas fait jeter « *par dessus bord* » tout ce qui les reliait les uns aux autres et ébranler les principes qui avaient maintenu la discipline militaire ? Ces hommes étaient-ils ces Barbares ou ces Huns dont la propagande ennemie avait déjà parlé ?

En cette journée tout s'était finalement passé sans conséquences graves, cela n'avait pas été un jour de honte auquel nous n'aimerions plus jamais penser. La raison, la bonne volonté avaient une fois encore eu le dessus ; mes sous-officiers étaient restés à leur poste de combat et je m'étais reposé sur eux de tous mes 20 ans.

Nous naviguions pour cette dernière parade en ligne sur nos coques de noix, sans qu'un seul de nous ne sache ce que lui réservait le lendemain. L'embarquement sur ces bateaux nous avait encore une fois réunis et étroitement soudés les uns aux autres : homme à homme.

Une descente des Allemands, Hoedic le 3 mai 1945

Auguste Conan [8]

Un livre ne suffirait pas pour conter l'histoire d'Hoedic pendant la guerre. Mais je me contente de noter ici certains événements plus marquants avant qu'ils ne soient déformés par la légende.

Dans la nuit du 2 au 3 mai 1945, le maire d'Hoedic vient m'éveiller vers une heure du matin « *les Allemands débarquent* ». Je m'habille et, sortant du presbytère, je suis cueilli par deux sentinelles armées qui me conduisent à un officier. « *Il y a des marins dans l'île, nous le savons, et peut-être des Américains. Où sont-ils ?* » me dit-il. Je lui réponds : « *Il n'y a dans l'île ni marin français, ni américain.* » « *Votre réponse est conforme à celle du maire. Il me faut cinq vaches, huit porcs et quatre poules pour nourrir mes soldats. Si vous voulez nous les livrer nous ne prendrons que cela, sinon nous en prendrons davantage !* »

Évidemment ! Depuis des mois, j'ai demandé au maire de prévoir cette éventualité et de dresser la liste du cheptel par famille. Il n'a rien voulu savoir. Il promet à l'officier ce qu'il demande et se met en quête des vaches, il n'en trouve que quatre. Je propose une des miennes comme cinquième. Mon offre est acceptée. Trois Allemands viennent prendre livraison de ma bête. Bonne française, ma vache se défend. Impossible de l'emmener sans corde et… je n'ai pas de corde.

Un soldat s'approche de moi et murmure « *ne donnez pas votre bête !* » Je le regarde méfiant, qui est-ce ? Ami ou ennemi ? Un des ravisseurs est allé chercher un boucher pour abattre la récalcitrante.

8. Recteur d'Hoedic en mai 1945. Témoignage extrait du *Cahier paroissial d'Hoedic* et communiqué par Jean-Noël Lanoë. L'abbé Conan, recteur d'Hoedic à partir du 4 juillet 1936, est mobilisé au début de la guerre comme intendant de Marine. Démobilisé à l'armistice, il revient comme recteur (jusqu'au 19 janvier 1946) et protège Hoedic, en ces temps difficiles, en rétablissant la boutique et la cantine du XIX^{e} siècle pour assurer le ravitaillement. (Note de Melvan)

Pendant ce temps, toutes les maisons du village sont fouillées et dévastées par de simples soldats. Sept vaches, une centaine de poules sont emmenées. Le sucre, le café, le pain, la viande, bref, tout le comestible est enlevé par cette troupe famélique. [9]

Une caisse de conserves américaines est saisie chez la veuve Arthur Blanchet, réfugiée chez une de ses sœurs. Sa maison est mise à sac. Appréhendée, elle explique à l'officier que ces vivres lui sont expédiés par son fils mobilisé. « *Il y en a trop !* » répond l'officier. Je tremble à la pensée que cette femme va révéler la présence de trois marins dans l'île [10]. Heureusement, elle ne dit pas un mot compromettant. Mais l'officier se tourne vers moi : « *Il y a ici des vivres américains. Vous devez me les faire livrer en totalité ! Arrangez-vous !* »

Je me décide à faire la part du feu pour sauver le gros des vivres qui sont à la boutique. Quatre soldats m'accompagnent au presbytère. Je les fais fouiller sous un lit et ils découvrent un fond de caisse : huit à dix boîtes. Et partent contents… mais pas autant que moi : j'ai sauvé le stock.

Je suis enfin libre vers trois heures ; je me rends immédiatement chez les sœurs, tout est calme dans la maison. Aucune lumière. Je frappe. Personne ne répond. Je m'informe auprès des gens qui me disent qu'aucun Allemand ne s'est présenté et que les sœurs dorment. Je m'éloigne pour ne pas attirer l'attention.

Je rencontre le maire qui se lamente, qui veut démissionner (une fois de plus), qui propose sa place à ceux qui le critiquent. Visiblement, il a perdu la face. L'heure n'est pas aux explications. Je ne réponds pas.

Vers 5 heures, le coup de main est terminé, les Allemands repartent. Dès que le jour vient, je me précipite pour voir si Houat n'a pas subi le même sort. Au bout de ma jumelle, j'aperçois cinq bateaux au mouillage devant le port… et un Allemand armé resté dans l'île après le départ des siens.

Qui est-ce ? Un déserteur ou un espion qu'on reviendra prendre ce soir ? Je recommande la prudence à la population. Quelques jeunes – les braves ! – vont, malgré mon ordre, dans la direction de l'Allemand. Celui-ci voyant le mouvement, tire un coup de fusil… et mes jeunes braves de s'enfuir à toute vitesse ! Il se dirige vers moi en déchargeant son fusil. Est-ce un signal convenu pour alerter les Allemands encore à Houat ? J'attends. Rien ne bouge à Houat. Il explique qu'il s'est perdu dans l'île et qu'il a manqué le départ. Je lui demande de me donner son fusil, ses grenades, sa baïonnette, ses cartouchières… Il demande qu'on le conduise en barque à Belle-Île, il ignore donc la présence des Allemands à Houat. Je lui réponds qu'il n'y a pas d'essence et qu'il serait dangereux d'accoster à Belle-Île. Au bout de trois quarts d'heure

9. Les témoignages des Hoedicais sur ce raid sont marqués par le souvenir d'Allemands affamés, se précipitant sur tout ce qui était comestible, y compris les restes de cuisine mis à tremper avec du pain rassis pour les poules, les oeufs gobés crus, les volailles décapitées aussitôt attrapées, le sol du village jonché de têtes de poules… (Note de Melvan)

10. Ils se seraient cachés dans le petit grenier de la sacristie, témoignage recueilli à Hoedic. (Note de Melvan)

d'hésitation, il me donne son fusil – qu'il a soin de briser sous mes yeux – sa baïonnette, ses cartouchières pleines et fait exploser une grenade. Je le fais fouiller et, sûr que maintenant il est bien désarmé, je le conduis à la maison d'école laïque. Je lui apporte quelques biscuits et le maire lui offre une tasse de café chaud. Et maintenant qu'il n'y a plus de danger les esprits forts de l'île se montrent. Je croise un certain Lili Le Gurun, dit Rentier, qui décoche à mon intention : « *Il s'agit bien de donner des biscuits à un Allemand, c'est de coups de bottes qu'il faut le rassasier* »[11]. Je ne réponds pas. Mais les esprits commencent à se monter. Tous ceux qui cette nuit se terraient de frousse sont maintenant « *forts en gueule* ». L'un d'eux parle d'aller chercher sa fourche…

Il faut aviser. J'amène le prisonnier au presbytère. Et, tout à loisir, j'examine ses papiers. C'est un gars de Dantzig, né en 1919. À midi, je lui donne une boîte de conserve américaine, une beurrée, une pomme de terre et un verre de cidre. Il demande du café. Je lui fais comprendre que je n'en ai pas.

Inquiet sur le sort du recteur de Houat, je me décide à aller voir ce qui s'est passé là-bas. Le maire me demande de l'accompagner. Nous partons vers midi et demi. En accostant, nous constatons que les Allemands sont encore là. Nous sommes pris ! Je vais trouver l'officier et lui explique que je suis venu chercher du pain pour l'île d'Hoedic qui n'a pas de boulanger et… qui a été pillée cette nuit par ses *kamarad*. Très poliment, mais très fermement, il m'invite à passer la nuit à Houat et avec un sourire il ajoute que le bon Dieu fera un miracle pour me permettre de rentrer demain après leur départ de Houat.

Sur ces entrefaits, deux bateaux allemands venant de Belle-Île se dirigent sur Hoedic. Je retourne près de l'officier lui signalant que les *kamarad* vont chercher maire et recteur, qu'on va piller leurs maisons… Toujours souriant, il me répond que les équipages ont été prévenus par radio de notre présence à Houat, que nous pouvons dormir tranquilles.

Évidemment, ils veulent savoir le sort que nous avons fait à leur prisonnier. Ils nous gardent en otage. Le maire me propose de dénoncer le déserteur. Je refuse ! À la grâce de Dieu ! Et bien je fis. Pendant que je soupe chez le recteur de Houat, un ordre de repli est donné ; les soixante vaches que les Allemands avaient parquées près du port de Houat sont relâchées et rendues aux habitants. Deux heures après les bateaux revenus d'Hoedic – avec le prisonnier – embarquent les Allemands de Houat et retournent à Belle-Île. Il est trop tard pour rentrer. Je couche à Houat.

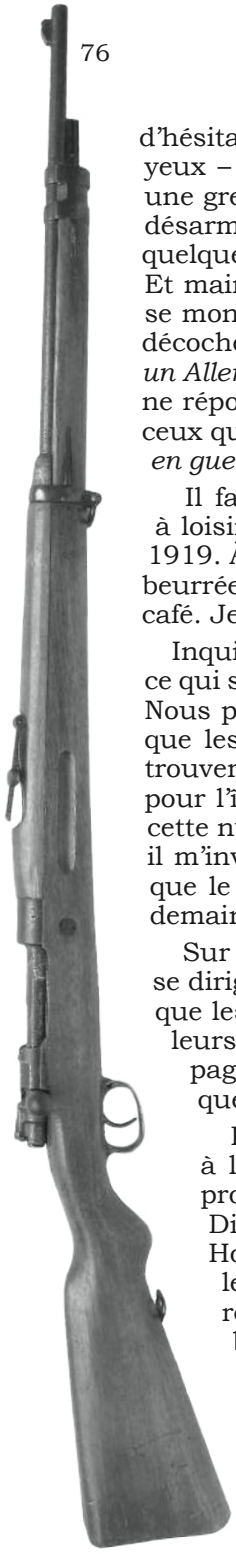

Mauser abandonné par un soldat allemand à Hoedic lors du raid du 3 mai 1945. Seules les parties métalliques ont survécu, dans un état de rouille avancé. L'affût de bois, cassé par le soldat, n'est pas d'origine.

11. Lili Le Gurun avait été prisonnier des Allemands. (Note de Melvan)

J'arrive le lendemain à l'heure de la messe. Les Hoedicais me content leur émoi, qu'une vache à été capturée, que la maison du maire et le presbytère ont été fouillés, chez le maire du beurre et de la farine ont été pris. On a vu « mon prisonnier », qui avait été relâché par Joseph Malon [12] conseiller municipal, enfoncer la porte du presbytère et repartir avec des haricots, des biscuits, un paquet de tabac et une valise. Je constate en effet, qu'il me manque quelques paquets de cigarettes… M'ont-ils pris du linge ? Je ne le saurai qu'au retour de ma bonne, malade à l'hôpital de Vannes.

En résumé, mes paroissiens ont été délestés de sept vaches, de leur sucre, café, tabac, argent : coût 50 000 francs. La boutique paroissiale n'a pas été visitée, un seul carreau a été cassé. Et je pense n'avoir perdu que quelques paquets de cigarettes…

Que serait-il advenu s'ils avaient eu le temps de trouver la cave ? Ils sont passés à côté sans la voir. Les Hoedicais – sauf nouvelle invasion – auront leur litre de pinard pour fêter le jour de la « *capitulation sans condition* ».

Les Allemands débarquent à Houat, 3 mai 1945

Mathurin Robert [13]

Ce matin à 5 heures, les religieuses me réveillent en m'appelant sous la fenêtre : « *Monsieur le recteur, me crie la révérende mère supérieure, les Allemands viennent de débarquer dans l'île, je crois que c'est pour y rester à demeure !* » Je me lève un peu ému, bien-sûr, mais je reprends vite contenance. Après tout, on en a vu d'autres. Je me lève, je fais ma toilette, je me rase sans me couper (ce qui est un signe de sang-froid, n'est-ce pas ?) et je descends.

Les Allemands ont débarqué vers 3 heures, déposés par sept bateaux dont un gros que j'ai vu moi-même sortant du port. Ils ont formé une compagnie de débarquement depuis le port jusqu'au fort Normand [14], c'est-à-dire tout le long de la grande plage ; puis à pas de loup, se déployant en tirailleurs, ils ont pris d'assaut le village, opération d'autant plus facile que personne n'était là pour le défendre. Ils voient la lumière dans une maison ; c'était Radegonde Le Gurun qui donnait à boire à son petit enfant.

Ils frappent, rentrent et demandent : « *Pas d'Américains, pas de soldats ?* » – « *Non, aucun soldat ni marin ici.* » – « *Pouvez-vous nous conduire chez monsieur l'abbé ?* » – « *Oui.* » – « *Et chez monsieur le*

12. Joseph Le Gurun dit « Malon », père de Georges en couverture. (Note de Melvan)

13. Recteur de Houat en mai 1945. Témoignage extrait du *Cahier paroissial de Houat* et communiqué par Jean-Noël Lanoë. Vicaire à Saint-Jean-Brévelay, l'abbé Robert assure l'intérim en l'absence du recteur Lorec (recteur depuis le 18 décembre 1937, à qui succède le 1er septembre 1945 Marcel Mathurin Le Bolay). (Note de Melvan)

14. Fort d'En Tal. (Note de Melvan)

maire ? » – « *Oui, ce n'est pas loin.* » On se décide pour « *chez monsieur le maire* ». On réveille monsieur le maire et les Allemands parlementent avec notre premier magistrat.

Armand Le Gurun m'a dit comme j'allais à l'église : « *Ils m'ont demandé après monsieur le recteur, je leur ai répondu qu'il n'était pas là, il était parti !* » - « *Retour quand ?* » - « *Retour jamais !* » aurait-il répondu. Il disait vrai car moi je ne suis pas le recteur du lieu.

Après la messe et le petit déjeuner, je prenais la direction de chez monsieur le maire. Je le trouve près de chez lui ; il est consigné ainsi que sa femme. J'apprends la vérité : les Allemands sont venus seulement pour réquisitionner spécialement des bêtes à cornes. Déjà ils ont commencé l'opération. Je rencontre l'officier chef de cette mission. Il me salue très aimablement et me dit : « *Je regrette beaucoup de faire cela mais que voulez-vous, c'est la guerre et il faut manger.* » C'est l'adjoint qui l'accompagne d'étable en étable, suivant une liste fournie par le maire. Les gens commencent à s'enhardir et à protester par derrière : « *On prend toutes les bêtes chez les mêmes et aucune chez l'autre.* » Je vais parler à l'officier et lui dis : « *Ne pourriez-vous pas égaliser la réquisition de façon à laisser au moins une bête à chaque famille et tenir compte du nombre d'enfants surtout ?* » - « *Monsieur l'abbé, c'est ce que je m'efforce de faire, je fais mon possible pour égaliser les pertes.* » Et je crois qu'il le fait. Il rend quelques bêtes prises à des pauvres vieilles femmes qui n'en possédaient qu'une. Les bêtes sont conduites par des soldats jusqu'au port. Là on les parque dans le chemin barré par des paniers à crabes qui en voient du rude. L'opération dure toute la matinée. On m'a dit que la réquisition a pris 42 bêtes de tous calibres, vaches, génisses, veaux. Six sacs de farine sur quinze sont réquisitionnés chez le boulanger Jarno. La boutique a été visitée, mais à la vue de la modicité des stocks, l'officier n'a rien fait enlever. On parle aussi de quelques réquisitions « personnelles » par des soldats (cidre, poules…), mais après plaintes aux officiers, tout est rendu et tout rentre dans l'ordre. On dit que le détachement comportait 250 soldats. Il y en avait autant à Hoedic. [15]

Vers 4 heures, on voit un bateau venant d'Hoedic. C'étaient le maire, le recteur et deux marins qui venaient à Houat où ils sont tombés comme des rats dans une souricière. Comme tout était fini à Hoedic, d'où les Allemands avaient emporté 6 vaches seulement (sans compter poules, sucre et argent, dit-on), ces messieurs croyaient qu'il en était de même à Houat.

Et comme le matin ils avaient entendu des coups de feu sur Houat (c'était la D.C.A. et même des fusils qui tiraient sur l'avion français d'observation qui passait [16]), ils venaient aux renseignements. Mais

15. R. Le Roux parle de 14 vedettes impliquées dans ce raid (Le Roux 1991). Il y en aurait eu donc 7 sur chaque île. Néanmoins l'opération a été beaucoup plus brève à Hoedic d'où les Allemands sont repartis dès 5 heures du matin.

16. Le 2 mai, un officier français, installé chez François Le Marec, un résistant de Belle-Île, informe le commandement allié de l'expédition qui se prépare. Mais faute de moyens, les Alliés ne peuvent empêcher le raid. Un unique avion s'envole de Meucon

une fois à Houat, impossible de quitter. Ils ont beau demander... « *Votre confrère sera bien content de vous garder ce soir* » répond l'officier à monsieur le recteur d'Hoedic ; ce qui est vrai d'ailleurs.

À 6 heures, on voit deux autres bateaux allemands qui se dirigent sur Hoedic, sans doute pour compléter la réquisition. Au chapelet [17], je redemande à mes gens le calme, la confiance et la charité fraternelle et nous prions de tout cœur.

Juste après le souper, vers 7 heures, je sors et on me dit avec des démonstrations de joie : « *Contrordre, aucune bête ne sera embarquée, les Allemands ont dit d'aller les chercher au port.* » Et pourtant les bateaux étaient là, et peu après on voit les deux autres revenir d'Hoedic. Que s'est-il passé ? Mystère. Ce qui est sûr, c'est que toutes les bêtes regagnent leur étable à la grande satisfaction des Houatais. Les bateaux cornent pour appeler la troupe ; des soldats au guet aux quatre coins de l'île regagnent les bateaux. Certains, paraît-il, ne semblaient pas pressés et se font attendre.

Enfin vers 9 heures, tous embarquent et les bateaux se dirigent vers le nord dans la direction de Quiberon, de Lorient ou de Belle-Île, en virant aux Beniguets.

Le vendredi matin, 4 mai, les marins m'ont dit avoir vu deux bateaux de guerre au large d'Hoedic. Peut-être les Allemands ont-ils été prévenus par T.S.F. de l'approche de ces deux bateaux. Peut-être aussi l'attaque sur Lorient était-elle commencée et les soldats devaient-ils rentrer en quatrième vitesse. À Houat, on croit que c'est la capitulation, et certains Allemands l'ont laissé entendre. Mais il ne semble pas que ce soit là l'explication.

En tout cas, le bon Dieu nous a gardés, la Vierge et saint Gildas nous ont protégés. Aucun incident n'a eu lieu, les bêtes et la farine sont restées, seule la fournée de pain a été mangée par les soldats et, ce qui à mon point de vue est le plus important, la paix est sauvegardée dans l'île car la réquisition effectuée eut engendré des jalousies, des accusations, des haines peut-être, et il eut été bien difficile d'égaliser les pertes et de donner satisfaction à tout le monde.

Le vendredi soir, à la bénédiction, une nombreuse et pieuse assistance a remercié le bon Dieu et ses saints d'avoir gardé l'île une fois de plus. *Deo gratias*.

Iconographie

Dans l'ordre, carte DAO : J.-M. Large ; Photo 1 : J. Löpelmann *in Köhlers Flotten Kalender* 2002 ; 2,3 : J. Löpelmann *in Köhlers Soldat in volk* 2002 ; 4 : P. Buttin.

pour lancer quelques bombes sur la flottille allemande, sans résultats (Le Roux 1991). (Note de Melvan)

17. Durant le mois de mai, consacré à Marie, le chapelet est récité quotidiennement à l'église. (Note de Melvan, Jean-Noel Lanoë)

Bibliographie et sources

- *Cahier paroissial d'Hoedic.*
- *Cahier paroissial de Houat.*
- Le Friec-Pauchard H., 2006 – L'*Abel-Alain*, dernier passage, Houat : 14,15 et 16 décembre 1944. *Melvan, La Revue des deux îles*, n° 3, p 49-110.
- Le Roux, R., 1991 – *Le Morbihan en guerre, 1935-1945*. 6e édition, Imprimerie de la Manutention.
- Löpelmann J., 1996 – Das Drama von La Teignouse... Nur ein Kriegserlebnis. *Köhlers Flotten Kalender,* p.169-176.
- Löpelmann J., 2002 – « Götterdämmerung » über Houat, oder vom Ende einer Festung. *Köhlers Flotten Kalender,* p.214-219.
- Löpelmann J., 2002 – Zwischen Luv und Lee... Kriegsjahre und Gefangenschaft 1942 bis 1947. *Soldat in volk,* n° 3-4, März-April, p. 51-58

L'esprit d'Hoedic

Louis Caro

Texte d'archives. [1]

Résumé : Louis Caro découvre à Hoedic, au début des années 1960, une vie insulaire paisible et encore en harmonie avec son environnement. Mais les prémices des changements apparaissent déjà avec des projets de lotissements redoutés. Cet émouvant témoignage est parmi les plus belles pages que nous ayons sur cette époque encore à l'écart des apports de la « modernité » du continent.

Tout homme est roi dans son île.

La première fois que j'ai débarqué à Hoedic, la plus secrète des îles bretonnes, au large de Quiberon, j'ai eu l'impression de découvrir un paradis. C'était en 1960. II n'y avait pas de port, pas de routes, pas d'autos, pas d'électricité, pas de radio, pas de télévision, pas de murs autour des champs et pas de laine au fond des matelas. Seulement du varech, qui donnait aux nuits de l'île un parfum d'océan. J'étais comblé. J'avais découvert une terre comme il n'en est plus. Une terre surgie d'un autre siècle et d'une mer inconnue. En deux heures, je fis le tour de ses criques et de ses promontoires. Des ruines de forts et de citadelles attestaient d'une histoire qui avait dû être mouvementée mais qui, pour l'heure, sacrifiait à la paix, au calme heureux des solitudes... Oubliée par le progrès et par le club Méditerranée, Hoedic-la-Vierge déroulait sous mes pieds de longs tapis de sable immaculé, frangés de lys blancs, où je cherchais en vain la trace d'un autre Robinson. Quel repos ! Et quelles ripailles ! Lieus, vieilles, dorades, bars, homards, langoustines, tourteaux et araignées, la mer jetait chaque jour ses fruits sur ma table.

À l'auberge, nous n'étions qu'une demi-douzaine de touristes (dont deux célébrités des lettres, Henri Queffélec, qui guettait le grand prix de l'Académie française, et Jean Mistler, qui deviendra secrétaire permanent de cette Académie), mais nous mangions comme vingt-quatre. Aux chandelles ! Un rêve. Quant aux loisirs, nous n'avions que l'embarras du choix, entre la pêche aux crevettes, la chasse aux

1. Louis Caro est un journaliste qui a connu Hoedic au début des années 1960. Le fonds de documentation de Melvan contient trois articles qu'il lui a consacré. Le premier, paru dans *Lecture pour tous* en 1964, est le plus intéressant et constitue l'essentiel du texte que nous publions ici. Les deux autres, parus en 1967 et en 1972, reprennent le même fil narratif que celui de 1964 mais en plus bref. Ils présentent néanmoins quelques variantes qui nous ont permis de compléter ou de clarifier le texte de 1964. Nous n'avons malheureusement pas pu rassembler d'informations concernant Louis Caro, sinon qu'il a contribué à différents magazines dont *Science et Vie*. Les références bibliographiques sont précisées en fin d'article. (Texte et iconographie issus du fonds Melvan, assemblés par P. Buttin)

lapins que les Hoedicais pratiquaient alors en toutes saisons, la sieste sous le figuier du recteur et l'attente du courrier du continent, une cérémonie qui nous mobilisait trois fois par semaine sur un des plus hauts rochers de l'île.

Une tempête de décembre

J'ai connu Hoedic sous le soleil de l'été et sous les brumes de l'hiver. Laissez-moi vous raconter une semaine de cet hiver[2] où le noroît soufflait si fort sur la côte et où, presque seul dans ce canton de mer, je pus faire à loisir mon « plein » de choses étranges.

C'était en décembre. Il ventait. Le baromètre était en chute libre. Nous nous étions installés pour attendre le courrier d'Hoedic à l'abri d'un bar bien sec de Port Maria à Quiberon. La tempête qui dévalait d'Irlande giflait les vitres, la porte cognait sous les ruades du vent, et la petite musique hystérique des fils télégraphiques amenait des frissons dans l'échine de la serveuse du café de la Marine.

Au fond, nous aurions pu faire demi-tour. À Paris, nous n'aurions eu qu'à raconter la vérité : la chute du baromètre, la dépression qui s'annonçait et la moue désolée des pêcheurs quiberonnais lorsque nous leur demandions si, à leur avis, le bateau des îles allait pouvoir passer.

— « *Gildas, lui, serait passé...,* faisait remarquer un vieux. *Mais c'était un risque-tout ! Et cela ne valait pas mieux...* » Nous ne savions pas qui était Gildas...

De temps en temps, un pêcheur de coquilles Saint-Jacques, drossé par le mauvais temps, s'approchait de nos valises :

— « *Savez-vous qu'ils n'ont même pas de port là-bas ? Comment voulez-vous aborder par des rafales semblables ?*

— *Pas de port !* Enchérissait un autre... *Mais ils n'ont pas non plus de bateaux qui vaillent, de chemins, de commerces, de boucher, de boulanger, d'épicier... Ils n'ont rien du tout !*

— *C'est vrai,* reprenait la barmaid. *Pour aller dans l'île par un temps comme ça, il faut vraiment avoir besoin.* »

Bref, tout conspirait pour nous maintenir à quai : le vent, le bateau qui ne venait pas, cette absence de véritables « besoins » et jusqu'à l'humeur des gens...

Une saute de vent plus puissante, plus glapissante que les autres défonça soudain la porte et l'averse se mit à crépiter sur les dalles de la Marine. Quand soudain :

— « *Pour l'amour du Ciel...* commença la barmaid.

— *Pour l'amour de rien du tout, répliqua un bonhomme tout rond dans un ciré tout jaune... On arrive et on repart... S'il y a quelqu'un pour les îles, qu'il embarque ! On s'en va dans cinq minutes.* »

2. Article écrit en mars 1964, il s'agit donc de l'hiver 1963. (Note de Melvan)

C'était le courrier attendu. Si heureux d'être arrivé à bon port que, sans attendre son reste, il précipitait l'horaire de son retour pour devancer la tempête…

Nous n'avons même pas eu le temps d'attraper le mal de mer. Deux heures plus tard, le Notre-Dame-du-Confort nous déposait sur le sable d'une plage solitaire au milieu d'une douzaine de caisses de vin et de tout un arsenal de sacs de pain et de cageots de légumes.

— « *Soyez les bienvenus,* claironnait joyeusement une voix perdue dans la nuit. *Numa, le Négus, débarrassez ces messieurs de leurs valises… Le taxi vous attend.*»

Une voix à l'accent du Rouergue… Un docker nommé le Négus… Un taxi dans une île sans route : c'était bien cela, nous étions à Hoedic.

Les pêcheurs de Quiberon avaient raison. Hoedic est une île au négatif. On n'y trouve rien de ce qui fait habituellement la « civilisation ». Le port n'y est qu'une jetée en tenaille éventrée par la tempête. Les routes n'y sont que des sentiers à peine élargis où poussent et s'épanouissent à longueur d'année des milliers et des milliers d'oeillets sauvages. Le village, l'agglomération unique, n'y est qu'une suite de maisons basses en alignement, uniformément tournées vers le sud et uniformément constituées d'une entrée, d'une cuisine étroite, d'une chambre exiguë et d'un grenier obscur coiffé d'un toit d'ardoises. Les champs, au sol médiocre et sablonneux, n'y sont que de longues et monotones jachères, sans bornage ni cadastre, où le printemps se contente de faire fleurir d'immenses prairies naturelles entrecoupées de landes et de marais. Quant aux commerces, ils sont bien aussi défaillants que le prétendent les Quiberonnais. On ne trouve à Hoedic ni boucherie, ni boulangerie, ni épicerie, ni cabinet de médecine, ni… ni…

On n'y trouve rien en somme qu'une boutique à tout vendre tenue par une religieuse ; une auberge rustique dont le patron, émigré du Rouergue, tient des emplois aussi divers que ceux du taxi, postier, mareyeur, entrepreneur de travaux publics et préposé à la surveillance du taureau communal ; deux numéros de téléphone exceptionnellement encombrés, trois cafés type bistrots de port rarement inoccupés et, couronnant cet ensemble

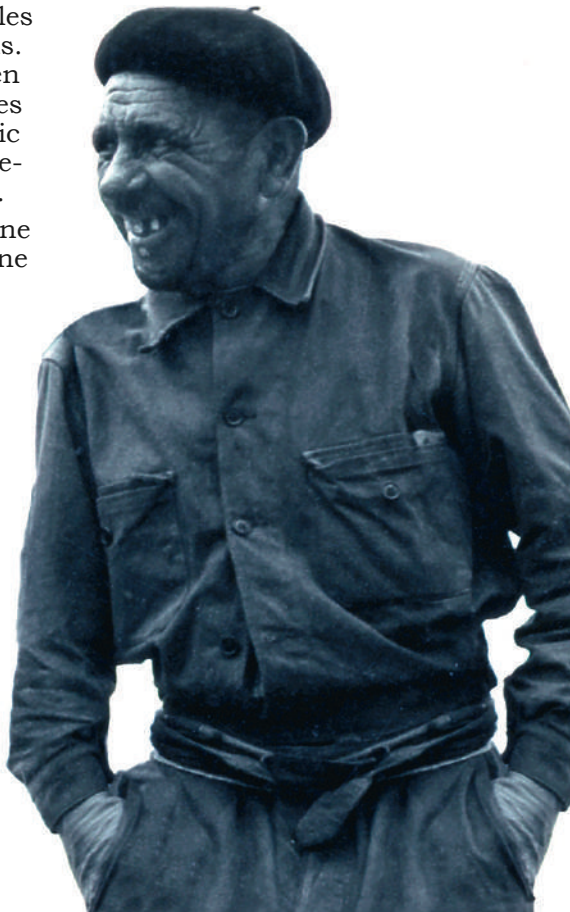

Fernand Le Scoarnec, dit « Le Négus»
*Il porte les valises des voyageurs, assure les corvées d'eau et ne se sent vraiment dispos qu'avec un brin de vent dans les voiles. Tout le monde l'aime bien à Hoedic et chacun admire sa réserve : le dimanche, il écoute les cantiques à la porte de l'église ; il se croit indigne de Notre-Dame-la-*Blanche.

de petits riens à quelque 20 kilomètres du continent, un concert de 205 sourires (un habitant par hectare) accueillants et comblés.

— *Comment trouvez-vous notre petite île ?* m'a demandé en chevrotant une admirable petite vieille… *Il y a encore quelques jours, nous étions bien malheureux ; nous n'avions pas le courant. Et puis le courant est venu et nous avons vu le Pape.*

J'imaginais déjà quelque maelström providentiel.

— *Oui..,* m'a dit la petite vieille au devantier de satin. *Nous avons maintenant l'électricité... Nous avons vu le concile à la télévision.*

Trois postes de TV dans l'île : on ne nous l'avait pas dit au café de la Marine.

Décembre à Hoedic, c'est le *miz du*, le mois noir. Il pleut à verse : de longues ondées obliques qui semblent rebondir de dunes en landiers avant de venir s'écraser sur la mer. Il vente à tue-tête : d'immenses fureurs atmosphériques qui abrutissent les cormorans et semblent s'exaspérer de ne rencontrer d'autres arbres à la surface de l'île qu'un figuier rabougri et une douzaine de tamaris. Il brumasse, il brouillasse, il tempête surtout. Appelées à la rescousse par la dernière grande marée de l'automne, des familles loqueteuses de dépressions, venues d'Irlande ou du Golfe de Gascogne, campent en permanence sous les rivages d'Hoedic.

— « *Ah ! on en a, du* chtoll… » se lamentent les îliennes.

Du *chtoll*, c'est-à-dire du souci, de la pagaïe, du désordre. Des choses sens dessus dessous. Le *miz du*, c'est le mois fou.

Un pêcheur nommé de Gaulle

Il n'y a pas une heure que nous avons réussi à prendre pied dans l'île que le taxi-postier-mareyeur-aubergiste, qui parlait sur la plage avec l'accent du Rouergue, s'est à nouveau emparé de nous :

— « *Venez,* dit-il l'air mystérieux. *Il ne faut pas que vous manquiez cela.* »

Il nous pousse vers sa cuisine... C'est un homme immense que l'on dirait sorti, tout botté, de l'imagination d'un Jules Verne ou d'un Daniel Defoe. Sa soixantaine est souriante, ses favoris grisonnants, sa philosophie désabusée et, s'il ne porte pas sur l'épaule droite le perroquet de Robinson Crusoé, il ne se déplace jamais aux alentours du petit laboratoire où il faut cuire ses crevettes roses, sans traîner dans son sillage l'équipage cosmopolite d'une chatte siamoise baptisée Sidonie, d'un couple de chiens batifoleurs vainement appelés Truffe et Plutô et d'un tandem de goélands impotents prénommés à tour de rôle Joë et Peter.

— « *Faites-vous tout petits et écoutez...* »

Nous entrons : c'est la foule. Rassemblés autour d'une table où Mme Carcanagues, la femme de l'aubergiste, s'apprête à ouvrir un énorme sac de chanvre, une quinzaine d'adultes et d'écoliers aux yeux ronds,

Le village d'Hoedic
Une quarantaine de maisons basses alignées face au sud et où, pendant la guerre, les îliens durent se chauffer au varech et à la bouse de vache : c'est Hoedic, la nue, à deux heures de mer du continent.

attisés par l'hiver, attendent que sonne l'heure sacro-sainte d'un des rites les plus importants de l'île : la distribution du courrier, à l'arrivée du bateau de Quiberon.

— « *Allanic..., Gurun..., Le Scoarnec..., Le Fur..., Le Bourhis..., Blanchet...* »

Allanic, c'est pour celui-ci… Non, c'est pour celui-là… Le Scouarnec, non pas pour toi, pour lui ! Le Fur… Allons, allons… un peu d'ordre chez les Le Fur.

Que se passe-t-il ? Eh bien, tout simplement que toute la population de l'île est rangée sous les appellations citées. Six ou sept noms de famille répondent pour les 205 habitants. Et quand on n'est pas Gurun (qui signifie tonnerre), on est forcément Bourhis (le bourgeois), Allanic (le petit Alain), Le Fur (le sage) ou Le Scoarnec (la grande oreille).

Mais il y a plus curieux. Comme le jeu des prénoms ne suffit pas à distinguer, par exemple, Le Scoarnec I de Le Scoarnec III, et que l'on continue de se marier hardiment entre petits-cousins et arrière-petits-cousins, des surnoms ont été choisis - que dis-je ? imposés par la communauté hoedicaise, par la conscience collective de l'île qui semble s'être beaucoup divertie à imaginer toute une ribambelle de sobriquets.

— « *De Gaulle !* » a appelé M^{me} Carcanagues.

Un doigt s'est levé.

— « *Jean Bart !* » annonce maintenant la postière.

Une main s'est tendue.

Y aurait-il donc un de Gaulle et un Jean Bart dans l'Ile ? Je n'ai pas le temps de me poser la question… Dans le brouhaha qui a empli progressivement la pièce, des noms bizarres se sont mis soudain à pleuvoir. Des noms farces, des noms illustres, des noms mystères, que l'auditoire traduit ou répercute.

J'entends reparler du Négus. J'entends évoquer l'existence d'un nommé Mototo, d'un autre dénommé Jojo Parigot. J'entends faire la distinction d'un Blanchet-bedeau et d'un Blanchet-argoulette, d'un premier Lili qui serait « rentier », d'un second qui serait « paluden » (du marais), et d'un troisième qui serait « bouiche » (le fouineur). J'entends un Pierre qui serait devenu Jean-Marie (c'est le maire), un Jérôme qui se serait transformé en Marius et, comble de la situation patronymique, une Blanchet Aimée qui se serait progressivement muée en Blanchet Anne-Marie, puis en Louise Arthur (!).

Enfin, à Hoedic, il y a de Gaulle, qui n'est pas obligatoirement le plus grand ni le plus génial. Son seul droit à cette appellation historique remonte d'ailleurs à l'époque troublée où l'île, crevant littéralement d'être coupée de son ravitaillement du continent et ne vivant pratiquement que de ragoût de berniques, décida un jour de ne plus supporter qu'un des siens se prénommât Adolf… comme l'autre ! Alors, elle choisit de Gaulle, comme qui vous savez. Surprenant non ?

Tout cela, le plus sérieusement du monde.

Louis le Fur, dit « Lili Bouiche »
J'entends faire la distinction d'un premier Lili qui serait « rentier », d'un second qui serait « paluden » (du marais), et d'un troisième qui serait « bouiche » (le fouineur).

Mêmes réactions pour « Jean Bart » qui n'a cependant rien d'un corsaire et pour le Négus, qui n'a de commun avec le Roi des Rois qu'un incontestable teint foncé qu'il entretient jalousement à grands renforts de crasse.

Qu'est-ce à dire de tout cela ? Qu'est-ce à dire sinon que tous ces noms ont une valeur en soi et que la population hoedicaise qui les emploie sans malice a oublié pratiquement qu'ils furent, à l'origine, de caustiques sobriquets.

— « *Chacun, ici, a son surnom, même les étrangers*, m'explique M^me^ Carcanagues. *Mais ce n'est pas un surnom de dérision. On s'appelle réellement ainsi. Il n'est pas rare, par exemple, d'entendre le curé* (qui est en même temps secrétaire de mairie et, à ce titre, conservateur de l'état civil) *annoncer en chaire que "de Gaulle portera la bannière à la procession*" ».

Personne ne sourit... Il y a quelques mois encore, vivait dans l'île un petit retraité au visage d'une grande douceur et à qui on aurait donné volontiers du « monsieur » par révérence. On l'appelait Taïaut et tout le monde, lui compris, trouvait cela normal... C'est une tradition Hoedicaise. Il n'y a d'ailleurs que la postière pour y trouver à redire : il lui a fallu des semaines, parfois, pour tirer au clair certaines histoires de mandat. À Hoedic, l'île aux surnoms, c'est la fantaisie qui compte le plus et la rigueur qui plaît le moins.

— « *Bah !* disent les îliens. *Puisqu'on s'y reconnaît...*»

Cette piquante énigme des surnoms, qui ne sont peut-être que des doubles noms (des noms de tous les jours par opposition aux noms du dimanche que seraient les patronymes officiels), nous a intrigués durant tout notre séjour.

— « *Et les noms des lieux ?* » ai-je demandé à

Adolphe Le Palmec, dit « de Gaulle »
Son seul droit à cette appellation historique remonte à l'époque troublée où l'île, coupée de son ravitaillement du continent décida de ne plus supporter qu'un des siens se prénommât Adolf... comme l'autre ! Alors, elle choisit de Gaulle, comme qui vous savez.

un jeune îlien qui travaille sur le Continent et pour qui le jeu des confusions n'est plus permis désormais.

— « *Un beau casse-tête* », m'a-t-il répondu.

Il en va souvent, ici, des noms de lieux comme des noms de personnes. Chacun n'y est pas tout à fait ce que l'on croit. Ainsi la même expression « Vieux Château » (en breton Koh Kastel) désigne deux sites différents. La même appellation « l'Extrémité du Pays » (en breton indifféremment Beg ar Vro ou Pen ar Bed) indique également deux extrémités possibles de l'île. Quant à la formule « Le Fort » ou « La Batterie », elle couvre, sans autre précision, trois ou quatre vestiges de fortifications qui, de la guerre de course à l'occupation allemande, ont jalonné l'histoire d'Hoedic. Comment s'y retrouver quand on est simple touriste ?

— « *Ce récif, par exemple, comment l'appelez-vous ?* » ai-je demandé à un pêcheur de tourteaux qui nettoyait ses casiers pour une prochaine marée.

— « *Lequel ?* » m'a-t-il dit en se carrant bien sur ses jambes et en plissant les yeux... « *Si c'est celui-là, je le nomme le Beudjeul (le nombril)... Si c'est cet autre là, c'est Bonen in Inglese (les fesses des Anglais)... Maintenant, si c'est cet autre, là-bas, c'est la Bouse tout simplement.*»

— « *Non. Celui-là qui est à gauche de la balise noire.*

— *La rouge ?*

— *Non, la noire.*

— *Alors,* a conclu l'homme contrarié*, vous êtes dans l'erreur. Car ce que vous m'indiquez là comme étant la balise noire, c'est, selon nous, la rouge, vu qu'elle était rouge avant qu'on la repeigne en noir*[3].»

Et je n'ai pas su le nom de mon récif.

C'est la fin de la nuit

Dans quelques minutes, les phares qui contrôlent les parages d'Hoedic vont simultanément s'éteindre : les gardiens de Belle-Île, de la Teignouse et des Cardinaux, las de veiller sur la route des « tankers » et des chalutiers, pourront aller dormir dans leur cellule de pierre.

Dans l'île, la vie — la vie humaine — ne s'est pas encore éveillée. Aucune ombre sur les sentiers du marais, où piaulent des centaines de canards sauvages ; sur les pistes des falaises, où s'ébrouent des dizaines et des dizaines de lapins de garenne ; et sur les chemins de la grève où, dans de tortueuses cavités abandonnées par les crabes, rêvassent de grands congres engourdis par l'hiver.

Rien sur la terre et sur la mer. Le cerne d'embruns et de brouillard qui bloque Hoedic à cinq mètres de ses rivages l'isole de toutes parts.

3. Sans vouloir égarer plus le lecteur... rappelons que cette balise est aujourd'hui verte, en tant que balise latérale tribord pour l'entrée de la rade de Port La Croix. (Note de Melvan)

L'haleine épaisse et salée de l'Atlantique pénètre jusque dans les armoires de maisons.

Et soudain, un pas... Le pas d'un tout petit bout de femme qui se recroqueville dans 1e vent et peine sur le raidillon qui conduit à l'église. C'est Marie-Nanie, la mère de de Gaulle, la première levée d'Hoedic.

Marie-Nanie est la sonneuse de cloche. Dans une île où la vocation des hommes pour la mer, et pour la mer exclusivement, a la valeur d'un principe (ce sont les femmes qui doivent couper les foins, retourner le jardin, soigner les bêtes et entretenir les maisons), sa présence, à cette heure, dans la nef de bois de Notre-Dame-la-Blanche a la signification émouvante d'un symbole.

C'est elle qui dit à tous que le jour va poindre et qu'il faut se lever, qu'il est temps de préparer la soupe des vingt-et-un retraités, que le moment est venu de cirer les sabots des trente-deux écoliers et que l'instant approche où il conviendra d'ouvrir la porte des étables pour permettre aux quarante-sept vaches de l'île de se regrouper elles-mêmes, par affinité, en deux brigades autonomes (vaches de l'ouest à la sortie ouest village..., les vaches de l'est à la sortie est) et de gagner ainsi leur pâture préférée en toute liberté. C'est Marie-Nanie qui donne le branle et la vie commence aussitôt.

« *Debout, mes Sœurs !* »

La quasi-totalité de la vie sociale, économique et culturelle de l'île est dans les mains de quatre religieuses de l'ordre de Locmaria, qui s'affairent, de l'angélus du matin à l'angélus du soir, à des tâches civiles.

À mère Delphine, la supérieure, les responsabilités de l'infirmerie : elle pique, elle panse, elle distribue les antibiotiques. Il y a quelque temps encore, elle assurait les accouchements. Aujourd'hui, elle se contente de donner un coup de fil à la préfecture, qui alerte la base aéronavale de Lann-Bihoué, près de Lorient, et un hélicoptère atterrit un quart d'heure plus tard dans l'île pour s'emparer de la future mère.

À sœur Saint-Jean, l'institutrice, le soin de l'enseignement unique de l'ensemble des petits enfants hoedicais. La règle en main, elle règne sur trois tableaux noirs et sur trois classes groupées (du cours préparatoire au certificat d'études). Gros travail, gros prestige. Cinq reçus sur six aux épreuves du CEP 1963. Mais sœur Saint-Jean a encore une autre tâche : celle de tenir l'harmonium, le dimanche, à la grand-messe de l'île. Un office extraordinaire où tout Hoedic chante, que dis-je ? tonne, clame, rugit, module, tempête, avec un tel cœur que Jean Thévenot de l'ORTF faisait passer sur les ondes il y a dix ans, deux de ces cantiques enregistrés à Hoedic : un *Libera*, aux accents poignants, et un chant d'alliance, une œuvre unique qui accompagne rituellement toutes les cérémonies de mariage : « *O Allians, hui vous me esperans, durand ma vein er bed, perpet...* Ô alliance vous serez mon espérance pendant toute ma vie, toujours. »[4]

4. Ce bel enregistrement a été réalisé par Gabby Lédan en 1952 dans des conditions techniques précaires, alors que l'électricité n'existait pas encore à Hoedic. Il a été utilisé,

Marie-Nanie et son fils Mathieu Le Palmec.
Le pas d'un tout petit bout de femme qui se recroqueville dans 1e vent et peine sur le raidillon qui conduit à l'église.

À sœur Colette et sœur Maria, enfin, les responsabilités de la cantine (assumées par la première) et de la Boutique (assumées par la seconde). « *Que deviendrions-nous sans la boutique ?* » se demandent les îliennes... C'est la seule source d'approvisionnement de l'île : on y trouve au plus juste prix (mais les frais de transport obèrent tous les produits du Continent) le pain, le beurre, le tabac, les conserves, la mercerie, la bonneterie, bref la grosse marchandise quotidienne et le « dépannage » occasionnel. « *Ma sœur, avez-vous du savon à barbe ?* » Bienfaisante boutique...

Jadis, explique le livre d'un ancien curé de l'île, l'abbé Le Cam, qui s'honorait de l'amitié de Georges Clemenceau, la boutique était une véritable coopérative dont le profit servait à doter les filles pauvres et à financer la caisse de secours des pêcheurs dans l'embarras... C'était une œuvre philanthropique d'une portée considérable... Elle s'insérait, au début du XIX^{e} siècle, dans un ensemble de dispositions juridiques d'une inspiration si élevée qu'on parla longtemps de l'île dans les milieux parisiens où l'on se piquait de sociologie... Cet ensemble s'appelait « La charte d'Hoedic ». Un curé philosophe l'avait promulguée au terme de toute une série de malheurs (pillages, corsaires, débarquement d'émigrés, opérations de commandos républicains, disette et

avec d'autres enregistrements ultérieurs, pour la réalisation du disque *Chants sacrés des îles de Houat et d'Hoedic* édité par Melvan en 2010. (Note de Melvan)

épidémies diverses) qui avaient fait des XVI[e] et XVII[e] siècles hoedicais des antichambres de l'enfer... On y légiférait sur tout : sur les droits de la cure, sur les horaires de l'école, sur la coupe de la fougère publique, sur la durée du droit de chasse, sur le contrôle des étrangers, et sur la nécessité d'interdire aux filles de moins de trente ans de sortir dans l'île sans permission, « *car autrement*, disait la loi, *elles seraient bientôt gâtées* ». Un économiste parisien que le caractère communautaire de la charte n'effrayait pas (« *un communisme à direction théocratique* », écrivit-il) évoqua à son propos « *la république de Platon... un monument de sagesse* ». Un monument législatif dont l'esprit demeure. La première autorité morale d'Hoedic reste aujourd'hui celle du curé : les deux tiers des terres de l'île appartiennent pratiquement à tout le monde. Pas de « capitalistes » à Hoedic-de-l'Océan.

Un ministre du Katanga !

Ah ! Dormir à Hoedic, jouer au Robinson des îles en compagnie de cet admirable aubergiste rouergat qui m'accueillait, le lendemain de mon arrivée, avec ses deux goélands sur les épaules.

— « *Allons, Joë ! Allons, Peter ! Voulez-vous bien vous taire ? Aujourd'hui, Monsieur Caro, nous aurons du beau temps.*»

Je crois bien qu'il ne m'a jamais annoncé le contraire. À Hoedic, d'ailleurs, il fait toujours beau. Qu'il vente fou ou que le soleil flambe. c'est toujours dans la beauté.

Le film de la vie d'Hoedic est désormais bien engagé. Les religieuses sont à leur poste. L'homme qu'on nomme le Négus, et qui est en quelque sorte le manœuvre-balai du village, a commencé sa tournée d'eau. La femme de l'aubergiste a appelé l'île voisine de Houat pour vérifier ses relais téléphoniques avec le Continent. Et le curé, qu'on appelle ici le recteur, s'est dépouillé moralement de sa soutane pour s'attabler à son pupitre de secrétaire de mairie, et mettre à jour sa comptabilité de « secrétaire du goémon ».

— « *Ce n'est pas une existence facile que celle d'un îlien...*, m'explique-t-il. *La moitié des ressources des pêcheurs vient de la pêche à la grosse crevette, au bouquet, qu'ils vendent aux alentours de 50 francs (nouveaux) le kilo. Or le froid de l'an dernier a été si vif que les fonds sont aujourd'hui dépeuplés. On a vu les congres geler par douzaines sur les plages. Là où on pêchait 60 kilos de crevettes, on n'en pêche plus que le dixième. Une misère ! Il faudrait des activités de complément... mais lesquelles ? Il n'y a pas de port véritable. L'abri qui en fait office et qui a d'ailleurs été éventré par la tempête d'octobre ne permet pas à des navires importants (des 200 CV par exemple) de s'y ancrer. Les pêcheurs doivent se contenter de tout-petits tonnages qu'il n'est pas prudent de risquer dans les trop grosses houles du large... Alors, pour essayer de se tirer d'affaire, certains îliens se sont mis à ratisser le goémon, l'algue des grèves*[5]*, qu'ils font sécher à l'intention des*

5. Il s'agit de la récolte à basse mer du « goémon blanc », décrite en encart, et non de celle du goémon d'échouage qui se pratiquait pour en extraire la soude et l'iode et qui s'est arrêtée entre les deux guerres. (Note de Melvan)

Yolande Le Fur
Les quarante-sept vaches de l'île se regroupent elles-mêmes par affinité en deux brigades autonomes, à l'ouest et à l'est du village.

Jean Le Fur
La boutique tenue par Sœur Maria, seule source d'approvisionnement de l'île.

La récolte du goémon « blanc » à Hoedic

La collecte du goémon blanc ou lichen caragheen (du gaélic irlandais « *carraigín* ») aurait débuté en 1920 sur le secteur de Lannion et se serait ensuite étendue à l'ensemble du littoral breton où elle semble perdurer en quelques endroits. Deux algues sont recherchées en même temps, dans la partie basse de l'estran (niveau infra-littoral) : il s'agit du *Chondrus crispus* et de *Mastocarpus stellatus*. De ce goémon sont extraits des « carraghénanes », gélifiant utilisé dans diverses industries, par exemple comme agent clarifiant pour la bière, mais aussi en cuisine pour faire des préparations comme les flans. Ce gélifiant est le principe actif de l'ancien gâteau de goémon d'Hoedic où l'on faisait bouillir quelques brins de ce goémon blanchi, dans du lait sucré et aromatisé. Cette activité goémonière, qui ne se pratique plus à Hoedic, est aujourd'hui fortement concurrencée par des matières premières issues de l'Asie du Sud-Est (Sources, Boncoeur 2005).

Georges Le Gurun dit « Georges Malon »
Retour de la récolte de goémon.

À Hoedic, il s'agissait d'une activité estivale pour les hommes et les femmes qui ne pouvait se pratiquer qu'une cinquantaine de jours par saison, lors des grandes marées, quand le coefficient dépassait 80. Les algues étaient arrachées manuellement de la roche, serrées dans des sacs de jute puis, en fin de marée, remontées à terre à dos d'homme ou dans une plate. En une marée, la collecte pouvait s'élever à une centaine de kilogrammes par personne. Une fois à terre, le goémon était étendu pendant quelques jours sur la dune ou sur une pente du fort pour blanchir avec la pluie et sécher au soleil. Il était alors prêt pour la vente à l'usine.

Melvan

fabricants d'entremets et de dentifrices et dont ils m'ont demandé de tenir la comptabilité : une quinzaine de tonnes par an... L'ensemble de leurs revenus atteint ainsi un chiffre annuel moyen de 3 600 francs [6] *sur lesquels, tous frais professionnels déduits et allocations en plus, ils doivent faire vivre entre cinq et six personnes par foyer.* »

Non, ce n'est pas une existence facile que celle d'un Hoedicais et l'île se dépeuple. Ils étaient 416 en 1936, deux fois plus qu'aujourd'hui. Ils étaient 500 au début du siècle... L'île faisait alors son blé, son pain, sa viande... 43 porcs, 30 chevaux et 200 vaches vagabondaient dans ses herbages soigneusement bornés et entretenus. Aujourd'hui, c'est à peine si chacun sait reconnaître son champ. [7]

— « *Que voulez-vous !* m'a dit à son tour le maire de l'île, Jean-Marie Le Moing, pour lequel tout Hoedic, moins un irréductible, vote régulièrement depuis plus de trente ans... *Nous sommes trop pauvres, nous ne pouvons pas nous équiper, les jeunes préfèrent aller pêcher la sardine sur les gros bateaux de La Turballe et du Croisic... Pour les retenir, il nous faudrait un nouveau port, mais qui nous le paiera ? Une telle construction coûte beaucoup d'argent... et voilà pourquoi le sous-préfet de Lorient s'est mis en tête d'attirer de riches estivants dans l'île et de leur vendre une partie des terrains qui appartenaient naguère à la Marine nationale. Un ministre du Katanga s'est déjà fait inscrire...*» [8]

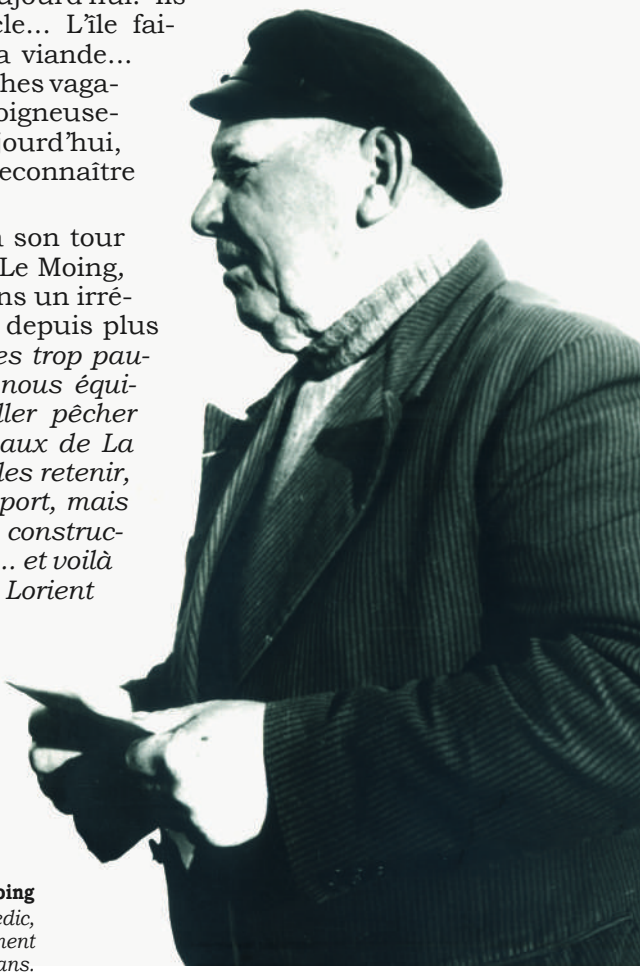

Jean-Marie Le Moing
Le maire de l'île, pour lequel tout Hoedic, moins un irréductible, vote régulièrement depuis plus de trente ans.

6. Selon l'INSEE, en équivalence de pouvoir d'achat, correspond à 4 500 € de 2011. (Note de Melvan, www.insee.fr)

7. St.-J. Péquart parle aussi de 417 habitants en 1932, il semble que cela ait été le maximum de population à Hoedic. Au début du siècle (Neuveu 1903), la population était de 350 habitants. (Note de Melvan).

8. Ce projet, non réalisé, est propre à cette époque où l'« aménagement du territoire » se traduisit par le bétonnage de nombreuses côtes. Il était prévu la création, sur les plages de l'est d'Hoedic, de 6 lotissements de 4 ou 5 maisons sur parcelle de 5 000 m² et d'un aérodrome doté d'une piste de 600 m, sur l'emplacement de l'actuel lagunage. (Note de Melvan, Denuzière 1964)

Le salut de l'île viendra peut-être de ce côté !...

Comment vivre et s'adapter sans perdre son caractère ? Comment faire pour demeurer le bon vieil Hoedic d'autrefois, dont les pèlerinages annuels à Sainte-Anne-d'Auray étaient justement célèbres sur le continent, et mériter ces lignes de transport de force, ces antennes de télévision qui, depuis novembre, ont transformé son ciel ? Les solutions proposées sont loin d'être approuvées par l'unanimité des îliens.

— « *Si c'est pas honteux,* m'a dit Ange Le Scoarnec, soixante-dix-huit ans, un des doyens de l'île, qui reste le champion incontesté de la pêche au rouget... *Si c'est pas pitoyable que l'État nous oblige, pour survivre, à vendre notre terre ?* »

Ange, « Tahé » pour les îliens, avait tout l'air d'être furieux. Je l'avais dérangé dans une partie de cartes étrange, entrecoupée de moues et de grimaces invraisemblables que les Hoedicais appellent la « Vache ». Cette mystérieuse partie de cartes était la distraction préférée des pêcheurs de l'île, avant que la télévision ne débarque chez eux. Une partie de cartes que Pagnol lui-même n'aurait pas désavouée. On y joue à toute heure de la journée, en attendant que le « grain » s'apaise ou que la marée vienne redonner de l'eau à leur petit port envasé. Il avait encore en main des atouts formidables : Un « Monsieur » notamment, un « Grand Neuf » , un « Deux de chêne » et un « Borgne » ...

Ce n'était pas le moment de lui parler de choses aussi tristes que la mise à l'encan d'une partie de son île.

Le jeu de « vache »
Cette mystérieuse et grimaçante partie de cartes que Pagnol lui-même n'aurait pas désavouée.

Alcime Blanchet
tire la langue pour annoncer un « as ».

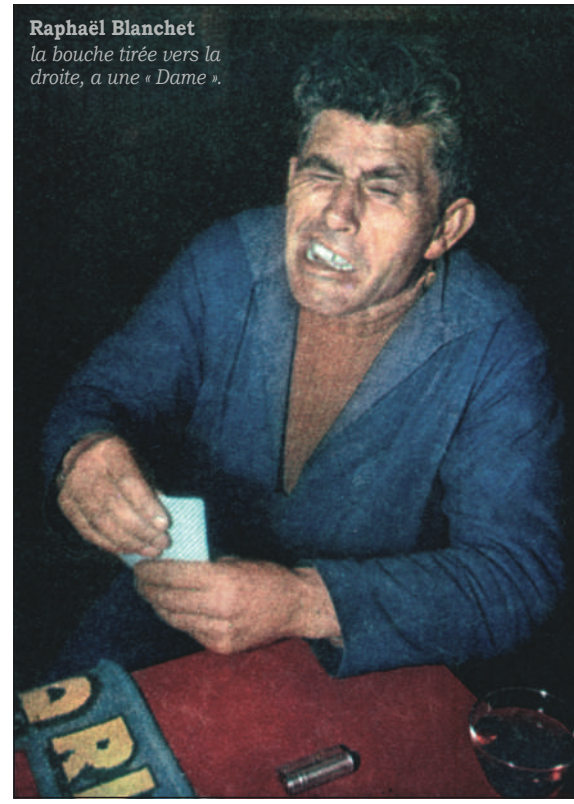

Raphaël Blanchet
la bouche tirée vers la droite, a une « Dame ».

Louis Le Gurun dit « Lili Rentier »
les lèvres en fleur, possède une « vache ».

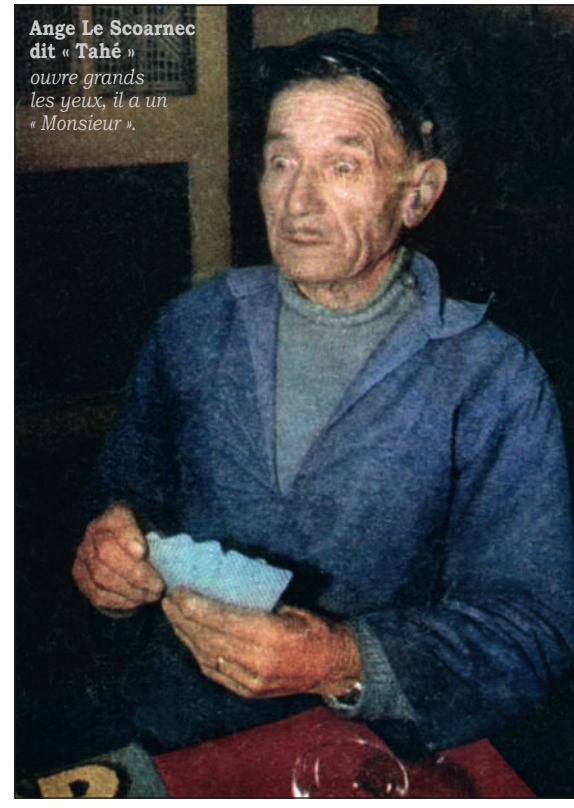

Ange Le Scoarnec dit « Tahé »
ouvre grands les yeux, il a un « Monsieur ».

— « *Ce que vous nous rappelez là nous ennuie beaucoup,* m'a-t-il dit encore. *Oui, beaucoup…* »

Puis, soudain, il s'est ravisé et, se tournant vers le poste rutilant neuf où devait passer à cette heure-là le reportage d'une manifestation sportive au moins aussi insolite pour lui que l'avait été pour moi sa partie de jeu de vache :

— « *Si on regardait la télé,* proposa-t-il. *Il y a Milan-Monaco.* »

De Saint-Goustan à Sandrine

Cette fois, nous en sommes convaincus : Hoedic est immortelle… Il y aura toujours des Hoedicais.

Le dernier jour de notre aventure dans l'île, nous avons fait le plein des histoires étranges et optimistes qui peuvent courir en hiver sur ce rocher perdu.

L'une remonte au XI^e^ siècle de notre ère, à l'an de grâce 1024, où débarqua à Hoedic une sorte de blouson noir repenti du nom de Sten ou Goustan. C'était un malheureux infirme qui, après avoir passé quelques mois à « pirater » sur les mers, connut l'infortune d'être classé « bouche inutile » par ses compagnons de pillage et déposé comme tel, à peu près nu, sur un rivage. D'autres en eussent été amers. Goustan, lui, se convertit. Il se convertit même si bien qu'il fut bientôt à même de convertir les autres et que, lorsqu'il mourut sur le continent, quelques décennies plus tard, il était saint Goustan, père et patron d'Hoedic.

Or Goustan était l'auteur d'un miracle fameux : un jour qu'il se mourait de faim, sur une grève désolée de l'île, un énorme poisson sauta sur ses genoux, s'offrant ainsi de lui-même en ultime sacrifice.

« *Plaisante aventure* », souriront les sceptiques. Mais il n'y a guère de sceptiques à Hoedic, et les îliens affirment que le miracle se renouvelle désormais, à quelques détails près, tous les ans, dans les huit jours qui précèdent ou suivent la célébration de la fête du saint, le 27 novembre.

— « *C'est moi qui en ai été témoin cette année,* m'a dit Lili Allanic, dit Paluden. *Un marsouin, une taupe de mer, est venu se jeter à la côte à deux pas de mon bateau. C'est un poisson assez rare. Il fait cent kilos et deux mètres de long. Il est toujours là. Si vous descendez au port, je le dépècerai sous vos yeux.* »[9]

Je suis descendu au port : j'ai vu, de mes yeux vu, le poisson de saint Goustan.

9. Pour les pêcheurs d'autrefois tout était « poisson ». Le marsouin, un mammifère marin, fait au plus 1,40 à 1,80 m pour un poids de 50 à 85 kg, alors que le requin-taupe peut facilement faire 2 m et 100 kg. Ce témoignage laisse donc perplexe… Cependant, le comportement « *venu se jeter à la côte* » correspond mieux au cétacé qu'au requin. Si le marsouin a été très abondant autrefois à la côte et la cible des pêcheurs, la taupe n'a jamais dû y être abondante. Le marché d'Auray fut célèbre pour la vente de petits cétacés en tranche. (Note de Melvan avec l'aide de F. de Beaulieu et Y. Desaunay)

Denis Blanchet, Jean-Marie Le Moing, Arsène Blanchet, dit « Cesène »
Un office extraordinaire où tout Hoedic chante, tonne, clame, rugit, module, tempête, avec un tel cœur…

Paul Le Palmec, dit « Popol »
La moitié des ressources des pêcheurs vient de la pêche à la grosse crevette, au bouquet.

Louis Allanic, dit « Lili Paluden »
C'est moi qui en ai été témoin cette année, un marsouin, une taupe de mer, est venu se jeter à la côte à deux pas de mon bateau.

Une autre histoire me fait penser que les Hoedicais détiennent dans leur cœur quelque secret d'immortalité, c'est à une bien sympathique et curieuse îlienne que je la dois : à Sandrine, la promeneuse de la nuit. Sandrine est noctambule. Chaque nuit que le bon Dieu donne, elle quitte son lit et, à une heure variable que lui indiquent le vent et la marée, entreprend un tour complet de l'île, soit de six à sept kilomètres en suivant les rivages.

Que fait-elle ? Elle marche. Sèche, anguleuse, portant vaillamment sa soixantaine, le pied ferme dans son sabot et les yeux constamment en mouvement dans ses orbites enfiévrées, Sandrine arpente les criques et promontoires, dans l'espoir, souvent comblé, d'y découvrir des épaves.

Inquiétante, Sandrine ? Rigolote, plutôt. Elle dit qu'il lui est arrivé ainsi de trouver du bois mort, des barriques vides, des barriques pleines « *Du blanc... du rouge* » et, deux fois, en hiver, des messages dans des bouteilles.

— « *La première, c'était en janvier 1957...,* rappelle-t-elle. *Un écolier américain m'écrivait. Il s'appelait Peter Wert et habitait Darien, dans le Connecticut. Je lui ai répondu et les journaux de là-bas ont parlé de moi... La seconde fois, c'était en février 1960. La lettre était signée d'un certain Heiner Heussman, un matelot allemand qui s'ennuyait à bord. Il me parlait de "poste flottante"... Celui-là, je l'ai laissé sans réponse.* »

Elle rit.

— « *Et vous marchez toujours toute seule, Sandrine ?*

— *Oui, toujours... Ma sœur sort parfois avec moi, mais elle va d'un côté et moi de l'autre... On nous appelle les deux pirates, comme saint Goustan.*

— *Et vous n'avez jamais peur ? Certaines nuits de tempête...* »

Ses yeux se fixent et deviennent tout ronds.

— « *Oh ! si... j'ai peur ! Alors, je me mets à chanter des cantiques et à réciter des prières. Je parle tout le temps.*

— *Vous pourriez rentrer chez vous !*

— *Pensez-vous ! Je serais malade si je n'allais pas à la mer.* »

Elle va donc à la mer, Sandrine, et toutes les nuits. Ce qu'elle découvre, elle le dit. Ce qu'elle voit, elle le raconte. Et cela fait d'admirables histoires de fantômes pour les veillées de l'île.

— « *Une nuit, dit-elle, en se ratatinant de plaisir, j'avais rendez-vous avec un veuf qui voulait se remarier. On devait se retrouver sur la grève près de quatre tas de goémon. J'y vais. Je lui prends le bras et ce que j'aperçois ? La défunte qui nous suivait en tablier de soie. Elle tendait la main vers moi... Vous pensez si je me suis sauvée !* »

Je l'ai bien regardée, alors, Sandrine. Ses yeux dansaient, ses mains faisaient des pirouettes dans l'air ; elle mimait sa fuite gambadante parmi les tas de varech.

Ah ! Ah ! Ah ! Elle riait surtout.

On aurait dit l'esprit d'Hoedic.

J'ai pensé à ces nuits où l'île lui appartient.

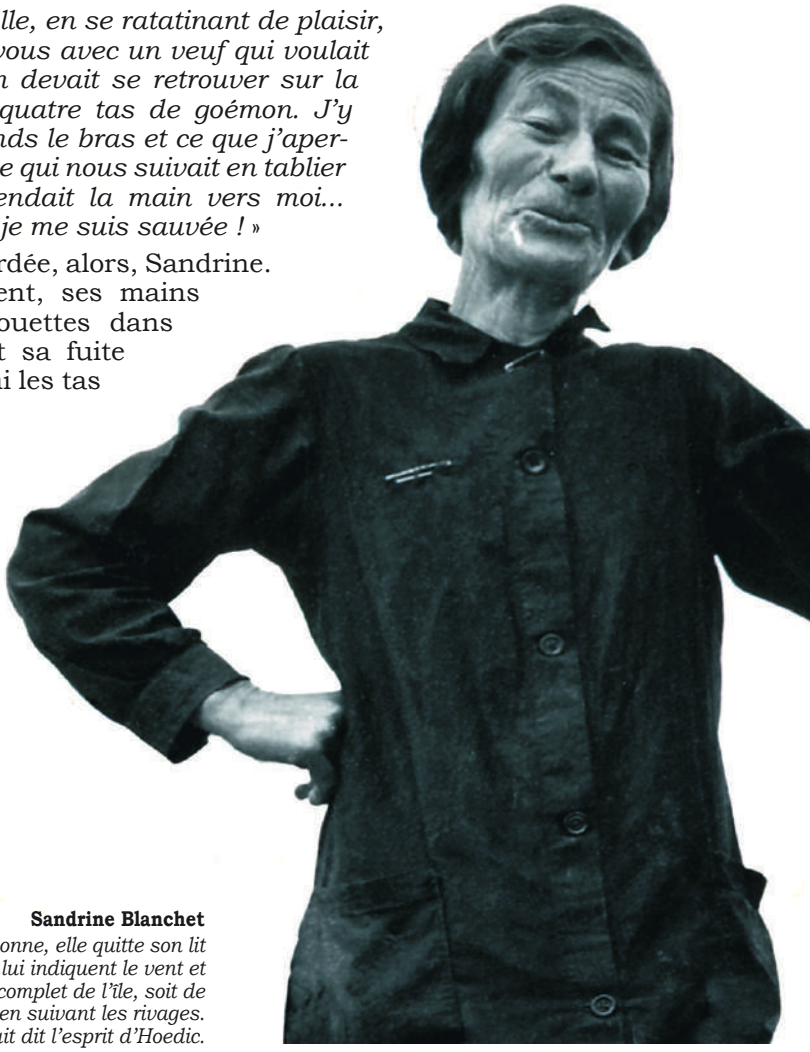

Sandrine Blanchet

Chaque nuit que le bon Dieu donne, elle quitte son lit et, à une heure variable que lui indiquent le vent et la marée, entreprend un tour complet de l'île, soit de six à sept kilomètres en suivant les rivages. On aurait dit l'esprit d'Hoedic.

Références

- Boncoeur J. (Coordonnateur), 2005 – *Activité halieutique et activité récréative dans le cadre d'un espaces à protéger : le cas du Parc national de la mer d'Iroise.* Gdr AMure Groupe de recherche aménagement des usages des ressources et des écosystèmes marins et littoraux, 518 p.
- Caro L., 1964 – Hoedic de l'océan. *Lecture pour tous, Je sais tout*, mars, p. 43-49.
- Caro L., 1967 – Une île dans le Noroît. *Bretagne magazine,* n°16, mars, p. 29-35.
- Caro L., 1972 (?) – Îles pour lui, îles pour elle ? Passeport pour les îles *magazine non identifié.*
- Collectif, 2010 – *Chants sacrés des îles de Houat et d'Hoedic*. Melvan, disque compact.
- Denuzière M., 1964 – Les villages et la mer, IV - Hœdic et l'ambition du bonheur... *Le Monde,* p. 8.
- Neuveu M., 1903 – *Les îles d'Houat et d'Hœdic, monographie historique, administrative, économique*. Thèse pour le doctorat, université de Paris, faculté de Droit, Arthur Rousseau éditeur, 72 p.
- Péquart C., 2007 – Des crânes sous la tempête, 7 ans de fouilles dans les îles bretonnes. *Melvan, La Revue des deux îles,* p. 61-148.

Iconographie

Collection Roger Allanic p. 83, 101. Gaby-Artaud, carte postale *circa* 1960, p. 85. Fonds Melvan anonyme, p. 87, 94. Collection Ginette Goulianne, p. 88, 90. Photogrammes extrait du film de Michel Melle *Hoedic de l'océan* tourné en 1968, p. 93, 96, 99 et 100. B. Tanguy *in* Caro 1964, p. 99.

Le moineau domestique à Hoedic, biologie des populations insulaires

Gabriele Sorci [1], **Coraline Bichet, Élise Cellier-Holzem, Marie Belvalette, Bruno Faivre, Stéphane Garnier**

Biogéosciences, CNRS UMR 5561, Université de Bourgogne, 21000 Dijon

Résumé : La persistance des populations animales dépend de nombreux facteurs, tels que la taille de la population, sa diversité génétique, la sensibilité des individus aux perturbations environnementales, ou leur capacité à s'y adapter. Un cas particulier est représenté par les populations insulaires. Elles sont, en général, de petite taille, faiblement connectées aux autres populations, avec de ce fait un faible niveau de diversité génétique, et exposées à des perturbations environnementales. Depuis l'été 2006, nous avons entrepris l'étude de la population de moineau domestique (*Passer domesticus*) à Hoedic avec le but de comprendre les mécanismes qui favorisent la persistance de cette population.

Introduction

Depuis quelques décennies nous sommes les témoins d'une inexorable érosion de la biodiversité, qui a été nommée la 6e extinction [2]. Il a été estimé que 40 % des espèces animales et végétales sont en danger de disparition [3], et plusieurs articles scientifiques prédisent la disparition d'un nombre très important d'espèces dans les décennies à venir [4]. Ce phénomène concerne des espèces emblématiques et patrimoniales telles que les grands singes, les félins, et d'autres grands mammifères, mais également des espèces plus anonymes qui pourtant jouent un rôle essentiel dans le fonctionnement et la stabilité des écosystèmes.

Les raisons de cette érosion de la biodiversité sont à rechercher pour la plupart dans les activités humaines. Cinq causes principales de perte de la biodiversité ont été identifiées : la destruction des habitats, l'introduction d'espèces invasives, l'introduction d'espèces pathogènes, la surexploitation des ressources, les changements climatiques.

Dans l'histoire de la vie sur terre, cette crise de la biodiversité n'est certainement pas la première. Comme évoqué ci-dessus, il y a eu cinq crises majeures qui ont jalonné l'histoire de notre planète, où entre 75 % et 96 % des espèces présentes se sont éteintes [5]. Évidemment, la vie n'a pourtant pas disparu et ces crises majeures ont été suivies par des phases de spéciation [6] pendant lesquelles la biodiversité a été restaurée.

1. Gabriele Sorci est directeur de recherche CNRS au Laboratoire biogéosciences à Dijon. Il étudie l'évolution et l'écologie animale.
2. Anthony *et al.* 2011.
3. IUCN 2006.
4. He et Hubbell 2011.
5. Barnoski *et al.* 2011.
6. Spéciation : création d'espèce. (Note de Melvan)

Les organismes peuvent cependant aussi faire face aux stress environnementaux en s'adaptant aux perturbations environnementales. Certaines espèces par exemple peuvent faire face à la destruction de leur habitat en colonisant d'autres habitats. C'est le cas, par exemple, de nombreuses espèces animales qui ont colonisé dans un récent passé les milieux urbains [7]. De la même façon, certains organismes peuvent s'adapter à l'arrivée de parasites et de pathogènes venant d'autres régions en développant des mécanismes de défense efficaces. Ceci dit, toutes les espèces ne possèdent pas le même pouvoir d'adaptation à des conditions changeantes. Des espèces avec un temps de génération très long (faible fécondité et grande longévité) auront plus de difficultés à s'adapter à un environnement qui varie rapidement que des espèces à temps de génération court. Il est à noter en effet que la plupart des grands mammifères menacés d'extinction ont des temps de génération particulièrement longs.

Un autre frein au potentiel d'adaptation à des environnements perturbés vient du degré de diversité génétique de la population. Plus la population est grande et génétiquement diversifiée plus grande est la chance que parmi les individus présents il y en ait qui possèdent des caractéristiques idoines aux nouvelles conditions environnementales. Le potentiel d'adaptation est ainsi positivement corrélé à la taille de la population et à sa diversité génétique.

Les îles représentent un laboratoire naturel pour l'étude des questions liées à la persistance et à la conservation des populations [8]. Les populations insulaires sont soumises à des conditions écologiques particulières qui déterminent ce qu'on appelle le syndrome d'insularité. Ce syndrome se manifeste par des adaptations spécifiques au milieu insulaire, par rapport aux populations de la même espèce vivant sur le continent, et se traduit par des différences de taille de population, de diversité génétique, de niveau de spécialisation (par exemple les organismes insulaires peuvent élargir le spectre de ressources alimentaires utilisées par rapport aux individus vivant sur le continent), de propension à disperser, de type de stratégie d'histoire de vie (effort de reproduction, survie annuelle, taille, âge à maturité sexuelle). L'ampleur de ces adaptations au milieu insulaire est en général fonction de deux paramètres principaux : la taille de l'île et son niveau d'isolement. Plus l'île est petite et isolée du reste des populations, plus le syndrome d'insularité sera important.

L'érosion de la biodiversité : l'exemple du moineau domestique

Un des exemples emblématiques de l'érosion de la biodiversité de ces dernières années est celui du déclin des populations de moineau domestique (*Passer domesticus*) en Europe. Le moineau domestique est un petit passereau qui pèse entre 27 et 30 grammes. Il s'agit d'une espèce commensale de l'homme. En d'autres termes, le moineau domestique est étroitement lié à l'homme et il n'est présent que dans des habitats où l'homme est aussi présent [9].

7. Shochat *et al.* 2006.
8. Towns et Ballantine 1993.
9. Summers-Smith 1988.

Or, depuis quelques décennies on constate un déclin très inquiétant des populations de moineau domestique dans plusieurs pays d'Europe [10]. En Angleterre, les populations urbaines et suburbaines de moineau ont décliné de près de 60 % au cours des 25 dernières années [11]. Les populations rurales ont également subi un déclin même s'il est un peu moins prononcé (-50 %). Pour certaines grandes villes, comme Londres, le déclin est si important (-90 %) qu'on considère le moineau comme étant une espèce localement menacée.

Des situations relativement similaires ont été constatées dans d'autres pays du Nord de l'Europe tels que les Pays-Bas (-50 %). Les populations françaises ne semblent pas avoir souffert de la même manière avec des effectifs stables au niveau national mais avec une grande hétérogénéité spatiale (certaines populations ayant aussi localement largement décliné).

Les raisons de ces déclins restent pour l'instant indéterminées. Plusieurs hypothèses ont été formulées mais aucune ne semble expliquer de façon satisfaisante l'ensemble des observations de ces dernières années. Il semblerait plutôt que des facteurs locaux soient responsables de la diminution de la population (diminution des sites de nidification, réduction de la quantité d'insectes nécessaires à la croissance des poussins, pollution, etc.)

Le moineau domestique à Hoedic

Depuis l'été 2006, nous avons entrepris l'étude de la population de moineaux domestiques d'Hoedic. Notre équipe a souhaité démarrer ce projet de recherche car cette population présente bien toutes les caractéristiques nécessaires pour en faire un excellent modèle d'étude sur les questions de persistance des populations. Le moineau domestique est en effet une espèce très sédentaire avec une faible distance de dispersion (< 1 km) [12]. On peut émettre l'hypothèse du déplacement d'un nombre très faible d'individus entre l'île et le continent. La taille de la population est aussi relativement faible (estimée entre 50 et 100 couples). Ces deux facteurs réunis, isolement et petite taille de population, devraient provoquer une faible diversité génétique. L'objectif de notre étude est ainsi de comprendre comment une population de petite taille, isolée et avec peu de diversité génétique peut se maintenir et persister.

Pour ce faire, nous avons installé une soixantaine de nichoirs qui sont utilisés par les moineaux pour la reproduction. Le suivi pendant deux mois au printemps (photo a) permet d'identifier les individus reproducteurs, de déterminer la date de début de reproduction, le nombre d'œufs pondus et le nombre de poussins envolés (une mesure du succès de reproduction). L'identification des individus est rendue possible par la pose de bagues de couleurs (chaque individu arborant une combinaison unique, cf. photo b). Six couleurs assez contrastées sont utilisées afin de rendre les observations à la jumelle les plus aisées possibles : jaune, blanc, noir,

10. Daniels 2008.

11. De Laet et Summers-Smith 2007.

12. Paradis *et al.* 1998.

vert, rouge, ciel. À ceci se rajoute une bague numérotée, en métal, fournie par le Muséum national d'histoire naturelle de Paris et qui représente la véritable carte d'identité de l'oiseau.

Les bagues sont posées lors de la capture des oiseaux aux nichoirs ou aux filets (photo c). Lors de ces captures nous récoltons des mesures biométriques (poids corporel, longueur du tarse et de l'aile), ainsi que des échantillons d'ADN pour les analyses génétiques.

En plus des deux mois (mai, juin) passés à suivre la reproduction, nous effectuons deux autres séjours (d'une semaine chacun) à l'automne et à la fin de l'hiver. Durant ces visites, nous continuons notre travail de baguage et nous essayons d'identifier les oiseaux présents sur l'île. Ceci nous permet d'estimer la probabilité de survie au cours des différentes périodes de l'année.

Afin de pouvoir comparer certains des résultats obtenus pour la population d'Hoedic à ce qui se passe dans d'autres populations insulaires et continentales, nous avons aussi procédé à des échantillonnages dans des populations situées un peu partout en France, et plus spécifiquement dans les départements du Morbihan, du Finistère, ainsi que dans Belle-Île, Groix, Sein, Ouessant et Molène.

Quelques résultats

- Reproduction

Depuis 2006, nous avons enregistré 158 tentatives de reproduction dans les nichoirs. À cela, il faut bien évidemment ajouter les tentatives se produisant dans les cavités naturelles. Le nombre de reproduction a augmenté au fil du temps pour atteindre 66 pontes en 2011. Le nombre de poussins produits (ayant quitté le nid) durant les 5 années d'études a été de 369.

- Effectif de la population

Au total nous avons bagué 762 individus différents, 369 en tant que poussins au nid, 373 en tant qu'individus volants aux filets. La proportion de mâles et de femelles est très proche de la proportion attendue de 50 % (48,7 % de mâles et 51,3 % de femelles). La survie annuelle est de 50-60 % et le plus vieil individu actuellement présent dans la population est âgé de 7 ans.

- Diversité génétique

Nous avons utilisé des outils de biologie moléculaire pour estimer la diversité génétique de la population d'Hoedic et la comparer à celle d'autres populations françaises. Conformément aux attendus, nous avons trouvé une plus faible diversité comparée à toutes les autres populations continentales étudiées [13], y compris celles se situant dans les départements du Morbihan à une assez faible distance géographique d'Hoedic.

13. Loiseau *et al.* 2009.

De la même manière, la composition génétique de la population d'Hoedic diffère de celle des autres populations insulaires échantillonnées (Belle-Île, Groix, Sein, Ouessant et Molène) [14]. Cependant, malgré tout, la population maintient un certain niveau de polymorphisme génétique qui pourrait subsister par deux mécanismes principaux : flux de gènes (dispersion) entre populations, évitement de la consanguinité lors de la reproduction.

- Dispersion entre populations

Il nous est très difficile d'estimer la dispersion entre populations, car ceci nécessiterait un suivi très intensif des nombreuses populations continentales. Ceci dit, lors de nos sessions d'échantillonnage à Belle-Île, nous avons eu l'occasion de recapturer un oiseau qui avait été bagué à Hoedic. Bien qu'anecdotique cette observation démontre qu'il y a bien un flux d'individus entre Hoedic et les populations avoisinantes, même si la contribution de ces mouvements de dispersion entre populations au maintien de la diversité génétique reste marginale.

- Évitement de la consanguinité

L'étude de l'origine et du maintien de la diversité génétique au sein des populations naturelles est depuis longtemps une préoccupation majeure en biologie évolutive aussi bien qu'en conservation. En effet, la diversité génétique des populations naturelles conditionne en partie leur potentiel évolutif.

Chez les espèces à reproduction sexuée, le choix du partenaire est un des processus-clé générant de la diversité génétique. Lors de

Photos : a) Visite d'un nichoir dans le village ; b) Moineau domestique portant une bague métallique à la patte droite et des bagues de couleur, chaque individu capturé porte une combinaison unique de bagues permettant son identification ultérieure (Photo Willy Maillard); c) Moineau domestique capturé à l'aide de filets japonais.

14. Bichet *et al.* (résultats non publiés).

la reproduction sexuée, la recombinaison des génomes du père et de la mère permet la création de nouvelles combinaisons alléliques [15] chez leur progéniture. Dans un contexte d'insularité, le choix du partenaire de reproduction est un mécanisme susceptible de générer ou de maintenir de la diversité génétique d'autant plus que l'autre mécanisme principal (la dispersion entre populations) peut être considéré comme négligeable. De surcroît, des petites populations insulaires peuvent avoir un risque accru d'accouplements consanguins qui ont deux conséquences majeures : réduire encore plus le polymorphisme génétique de la population et produire une descendance peu viable. Il est possible ainsi que la sélection naturelle ait favorisé l'apparition de mécanismes évitant les accouplements consanguins dans les systèmes insulaires.

En accord avec cette hypothèse, nous avons pu démontrer que la formation des couples de reproduction ne correspond pas à un choix aléatoire, et que la diversité génétique observée de la descendance est plus grande que celle qui serait produite par des accouplements aléatoires [16].

Ces résultats suggèrent donc qu'un comportement, tel que le choix du partenaire de reproduction, peut contribuer de manière assez substantielle au maintien de la diversité génétique au sein de populations isolées et de petite taille.

- Parasitisme

Les maladies infectieuses représentent un autre facteur biotique connu pour affecter la persistance des populations [17]. Les populations insulaires peuvent être très sensibles aux parasites et pathogènes, en particulier ceux qui sont accidentellement introduits par l'homme ou qui réussissent à coloniser naturellement des nouvelles populations d'hôtes. Cette sensibilité accrue est à rechercher dans l'absence initiale de défenses de la part de l'hôte et encore une fois dans un potentiel d'adaptation réduit dû au faible polymorphisme génétique des populations insulaires.

Un des meilleurs exemples du rôle joué par les parasites dans la persistance/extinction des populations insulaires est fourni par la malaria aviaire à Hawaï. La malaria aviaire est une maladie infectieuse due aux protozoaires des genres *Plasmodium* et *Haemoproteus*. Il s'agit d'une maladie très proche du paludisme humain. Le parasite est transmis par un moustique. La malaria aviaire est très répandue, affectant de nombreuses espèces d'hôtes. En général, les hôtes ayant co-évolué avec le parasite ne semblent pas payer un très lourd tribut en termes de mortalité ou réduction de fécondité. La situation est cependant très différente pour les populations n'ayant pas évolué avec le parasite. Tel était le cas de l'avifaune native de l'archipel d'Hawaï. L'introduction accidentelle du moustique vecteur de la malaria a produit une réduction drastique de la taille de population de nombreuses espèces de passereaux, avec des cas d'extinction locale [18]. Certaines espèces d'oiseaux ne persistent plus

15. Allèles : différentes versions d'un gène. (Note de Melvan)
16. *Ibid.*
17. Thompson *et al.* 2010.
18. Atkinson *et al.* 1995.

Tableau 1. Prévalence de l'infection (pourcentage d'individus infectés) par *Plasmodium* et *Haemoproteus* dans 13 populations françaises de moineau domestique. *N* indique le nombre d'individus testés par population. *SGS1, GRW11, COLL1, PADOM1, PADOM2, PADOM3, PADOM5, TURDUS1* indiquent les huit souches de parasites trouvées. Les moineaux d'Hoedic, ainsi que ceux de Ouessant, sont infectés par une seule souche (*SGS1 et TURDUS1*) avec une faible prévalence (6,8% et 4.5%). Modifié à partir de Loiseau *et al.* 2010.

Population	N	SGS1	GRW11	COLL1	PADOM1	PADOM2	PADOM3	PADOM5	TURDUS1
Paris	52	26,9	3,8	0	0	0	0	0	0
Cachan	20	30,0	0	0	0	0	0	0	0
Wissous	39	41,0	7,7	0	7,7	2,5	0	0	0
Crégy	85	31,8	3,5	0	0	0	14,1	0	0
Thieux	45	26,7	6,7	0	0	0	0	0	0
Anglus	58	31,0	3,4	3,4	0	0	0	0	0
Cours	61	37,7	9,8	0	0	0	6,5	0	0
Crennes	55	29,1	1,8	7,3	0	0	1,8	0	0
Rully	58	29,3	6,9	0	0	0	3,4	0	0
Arles	49	63,3	4,1	8,2	0	0	2,0	6,1	0
Chizé	54	42,6	14,8	3,7	0	0	0	0	0
Hoedic	44	6,8	0	0	0	0	0	0	0
Ouessant	44	0	0	0	0	0	0	0	4,5

qu'en altitude où les faibles températures ne permettent pas le développement du moustique, ce qui démontre que le parasite est bien la cause du déclin des populations côtières.

Nous avons donc étudié la prévalence (proportion d'individus infectés) et l'intensité de l'infection (nombre de parasites par oiseau infecté) par Plasmodium des moineaux domestiques d'Hoedic, ainsi que la diversité de souches de parasites présents sur l'île [19]. Nous avons trouvé une très faible diversité génétique chez le parasite (une seule souche), ce qui est en accord avec le syndrome d'insularité et en accord avec les résultats observés pour le moineau (Tableau 1). La prévalence et l'intensité de l'infection sont aussi très faibles. Moins de 7 % des oiseaux sont porteurs de l'infection.

Bien que ces résultats pourraient être interprétés comme un signal plutôt positif sur l'état de santé de la population d'Hoedic, il est à remarquer que la faible diversité génétique des souches de *Plasmodium* présentes sur l'île pourrait rendre les moineaux plus sensibles à de nouvelles souches introduites par des migrateurs ou des individus dispersants venant du continent avec lesquels ils n'ont pas co-évolué.

Conclusion

L'étude des populations insulaires peut fournir des renseignements d'une importance capitale pour la compréhension des processus d'adap-

19. Loiseau *et al.* 2010, Bichet *et al.* (résultats non publiés).

tation et d'extinction. Les résultats préliminaires de notre travail sur la population de moineaux domestiques d'Hoedic montrent qu'un trait comportemental (le choix du partenaire de reproduction) peut contribuer significativement au maintien de la diversité génétique, préservant ainsi le potentiel d'adaptation de cette population aux changements environnementaux.

Un point qui mérite d'être souligné est celui des échelles temporelles dans lesquelles on étudie le processus d'adaptation. L'échelle évolutive est très longue, de l'ordre de milliers voire de millions d'années (même si on peut constater des changements micro-évolutifs à des échelles temporelles bien plus réduites) ; l'échelle écologique se mesure en dizaines, voire en centaines d'années. Il est clair donc que toute étude de biologie des populations qui veut appréhender les réponses des organismes aux changements environnementaux ne peut s'inscrire que dans la durée.

Bibliographie

- Anthony D, Barnosky A. D., Matzke N., Tomiya S., Wogan G.O.U., Swartz B., Quental T. B., Marshall C., McGuire J.L., Lindsey E. L., Maguire K.C., Mersey B., Ferrer E.A., 2011 – Has the Earth's sixth mass extinction already arrived? *Nature* 481, p. 51-57.
- Atkinson C.T., Woods K.L., Dusek R.J., Sileo L.S., Iko W.M., 1995 – Wildlife disease and conservation in Hawaii: Pathogenicity of avian malaria (*Plasmodium relictum*) in experimentally infected Iiwi (*Vestiaria coccinea*). *Parasitology* 111, S59-S69.
- Bichet C., Sorci G., Garnier S., (résultats non publiés).
- Bichet C., Cellier-Holzem E., Garnier S., Sorci G., (résultats non publiés).
- Daniels R.J.R., 2008 – Can we save the sparrow? *Current Science* 95, p. 1527-1528.
- De Laet J., Summers-Smith D. 2007 – The status of the urban house sparrow *Passer domesticus* in north-western Europe : a review. *Journal of Ornithology* 148, S275-S278.
- He F., Hubbell S.P., 2011 – Species–area relationships always overestimate extinction rates from habitat loss. *Nature* 473, p. 368-371.
- IUCN Red List Statistics, 2006.
- Loiseau C., Richard M., Garnier S., Chastel O., Julliard R., Zoorob R., Sorci G., 2009 – Diversifying selection on MHC class I in the house sparrow (*Passer domesticus*). *Molecular Ecology* 18, p. 1331-1340.
- Loiseau C., Zoorob R., Robert A., Chastel O. Julliard R., Sorci G., 2010 – *Plasmodium relictum* infection and MHC diversity in the house sparrow (*Passer domesticus*). *Proceedings of the Royal Society* B 278, p. 1264-1272.
- Paradis E., Baillie S.R., Sutherland W.J., Gregory R.D., 1998 – Patterns of natal and breeding dispersal in birds. *Journal of Animal Ecology* 67, p. 518-536.
- Shochat E., Warren P.S., Faeth S.H., McIntyre N.E., Hope D., 2006 – From patterns to emerging processes in mechanistic urban ecology. *Trends in Ecology and Evolution* 21, p.186-191.
- Summers-Smith D., 1988 – *The Sparrows*. A & C Black Publishers.
- Thompson R.C.A., Lymbery A.J., Smith A., 2010 – Parasites, emerging disease and wildlife conservation. *International Journal for Parasitology* 40, p. 1163-1170.
- Towns D.R., Ballantine W.J., 1993 – Conservation and restoration of New Zealand island ecosystems. *Trends in Ecology and Evolution* 8, p. 452-457.

Presse locale et vie quotidienne à Hoedic entre 1965 et 1999

Christine Hartemann

Hoedic.

Résumé : Pendant une quinzaine d'années réparties entre 1965 et 1999, Hoedic a bénéficié d'un journal local qui rendait compte de ce qui se passait sur l'île, du quotidien, des événements ordinaires et extraordinaires, des questions en suspens, des problèmes à régler pour la vie de la communauté insulaire, tout en situant ceux-ci dans l'histoire patrimoniale de l'île et ses traditions. Il s'agit d'un témoignage sur un passé récent, qui montre au fil des années l'évolution de la société insulaire.

« *Rien ne restitue de façon aussi complète la réalité d'un endroit ni n'est mieux propre à vous transporter au pays par l'imagination que la lecture d'un journal local* ».

C'est ce qu'affirme Richard Henry Dana (1815-1882) dans *Deux années sur le gaillard d'avant*[1]. À dix neuf ans, à la suite d'une maladie, l'auteur abandonne ses études de droit et décide d'embarquer comme mousse sur le *Pilgrim,* un brick chargé de transporter une cargaison de peaux de bœufs. Admiré par Herman Melville qui, à vingt ans, a lui aussi pris la mer comme matelot sur un voilier de commerce, ce récit, paru en 1840, relate une longue navigation qui passe par le Cap Horn. Les conditions de vie sont rudes. Lors d'une escale, le narrateur reçoit un colis avec lettres et journaux de sa ville natale. Il lit chaque ligne, jusqu'aux petites « *annonces de maisons à louer, d'objets perdus, de vente aux enchères* », retrouvant à travers ces nouvelles, qui ne sont pourtant plus toutes fraîches, comme un air de familiarité, un fil qui le relie à ses racines, à son histoire, en somme à lui-même.

Au-delà du lien avec ceux qui sont loin, quelles peuvent être les fonctions d'un journal local écrivant ce qui se passe ici pour ceux qui y sont, le familier et le remarquable, ce qui surgit de différent, de surprenant ? Le journal local restitue-t-il à ce point, comme l'affirme Dana, la réalité quotidienne, est-il capable de rendre compte du réel ?

La presse locale hoedicaise qui sert de support à ces questions ne couvre que quelques années. Presse locale s'entend comme journal intégralement consacré à Hoedic, rédigé par un Hoedicais. Est exclue la presse régionale comme *Ouest-France* qui, avec ses correspondants, intègre des informations sur différentes localités dont Hoedic. *L'Écho des îles*, dont nous dirons cependant quelques mots, constitue un exemple particulier en ce sens que c'est un journal inter-îles. La presse hoedicaise comprend donc le journal paroissial, dont la parution s'achève en 1971, quelques années plus tard *Les Échos d'Hoedic,*

1. Dana 1990, p. 227.

enfin les *Nouvelles d'Hoedic*. Ces chroniqueurs non professionnels et bénévoles ont eu comme préoccupation de rendre compte du présent, de leur présent, ce faisant ils nous laissent un témoignage du passé.

Journal paroissial, 1965 - 1971

1965 - *Le Vent du Large*

Ce journal paroissial, d'abord intitulé *Le Vent du Large,* comporte 27 numéros au total avec une parution irrégulière, tous les deux mois environ en 1965, tous les trimestres en 1967-68, tous les mois en 1969-70.

Le rédacteur en est le recteur, dont le nom n'apparaît pas. Il s'agit alors du recteur Auguste Thomas [2]. À partir d'avril 1968, c'est le nom de Louis Le Guilcher qui figure.

Tiré initialement à 220 exemplaires, le journal passe à 250 puis 300 exemplaires dont 227 sont expédiés en dehors de l'île, enfin à 365 exemplaires dont 285 adressés à l'extérieur.

Il est composé dans une proportion à peu près égale d'informations sur la vie religieuse : offices, calendrier liturgique, pèlerinages, professions de foi, baptêmes, et d'informations sur la vie quotidienne locale : la pêche bien sûr pour une large part, les tempêtes, le ramassage du goémon, les élections municipales, les réussites aux examens, la visite du préfet, etc., sans oublier les rubriques habituelles de tout journal : naissances, mariages, décès. En dehors des décès, il n'y a pas de tristes nouvelles, de faits divers (agressions, vols, délits) comme on peut en lire dans la presse régionale. Est-ce une volonté délibérée de ne présenter que des aspects non dramatiques de la réalité, en dehors de la baisse démographique, à moins que ce ne soit une absence des dits faits divers, ou cela correspond-il à une représentation juste du vécu de la communauté insulaire, renvoyant à la lointaine imagerie de l'île-paradis, malgré les contraintes matérielles ?

Communauté est le terme adéquat, dans ses différents sens. Le journal est un instrument d'information mais aussi de lien social entre les différents membres de cette communauté insulaire, dont certains sont temporairement éloignés. *Le Vent du Large* s'adresse aux Hoedicais, natifs et de cœur, mais tout autant aux « *exilés* », notamment aux marins hoedicais de la « mar-mar » [3] qui sillonnent le monde. En mars 1965 par exemple, Marc Allanic est à Bangkok, Jojo Allanic à l'île Maurice, Jean-Lou en Australie à Melbourne, tandis qu'Henri Blanchet embarque sur le pétrolier *Biblos*.

Pour ceux qui restent à terre, les années soixante marquent l'amorce de la modernisation de l'île. De nombreux travaux de restauration sont entrepris, dont, dès 1959, ceux de l'école privée mixte. En 1965, quand commence le journal paroissial, l'école compte 32 élèves. « *Le café du Repos est propret dans sa blancheur et le café du Port attend son tour* ».

2. Sur l'abbé Auguste Thomas, voir Leurette & Thomas 2009

3. Marine marchande.

Numéro 7. — MENSUEL LA VOIX DE NOS CLOCHERS FEVRIER 1966

Le Vent du Large

JOURNAL PAROISSIAL

ILE HŒDIC (MORBIHAN)

Prix de l'abonnement annuel : 2,00 F — Le N° : 0,25 F. Recteur d'HOEDIC. C.C.P. Nantes 150-262

L'église a été repeinte, à la fois par l'entreprise de Gérard Jouannic et par les religieuses elles-mêmes. La cantine, qui abrite l'agence postale dans sa partie est, les gîtes ruraux, l'habitation des religieuses sont également restaurés. 37 des 74 logements des Hoedicais ont subi des transformations. Il est prévu que 110 foyers soient alimentés en eau potable. Reste à réaliser le foyer paroissial des jeunes. En 1965, 65 estivants possèdent une maison ou un terrain pour construire, 22 d'entre eux étant originaires de l'île, ce qui marque à la fois l'attrait et le développement des résidences secondaires et la volonté d'un certain retour aux sources des exilés.

À côté de ces rénovations, le ramassage du goémon demeure une activité traditionnelle. On nous dit qu'en 1964, la récolte, entreposée dans le garage du presbytère, fut de 400 kg. Celle-ci reprend à la fin du mois de mai avec la marée, au prix de 1F le kilo. Un article du numéro de décembre 1965, s'appuyant sur un papier paru dans la *Liberté du Morbihan* au sujet de la campagne de goémon à Hoedic, nous apprend que

> « *(...) le courrier* Notre-Dame-de-Confort *a accosté le 28 octobre par un temps idéal à Port-Maria chargé de 220 sacs contenant plus de 10 tonnes d'algues marines en provenance de l'île (...) destinées à être transformées en produits de beauté : vernis à ongles, rouges à lèvres etc ; ou encore en produits destinés à la fabrication des crèmes pâtissières. (...) 10 tonnes contre 14 en 1964 !* ».

La récolte sera de 10 tonnes en 1967.

Le 29 avril 1965, Michel Bolo écrit au préfet du Morbihan pour signaler « *le risque très grand encouru par les usagers du transport le Notre Dame du Confort lors du débarquement ou de l'embarquement dans l'île, lorsque la mer est seulement un peu agitée* », et relayer la demande des Hoedicais de voir un port se construire. Le préfet dit toute son attention à cette question qui ne trouvera un début de réponse qu'en 1971, après de nombreuses et insistantes requêtes.

Durant l'été, en juillet-août, la population îlienne est passée de 202 à 480 personnes. Un article du journal *Le Monde* du 4 août, mentionné par le recteur, rappelle l'électrification de l'île en 1964, le manque de port pour les « *quinze canots à moteur* ». Il évoque aussi la diversité

sociologique des estivants, venant d'horizons professionnels différents, et leur parfaite intégration, selon lui, à la vie locale et aux offices religieux en dépit du fait que cette surpopulation saisonnière aggrave les problèmes de ravitaillement en eau, laquelle doit être rationnée, engendrant de nombreuses coupures. Ces problèmes devaient être résolus l'année suivante par « l*e captage d'une source, l'établissement d'un réseau de distribution et la constitution d'une réserve de 1800 mètres cube dans les caves d'un fort construit par Vauban* »[4]. Comme on le verra, à l'instar du port, cette question de l'eau mettra des années à se régler.

Le 27 novembre 1965, l'année liturgique se termine par la fête du saint protecteur de l'île : saint Goustan. À cette occasion, la paroisse expose la relique du saint qu'elle possède, relique que

> « *(...) le recteur M. Le Vu était allé chercher à Saint-Gildas de Rhuys en 1896 lors de l'ouverture du tombeau de saint Goustan. La Fête patronale de 1965 s'est déroulée suivant la coutume des grandes fêtes d'Hoedic : chants, communion de la presque totalité des assistants de la Messe Solennelle… Le tout se terminant par la procession à travers la dune jusqu'à la Croix de l'Ouest et le feu de joie formé de vieux casiers à crevettes dont le coltar donne des rouleaux de fumée qui pourraient faire penser à un incendie à Hoedic pour les non initiés* ».

Début 1966, il est de nouveau question de l'absence de port à Hoedic, ce qui oblige parfois « *Notre-Dame-de-Confort à quitter Quiberon une heure plus tôt que prévu pour avoir de l'eau dans le port d'Hoedic, au risque d'avoir des démêlés avec les Houatais* ». À l'inverse, le *Notre-Dame-de-Confort*, autrement nommé aussi « *le courrier* » par les habitants, a renoncé plusieurs fois à venir à Hoedic pour cause de marée basse. Heureusement que l'hélicoptère, nouveau moyen de liaison avec le continent amené par le progrès en septembre 1959 est là pour pallier les défections du bateau, en rapportant par exemple des denrées périssables en panne sur le continent, le pain, le beurre, ou même une religieuse, en panne à Houat.

En sa réunion du 3 janvier, le conseil municipal décide la constitution d'une réserve financière « *en vue de faire empierrer et cylindrer une route à l'intérieur du village et allant au port* », ainsi qu' « *un droit de stationnement au camping, volontaire la première année, à verser à l'agence postal*e ». Le 23 janvier, des sirènes sont installées sur le toit de la salle de télévision, faute de pouvoir être mises dans le clocher, selon une obligation imposée par la Protection civile.

En février, les étangs ont débordé sur les chemins. Le Petit Étang a rejoint la mer à l'Argol. Et les tempêtes de l'hiver ont « *eu raison de la digue est du port, dont la commune a fini d'acquitter la dette contractée pour sa restauration en 1955, seulement l'année dernière, à quoi bon envisager de la remettre en état ?* ».

Pour la première fois, dans le numéro 8, un article, apprécié des lecteurs, balaie à grands traits l'histoire de Houat et Hoedic depuis le Mésolithique. Le journal se penche sur la mémoire du lieu où il s'inscrit.

4. Ce fort date en fait de 1853. Sur la question de l'eau, se reporter à l'article de Thomas Chiron, 2008.

Numéro 9. — MENSUEL LA VOIX DE NOS CLOCHERS JUIN 1966

Au Vent des Cardinaux

JOURNAL PAROISSIAL

ILE HŒDIC (MORBIHAN)

Prix de l'abonnement annuel : 2,00 F — Le N° : 0,25 F. Recteur d'HOEDIC. C.C.P. Nantes 150-262

1966 - *Au Vent des Cardinaux*

En avril 1966, avec toujours en haut de page « *La voix de nos clochers* », le journal change de titre. *Le Vent du Large* devient *Au Vent des Cardinaux*, en référence au dessin du phare qui orne la première page. Il est question, dans ce numéro 9, des différents services rendus par l'hélicoptère pour transporter des malades, ou trois jeunes, Georges Blanchet, Jojo Le Fur et Alexis Le Gurun, bloqués par la tempête, alors qu'ils devaient passer une visite auprès du médecin des gens de mer en vue de leur dossier d'entrée à l'École d'apprentissage maritime (EAM) d'Etel. Un sondage effectué auprès des jeunes marins montre que plus des trois quarts des garçons veulent quitter la marine de commerce car ils se sentent privés de vie familiale et « *le métier est trop dur pour ce qu'il paie* ». 45 % de ceux qui sont dans la pêche industrielle souhaitent changer pour les mêmes raisons. En revanche, 75% de ceux qui pratiquent la pêche artisanale n'envisagent pas de mutation. 9 pêcheurs, dont 4 nouveaux, sont partis à la bolinche [5] pour l'été, à Quiberon, au Croisic et à la Turballe.

Le numéro suivant ne paraît que six mois après, en octobre 1966. L'abbé Auguste Thomas, qui était à Hoedic depuis le 5 février 1960, quitte l'île. Il est remplacé, le 28 août 1966, par l'abbé Marcel Le Mouël. Le même jour, la maison de Lucien Le Gurun est bénie, alors que deux jours auparavant, à 3 heures du matin, la sirène avait retenti car une partie de l'île était en feu.

En novembre, le recteur, lors de sa visite pastorale, « *dénombre 190 habitants qui totalisent 7 297 ans. Ce qui donne une moyenne d'âge de 38 ans* ». Il signale que le 1er octobre à 13 heures 30, un reportage de dix minutes sur Hoedic dans lequel certains habitants furent heureux de se reconnaître et de s'entendre chanter, est passé à la télévision. Pendant que d'autres sont loin, comme Patrick Blanchet qui, à bord de l'*Amphiopé* traverse l'Atlantique, partant pour l'Amérique de Rouen ou de Rotterdam.

5. Bolinche : filet tournant utilisé pour la pêche à la sardine.

1966 - *E Kreiz er Mor*

Nouveau changement d'intitulé du journal paroissial en décembre 1966 : *E Kreiz er Mor*, titre à ancrage régionaliste, inspiré par « *les signes avant-coureurs de la saison hivernale* » et le sentiment d'isolement « *au milieu de la mer* », puisque telle est la traduction de ce titre breton. Dans un article consacré à l'abbé Alain Le Blévec, connu sous le nom de moine d'occident, nommé recteur à Hoedic le 26 décembre 1910 dans cette paroisse de 400 habitants, il est dit que l'île n'est pas la place idéale dont un homme d'église peut rêver. Mais les insulaires ne sont pas « *les incivilisés* » dont les continentaux se moquent. « *S'ils ne jouissent pas de tous les avantages de la vie matérielle, ils n'en sont pas moins les égaux de ceux qui seraient portés à les placer au-dessous d'eux.* » Pour preuve, Joseph Blanchet est nommé quartier-maître de 1ère classe, Jacques Le Fur embarque à Dunkerque sur *le Marquisien*, pendant qu'une dizaine d'îliennes se réunissent chaque mois au presbytère, le but de ces rencontres ne nous étant pas précisé. Il n'en reste pas moins qu'en dehors de cette opposition continentaux insulaires, plus ou moins marquée au sceau des moqueries, existe une certaine conscience d'une différence qui n'est cependant pas signe d'infériorité.

En janvier 1967, la construction d'un port est toujours d'actualité avec la visite du préfet, à qui l'on fait part « *de la situation économique et sociale désastreuse* » des Hoedicais qui sont « *braves et patients* », alors que « *la France est riche* ». S'exprime ici clairement le sentiment des îliens d'être les laissés-pour-compte de la croissance. Le recteur cite en conclusion, le dicton : « *amasser en toute saison, dépenser selon la raison, l'on fait ainsi bonne maison* ». Il continue à publier des extraits de la charte d'Hoedic [6]. Ce document [7] en 28 points, édicté en 1822, réglemente les droits et devoirs de chacun, sous la haute autorité du recteur qui tient les cordons de la bourse de l'île, nommée « *le trésor de l'église* » et prend toutes les décisions, intervenant aussi bien dans la sphère collective que dans la sphère privée. Cette charte fixe les fonctions du garde-champêtre, du garde-chasse, les horaires de l'école, les modalités de la distribution du sel, de la vente des terres par exemple. Elle dit que les jeunes gens doivent avoir fait leur troisième communion avant de partir naviguer « *autrement ils seraient ignorants ou corrompus* », et que les jeunes filles ne doivent pas quitter l'île avant l'âge de trente ans, qu'elles doivent porter une piécette à leur tablier. Le recteur interdit la présence de chiens dans l'île, pour s'éviter des désagréments.

Le 48e recteur d'Hoedic, l'abbé Louis Le Guilcher, né le 18 juin 1923, ordonné prêtre en 1949, arrive en mars 1967. Le numéro est entièrement consacré à des nouvelles de la vie religieuse. Un extrait du livre paroissial est publié, qui décrit la construction du Couvent en 1870, entièrement financée par les ressources de l'Église, puis son ameublement en 1871 avec l'arrivée des trois religieuses de la communauté de

6. Texte intégral de cette charte reproduit in Auphan 1996, p. 698.
7. Abusivement nommé charte d'après H. Buttin (Buttin 2003, p 74).

Numéro 1. — MENSUEL LA VOIX DE NOS CLOCHERS JANVIER 1967

LES CARDINAUX HOEDIC

É KREIZ ER MOR

JOURNAL PAROISSIAL

ILE HŒDIC (MORBIHAN)

Prix de l'abonnement annuel : 5 F — Le N° : 0,50 F - Recteur d'HOEDIC C.C.F. Nantes 2853-22

Kermaria, venues « *pour instruire les enfants et soigner les malades* » de cette « *population si méritante* ».

Le numéro daté d'avril 1968 s'ouvre sur un long article de Michel Bolo concernant la création du Club nautique hoedicais lors d'une réunion le 29 août 1967. « *Le port La Croix reçoit de plus en plus de yachts étrangers. Les pêcheurs sont bien souvent gênés pour sortir du port, les aussières s'emmêlent, c'est l'anarchie* ». L'île renforce son attrait touristique. S'y opposent et s'y côtoient des formes de loisirs développées par la société des Trente Glorieuses et les activités ouvrières traditionnelles d'Hoedic mais le projet du port à l'Argol continue de traîner. Le Club va représenter les intérêts d'Hoedic pour solliciter « *des crédits et des facilités de financement pour des équipements destinés à la plaisance* », espoir qu'en avançant cette thématique, la pêche bénéficiera des retombées d'une construction du port. À la rubrique petits potins, une panne de courant pendant une semaine, un câble défectueux. Éclairage à la bougie et procession de brocs à la fontaine, comme jadis. Dans la même rubrique, la municipalité fait part de son intention d'acquérir un tracteur pour remplacer le transport en brouette, les bienfaits du progrès allégeant les tâches.

Le 30 avril 1968, le vent souffle en tempête. La vedette des Ponts et Chaussée qui assure la relève des gardiens du phare des Cardinaux, ne peut accoster. Le canot est mis à l'eau avec deux hommes. Lorsqu'il revient vers la vedette avec le gardien relevé, il embarque une très forte lame et les deux hommes sont emportés par les flots. Ils réussissent à s'agripper à une roche mais la mer monte, tandis que le canot sans aviron part à la dérive dans cette zone pleine d'écueils. L'alerte est donnée et c'est, une fois de plus, l'hélicoptère de la Protection civile qui réussit ce sauvetage dans des conditions difficiles en réalisant un « *atterrissage acrobatique* » sur un coin de roche et sur un seul patin.

Mai 1968. Sept pêcheurs hoedicais embarquent sur des sardiniers. Sur l'île, la pêche au bar est fructueuse, Lili Allanic a remonté vingt kilos dans ses filets en une journée. De son côté, le doyen Ange Le Scouarnec a pris un tallien de quatre kilos. L'aiguillette se cache au large, le homard aussi mais l'araignée approche des côtes. Le goémon sèche tout autour du village et sur les pentes du fort.

On saute à décembre en raison des événements qu'on sait. Mais nulle trace que ceux-ci aient pu concerner ou affecter Hoedic en quoi que ce soit. Il n'y a que le Journal qui ait fait grève, semble-t-il. D'où les délais fantaisistes de parution : du numéro 3 paru en mai, on passe directement au 12 en décembre. Il est toutefois prévu que ces parutions deviennent mensuelles. La première de celles-ci s'ouvre sur un ton de mélancolie automnale.

> « *Hoedic… Une île vide. En été, surtout au mois d'août, Hoedic connaît une certaine animation. Peu à peu, nos amis estivants s'en vont. Cela crée un vide. Puis viennent les départs scolaires. Cela fait un nouveau vide. Ajoutons, enfin, les départs successifs pour la marine marchande ou pour la ville. Encore un vide. C'est ce vide que nous vivons actuellement. À part quelques unités, il ne reste plus de jeunes à Hoedic…* », à l'exception des enfants de l'école privée.

Malgré ce sentiment de vide, l'activité insulaire perdure : un réservoir supplémentaire est construit à la station de pompage, le tracteur, rutilant, a enfin débarqué à l'Argol d'une péniche de la Marine nationale un beau matin d'octobre. Les routes ont été goudronnées et recouvertes de galets, malgré les caprices de la « négresse », entendez la goudronneuse. Quant à Joseph Blanchet qui revenait d'une longue hospitalisation à Auray et devait prendre l'hélicoptère, l'ambulancier l'a abandonné à Port-Maria. Joseph a disparu. Activement recherché, il fut retrouvé le lendemain à Port-Haliguen et ramené derechef à l'hôpital. Le même ambulancier, quelques temps plus tard, l'a déposé près de l'hélicoptère mais pressé cette fois de remplir correctement sa mission, « *arrivant à fond de train, fonce droit sur l'hélicoptère, accroche le patin gauche, manquant de peu l'habitacle* ». Joseph a par la suite coulé des jours heureux à Hoedic, nous dit-on.

Janvier 1969 s'ouvre sur une première page entièrement occupée par le compte-rendu que fait le père Amédée, capucin de Lorient venu en décembre en visite sur les deux îles. Il décrit les conditions de vie quotidienne des 150 habitants, rappelant, une fois de plus, les inconvénients de l'absence de port à Hoedic par gros temps et les comportements incivils de certains campeurs qui se croient « *dans les sables du désert ou dans les forêts de l'Amazonie* », autre forme d'opposition entre insulaires et touristes. *Le courrier* vient trois fois par semaine, ravitaillant l'unique boutique tenue par les religieuses. Pas de boulangerie, pas de boucherie. Le père Amédée détaille ensuite les multiples fonctions du recteur sur l'île : « *il gouverne, de concert avec le maire* », se rend à la préfecture, effectue des dépannages en électricité et mécanique, conseille les ingénieurs et les ouvriers, reçoit les personnalités officielles. Bref, il se doit d'être polyvalent, présent en permanence sur tous les fronts, en vertu d'un système théocratique toujours en vigueur [8].

La question du port revient comme un leitmotiv dans le numéro suivant, avec le sentiment que les pouvoirs publics sont défaillants,

8. Sur l'histoire du système théocratique hoedicais, voir Buttin 2003 p. 58-167 et dans ce numéro p. 33-64.

sourds aux demandes des insulaires. Celle du camping est reprise avec le problème du ramassage des ordures ménagères et le nombre de campeurs tolérés sur la dune. « *Imaginez qu'un jour, il nous arrive un raz de marée de cheveux longs et mini-jupes avec pour bagages toiles de tente et guitares…* ». D'ailleurs, jeunes îliennes, gare à votre vertu. Deux articles mettent en garde celles-ci contre les dangers de la prostitution, dénonçant à mots couverts les façons dont les souteneurs recrutent. L'évolution des mœurs en provenance du continent semble poser problème à la tradition îlienne toujours empreinte de valeurs religieuses. L'île entretient elle-même le mythe d'un lieu préservé des influences corruptrices de la civilisation continentale. Le recteur pressent là une menace sur le pouvoir qu'il représente.

D'ailleurs, le système théocratique se fissure : la boutique paroissiale se voit privée de la religieuse infirmière qui s'en occupe et cherche un gérant. Autre signe : les religieuses se mettent en tenue civile, ce qui provoque « *un tollé général, du moins à Hoedic* ». Le recteur de commenter : « *À notre époque où la mini-jupe descend jusqu'à … la ceinture et où le mot pudeur n'a plus de sens et serait à rayer du dictionnaire, on se scandalise parce qu'une religieuse n'a plus de coiffe. C'est un comble !…* » Discours paradoxal qui défend à la fois une certaine évolution de l'église, tout en signalant la décadence de certaines valeurs morales.

Malgré ce « *comble* », la société « *nouvelle* » poursuit son œuvre sur l'île. En mars 1969, le maire Jean-Marie Le Moing reçoit la médaille d'honneur départementale et communale en or pour ses 45 ans au sein de la municipalité. Né à Hoedic le 18 février 1893 dans une famille venue s'installer sur l'île pour faire tourner le moulin (comme la famille Le Hyaric à Houat), Jean-Marie, orphelin de mère à six ans, élevé par sa grand-mère, fréquente l'école communale jusqu'à douze ans. Il embarque pour la pêche, d'abord comme mousse, ensuite comme matelot sur des chaloupes qui ne marchaient alors qu'à la voile ou à l'aviron quand il n'y avait pas de vent. La déclaration de guerre le trouve sur un torpilleur à Toulon. Il est envoyé en Algérie sur des dragueurs de mines. En août 1917, son bateau affronte un sous-marin allemand. En 1918, il participe à la campagne de débarquement à Odessa. Il rentre au pays en octobre 1919, reprend la pêche, est élu conseiller municipal en 1923, et maire en 1924. En 1939, il est affecté à Belle-Île au commandement d'une vedette chargée de la surveillance des eaux territoriales. Pendant l'occupation, il doit faire face au problème du ravitaillement, battant la campagne sur le continent à la recherche de victuailles. Il s'oppose aux Allemands qui, lors d'une rafle, veulent emporter les bêtes et réussit à « *sauver le cheptel de l'île, à part six vaches et quelques dizaines de poulets* »[9]. Retraité, au retour des beaux jours, il met son canot à l'eau et « *quitte le port à la godille pour aller voir ses casiers ou relever ses filets* ».

Au printemps 1969, en première page, « *Vide à Hoedic ou… une île qui meurt* ». 7 décès en moins d'un an et 3 naissances. 90 habitants,

9. Voir p. 65 « Raid des Allemands à Houat et à Hoedic le 3 mai 1945 ».

une population active de 50 personnes dont 12 marins-pêcheurs à Hoedic, 7 embarqués à la sardine, 15 au commerce ou à la Marine nationale, 1 emploi divers à Hoedic, 5 filles travaillant sur le continent. 18 enfants sont scolarisés sur l'île, 15 sont en pension et 8 en bas-âge.

> « *Le reste se compose, d'une part de femmes de marins occupées aux soins du ménage – elles n'atteignent pas la vingtaine –, d'autre part de retraités et pensionnés des deux sexes qui représentent à eux seuls presque la moitié de la population. Que sera Hoedic dans dix ans, dans vingt ans ? Mieux vaut ne pas y penser, cela donne le vertige… À moins d'un miracle, c'est la mort d'Hoedic. Le miracle pourrait être le port d'Argol qui permettrait à nos jeunes de rester au pays et serait le départ d'un renouveau comme ce fut le cas chez nos voisins de Houat* ».

En attendant le miracle et avec l'aide du Club nautique hoedicais, l'espoir renaît avec un projet pour la construction d'« *une digue de 120 m de long pour l'accostage du courrier et un retour suffisant pour la flotille de pêche d'Hoedic* ». La 22e compagnie du 6e Génie d'Angers s'attaque au désensablement : 30 000 m^3 sont enlevés à raison de 1 000 m^3 par jour déversés entre la mer et l'étang. Pendant ce temps, deux camions-bennes transportent des pierres de Port-Blanc pour la réfection de la digue est. 20 tonnes de ciment sont nécessaires pour une chape de béton de 20 cm d'épaisseur « *sans compter les rails du Canot de sauvetage qui débités en morceaux servent d'armature intérieure* ».

Ces travaux sont, pour le journal, l'occasion de rappeler ceux de l'édification du Port La Croix en 1844, sous la houlette de l'abbé Rio, recteur. Les chaloupes n'étaient plus abritées par la vieille chaussée en ruines. Après bien des démarches, en cela le XIXe siècle ne diffère pas du XXe, l'abbé obtint du préfet des engins nécessaires à l'extraction et au transport de gros blocs de pierre pour construire une chaussée de 200 mètres. Il organisa une centaine de travailleurs en « *différentes compagnies, mineurs, maçons, élingueurs, hisseurs, gabarieurs et civières* ». Une amende d'un franc sanctionnait celui qui ne se trouvait pas à son poste au bout de dix minutes sans motif valable. Lorsque les blocs étaient trop gros, ils étaient amarrés à de grands tonneaux, et conduits au moyen d'une touée [10] ou maniés avec un système de palans et de poulies. Cet énorme travail fut accompli en trois mois. La cale dut être réparée en 1857 « *et après plusieurs avaries graves, on remplaça la pierre sèche par la maçonnerie* », travaux entamés en 1858 et terminés en 1865 [11].

Le recteur Le Guilcher salue les réalisations de son ancien prédécesseur, l'abbé Rio, qui aménagea l'église d'alors, « *refit le cimetière, releva la cantine, les murs et la maisonnette du jardin sur la route du port, construisit le mur qui entoure l'étang, (…) fit faire le lavoir* » [12].

10. Aussière, câble ou chaîne servant à faire avancer une embarcation.

11. Cf. rapport de Monsieur Hauser ingénieur des Ponts et Chaussées à Hoedic, 1879, documentation de Joëlle Le Roux, cité dans l'*Écho des îles* du 2 octobre 1993.

12. Sur l'œuvre de l'abbé Rio, voir Buttin 2011, p. 66-70.

Pour en terminer, provisoirement, avec le port, c'est en mars 1971 que celui de l'Argol se voit attribuer « *feu vert partout* ». Le projet a enfin abouti. Les autorisations sont données, les crédits accordés. Comme pour toute initiative, des critiques s'élèvent : pourquoi dépenser de telles sommes, plus de « *deux cent millions d'anciens francs* » pour si peu de bateaux ? Ne risque-t-on pas une invasion de plaisanciers ? Bien qu'il compte encore en anciens francs huit ans après leur disparition, le recteur joue la carte du progrès et rappelle que Houat a connu cette situation vingt ans avant Hoedic, que la construction de son port lui a fait « *connaître un immense essor* ».

Un projet d'élevage marin, début d'une certaine industrialisation de la production de poissons, serait-il aussi de nature à contribuer à cet essor ? Les anciens se demandent pourquoi élever des crevettes, alors qu'il n'y a qu'à aller les chercher là où elles sont, d'autant que la pêche a été bonne les saisons précédentes, que ce soit pour les crevettes ou pour les homards et les crabes. D'après un spécialiste, les trois étangs de l'Argol, de l'ouest et de l'est du vieux port, représentent un site idéal. Les conditions climatiques et biologiques sont favorables. Il existe 15 pêcheurs « *actifs et dynamiques* ». Reste le problème des communications et du coût majoré des transports. Malgré ces prévisions globalement optimistes, le projet ne verra pas le jour.

Ces étangs n'auraient pas été touchés par le mazout apporté par les tempêtes de mars 1969, lequel souille les côtes. En revanche, ils ont été concernés par la couche de neige de dix centimètres qui recouvre l'île durant plusieurs jours, ce qui ne s'était pas vu depuis 1929.

Le 23 août 1970, Jean-Marie Le Moing « *rend son âme à Dieu* ». Il est remplacé le 20 septembre par Alcime Blanchet avec Paul Le Palmec comme adjoint. Dans le même temps, se crée l'association *Les amis d'Hoedic*, qui se donne pour but « *d'aider Hoedic dans la mesure de ses moyens et au besoin d'épauler la Municipalité dans la défense de ses intérêts* ».

La population animale de l'île se diversifie avec l'introduction de sept faisans, cinq poules et deux coqs. Les faisans se sont bien adaptés et ont proliféré, merci pour eux, au grand dam des jardiniers d'aujourd'hui.

Ainsi s'achève, en mars 1971, la chronique du dernier journal paroissial tenue par le dernier recteur affecté à temps plein pendant vingt-trois ans sur l'île.

Dans cette chronique qui s'étend sur six années, en dehors de tout ce qui a trait à la vie religieuse, omniprésente jusque dans la gestion quotidienne, puis déclinante ensuite, plusieurs thèmes sont récurrents : la question de la nécessaire construction d'un port, l'activité plutôt florissante de la pêche. En revanche, après 1968, il n'est plus fait mention de la récolte du goémon. Le début des années soixante est marqué par d'intenses travaux de restauration du village. Les conditions de vie matérielle évoluent : installation de l'électricité, de l'eau courante, d'un poste de téléphone semi-automatique mural, d'un télé-

viseur, arrivée d'un tracteur. Mais la population de l'île diminue au fil des années, laissant à ceux qui restent au cœur de l'hiver un sentiment de vide et d'abandon : absence de jeunes, sur-représentation des anciens, maisons d'estivants fermées, abandon aussi de la part des pouvoirs publics qui mettent des années à entendre et à prendre en considération les demandes des Hoedicais qui se sentent oubliés sur leur caillou.

Le recteur Le Guilcher donne au journal des articles plus approfondis sur les questions qu'il aborde. Le discours de fond se fait moins moralisateur. Les thèmes religieux occupent peu à peu moins de place, annonçant discrètement un recul du pouvoir ecclésial, même si celui-ci demeure encore important sur l'île à cette époque. Le journal paroissial est une émanation du pouvoir religieux, en même temps qu'un instrument pour le maintenir. Surtout dans ses premiers numéros, sa fonction religieuse vise à instruire les fidèles sur ce qu'ils doivent pratiquer et croire. Les autres informations qu'il contient concernent des aspects factuels de la réalité quotidienne. Au fil des années, le contenu prend de l'épaisseur, les propos sont moins consensuels, les points de vue contradictoires sont abordés, discutés. On ose critiquer l'impéritie de l'Administration qu'on remercie à l'inverse chaleureusement lorsqu'elle accorde son aide. Le rapport à l'autorité se modifie, 68 est passé par là.

Il apparaît à travers ces différents numéros que la modernisation de l'île se double paradoxalement d'un mouvement de désertification et d'une régression démographique. Les avancées techniques, les améliorations des conditions de vie matérielles ne signifient pas pour autant progrès et prospérité pour la communauté insulaire. Une constatation identique se fait dans les villages en milieu rural. En cela, Hoedic est à l'image de l'évolution de la société, tout en ayant une grande partie de ses particularités liées à l'insularité. Ce tableau sociologique se construit à partir de la succession des événements, mineurs ou majeurs, sélectionnés et transcrits par les chroniqueurs. « *Repérer l'événement, voilà l'histoire : pour elle il faut accepter d'être surpris, contrarié, contredit. Les événements sont parfois peu audibles, parfois peu intelligibles ; seul le mouvement qui va constituer leur temporalité permet de les comprendre et de les intégrer, même en aspérité, au récit* ». [13]

Les Échos d'Hoedic, 1985 – 1993

En février 1985, paraît le premier numéro des *Échos d'Hoedic*. Il s'agit cette fois d'une initiative privée, sans lien avec une institution, paroissiale ou municipale. Le journal n'est la tribune ni de l'Église ni de la Mairie, et constitue en cela une création originale. Comme les bulletins municipaux, il diffuse des informations et des renseignements pratiques ayant pour but de favoriser la vie quotidienne

13. Farge 2002.

(horaires du bateau par exemple) mais, à leur différence, il ne cherche à légitimer et à asseoir aucun pouvoir. La rédactrice en chef, à l'origine de cette initiative, est une Hoedicaise d'adoption, vivant et travaillant sur l'île depuis 1974, Geneviève Bolitt.

Le titre choisi évoque « *à la fois l'appel et la réponse. Peut-être éveillera-t-il des résonances* ». Le souhait énoncé est de « *tisser des liens entre les Hoedicais de tous bords, y compris les Hoedicais d'adoption* », « *maintenir un dialogue entre les Hoedicais permanents et d'adoption qui s'intéressent à la vie de l'île* ». Le but est de donner une information juste pour tordre le cou aux rumeurs qui trouvent toujours le moyen de circuler, une information précise qui ne soit pas dénaturée par les différents relais de communication. Il s'agit, en somme, de partager l'information, de restituer à chacun un savoir qui le concerne.

Les Échos totaliseront trente neuf numéros en huit ans, avec une moyenne de cinq parutions par an, entre six et quinze pages par numéro, avec un tirage d'environ trois cents exemplaires. Le projet vise à faire œuvre collective, associer le plus de personnes possible à la confection de ce journal. En dehors du recteur qui donnera plusieurs articles et du maire Marc Allanic qui occasionnellement rédigera quelques notes, c'est essentiellement Geneviève Bolitt qui portera seule d'un bout à l'autre la réalisation de ce journal, avec des contributions irrégulières de quelques résidents, le tout sous le haut patronage de saint Goustan.

Comme le journal paroissial, *Les Échos* sont une chronique de la vie quotidienne hoedicaise, la vie religieuse y tenant moins de place dans la surface rédactionnelle. Soeur Marie, la dernière religieuse de la communauté implantée sur l'île depuis septembre 1871, a quitté Hoedic en octobre 1984. On retrouve quelques uns des thèmes dominants de *E Kreiz er Mor*. Ainsi en février 1985, la gazette signale le départ du *Men er Vag*, bateau construit en 1980, au chantier de Lorient et son remplacement temporaire par l'*Enez Houad*. Richard navigue en Espagne, Dominique est à Gand. Une vague de froid met à mal les installations d'alimentation en eau des maisons, le technicien de service Gérard Bolitt se trouvant débordé et désolé d'être dans l'incapacité de

répondre à tous les appels de détresse, pendant que les enfants de l'école sont eux partis en classe de neige dans les Pyrénées.

Au printemps 1985, paraît un article d'une page sur l'histoire du Fort dont la construction fut décidée en 1845 par une commission constituée du Génie, de l'Artillerie et de la Marine pour renforcer la protection du littoral atlantique potentiellement menacé par les rivalités franco-britanniques. Dans ce projet, la population s'est vue dessaisie d'une partie de ses terres labourables. Les travaux commencèrent en 1847 (pour s'achever en 1853) avec des ouvriers du continent qui

> « *(...) donnèrent le mauvais exemple aux habitants dont les mœurs étaient restées relativement pures jusque-là . (...) C'est sans doute pour cette raison qu'ils étaient tenus à l'écart du bourg et que la "maison perdue" fut construite pour leur servir de cantine. (...) Le Fort ne fut jamais armé. Des pierres en furent arrachées dès 1878 pour la construction du phare des Cardinaux*[14]*. Une partie sera prélevée plus tard pour la cale du Port Neuf en 1913, puis pour la réfection du chemin conduisant du village au port de La Croix. (...) Les enfants de l'école seront les premiers occupants du fort en 1881. (...) Le Fort est acheté en 1893 par un industriel pour entreposer le goémon servant à la confection de la soude* ».

Industrie locale qui sera ruinée en 1931. Le fort lui aussi sera abandonné. En 1985, il s'anime grâce à l'association Cap Vrai avec une exposition de photos sur Hoedic et sur les actions menées par cette association.

L'autre fort de l'île, improprement baptisé anglais, intéresse *Les Échos* qui se penchent sur le patrimoine insulaire et son histoire : Vauban fit édifier à Beg Lagatte une tour à mâchicoulis au milieu d'une batterie circulaire, ouvrage détruit en 1746. Quelques années plus tard, un second ouvrage ne fut jamais achevé dont on ne trouve que les vestiges des fossés. « *Ce qui restait de ce fort fut détruit par les anglais lorsqu'ils évacuèrent Hoedic en 1796* » (Henri Buttin).

Outre son attrait pour l'histoire, *Les Échos* sont plus en lien avec le monde extérieur. La *une* de septembre 1985 s'ouvre sur la situation d'otage au Liban de Jean-Paul Kauffmann, journaliste, écrivain, qui séjourne habituellement chaque été à Hoedic. Lorsqu'il reviendra en 1988, il dira : « *Hoedic est un des lieux dont j'ai le plus rêvé pendant mes trois années de ténèbres et de souffrances* ». Ce même numéro relate le problème auquel l'Île aux Moines doit alors faire face : un projet de création d'un centre de « *revitalisation avec complexe hôtelier et bungalows* » de 6 000 m² divise la population. Les uns défendent les avantages économiques de l'implantation d'une telle entreprise qui créerait des emplois sur une île qui se dépeuple, tandis que les autres s'opposent à ce qu'ils considèrent comme une probable perte d'identité de l'île. Les îles nouent des contacts entre elles, sous différentes modalités, comme la sortie annuelle des anciens des îles morbihannaises avec messe et visites de sites continentaux.

14. Sur la construction des Cardinaux, voir Guigueno 2008.

La Toussaint est l'occasion de rappeler la coutume hoedicaise d'entretenir, d'embellir et de fleurir les tombes du cimetière mais aussi les alentours de l'église : « *Les dames défrichent, binent, sèment, plantent, décorent et peignent* », tout en regrettant que les jeunes ne participent pas, laissant la tradition s'éteindre. Les hommes, eux, sont en mer, Patrick Blanchet navigue sur les côtes d'Afrique avec le *Phryné* et Daniel Blanchet vogue vers le Japon sur le *Penthièvre.*

Le recteur souhaite à ses ouailles une bonne année 1986 en breton avec la formule traditionnelle : « *Blead mad, Get Doue, Er baradouiz én achumant ag hou puhé. Bonne année, avec Dieu, le Paradis à la fin de votre vie* ».

Lili Le Fur, lui, s'en est allé le 21 décembre 1985. Figure de l'île, Lili est décrit par Chantal Moreau comme « *un être du vent du large, racé et rude, faisant tout de ses mains agiles* », lui dont les initiatives alimentaient souvent la chronique, comme son élevage de cochons qui fit bien des dégâts. Il est à remarquer que chaque décès est l'occasion dans le journal d'un portrait du défunt, quelle que soit sa situation sociale. Il n'y a pas que les « notables » qui ont droit à une biographie, plus ou moins longue, chacun est traité de la même manière. Chacun y a sa place, un parmi les autres, sans préséance, c'est du moins ce qui apparaît dans le journal, témoignant du sentiment en quelque sorte égalitaire, démocratique de la communauté insulaire.

Communauté qu'Alfreda et Dédé Blanchet quittent pour la première fois en quinze ans de service pour s'offrir des vacances. Pendant quinze jours, l'île est privée de légumes, fruits, lait et produits frais en même temps que des moments de rencontres chaleureuses dans la boutique. Boutique qu'il n'est pas facile de rejoindre quelques semaines plus tard lorsque dix centimètres de neige recouvrent l'île, auxquels s'ajoutent des pluies verglaçantes qui transforment Hoedic la blanche en patinoire. Pour circuler sans glisser, Amédée lance la mode des chaussettes par-dessus les bottes. En cas de mauvaise chute, il est toujours possible d'avoir recours à l'infirmière remplaçante, la titulaire Macha étant « *dans l'espérance* ». Des cours hebdomadaires de gymnastique d'entretien sont ouverts, une dizaine d'Hoedicaises y participent, les hommes ne se sentent pas concernés.

Peut-être sont-ils confortés par le fait que plusieurs décennies auparavant, de fin décembre 1841 à mars 1842, leurs aïeux avaient échappé à l'épidémie de grippe pernicieuse qui infectait femmes et enfants hoedicais. Le rapport du Docteur Lemontagnac, cité par Henri Buttin, décrit la situation de l'île en ce début 1842 [15] : l'île se compose de « *deux villages distants l'un de l'autre de trois hectomètres. (…) Les habitants sont dans un état voisin de la misère* ». La pêche et la récolte furent désastreuses en 1841. Pas de viande ni de pain pendant quatre mois, juste des pommes de terre, du poisson salé et

15. Lallemand, Lemontagner 2005. (Il y a une incertitude, sur le manuscrit que nous avons, sur l'orthographe exacte du nom de ce médecin, Lemontagnac et Lemontagner, Note de Melvan)

Les Échos d'Hoedic, 20 ans après

Geneviève Bolitt

En décembre 1991, je bouclais mon dernier numéro des *Échos d'Hoedic*, le n° 39. Presque 40 numéros en 8 ans, soit 5 numéros par an.

L'idée de faire une gazette ne m'est pas venue du jour au lendemain ! Elle m'a été suggérée par Georges Sauerwein qui habitait l'été la maison située en face de l'hôtel. Il a proposé des titres, nous avons fait le tri et finalement retenu « *Les Échos d'Hoedic* ». Dans le premier numéro, j'explique ce choix qui symbolise l'interactivité entre l'île et la terre. G. Sauerwein me dressait la liste des personnes qui pourraient écrire et les sujets qu'il serait intéressant de traiter. Aujourd'hui, on parlerait d'« étude de faisabilité ». Heureusement que l'expression n'existait pas encore, car je n'aurais rien fait du tout !

Je vivais à Hoedic depuis dix ans lorsque j'ai commencé. C'était en 1984. Cette année-là, des changements allaient modifier la vie des Hoedicais, et sans doute ai-je trouvé qu'il était utile d'en parler : les dernières religieuses quittaient l'île. À l'école, Anne-Marie Jouan succède à sœur Jeanne et Macha remplace sœur Marie à l'infirmerie. Parmi les autres événements marquants qui m'ont incitée à me mettre au boulot, notre mariage, Gérard et moi en octobre. Deux étrangers qui vivent sur l'île, y travaillent et se marient, c'est nouveau !

Et puis je voulais mettre un terme aux questions dérangeantes qui m'étaient posées, l'été : alors, quoi de neuf sur l'île ? Raconte ! Êtes-vous bien acceptés par les Hoedicais ? C'est pas trop dur l'hiver ?... J'avais donc bien l'intention d'informer les estivants et les émigrés îliens et leur montrer surtout qu'il existe une vie ici, même quand ils ne sont pas là, mais sans répondre à leur envie de connaître des détails croustillants qui n'avaient nullement besoin d'être éventés. Quant à savoir si nous, les étrangers, étions ou non acceptés, c'était le cadet de mes soucis, on ne peut pas plaire à tout le monde.

Une association a été constituée en bonne et due forme avec Marc Allanic qui a accepté d'en être le président, et Maryvonne Blanchet, qui a donné de son temps pour tenir les comptes en tant que trésorière. J'étais secrétaire. Tout ça sous la haute surveillance de Gérard Bolitt qui mettait à ma disposition ses outils de bureau, décoinçait les feuilles de la photocopieuse qui « bourrait » trop souvent, alimentait la machine en toner (opération à l'époque très délicate), rebranchait le courant quand ça sautait, me relisait, me corrigeait, modérait mes propos, ou les enrichissait de précisions bien utiles.

Le recteur Le Guilcher m'a été d'une aide précieuse. Il connaissait bien ses « ouailles » (c'est lui qui le disait), possédait l'orthographe (mieux que moi !), n'était pas avare de papiers sur le passé d'Hoedic, la vie et les projets de la commune et de la paroisse. Il m'a un peu appris Hoedic. Même si je commençais à bien connaître les habitants avec lesquels je partageais le quotidien, le recteur me guidait dans le labyrinthe compliqué des familles, des patronymies.

Puis le recteur Pierre-Yves Jourda, qui a succédé à M. Le Guilcher (sans remplir la fonction de secrétaire de mairie), a participé activement aux *Échos d'Hoedic*. La campagne médiatique menée par ses amis : « un canot pour not' recteur » a bien rempli les pages.

Et puis, si j'ai tenu huit ans sans me lasser, c'est parce que d'un côté, il y avait des gens qui avaient envie de s'exprimer, d'expliquer, de raconter, d'échanger, et de l'autre côté d'autres qui attendaient avec impatience de lire *Les Échos d'Hoedic*. Je ne manquais pas de sujets. Pas plus que je ne manquais de plumes renommées ! Jean Noli, André Bronté entre autres. Sans oublier les dessinateurs illustrateurs qui se sont proposés : Jean Eugène Cogné, J. Jacolot et d'autres plus sporadiques mais non moins habiles. Je serais incomplète si je ne citais pas Henri Buttin, dénicheur, bien connu à Melvan, d'archives précieuses, qui évidemment m'a fait profiter de ses recherches historiques.

Je ne me fais pas d'illusion ! J'ai dû en agacer plus d'un, plus d'une ! Elle ne sait rien d'Hoedic, de nos coutumes, elle parle pas l'breton, elle sait pas danser la ridée, elle mange pas d'bernique, etc. ! Mais il n'empêche que dans le village on m'interpellait pratiquement chaque jour pour me signaler un fait qu'il fallait mentionner dans le prochain numéro ! Je prenais ça comme une marque de confiance.

Enfin, l'un des moments les plus sympathiques, c'était l'expédition. La mairie mettait une pièce à notre disposition pour cette dernière phase. Il fallait réunir les pages entre elles. Je n'avais pas de trieuse. Se constituait spontanément une joyeuse équipe de trieuses, agrafeuses, metteuses sous enveloppes, étiqueteuses, et timbreuses. On était bien une dizaine ! On portait les cartons de bulletins à la poste. Sur ceux qui ne prenaient pas la mer, Maryvonne inscrivait méthodiquement le nom de chaque famille hoedicaise.

Une cotisation était demandée aux lecteurs recevant les *Échos* par la poste, pour couvrir les frais (papier, photocopieuse, enveloppes, timbres). En revanche pour les Hoedicais, aucune cotisation n'était demandée. Le mini journal était distribué aux Hoedicais permanents de l'île (un par famille), sauf à ceux qui n'en voulaient pas.

Vingt ans déjà, c'était hier ! Et dire que Melvan s'intéresse à ce passé presque immédiat comme s'il s'agissait d'une antiquité ! Mais alors, depuis les *Nouvelles d'Hoedic*, hormis les papiers publiés dans *Ouest-France*, et qu'il ne faut pas sous-estimer, le quotidien d'Hoedic n'a-t-il aucune chance de passer à la postérité ? Dans vingt ans ou moins… Heureusement, il y a l'école et les nouvelles de Skool Gwen, et aussi le *Journal des collégiens Houat/Hoedic* ! Ces pages parlent du présent : des enfants, de leurs voyages et découvertes, des nouveaux commerces, des cours de musique qui leur sont dispensés à l'école grâce à Hugo, des groupes musicaux qui mobilisent chanteurs et interprètes. Sauf si Melvan a l'intention désormais de consacrer quelques pages au présent, il convient de garder ces quelques feuilles rédigées par l'école et le collège, ça va prendre de la valeur !

Avant d'écrire cette note, j'ai feuilleté la collection des *Échos* qui me reste, plutôt défraîchie. Des imperfections, des erreurs, mais des bonnes idées aussi. J'ai relevé des passages qui m'ont encore fait rire. Ça c'est bon signe ! Finalement, je ne devrais pas parler à la première personne du singulier, mais à la première personne du pluriel. C'était une démarche collective qui nous a tous rapprochés.

du goémon en guise de bois pour cuire et chauffer. Sans compter les problèmes dus à la division des terres cultivables en sillons, ou en petites portions « *en 50 endroits différents* » pour chaque propriétaire. Il y a alors 42 familles sur l'île dont 38 se partagent ces sillons. Le Docteur Lemontagnac préconise une nouvelle répartition des terres pour que les cultures se développent, permettant à la population de mieux se nourrir, donc de mieux résister aux épidémies.

Revenons en 1986, le 1er avril :

> « *Un rapprochement sans précédent. Tout le monde a suivi avec intérêt les études préalables, diffusées par la presse, relatives au percement du tunnel sous la Manche. Avant de se prononcer définitivement sur le projet retenu, l'Angleterre et la France ont décidé de procéder à des essais techniques. Ce sont les îles de Houat et Hoedic qui ont été finalement choisies pour le projet miniaturisé d'un tunnel : les îles seront ainsi reliées. Pour une décompression générale, une arrivée d'air frais est prévue à l'aplomb des Sœurs…* ».

Du poisson d'avril à la pêche : le port a bénéficié de travaux de dragage et d'enrochement pour fixer la dune et éviter le réensablement : 1 500 m^3 de blocs déposés, prélevés à la dynamite dans la carrière. Selon la tradition locale, les ouvriers ont tous été affublés de surnoms [16]. Un nouveau bateau, le *Josué* de Jojo Allanic, est arrivé et toujours dans le port, « *un abruti a fait vrombir le moteur de son voilier alors qu'il n'a pas vu la mer se retirer et n'a plus d'eau sous sa coque* ».

Dans la lande et au bord des dunes, le printemps voit fleurir vipérines, chardons penchés, giroflées des dunes, pavots cornus, orpins brûlants et blancs, roses pimprenelles, ainsi que le pancrace, plus connu sous le nom de lys de mer qui pousse à partir de la limite des plus hautes marées dans le sable. Du fait de sa rareté, il doit être protégé. Les préoccupations écologiques débarquent timidement sur l'île.

Chaque fin d'été amène une légère mélancolie avec le départ des oiseaux-migrateurs tels que « *le chevalier gambette* » ou « *l'hirondelle des rivages* », et celui des estivants-migrateurs dont certains laissant des détritus, sont moins regrettés. Les autres apportent des nouvelles du monde, tissant un réseau d'amitiés qui aide à traverser la solitude hivernale. L'île est à la fois triste et contente de voir partir ces estivants, on se retrouve entre soi.

La musique classique s'invite à l'église qui a retrouvé son ancien chemin de croix, déposé en 1964 et restauré grâce à la famille Le Chenadec. Un concert des « *Apprentis du Roy* » a été donné avec un programme composé d'œuvres de Purcell, Dowland et Byrd. Des instruments anciens ont fait leur apparition à Hoedic : cromornes, flûtes baroques, clavecin. La vie culturelle s'anime. Plus tard, en 1992, il y aura un concert de musique celtique et une opérette « *Coup de roulis* » d'André Messager, représentée au Fort : l'histoire d'un ministre qui vient inspecter un bâtiment de la Marine. Sa fille l'accompagne.

16. Sur la coutume des surnoms, voir A. Guémas, 2004.

Promise à un général de brigade, elle se laisse séduire par un jeune officier.

Les Échos s'interrogent sur l'étymologie du nom des grands et petits « Cardinaux ». George Sauerwein explique que les premiers cartographes avaient affaire à des habitants à l'époque illettrés qui s'exprimaient en patois : les noms toponymiques étaient donc approximatifs. Cardinaux serait « *la transcription du terme « gardenn », dont le sens s'apparenterait au français « gardien »,* ces cailloux gardant Hoedic. Le même Georges Sauerwein s'intéresse aussi à la bataille des Cardinaux, anticipant par son résumé le dossier de Melvan dans la revue numéro 7.

En 1987, deux nouveaux bateaux augmentent la flotte hoedicaise : celui de Loïc Blanchet et Janou Monraisin *Er Gourlan* et celui de Joseph Le Fur qui revient au pays après dix-neuf ans de marine marchande. Le *Belem* fait un tour entre Houat et Quiberon. *Men er Vag « qui va son nœud de sénateur »* et *Gourinis* continuent d'assurer les rotations sans avarie.

À la mi-août, une première : une semaine de festivités avec spectacle de voltige aérienne par un biplan, concours de boule bretonne, course de vélos, match de football « *F.C. Hoedic contre le reste du monde* », compétition de planches à voile, corso fleuri, bal, jogging, exercice de sauvetage en mer, concert des « *Apprentis du Roy* », pétanque, feu d'artifice, kermesse, régate. Le tout fort apprécié par la population qui, comme d'habitude, a vu ses réservoirs d'eau à sec en fin d'été.

> « *Une vedette de la SNSM, aidée de la Pimpante, du remorqueur Hercule et des pompiers de Quiberon vinrent vider par 4 fois les 120 m^3 d'eau de la barge amenée de Port Haliguen à Port neuf. 500 mètres de tuyaux ont été nécessaires pour amener l'eau du chaland aux cuves* ».

À l'automne, un groupe d'ornithologues recense quelques deux cents espèces d'oiseaux à Hoedic dont la linotte mélodieuse, la grive musicienne, le merle noir, le troglodyte, le busard des roseaux, la fauvette pitchou, le cisticole des joncs et effectue des baguages. Hoedic est une terre d'asile pour certaines espèces comme le plongeon imbrin qui vient passer l'hiver. L'île se penche sur son écosystème.

Accueillante, elle voit sa population rajeunir et croître légèrement. On a d'ailleurs assisté, comme si on y était, au mariage de Véronique Allanic et Serge Blanchet, le cortège de la noce qui serpente, les chants traditionnels « *Doue en des et poblen* », et celui « *Guerhiez Vari* » au moment de quitter l'église, halte à la Trinquette, à l'hôtel pour un repas gastronomique, bal. Serge dont le *Galû er Mor* (l'appel de la mer), appartenant précédemment à Jean-Michel Le Roux, pêcheur à Houat, est venu grossir la flotte qui, avec *Le Gillart* d'Alexis Le Gurun, totalise ainsi dix bateaux.

La mort annoncée d'Hoedic au printemps 1969 n'a pas eu lieu, bien que l'île, en février 1987, ait été balayée par une tornade et plongée dans le noir (coupure d'électricité), contraignant l'*Enez Houad,* en raison d'un fort vent qui le pousse à la côte, à des manœuvres délicates pour pouvoir entrer dans le port. Spectacle peu courant : en raison

d'inondations sur la route du Vieux Port et à l'étang de l'Argol, Marc Allanic pagaie sur un côté du chemin et « *un casier flotte, tentant sa chance* », un lapin peut-être…

Les casiers n'étaient pas de mise au temps de la pêche aux aiguillettes, telle qu'elle est rapportée par André Bronté dans le numéro d'août 1988. Cette pêche se pratiquait aux beaux jours, à la nuit tombée, à la torche, torches confectionnées avec « *des gilets et caleçons hors d'usage, des vieux chandails troués, fixés à l'aide d'un fil de fer, à l'extrémité de barres métalliques* ». La boutique des sœurs fournissait cinq litres de pétrole par équipage, l'île s'éclairant à l'époque avec des lampes à pétrole. On embarquait au Port sud, cinq hommes par plate. On allumait les torches, « *les aiguillettes arrivaient de partout, aveuglées par le feu, elles entouraient la plate* », se souvenait Alcime. « *Les anciens, eux, en guise de torches se servaient de morceaux de caoutchouc, échoués à la côte, qu'ils brûlaient dans de vieilles poêles à frire. Ils arrivaient à terre noirs comme des charbonniers* », avec des plates remplies d'aiguillettes, certaines ayant embarqué toutes seules. À terre, le poisson était rapidement trié, ouvert, enduit de gros sel de Guérande, lavé à l'eau douce, enfilé par les yeux sur un fil de fer en longues guirlandes sur la façade des maisons, séché, grillé sur une braise de goémon. Les plus belles aiguillettes partaient à la vente, celles qui étaient abîmées par la foëne [17] servaient à boëtter [18] les casiers, le reste servant à la consommation des Hoedicais.

À l'occasion de nouveaux travaux de rénovation du réseau électrique et d'enfouissement des câbles, *Les Échos* font un rappel historique, significatif de l'oubli dans lequel sont restées un temps les petites îles :

> « *Le 28 mai 1963, à Kerpont, près de Saint Gildas de Rhuis, le navire câblier Alezas déroule le câble de 28 km de long, de 7 cm de diamètre et d'un poids total de 370 tonnes qui permettra l'électrification des îles d'Houat et d'Hoedic. L'opération est délicate et doit s'effectuer dans les 24 h car le câble est d'un seul tenant. Les habitants de Houat et Hoedic attendent avec impatience l'arrivée du courant électrique ; ils vivent dans les deux dernières communes de Bretagne à être privées de cet indispensable progrès* ».

Les élections municipales de mars 1989 désignent le nouveau maire, Marc Allanic, lequel, pour la petite histoire, avait battu un record quelques temps auparavant en pêchant un bar de 30 kilos. La flotte hoedicaise comprend maintenant douze bateaux. Mais la prolifération des sargasses, ces algues en bouquets de filaments jaune brun pouvant atteindre trois mètres de hauteur, inquiète ceux qui naviguent au moteur : elles s'entortillent autour des hélices.

Les Échos continuent de relater les faits divers récurrents : le feu dans l'île, le remorqueur *Hercule* venu remplir les cuves chroniquement vides en fin d'été, le voyage scolaire des petits Hoedicais, l'arrivée d'un nouveau tracteur, une manifestation de cerfs-volants. Le journal

17. Sorte de fourche à dents droites pourvues de barbes d'hameçon.

18. Appâter.

signale aussi la parution d'articles ou de livres relatifs à d'autres îles (Batz, l'île d'Yeu), comme il l'avait fait précédemment pour des ouvrages publiés par des résidents hoedicais : Jean Noli, Agnès Rosenstiehl, Jean-Paul Kauffmann.

Le numéro d'octobre 1989, par la voix du recteur, consacre trois pages à Alcime Blanchet décédé le 12 août. Alcime avait remplacé Jean-Marie Le Moing à la tête de la commune :

> « *À 12 ans, après l'école, ce fut la pêche. À cette époque, le naufrage du Saint Philibert avait provoqué un exode de nombreux Hoedicais. Alcime était resté et continuait la pêche. Puis vint la guerre. Mobilisé, embarqué, il s'est retrouvé à Casablanca. De retour au pays, ce fut de nouveau la pêche* ».

S'ensuit la liste de toutes les réalisations auxquelles il a contribué en tant que maire : le port, le réseau routier, la salle des jeunes, l'aménagement du camping, la glacière, le centre de soins, les gîtes, la construction de la mairie notamment.

Les défunts, traditionnellement honorés, ne sont pas les seuls dont on retrace le souvenir. Saint Goustan, patron de l'île, est toujours célébré chaque 27 novembre par une cérémonie religieuse et un grand feu après les Vêpres. À cette occasion en 1993, Christian Allanic fait « *l'ascension de la face sud de l'abside* » pour remplacer le coq de la girouette par un bar. Une autre tradition réunit chaque année à l'automne les anciens, tradition qui reste attachée à la vie religieuse alors que cette fête des anciens dans les villes et les villages du continent est laïque.

Une autre fête est à marquer, celle du premier anniversaire du conseil municipal le 19 mars 1990. En effet, Henri Buttin mentionne qu'Hoedic « *a cette particularité de s'être ouverte pour la première fois dans son Histoire à la vie municipale démocratique … pour le bicentenaire de la Révolution Française, aux élections de 1989* ». Il nous rappelle qu'Hoedic, comme Houat, ne furent jusqu'en 1790 que des dépendances de l'abbaye de Saint Gildas de Rhuys. Lors de la création des départements et communes, elles sont de « *simples sections de la commune de Le Palais* ». En 1802, Houat et Hoedic sont élevées au rang de paroisses par l'évêché de Vannes, en fait « *autonomes sous la houlette de leurs recteurs* ». Sous la Troisième République, après bien des conflits, elles deviennent « *indépendantes, les recteurs, promus secrétaires de mairie, conservant le pouvoir* ». Ce règne des « *recteurs-seigneurs* » dure jusqu'à Monsieur Conan. À partir des années 1960, Monsieur Thomas, puis Monsieur Le Guilcher sont les « *relais sur l'île des autorités continentales, et de leurs services techniques, lorsque sont entrepris les investissements destinés à apporter "les bienfaits de la civilisation" aux îles et à leurs populations* ».

Ce jeune conseil municipal a la charge d'accueillir le 16 juin 1990 la douzième assemblée générale de l'A.P.I.P (Association pour la promotion et la protection des îles du Ponant, regroupant les quinze îles de l'Atlantique de Chausey à Aix, soit 16 300 habitants). En raison de la présence de nombreux notables dont le préfet, l'île a été briquée, chacun a ratissé, peint, désherbé. Le thème de la sécurité dans les îles

pendant la période estivale est une des priorités abordées par cette assemblée générale, « *les flots de vacanciers submergeant les faibles forces de police ou gendarmerie chargées de veiller à l'ordre* ».

Ce jour-là, les drôles d'oiseaux apparus depuis peu dans le ciel hoedicais sont restés à terre. En effet, une autre association vient de se constituer, nommée « Vol-at-île d'Hoedic », avec Gérard Bolitt comme président : sur la lande du côté du fort dit anglais, une vieille 2CV immobile, les roues calées entre des plots de bois, entraîne les joyeux parapentistes, qui sont montés jusqu'à 540 mètres d'altitude. De nouveaux loisirs s'installent sur l'île.

Pendant qu'en mer, *L'oiseau des tempêtes*, chalutier de Joël Dupont, au nord-est du plateau de l'Artimon, pêche « *une ancre superbe, une verge d'environ 3 mètres, des pattes assez courtes, mais très larges. Elle doit bien peser dans les 500 kg. Le jas en bois a bien entendu disparu* » [19]. Grâce à la grue du *Men er Vag* et au tracteur, l'ancre fut transportée où on peut toujours la voir, à l'entrée du village. Le passé s'affiche, dépose sa mémoire.

Les Échos s'intéressant à tous les aspects du patrimoine publient en septembre 1990 un article de Pierre Buttin sur les amphibiens et reptiles hoedicais, lequel nous décrit le triton palmé, le pélodyte ponctué, le crapaud calamite, le lézard vert, le lézard des murailles facilement observable sur les murs des maisons ou les rochers de la côte [20].

Pour que cette faune trouve un environnement diversifié, quatre cents arbustes sont plantés sur l'île dont des peupliers, des tamaris, des lavandes, un saule pleureur, des rosiers, marronniers, noyers, châtaigniers, la liste est longue, prouvant que certaines espèces ne se sont pas accommodées au sol et au climat insulaires, puisqu'on ne les y retrouve pas. Rappelons qu'en 1967, cent plants de cyprès Lambert avaient été importés. Deux ans plus tard, une cinquante d'arbustes avaient été disposés en bosquets au nord-est du Fort. Le paysage, la nature, comme les lieux de vie sur le continent mais avec retard, se modifient.

Le changement se manifeste aussi dans la vie religieuse. Le dernier recteur officiant à temps plein à Hoedic, Louis le Guilcher, étant décédé le 6 août 1990, c'est un nouveau recteur qui arrive début octobre sur les deux îles, Pierre-Yves Jourda. Devant desservir en même temps les deux communautés, celui-ci s'interroge sur la façon la plus chrétienne d'organiser son temps en fonction des horaires du bateau. Il choisit d'avoir son propre canot, obtenu par souscription et baptisé *Mea culpa* (« *et non point mea coule pas* », comme le précise le journal).

Le premier avril 1990, un papier du maire déplore

> « *qu'Hoedic se situe constamment dans l'ombre de Houat, la grande sœur, et pour les estivants et la majorité des touristes, Hoedic n'est que "l'île qui est après Houat". Le nom d'Hoedic prête d'ailleurs à contestation, car si on le traduit par "caneton", cela nous met une fois de plus sous*

19. Voir p. 26, ancre Hd1 dans l'article de M. Sadania.

20. Voir sur ce sujet Le Féon 2008.

l'aile de Houat, "la cane". (…) C'est pourquoi j'ai envisagé de changer le nom de notre île et par la même occasion de créer un logo tout à fait différent de ce qui s'est fait jusqu'à présent, de façon à démarquer totalement notre île de toutes les autres îles du Ponant. Sur le plan administratif, les contacts pris auprès de la Préfecture sont encourageants. (…) Aidez-nous à trouver un nouveau nom, j'attends vos propositions ».

Plus sérieux, le maire fait publier un communiqué dans le numéro suivant de juin 1991 :

« *Le mur du cimetière s'effondre, la brèche s'agrandit de jour en jour, mais curieusement, les pierres disparaissent en même temps. S'appuyant donc sur le proverbe "pierre qui roule n'amasse pas mousse", le maire demande que les pierres reviennent au pied du mur…* »

En ce printemps 1991, si le vieux mur se délabre, le port, lui, bénéficie d'aménagements : mise en place de défenses d'accostage sur la cale, appontement destiné à servir de poste à quai pour le *Dravanteg* officiellement arrivé le 17 juin, reprofilage des enrochements. La piste de l'hélicoptère est désormais éclairée par des plots lumineux indiquant le sens est-ouest, un gyrophare est fixé sur le toit de l'ancien couvent. Douze pompiers volontaires avec à leur tête Dominique Trarieux, peuvent intervenir en cas de besoin.

Un bateau arrive, un autre s'en va. Dans le cadre des mesures du Plan Mellick qui prévoit une réduction de la flotte, Marc Allanic a pris la barre du *Coh Karek* une dernière fois le 19 décembre. Le bateau finit ses jours en haut du chemin qui va du port au village, non loin de l'ancre, tous deux symboles de la vocation première de l'île, la pêche.

Autre séparation avec une figure de l'île, celle du Docteur Tacher qui venait à Houat et Hoedic depuis juin 1956, d'abord une fois par mois avec la vedette des Affaires Maritimes, puis une fois par semaine avec l'hélicoptère. Hommage de tous lui est rendu pour ses trente cinq années d'une présence aussi précieuse qu'efficace.

Le 13 janvier 1992, un adieu cette fois à Henri Queffélec, écrivain et « *grand ami d'Hoedic* » [21], comme l'écrit Pierre-Yves Jourda. *Les Échos* publient une nouvelle, « *L'îlien* » [22], dédiée à l'abbé Rio. L'histoire d'un ancien recteur qui, lors de son sacerdoce sur l'île, avait connu là « *ses plus vives joies sacerdotales* » et qui revient pour remplacer momentanément un confrère. Il se souvient d'une brouille avec l'île voisine au sujet d'un couple de lapins que les uns voulaient emprunter aux autres pour repeupler la population lapine décimée par les chasseurs. Queffélec termine son texte ainsi :

« *J'ai su par un plaisancier que sur la grande île de Nantucket, au large de New-York, la population avait créé deux mots : ininlanders, outinlanders. Les îliens du dedans, les îliens du dehors. Les îliens qui sortent du sol de l'île – les îliens qui sont venus d'ailleurs et s'y installent. Un "îlien du dedans", croyez-moi, c'est beau comme la Joconde, beau comme le soleil* ».

21. Auphan 2011.
22. Queffélec 1985.

Un an après, le 26 janvier 1993, dans son éditorial, Geneviève Bolitt informe ses bons lecteurs que *Les Échos* « *se payent le luxe d'une année sabbatique, une année de jachère* ». Douce façon d'annoncer une séparation qui a toutes les chances de devenir définitive. Ce qu'elle sera en effet. Saint Goustan est invoqué une fois de plus à travers le récit du naufrage du dernier bateau rectoral, du nom du saint patron de l'île, naufrage intervenu en décembre 1911 à la suite d'une tempête mémorable qui avait endommagé l'église et beaucoup de maisons.

Dans ce dernier numéro, Pierre-Yves Jourda évoque la parution du livre de Jean-Paul Kauffmann « *L'arche des Kerguelen* » dont il extrait ces lignes :

> « *L'Archipel ne mérite pas sa réputation sinistre. Je lui trouve même un air de famille avec une île bretonne qui m'est chère, Hoedic, au large de Belle-Île : même austérité, même abandon, même absence d'altération. Cependant, il y a là quelque chose de dur et d'immobile qui ne laisse pas d'être inquiétant* ».

C'est un bel hommage. Serait-il abusif d'y entendre comme une résonance, même lointaine, avec le mythe de l'île, parcelle de terre isolée et protégée du monde, solitaire et intemporelle ? L'impression d'immobilité que l'on peut éprouver au moins à deux niveaux, dans la configuration des rochers par exemple et dans une certaine mesure avec la résistance au changement de la société qui, elle, n'a rien de spécifique à Hoedic, n'est qu'apparente. Même les rochers usés par les vagues finissent par se déplacer, les plages et les dunes sont affectées par les marées et les tempêtes. L'île ne possède plus l'ascétisme contraint et culturel noté avant les années 1960. Elle n'est plus délaissée comme avant. En revanche, les bouillonnements de la seconde moitié du XX^{e}siècle l'ont transformée diront les uns, détériorée diront les autres. Et c'est paradoxalement l'attrait pour le côté en apparence préservé qui constitue un des facteurs de modification du paysage : piétinement des dunes avec disparition de la végétation par endroits, du fait de la fréquentation touristique croissante.

L'Écho des îles, 1993-1994

Geneviève Bolitt reprend la plume en juillet 1993, pour une autre publication sur laquelle nous passerons rapidement car elle se situe en marge du sujet. L'initiative mérite cependant d'être signalée car elle est, à notre connaissance, sans précédent et sera sans suite. Il s'agit de la création d'un hebdomadaire pour les îles du Ponant. Le journal est payant, se finance avec les abonnements, les recettes de ses ventes et la publicité. C'est d'ailleurs pour des raisons économiques qu'il cessera de paraître, contrairement au journal paroissial et aux *Échos* qui ont cessé pour des raisons internes en quelque sorte, la lassitude ou la difficulté des rédacteurs à poursuivre seuls leur tâche. Le directeur de publication de *L'Écho des îles*, F.-P. Lobies, explique dans le numéro 1 vouloir « *rassembler chaque semaine les événements qui font la vie de tous les jours* » dans les quinze îles de la Manche et de l'Atlantique, lesquelles totalisent « *seize mille cinq cents îliens de Chausey à Aix. (…) Une activité écono-*

Samedi 23 juillet 1994 Paraît chaque samedi 7 Francs Numéro 51

L'ÉCHO DES ÎLES

CHAUSEY - BRÉHAT - BATZ - OUESSANT - MOLÈNE - SEIN - GLÉNAN - GROIX - BELLE-ÎLE - HOUAT - HOEDIC - ÎLE-AUX-MOINES - ARZ - YEU - AIX

mique en pleine mutation dont les problèmes sont communs à toutes, une faune et une flore extraordinaires, des souvenirs, des coutumes, toutes ces îles sont de la même eau. Même si elles se démarquent les unes des autres avec superbe, elles sont destinées à être de connivence ».

Geneviève Bolitt prend en charge ce qui concerne Hoedic et collabore à la rédaction durant deux an, sur 97 numéros, jusqu'au 30 juin 1995. Les rubriques sont celles déjà rencontrées dans *Les Échos d'Hoedic* : les bateaux, la pêche, le fort, l'action du Conservatoire du littoral, les travaux sur l'île, les concerts de jazz etc. C'est la trame des jours qui est décrite, avec ce qui fait événement. On retiendra dans le numéro du 11 septembre 1993 un article sur l'école et son histoire. L'école publique avait fermé en juin 1956, le dernier instituteur Cyrille Du Pré [23] enseignait sur l'île depuis septembre 1951. Il avait sept élèves pendant quelque temp, puis trois. L'école a fermé par manque d'effectif, « *le recteur de l'époque exerçant des pressions auprès des familles. En effet, celles-ci se trouvaient privées de crédit (de « carnet ») à la boutique - tenue par les religieuses - si leurs enfants n'étaient pas inscrits à l'école privée* ». De plus l'école publique n'avait ni électricité, ni eau, ni chauffage. De 1959 à 1969, le nombre d'élèves est passé de 39 à 19 dans l'unique école privée. Après le certificat d'études, les jeunes partaient à Étel pour se former à la navigation, s'engageant parfois dès l'âge de quinze ans « *au commerce* », ou allaient en internat à Sainte-Anne, Arradon, Vannes ou Carnac, ne revenant qu'aux vacances. C'est depuis 1980 que les collégiens peuvent revenir en fin de semaine dans leur famille. Et même tous les soirs pour ceux qui vont au collège des îles du Ponant de Houat [24]. En 1993, il y a douze inscrits à l'école d'Hoedic, dont sept enfants en maternelle.

Dans ce même numéro, un entretien avec l'écrivain Marcel Cohen, vieil habitué d'Hoedic qui va, lui, à la pêche aux galets.

> « *Le galet est un thème éminemment littéraire. Max Jacob disposait des galets sur sa table avant de se mettre au travail pour ne pas sombrer dans la pure abstraction. Francis Ponge a consacré l'un de ses plus beaux textes au galet (…) La fabrique de galets, au sens pongien du terme, est programmée pour produire quatre ou cinq formes, toujours les mêmes, et pas plus. Dans les cuvettes naturelles des rochers, la pierre restée prison-*

23. Il est décédé il y a quelques mois.

24. Le Gwenn 2009.

nière roule à chaque marée. Avec un peu de chance, beaucoup de temps et si l'on arrive au bon moment pour la cueillette, on trouve une sphère parfaite. Les galets restés fichés dans le sable présentent une face parfaitement polie et l'autre, restée à l'état d'ébauche depuis des décennies, voire des siècles. La pierre qui roule régulièrement sur le sable s'achemine lentement vers la forme de l'œuf. Rien de plus émouvant que de trouver la pièce sans défaut que la mer a pris tout son temps à polir dans ses moindres détails », explique-t-il.

Les pierres aux formes les plus achevées se récoltent en dehors des grandes marées et des marées d'équinoxe. À travers sa fascination pour les galets, Marcel Cohen montre que c'est le regard qui fait surgir la beauté du réel, qui la rend visible. Il évoque une sorte de poétique de l'ordinaire et analyse ce qui constitue la satisfaction esthétique, laquelle conjugue plaisir des sens et de l'intellect, dialogue harmonieux entre sensibilité et réflexion. La mer apparaît comme une artiste qui crée de beaux objets, dans une sorte de suspension indéfinie du temps.

Geneviève Bolitt pose définitivement sa plume d'échotière en 1994.

Nouvelles d'Hoedic, 1999

C'est son mari Gérard (1930-2007), qui, fin 1998, prend la relève et lance, sur le même modèle que *Les Échos*, les *Nouvelles d'Hoedic* , lesquelles auront neuf numéros en un an. Entrepreneur, peintre, électricien, maçon, bâtisseur à l'origine de nombreuses constructions et restaurations de maisons sur l'île [25], il consacre en spécialiste sa première lettre à l'installation du tout à l'égout, photos à l'appui, donnant à la fois des précisions historiques, techniques, financières, concluant sur le fait que, désormais, les résidents n'auront plus à craindre les débordements endémiques de puisards.

En revanche, la crainte de feux allumés par les fusées de détresse périmées de quelques plaisanciers inconscients lors des feux d'artifice du 14 juillet ou du 15 août est toujours présente. Pour la première fois, les bulldozers chargés du dégagement des sables du port ont établi dans la lande quelques lignes de coupe-feu, mettant au jour d'anciens chemins comme celui rejoignant la côte-sud-ouest de l'île en passant par le Fort.

L'esprit critique de Gérard, qui figure sur les listes des personnes à contacter lorsque des journalistes viennent faire un reportage sur le thème insulaire (« *Mine d'or ou serpent de mer* ? » s'interroge-t-il) s'aiguise sur ces visites-éclairs de journalistes en mal de copie qui n'exportent « *qu'images et son, rarement le cœur...* ». Ceux-là ne passent parfois qu'à peine quelques heures sur l'île, ne profitant pas d'un accueil à l'hôtel des Cardinaux, lequel, suite à une explosion, prenait l'eau, obligeant à de savants calfatages et à des poses de bassines aux endroits stratégiques. Tout a été réparé et le toit a conservé ses tuiles rouges, singularité par rapport à l'ardoise qui couvre toutes les autres maisons hoedicaises.

25. Bolitt, ouvrage collectif 2009.

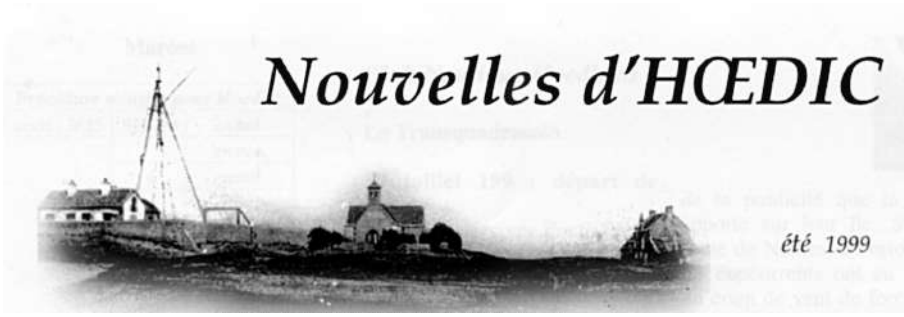

En 1999, l'île est un temps sans boulanger et il est question que le recteur quitte les îles, au grand dam des habitants. Ce qu'il va faire le 7 septembre, malgré la pétition de 146 signatures hoedicaises. Le dernier recensement montre une perte démographique de 20% par rapport au précédent (15% à Houat). Plus de 10% de la population a exactement cinquante ans.

On compte neuf commerces. Un nouvel emploi est créé, celui de « *garde animateur du Fort d'Hoedic et de son environnement ou gestionnaire de site pour le Conservatoire du littoral* », occupé par Émilie Moisdon. Une des actions organisées a été le nettoyage de la côte d'un quart de l'île, réunissant 45 bénévoles, collectant en moins de trois heures 70 sacs de déchets divers. C'est dans le Fort que s'était tenue pendant l'été 1991 la première exposition d'œuvres artistiques ayant pour thème Hoedic [26].

Le port continue à s'ensabler de façon chronique. La jetée du phare s'effrite, menaçant les bateaux des pêcheurs. De nouveaux travaux de désensablement et de reprofilage des enrochements sont effectués, non sans étonnement de voir le sable simplement déplacé « *d'un point à un autre de la même arène* ».

La Croix de l'ancien port elle aussi menace de s'effondrer sous le piétinement d'un nombre de plus en plus grand de visiteurs. Comme la pointe du Vieux Château qui se creuse et les berges de chaque côté du canot de sauvetage qui s'éventrent. Durant l'été, se pressent 2 000 personnes auxquelles s'ajoutent 600 à 800 excursionnistes qui viennent pour la journée faire « *le tour de l'île* ». Il devient impératif de sauver la dune à l'aide de ganivelles, palissades en bois de châtaignier de 1,20 m de haut.

Sont également réorganisés les livres de la bibliothèque officiellement créée par une association loi 1901 le 25 avril 1998 et animée bénévolement depuis cette date par Maguy Le Berre. Outre cette association nouvellement créée, neuf autres sont aussi actives (Comité des pêcheurs, Amis d'Hoedic, Association des chasseurs, Club nautique hoedicais pour ne citer qu'eux), ainsi que trois groupes : théâtre,

26. Bolitt et Moisdon 2009.

gymnastique, amicale des pompiers. Auxquels s'ajoutent ponctuellement durant l'été des groupes musicaux de jazz invités par l'entremise de Dominique Trarieux, preuve d'un dynamisme certain surtout orienté vers la culture et les loisirs (influence des « *outlanders* » ?) et un peu en direction de l'activité traditionnelle de l'île, la pêche.

Dans son numéro de novembre, le journal rend compte de tous les points abordés lors du dernier conseil municipal, et présente l'arrivée de Jean-Noël Lanoé, recteur de Saint Pierre de Quiberon, Houat et Hoedic, qui va venir officier une fois par semaine :

> « *Fils de marin, il est né à Lorient en 1936 et a vécu son enfance à Larmor Baden à partir de 1940. Après des études au séminaire de Vannes, il a été ordonné prêtre puis il a préparé une licence de lettres à la Faculté d'Angers* ».

Il a enseigné au collège de Sainte-Anne-d'Auray, est à l'origine de la chorale d'Engoulevent, s'est vu confier la charge des relations publiques et de la communication du Diocèse, a participé aux émissions religieuses de Sainte-Anne-d'Auray. Un autre nouveau recteur est nommé à Locmaria à Belle-Île, il s'agit de Joseph Raoul, né à Hoedic et y ayant passé une partie de sa jeunesse.

Le rédacteur en chef, seul à la barre, boucle son dernier numéro en signalant quelques belles prises : Loïc a sorti un thon de près de 4 kg et un requin « pot bleu » de 17 kg, et il relate tout en émotion contenue la fête de saint Goustan, et la chaleureuse convivialité qui se manifeste à cette occasion dans la communauté insulaire. Il clôt ainsi son ultime reportage : « *Qu'il me soit permis un instant de parler de moi, mais ce jour-là, je me suis senti bien heureux d'être ici* ». La fantaisie et l'anticonformisme de Gérard Bolitt étant notoires, on ne s'étonnera pas qu'il n'ait pas pris congé de ses lecteurs par quelques mots explicatifs. Il termine son aventure journalistique d'une année sur un beau compliment, rappelant la tradition de la pêche et le plaisir de vivre parmi les Hoedicais, dans un lieu qui ne ressemble pas aux autres.

En guise de conclusion

Le recteur Thomas, le recteur Le Guilcher, Geneviève et Gérard Bolitt, tous quatre rédacteurs amateurs et bénévoles, répétons-le, ont écrit au jour le jour, avec ce que George Orwell nomme *common decency,* cette attitude éthique qui est un composé d'honnêteté, d'attention à autrui, de bon sens, de méfiance à l'égard des grands mots et des grands discours. Ils ont tenté de dire et de partager simplement certains aspects de la réalité, de saisir des fragments du présent, se soumettant régulièrement à la discipline d'être seuls, dans le silence, face à la page blanche, solitude d'écriture qui a fini par leur peser.

Si chaque rédacteur a son style et sa subjectivité, la différence n'est cependant pas très marquée, celui-ci s'effaçant derrière son sujet, dans une prose d'« *une simplicité diamantine* », selon l'expression de Michel Tournier. Le regard porté est concret, témoigne d'un intérêt direct et immédiat pour les Hoedicais, montrant le contenu humain des événements relatés. L'île apparaît à la fois changeante et telle qu'en elle-

même, vivante. Hormis une forme de laïcisation qui s'instaure entre le journal paroissial et *Les Échos*, on retrouve dans chaque numéro, quelle que soit l'année, des renseignements pratiques, le récit de l'actualité quotidienne et des informations sur les problèmes de la société locale, des histoires qui finissent par faire l'Histoire, laquelle ne prend sens qu'après-coup, nous montrant ainsi que le réel est plus profond que son apparence.

Au fil des trois décennies, le propos devient plus consistant, tout en restant consensuel. Les événements sont décrits au plus près, sans faire l'objet d'une contextualisation qui pourrait prêter à des prises de position partisanes. Il en ressort, à la lecture, le sentiment d'une forte cohésion de la communauté insulaire, d'une identité que le journal renforce, même si elle n'a pas besoin de cela pour exister, et bien qu'elle ait été altérée dans son quotidien et dans ses valeurs. En témoigne l'attachement des lecteurs au journal, leur tristesse, leur refus de voir celui-ci disparaître, leur impression que quelque chose va désormais leur manquer, un vide, comme celui-ci évoqué par les rédacteurs lorsque l'île est désertée à la fin de l'été.

Le lecteur trouve toujours un plaisir à voir écrit ce qui le concerne : s'il est absent, éloigné, n'a pas participé à ce qui est raconté, un aspect de la réalité qui l'environne lui est restitué, confortant son appartenance au groupe. S'il était présent, l'article du journal lui fait revivre l'événement avec le pouvoir que possède l'écriture d'ancrer la réalité dans les mots. Il n'est que de voir comment chacun tourne les pages du journal à la recherche de l'article qui l'intéresse : ce qu'il a vécu est écrit là, lui conférant ainsi une illusoire et éphémère postérité et comme un surplus de réalité. Mais ce qui est écrit correspond-il bien à ce qu'il a vécu ? La question, chacun se la pose, la réponse est fonction de nombreux paramètres. Elle déborde ici le propos, sauf à nous interroger sur la capacité du journal à rendre compte de la vie quotidienne, à pouvoir reconstruire à travers lui un récit animé du passé.

De 1965, début du journal paroissial, à 1999, dernier numéro des *Nouvelles d'Hoedic*, l'évolution de la société locale est visible : inquiétante baisse démographique dans les années 1970, reprise dans les années 1990[27] puis stabilisation actuelle du nombre d'habitants. Baisse également de l'activité de la pêche qui ne constitue plus la ressource principale de l'île. Baisse patente aussi de la vie religieuse, avec la fin du système théocratique si prégnant et si particulier à Hoedic. Sans faire d'analyse de contenu avec quantification des surfaces rédactionnelles, le nombre d'articles et de pages consacrés à la religion sous ses différentes formes diminue au fil des années, tout en restant néanmoins une référence importante en la personne du recteur. L'histoire laisse des traces, visibles et invisibles, à déchiffrer, à interpréter.[28]

27. Auphan 1996.

28. Pour autant qu'il soit possible de prendre un minimum de recul vis-à-vis d'une réalisation toujours en train de se faire, la *Lettre de Melvan* reflète l'évolution sociologique notée ci-dessus. Rappelons que cette *Lettre* qui paraît deux fois par an depuis 2003 est d'abord organe de l'association et à ce titre rend compte des activités de celle-ci.

Ces phénomènes s'opèrent parallèlement à une modernisation dont les progrès sont suivis avec attention par les chroniqueurs. Le journal s'ouvre peu à peu à ce qui l'entoure, s'intéresse à son patrimoine, à son environnement. Comme l'île peu à peu, elle aussi, se laisse pénétrer ou envahir, selon les points de vue, par l'extérieur, le continental. L'augmentation de la fréquentation touristique apparaît en creux, notée, non par les ressources qu'elle peut produire, mais plutôt par les inconvénients qu'elle génère : dunes piétinées, détritus sur les plages. Le journal parle des Hoedicais aux Hoedicais, natifs ou de cœur, cette population touristique d'un ou plusieurs jours ne fait pas réellement partie de la communauté insulaire. Dès 1993, dans « *Des îles et des hommes* », cité dans *L'Écho des îles* du 25 décembre, Françoise Péron [29], écrit :

> « *Les territoires insulaires du ponant français sont en train d'acquérir une fonction sociale et mythique nouvelle par le double désir d'ancrage et de liberté qui se manifeste de plus en plus chez les individus de nos sociétés, dites post-industrielles. L'économie des petites îles s'en trouve stimulée* ».

Cet aspect ne transparaît pas dans les journaux pour la même raison : il est extérieur à la société locale, à la communauté, même s'il contribue épisodiquement à son fonctionnement. Constater que le progrès n'a pas que des effets positifs, qu'il n'est pas linéaire, est une banalité. Les anciens auteurs, jusqu'au recteur Le Guilcher, le savent ou au moins le pressentent. Ils semblent pris dans un mouvement ambivalent : maintenir et défendre la spécificité insulaire dans une sorte d'idéal rousseauiste, tout en bénéficiant des progrès de la société continentale. C'est la question de l'identité qui est en jeu, importante comme on sait, que ce soit d'un point de vue individuel ou collectif. Le recteur et le maire le savaient bien quand ils souhaitaient en 1987 que « *notre île reste notre île* ». On peut retenir la persistance à Hoedic d'un sentiment collectif, la conscience d'appartenir à un même groupe constitué, défini par son histoire et sa position géographique. Il semblerait que la société insulaire laisse moins de prise, pour l'instant, à l'évolution vers l'individualisme constaté dans les sociétés continentales post-industrielles.

Il faut bien arriver à conclure. Concéder que l'idée de départ de ce texte était en premier lieu de rendre hommage aux différents rédacteurs qui nous laissent des traces de l'histoire locale, en second lieu de tenter de faire revivre grâce à eux la vie quotidienne sur l'île durant les années dont ils parlent. J'espère n'avoir pas échoué pour le premier point, tout en ayant été confrontée à l'impossibilité de satisfaire au second point, n'étant ni historienne, ni romancière. Je pense au

Accessoirement au fil des années, des articles sur divers sujets apparaissent. Tout en se différenciant largement des journaux locaux étudiés dans cet article, la *Lettre de Melvan* témoigne de l'implantation de ces « *nouveaux résidents plus ou moins secondaires* ». Et s'il a pu être reproché à Geneviève Bolitt de « *ne pas manger de bernique* », il peut être noté que la démarche de Melvan est plus à distance du quotidien de la vie insulaire.

29. Peron 1993.

livre de Jean Noli *La Grâce de Dieu* [30], à la puissance de la littérature qui, alors qu'elle s'appuie sur l'imaginaire, sait nous rendre compte de la réalité, de son infinie complexité, la fait vivre sous nos yeux. « *L'art est un moyen de chercher un sens à l'étonnement d'être au monde* » dit Carlos Liscano [31]. Cet étonnement que les chroniqueurs des journaux hoedicais nous ont fait partager en saisissant et en relatant ce qui ressortait de l'ordinaire dans la vie locale. Quant à l'ordinaire des jours, ils nous en ont laissé un témoignage assez précis pour que d'autres y puisent à l'avenir matière à réflexion.

Bibliographie

- Auphan É., 1996 – *Les îles de la mer d'ouest, approche historique des sociétés insulaires de l'Armor d'après le témoignage de la littérature régionale*. Thèse d'histoire de l'Université Lille III.
- Auphan É., 2011 – Henri Queffélec, l'homme qui aimait les îles. *Melvan, La Revue des deux îles,* n° 8, p. 147-167.
- Bolitt G., Moisdon É., 2009 – Hoedic vue par des artistes. *Melvan, La Revue des deux îles,* n° 6, p. 125-139.
- Buttin H., 2003 – *Passeport pour Hoedic.* Éditions S.D.E.
- Buttin H., 2011 – Histoire de l'église à Houat et à Hoedic : deux siècles de théocratie spontanée 1821-1850. *Melvan, La Revue des deux îles,* n° 8, p. 66-70.
- Chiron T., 2008 - L'eau potable sur les îles de Houat et Hoedic : chronique d'une question insulaire majeure. *Melvan, La Revue des deux îles*, n° 5, p. 99-114.
- Collectif, 2009 – *Bolitt, le complexe d'Hoedic*. 320 p.
- Dana R., 1840 – *Deux années sur le gaillard d'avant*. Traduit par Simon Leys. Robert Laffont, réédition de 1990.
- Farge A., 2002 – Penser et définir l'événement en histoire. Approche des situations et des acteurs sociaux. *Terrain,* n° 38, p. 69-78.
- Guémas A., 2004 - Surnoms hoedicais. *Melvan, La Revue des deux îles,* n° 1, p. 55-56.
- Guigueno V., 2008 – Léon Bourdelle et les Grands Cardinaux : le phare comme événement biographique. *Melvan, La Revue des deux Îles,* n° 5, p. 71-86.
- Lallemand A., Lemontagner A., 2005 – Voyage à l'île d'Hoedic - 1842. *Melvan, La Revue des deux îles,* n° 2, p. 37-50.
- Le Féon V., 2008 - Amphibiens et reptiles des îles de Houat et Hoedic. *Melvan, La Revue des deux îles,* n° 5, p. 127-154.
- Le Gwenn E., 2009 – Le collège des îles du Ponant. *Melvan, La Revue des deux îles*, n° 6, p. 79-95.
- Leurette D., Thomas A., 2009 – Abbé Auguste Thomas recteur d'Hoedic de 1960 à 1966. *Melvan, La Revue des deux îles*, n° 6, p. 27-50.
- Liscano C., 2009 – *L'écrivain et l'autre*. Éditions Belfond.
- Noli J., 1977 - *La Grâce de Dieu*. Réédition 2000, Éditions Alizés.
- Péron F., 1993 – *Des îles et des hommes*. Éditions Ouest-France.
- Queffélec H., 1985 – *Les vivres vinrent à manquer...* Éditions Presses de la cité.

30. Noli 1977.

31. Liscano 2009.

La Vieille Dame, la Petite Fille, Madeleine Desroseaux et les deux îles

Aristide Lévi

Hoedic 56170

Résumé : En 1935, à une époque où Houat et Hoedic étaient encore pour beaucoup *terra incognita* , Madeleine Desroseaux publie dans la *Revue des Deux Mondes*, un article, en forme de reportage poétique, décrivant non sans lyrisme, les deux îles et leurs habitants.

La Vieille Dame force le respect, d'autant qu'elle cache bien son âge… Elle voit le jour en juillet 1829. Une « *jeune pousse née sous le règne de Charles X* » selon la formule de Robert Solé [1]. Son exceptionnelle longévité paraît la vouer à l'immortalité. Sort auquel la prédestinaient des liens étroits longtemps entretenus, en tout bien tout honneur, avec nombre d'Immortels ? « *Son nom, la* Revue des Deux Mondes, *n'a pas été choisi au hasard, et elle entendra le mériter. Ce* "journal de voyages, de l'administration et des mœurs" *ne cherchera pas seulement à explorer des terres lointaines, mais à observer comment vivent et s'organisent d'autres peuples* », nous rappelle Robert Solé [2]. Celle qui sera pour la vie littéraire le carrefour incontournable [3], souvent une rampe de lancement [4], parfois un champ de combats ardents [5] et, pour le débat politique, un porte-voix écouté, voire redouté, maintient son cap dans un océan médiatique hautement concurrentiel. Elle demeure fidèle à sa tradition d'éclectisme et continue de réunir de grandes signatures, sous la houlette de Michel Crépu, son rédacteur en chef-chroniqueur.

La Petite Fille, on la connaît. Elle a tout juste l'âge de raison. Comme celui de son illustre aînée, son nom n'a pas été choisi au hasard. Il reste que le champ qu'elle couvre est sensiblement plus réduit : non pas « Deux Mondes », mais « Deux îles ». Deux tout petits mondes …

1. Solé 2010.

2. Solé, *op. cit.*

3. Cf. notamment l'anthologie, publiée sous le titre *Pages retrouvées 1829-2009,* qui réunit une vingtaine des plus grands textes parus dans la *Revue des Deux Mondes* (Vigny, Dumas, Delacroix, Sainte-Beuve, Mérimée, Baudelaire, Sand, Constant, Rémusat, Balzac, Thierry, Nemirovsky, Cocteau, Berl, Morand, Vialatte, Mauriac, Nourissier, Caillois, Leys, Fumarolli, Coetzee).

4. Ainsi, pour s'en tenir aux tout débuts de la *Revue des Deux Mondes,* le jeune Alfred de Musset, pris sous contrat par la revue, laquelle accueillit la plus grande partie de son œuvre, y publia, en 1833*, Les Caprices de Marianne* et, l'année suivante, *On ne badine pas avec l'amour.* Citons également George Sand, à laquelle la revue ouvrit ses colonnes dès 1833 et qui y fit paraître l'essentiel de sa production, ou encore Charles Baudelaire dont *Les Fleurs du mal* seront publiées dès 1855 par cette revue.

5. Qui mettront la revue aux prises avec Émile Zola ou Alexandre Dumas, entre autres.

pourrait-on dire, dotés certes de leur singularité [6] respective, mais, somme toute très proches l'un de l'autre, à maints égards. Tout comme sa grande devancière, la *Revue des deux îles* se veut à la croisée des chemins de la pluridisciplinarité. Mais, sans poursuivre davantage le parallèle qui manquerait à l'humilité dont ne peut se départir une jeune débutante, sur quels terrains la *Revue des Deux Mondes* et la *Revue des deux îles* se rejoignent-elles encore ?

Précisément sur les deux îles ! Houat et Hoedic ont en effet fait l'objet d'un article publié en septembre 1935 dans la *Revue des Deux Mondes* sous la signature, aujourd'hui tombée dans l'oubli, de Madeleine Desroseaux.

De son vrai nom Florentine Monier, Madeleine Desroseaux naît à Rennes le 9 septembre 1874. Poétesse et romancière, elle crée, en 1895, avec son mari André Degoul, professeur de mathématiques et homme de lettres, *Le Clocher Breton,* revue littéraire bilingue. Porte-drapeau du mouvement culturel breton, dotée du patronage de Pierre Loti, réunissant autour d'elle nombre d'artistes et d'intellectuels du cru (tels Théodore Botrel, Anatole Le Braz, Jean-Pierre Calloc'h, Alphonse de Chateaubriant), cette revue publiera des articles, signés d'auteurs en vue, consacrés à l'histoire de la Bretagne, à la toponymie ou au mouvement breton. Ernest Renan y fera paraître une étude sur « *La poésie des races celtes* ». De jeunes talents y seront accueillis pour y présenter leurs premières œuvres. Le départ pour la Grande Guerre des collaborateurs du *Clocher Breton* entraînera la disparition de la revue en 1915.

Le salon littéraire que Madeleine Desroseaux et son mari tiennent chez eux, à Lorient, et que fréquente l'intelligentsia bretonne contribue à leur rayonnement. Le combat mené par le couple pour le développement du régionalisme et pour la préservation de la langue bretonne le conduira à publier en 1899 des « *Leçons de grammaire en breton* ».

Épisode témoignant de leur patriotisme breton, les époux Degoul s'insurgent quand, à Rennes, « *la République souhaite célébrer l'union de la Bretagne et de la France en édifiant un monument* ». L'artiste, Jean Boucher, a la mauvaise idée de représenter la Bretagne agenouillée devant la France. Choix intolérable aux yeux du couple qui déclare que la Bretagne ne s'est jamais mise à genoux, pas même devant un roi de France. « *Que l'on fête la Bretagne à Rennes, soit, mais qu'on la fête debout !* », diront-ils. Inauguré le 29 octobre 1911, le monument sera dynamité une vingtaine d'années plus tard… [7].

Mais la même République, en la personne de son président Raymond Poincaré, ne manquera pas de récompenser en 1913 Madeleine Desroseaux et André Degoul pour l'ensemble de leurs publications.

Madeleine Desroseaux s'éteindra à Lorient le 3 mai 1939 après avoir manifesté son talent dans divers genres : le théâtre *(La Bonne*

6. À un *g* près, *singularité* n'est-il pas l'anagramme d'*insularité* ?

7. Épisode relaté par Joël David, chargé d'odonymie (étymologie des noms de rues) à la ville de Rennes, notice figurant sur le site de la Bibliothèque nationale de France, Gallica.bnf.

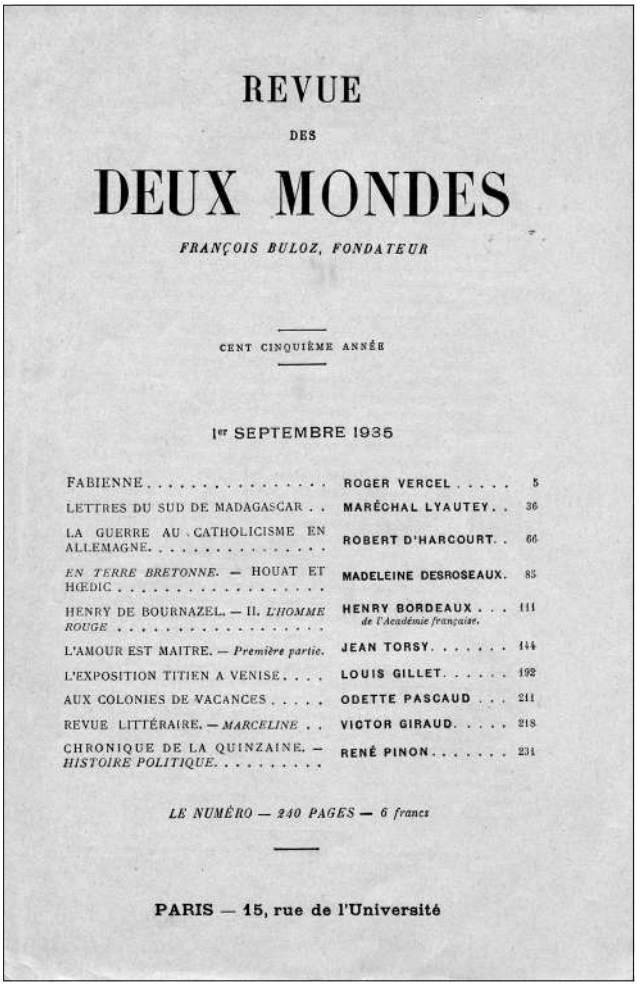

REVUE
DES
DEUX MONDES

FRANÇOIS BULOZ, FONDATEUR

CENT CINQUIÈME ANNÉE

1er SEPTEMBRE 1935

FABIENNE	ROGER VERCEL	5
LETTRES DU SUD DE MADAGASCAR	MARÉCHAL LYAUTEY	36
LA GUERRE AU CATHOLICISME EN ALLEMAGNE	ROBERT D'HARCOURT	66
EN TERRE BRETONNE. — HOUAT ET HŒDIC	MADELEINE DESROSEAUX.	85
HENRY DE BOURNAZEL. — II. *L'HOMME ROUGE*	HENRY BORDEAUX *de l'Académie française.*	111
L'AMOUR EST MAITRE. — *Première partie.*	JEAN TORSY	144
L'EXPOSITION TITIEN A VENISE	LOUIS GILLET	192
AUX COLONIES DE VACANCES	ODETTE PASCAUD	211
REVUE LITTÉRAIRE. — *MARCELINE*	VICTOR GIRAUD	218
CHRONIQUE DE LA QUINZAINE. — *HISTOIRE POLITIQUE*	RENÉ PINON	234

LE NUMÉRO — 240 PAGES — 6 francs

PARIS — 15, rue de l'Université

En Terre Bretonne – Houat et Hœdic de Madeleine Desroseaux est d'abord publié en 1935 dans la *Revue des deux mondes*, puis dans un recueil de texte sur la Bretagne du même auteur, intitulé *La Bretagne inconnue* et paru chez Plon en 1938.

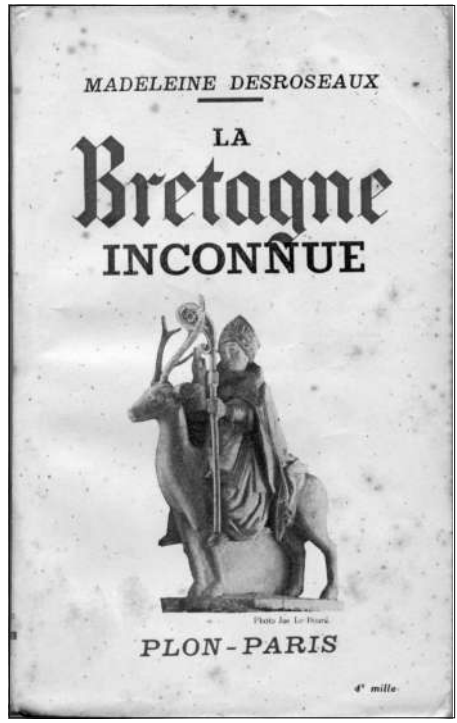

Auberge, comédie en un acte, représentée à Lorient en février 1900), les contes poétiques *(Les Heures Bretonnes,* 1931, ouvrage consacré par l'Académie française), les nouvelles en prose *(Du soleil sur la lande,* 1932), le roman *(Félix, clerc de notaire,* 1935). Son éclectisme l'amènera même jusqu'à écrire un livre de cuisine, bretonne bien sûr *(Les Bons plats de la Table ronde).*

Parmi ses publications figure un attachant « livre d'impressions » paru chez Plon en 1938 sous le titre *La Bretagne inconnue,* dans lequel se succèdent des textes que l'on pourrait qualifier de « reportages poétiques ». S'y entremêlent pittoresque et légende, dévoilant les secrets de la Bretagne, des îles (Sein, Houat et Hoedic), des Montagnes noires et de ses pardons (la Troménie de Locronan, les pardons des chevaux, le pardon de Saint Nicolas, le pardon des cochons, le pardon de Saint Efflam). Un panorama complet de la Bretagne de son

époque ? Madeleine Desroseaux se défendra d'avoir eu cette ambition : « *Je n'ai pas tout vu, je n'ai pas tout dit. Essayer d'enfermer la "Bretagne inconnue" dans un seul livre ? Autant essayer d'enchâsser un étang dans le fond d'une bague.* »

À sa sortie, *Bretagne inconnue* sera salué, non sans lyrisme, dans un article du quotidien *L'Ouest-Éclair* :

« *On connaît la manière de Madeleine Desroseaux ; son style étincelle en images inattendues ou renouvelées, comme des cailloux blancs, à facettes phosphorescentes qu'elle descendrait chercher dans cette fameuse piscine de Siloé d'où les sources de la Bible jaillissent en eau vive que son goût breton et un certain don du miracle lui font parfois changer en vin.*

Des réflexions savoureuses, des notations charmantes ajoutent encore à l'éclat de ce style. Je sais bien que certains exégètes rigoristes reprochent à Madeleine Desroseaux de tricher un peu parfois avec la notation historique ; c'est, croyez-le bien, exubérance de plume et non défaut d'érudition. Et quand ce serait, le lecteur n'aime-t-il pas mieux s'ébrouer au "Soleil de la Lande" que de renifler la poussière des archives. Et puis ne sommes-nous pas en Bretagne où il n'y a pas encore partout de limite bien nette entre le réel et le merveilleux. De la Troménie de Locronan dont la peinture faite ici restera l'une des plus évocatrices, au Pardon de St-Efflam, en passant par la chapelle de Saint-Nicodème, on suit le même chemin inégal, fleuri avec autant de munificence par la rose et le chardon. Seulement, nous dit Madeleine Desroseaux, pour accomplir ce pieux pèlerinage, il faut vêtir son âme de la blanche robe prétexte de la foi. Grâces soient rendues à l'auteur d'avoir défripé la nôtre par ce grand souffle venu de la mer et des monts » [8].

Une grande partie de *Bretagne Inconnue* parut dans la *Revue des Deux Mondes,* où Madeleine Desroseaux tenait une chronique provinciale intitulée « *En terre bretonne* ». C'est le texte consacré à Houat et Hoedic, tel qu'il a été publié trois ans auparavant à la *Revue des Deux Mondes* [9], qui est maintenant proposé aux lecteurs de *La Revue des deux îles.*

Dans un style parfois truculent, Madeleine Desroseaux nous y apprend – pour s'en tenir à quelques passages pittoresques – aussi bien que dans des temps très anciens, « *on allait à cheval de Quiberon à Houat à travers une forêt vierge* »… ; que Houat serait « *le mont Ararat d'un nouveau déluge* » ; que, bien avant que l'île « accueille » des visiteurs anglais pour des escales peu pacifiques, un homme d'outre-Manche y débarqua, s'y installa et en devint le saint patron sous le nom de saint Gildas ; que « *le dernier souverain de l'île du Canard fut l'abbé Lavenot* », lequel, « *comme son prédécesseur, était maire et ceignait l'écharpe tricolore par-dessus sa soutane pour marier civilement ses paroissiens avant de les marier religieusement* » et que « *son grand-vizir est une bonne sœur* » *;* que les petits chevaux houatais ont porté

8. Cressard 1938.

9. *Desroseaux* 1935, p. 85 à 110.

la barbe ; qu'une bouée de l'*Artiglio* [10] se trouvait « *pendue comme une couronne mortuaire à côté de la porte* » du presbytère.

Visiblement moins séduite par Hoedic – à laquelle elle ne consacre que 5 des 25 pages qu'occupe son article dans la *Revue des Deux Mondes* –, Madeleine Desroseaux nous confie qu'elle « *n'a pas la grâce souriante et fleurie de Houat. Îlot plat et chauve dont la stérilité attriste les yeux : maisons pauvres aux façades grises et renfrognées. Un vaste étang, mer morte, surface immobile et sombre, n'est pas fait pour réjouir le paysage* ». Au point qu'« *instinctivement, le regard se détourne de cette morne étendue pour aller errer sur la mer où les sinagots, venus du golfe pour la pêche d'été, dressent leurs ailes rouges* ».

Quant aux Hoedicaises, force est de constater qu'aux yeux de notre visiteuse, que l'on disait d'une grande beauté, elles ne rehaussent pas le paysage : « *Si les îliennes, dans ce pays sans arbres, n'ont pas la fraîcheur que devait avoir Eve sous les ombrages du paradis terrestre, s'il leur manque un peu de la grâce de la femme, en revanche, elles en ont toute la ruse* »… Madeleine Desroseaux nous apprend aussi que la fameuse charte d'Hoedic, qui « *en 1822 codifia les coutumes, les droits des familles, les anciens usages qui avaient force de loi dans l'île* », avait fait l'objet, dès la fin du XIX^{e} siècle – en des temps où Hoedic et Houat demeuraient *terra incognita* pour la quasi-totalité des Français –, de commentaires émanant d'un distingué économiste, François Escard [11], et d'un avocat à la Cour d'appel de Paris, Jules Lacointa, lors d'une séance de l'éminente Société de législation comparée [12].

Plus inspirée par le passé d'Hoedic que par son pauvre présent, Madeleine Desroseaux consacre quelques développements, bien documentés, de son reportage aux découvertes des Péquart [13] : « *Toute la pointe ouest de l'île, dune désolée, remplie de tertres au maigre gazon n'est qu'une tombe préhistorique…* ».

Au delà du pittoresque et des accents lyriques quelque peu surannés, il reste, pour reprendre la formule de notre ami Éric Auphan, que ces pages constituent un « *témoignage d'une valeur sociologique indéniable* » sur ce qu'étaient les deux îles il y a soixante-dix-sept ans.

10. Navire italien qui sombra en baie de Quiberon, en 1930, voir l'article que *La Revue des deux îles* lui a consacré dans son numéro 6, Goarin 2009.

11. Cf. *Bulletin de la Société d'économie sociale*, séance du 8 mai 1881.

12. Cf. *Bulletin de la Société de législation comparée*, juin 1882, p. 429 et s. ; cf. aussi ce même *Bulletin*, janv. 1883, p. 66, les observations du Préfet Léon de Montluc sur la communication de Jules Lacointa, et mars 1883, p. 196, pour les réponses de ce dernier aux observations du premier.

13. Marthe et Saint Just-Péquart archéologues des deux îles, *Melvan La Revue des deux îles,* n° 4, 2007..

En terre bretonne – Houat et Hœdic

Texte de Madeleine Desroseaux
Publié en 1935 dans la *Revue des Deux Mondes,*
puis dans *La Bretagne inconnue* en 1938.

Houat et Hœdic — en breton canard et caneton — îlots perdus dans l'Océan, villages de la mer, terres ignorées de la presque totalité des Français du continent.

Houat est séparée de Quiberon par douze kilomètres d'eau souvent houleuse et brutale. Elle est à peu près à égale distance de Belle-Île. Pour s'y rendre de Port-Maria, il ne faut guère plus d'une heure, maintenant que le moteur a remplacé les voiles tributaires du vent, les voiles, ailes mortes par temps calme, dernière poésie léguée par les vieux âges.

Autrefois, s'il faut en croire la légende, on allait à cheval de Quiberon à Houat à travers une forêt vierge où l'ombre était si épaisse que des torches brûlaient constamment aux relais, phares terrestres guidant les voyageurs dans la demi-nuit qui régnait sous les voûtes superposées des branches. C'était le temps des bêtes monstrueuses où la terre, jeune, enfantait des arbres géants. Les chênes, rois des végétaux d'Occident, étendaient, au-dessus des têtes, des bras de colosses, noirs et noueux, dont le geste aurait pu couvrir tout un village.

Plusieurs savants sont d'accord, en effet, pour affirmer qu'à une époque mal déterminée de la préhistoire, époque, mésolithique disent les uns, mégalithique disent les autres, la presqu'île de Quiberon se prolongeait par les Béniguet, Houat et Hœdic, jusqu'aux Cardinaux. De cette longue échine granitique qui s'enfonçait dans la mer sur une longueur de plus de quarante kilomètres, seuls les sommets émergent. On a découvert dans la baie de Quiberon des arbres avec leurs racines. Ces îles, aujourd'hui royaumes de la mer, étaient autrefois de simples menez [14] de la grande terre. Les vallées ont été noyées au cours d'un effroyable cataclysme. Houat, point culminant de l'isthme, est le mont Ararat de ce nouveau déluge. Actuellement, la péninsule, étranglée à Penthièvre, ne tient au continent que par un étroit passage qui, aux grandes marées, se réduit à la largeur de la voie du chemin de fer.

Le bateau-poste, lourde coque de chêne ne dépassant pas de beaucoup les dimensions d'un sardinier, assure trois fois par semaine, sauf par très mauvais temps, le service des îles. Ce train d'eau est surtout un train de marchandises ; des colis de toutes sortes s'y entassent, car la grande terre doit ravitailler tous les « douars » de l'Océan. On n'a prévu pour les passagers qu'un étroit espace. Pas de cabine, une tente seulement quand il pleut.

J'embarque sur l'*Étoile quiberonnaise*, par un matin bleu de juin. C'est la fête du soleil sur la mer couverte de scintillements, d'éclats

14. Menez : montagnes.

dorés, ailés, qui se poursuivent sur les vagues, comme des oiseaux de lumière. Dans le petit port une couvée de voiliers, agités par un mouvement perpétuel, ont l'air de piétiner sur place ; leurs mâts se balancent comme des têtes. Les pêcheurs, vêtus de toile aux couleurs vives, piquent des notes rouges et rose-saumon sur la grisaille de la cale.

Traversée facile sur les flots assagis de la mer d'été... Nous doublons des rochers tout blancs de mouettes, ou tout noirs de cormorans. Un nuage d'ailes nous environne quand le passage du bateau vide ces perchoirs marins de leurs hôtes effarouchés.

L'équipage se réduit à deux hommes. Aucun signe vestimentaire ne distingue le patron de son aide. Ils sont pareillement vêtus d'une vareuse et d'un pantalon de toile bleue, et boivent à la même bouteille avec un geste de Triton sonnant de la conque. Égalité démocratique. Le capitaine est nu-pieds, et le second est pieds nus.

Le jardin de la mer

Houat, cellule arrachée au grand corps continental, a, depuis longtemps, sa vie propre. L'île a été érigée en commune par la loi du 16 décembre 1891. Sa superficie est de 600 hectares [15] et sa population de 346 habitants.

Une des premières figures qu'on aperçoit en débarquant sur la cale est une figure de proue, clouée au mur d'une maison du quai. Cette femme aux torsades brunes, une fleur sur l'oreille comme les cigarières de Séville, vêtue d'une ample jupe et d'un corsage lacé sur une chemisette, a fait combien de voyages sur les mers sombres du Ponant ou sur les mers fleuries des Tropiques avant de venir s'échouer dans ce petit port ?... Vestige de l'ancien faste maritime, elle évoque les frégates de Louis XIV, véritables châteaux flottants avec balcons de poupe, fenêtres et lanternons.

Une partie de la flottille houataise se repose entre les bras de pierre des jetées : l'*Angélus de la mer*, la *Fleur de Marie*, la *Rose du Carmel*, l'*Ami du poisson*, la *Santez Anna*...

Un chemin de sable court entre les dunes creusées, soulevées en grosses houles — on dirait des vagues pétrifiées — et couvertes d'un gazon marin que le vent rebrousse comme une toison de bête.

Cet îlot battu des vents, sans arbres, est un véritable jardin de la mer. Il est couvert de fleurs. La bénédiction de saint Gildas est restée sur la terre et c'est un miracle constant que cette floraison merveilleuse et d'une richesse incomparable, immortelles jaunes, sédums, œillets de falaises (*Dianthus gallicus*), églantines des dunes à feuilles de pimprenelles, plantes aromatiques dont les essences ne se développent entièrement que dans l'air vierge des solitudes, lys maritimes (*Pancratium maritimum*). Ces lys d'un blanc pur, dont chaque touffe est un bouquet de mariée, sont des immigrés venus des rives méditerranéennes. J'ai cueilli leurs frères en Crète, sur les pentes ensoleillées de Candie. Un navigateur a dû apporter les fleurs royales sur sa galère, et saint

15. En réalité 291 ha. (Note de Melvan, source INSEE)

Gildas, grand ami de Dieu, leur a ordonné de croître et de multiplier. Elles forment à Houat [16] une colonie vigoureuse et n'ont pu s'acclimater dans aucune autre île bretonne.

Le bourg groupe sur la hauteur ses maisons qui encerclent le clocher, fine quenouille grise autour de laquelle s'enroulent, en automne, les fils ténus de la brume. Ni chalets, ni villas prétentieuses. L'île, dans sa ceinture dorée de sable, dans ses murailles de rochers, a gardé, d'ensemble, sa physionomie millénaire. C'est, à peu de chose près, l'antique décor qu'ont connu les premiers Celtes.

Les monuments mégalithiques ont presque complètement disparu, détruits par les Iliens qui ont bâti les demeures des vivants avec les temples et les tombeaux des morts. Seuls, restent dans l'île, un menhir isolé dans un champ et le lech [17] qu'on voit à la porte du cimetière. Mais les trésors du sous-sol, mieux protégés contre les vandales, ont été recueillis et nous renseignent sur les civilisations anciennes. Des fouilles furent pratiquées en 1924-1925 à Houat et à Er-Yoh, bloc détaché de l'extrémité nord-est de l'île, et auquel on peut encore accéder, à mer basse, dans les grandes marées, par une chaussée formée de galets. Des archéologues comme l'abbé Lavenot, Zacharie Le Rouzic, M. et Mme Péquart, ramenèrent au jour un mobilier funéraire des plus intéressants datant de l'époque néolithique [18] : haches en diorite, flèches en silex, meules primitives, outils taillés dans de l'os, grains de colliers en quartz et en serpentine, ainsi que des vases et des poteries gauloises et romaines. La plupart de ces objets ont été déposés au musée Miln de Carnac où l'on peut admirer une des plus sauvages parures qui tenta la coquetterie féminine : un collier fait de petits galets plats et percés, formant pendeloques.

Houat, qui fut si souvent visitée par les galères de César, figure sur la carte romaine sous le nom de Siata, de même que Belle-Île y figure sous le nom de Vendilis.

Harcelés par la police tracassière des vainqueurs établis à Carnac et à Dariorigum (Locmariaquer), beaucoup d'insulaires émigrèrent au continent. Plus tard, la flottille pillarde des Saxons, qui s'abattait périodiquement sur l'île comme un vol de vautours, fit encore fuir une partie de la pacifique population de pêcheurs. Houat fut longtemps la « terre à personne », un « *no man's land* » accueillant où les seigneurs de la mer, Anglais, Hollandais, Normands, venaient faire de fréquentes escales. En 1794, l'île fut visitée par les terroristes. Le recteur de Houat, M. Lorcy, fut saisi et déporté à Rochefort d'où il trouva le moyen de s'évader pour revenir à son poste.

16. Le *pancratium* est aussi présent en abondance à Hoedic. (Note de Melvan)

17. Lech : stèle en pierre de l'Âge du fer qui se trouvait à l'époque de ce texte à l'entrée du cimetière. Récemment redécouverte, elle a été scellée près du columbarium. Cf *Lettre de Melvan* n° 10, p. 6, « Une stèle gauloise redécouverte » et n° 12, p. 4, « Stèle houataise de l'Âge du fer, suite… ». (Note de Melvan)

18. Le Yoc'h est en fait un lieu de halte, d'habitat temporaire, peut-être en lien avec la chasse au phoque gris. Il n'y a pas été trouvé de mobilier funéraire malgré la présence d'un squelette plus récent, de l'Âge du fer. (Note de Melvan, J.-M. Large)

Mais aucun des milliers d'hommes qui débarquèrent sur ce rocher au cours des siècles n'a laissé une trace durable de son passage. Une seule grande ombre plane au-dessus de Houat, c'est l'ombre de saint Gildas.

Saint Gildas

Saint Gildas, surnommé le Sage, fut vraiment un saint de la mer. Né en Grande-Bretagne en 493, sixième et dernier enfant de Caunus, roi des Bretons du Stral-Cluyd, il fréquenta de bonne heure la classe de saint Ildut, en Cambrie, laquelle était si près du rivage que, dans les grandes marées, les flots entraient par les fenêtres, faisant fuir maître et élèves devant leurs charges impétueuses.

Adolescent, saint Gildas, oubliant le chemin du palais paternel, prend l'habit monacal et va prêcher l'Évangile sur le côté méridional de sa province natale. Dès son retour il se rend dans le havre le plus proche et monte sur un navire breton en partance. La première terre qui devait le tenter en Armorique, ce fut un îlot désert, ermitage de la mer. Il descendit à Houat et s'y installa.

Mais saint Gildas, grande figure du VI^{e} siècle, lumière de Bretagne, marqué par Dieu du signe des prédestinés, ne devait pas rester longtemps dans cette Thébaïde des flots, au milieu des oiseaux de mer. Il avait mieux à faire que de prêcher aux mouettes, aux corbijos [19] et aux cormorans. Sa renommée était grande dans les couvents celtiques ; elle avait franchi l'eau sur les nefs rapides ; on vint l'arracher à sa solitude.

En compagnie de saint Bieuzy, il bâtit un ermitage sur les bords du Blavet. Son oratoire avait une fenêtre sur l'Orient, une simple fenêtre sans vitre. Pour le garantir des vents et de la pluie, un rocher lui offrit une plaque de mica « *juste de la taille qu'il fallait* ».

Saint Gildas aimait tellement l'eau qu'il en buvait et qu'on l'avait surnommé Aquarius. Inutile de dire que son exemple ne fut pas suivi par les Bretons d'Armorique ; d'ailleurs il avait le bon esprit de ne pas imposer son régime à ses hôtes. Quand un visiteur se présentait au monastère, saint Gildas n'était guère embarrassé : un signe de croix sur un tonneau d'eau, une brève oraison et voilà le miracle de Cana renouvelé.

Celte aventureux, saint Gildas se laissa facilement tenter par quatre démons « *accoustrez en moines* » qui vinrent un jour le supplier d'embarquer sur un vaisseau venu le chercher d'Hibernie pour assister à l'inhumation de saint Philbert, son ami.

Le soleil sortait de la mer quand le navire, les ancres levées, eut tendu ses voiles.

— Or ça, frères, commanda saint Gildas, que l'un de vous tienne la barre et que les autres disent les Primes.

— Eh ! que tu nous romps la tête avec tes Primes! répondit l'un des faux-frères.

19. Courlis. (Note de Melvan)

Entendant cela, saint Gildas s'agenouille au pied du mât, mais aux premiers mots du *Deus in adjutorium*, bateau, voiles et moines disparaissent sous l'eau et le saint se trouve tout seul sur les vagues. Il achève tranquillement sa prière, ôte son manteau, s'assied dessus, en attache un bout à son bourdon « *pour cueillir le vent* » et s'en va dans cet équipage jusque sur les côtes d'Irlande. Après avoir séjourné quelques mois au monastère de saint Philbert, il repasse en Bretagne armoricaine.

Quelques années plus tard, saint Gildas était abbé au monastère du Rhuys fondé en 399 par le roi Gradlon, abbaye qui devait être illustrée dans la suite par un chef fameux : Pierre Abélard.

Fougueux orateur, l'élève de saint Ildut faisait trembler les rois et les princes. Il fallait l'entendre apostropher Constantin, de Domnonée, et Vortipor, de Démétie, qu'il compare « *à un léopard bigarré de vices et de forfaits* ». Grand historien, Gildas avait composé un écrit impérissable : *De excidio Britannniæ* (La Ruine de la Bretagne [20]), « *livre*, dit-il, *fait de pleurs plus que de phrases* ». Cette élégie terminée vers 530, dans laquelle il dénonçait les péchés de sa race, lui mérita le nom de « Jérémie de la Bretagne » [21]. Grand thaumaturge, il était célèbre par ses miracles. N'avait-il pas ressuscité, au château de Vannes, devant la noblesse bretonne assemblée, la fille du puissant seigneur Guérok, décapitée par son mari, le farouche Comorre ?... Pour cela, il lui avait suffi de prendre par les cheveux la tête blonde de la princesse qu'on avait couchée sur un lit d'apparat, de la poser délicatement sur le cou rouge de sang et de dire d'une voix forte :

— *Triphine, au nom de Dieu tout-puissant, Père, Fils et Saint Esprit, je commande que tu te lèves sur bout et me dise où tu as esté.*

Pliant sous les ans, les honneurs et les charges, ce père d'Occident, pour se reposer, pour pouvoir s'entretenir en tête-à-tête avec son Dieu, s'en retournait de temps en temps à Houat ; il s'en allait dans ce désert d'eau comme Moïse dans le désert de sable, préparant les voies du Seigneur, voies qui doivent être faites de silence et de recueillement. Là, perdu au milieu de l'océan, déjà détaché de la terre, il priait et méditait.

Ce docteur, qui a créé un foyer de spiritualité dont la flamme est encore vivace après quatorze siècles, n'avait d'autre luminaire que les étoiles. Ce fils de roi, élevé dans les fastes d'une cour septentrionale, n'avait pour chevet qu'un galet de la côte. Quand les provisions manquaient dans l'île, il s'agenouillait sur la grève de Salus et, aussitôt, on voyait des soles et des vieilles frétiller sur le sable.

Grand navigateur pendant sa vie, il devait naviguer pendant trois mois encore après sa mort.

Sentant sa fin venir, il abandonna son gouvernement de Rhuys et se retira définitivement dans l'îlot qui lui était cher. Deux ou trois religieux l'avaient suivi dans sa retraite, des visiteurs venaient l'y trouver. Temps héroïques où les Celtes d'outre mer faisaient le voyage d'Hibernie et de Grande-Bretagne, affrontant les longueurs et les risques de la traversée

20. Il s'agit de la Grande-Bretagne.

21. *Histoire de Bretagne*, de A. de la Borderie.

pour entendre les paroles d'un vieux sage !... Des habitants de Rhuys mettaient le cap sur Houat pour venir prendre un peu de la terre bénie afin de la répandre sur leurs champs.

Un jour, saint Gildas dit à ses compagnons d'exil :

— *Quand j'aurai rendu l'esprit, mettez mon corps en un bateau, et, sous ma tête, posez la pierre laquelle m'a toujours servi de chevet pendant ma vie ; qu'aucun de vous ne demeure dans le bateau, mais poussez-le en pleine mer et le laissez aller où il plaira à Dieu, lequel lui pourvoira de sépulture où bon lui semblera* [22].

Ainsi fut fait le 29 janvier 570. Saint Gildas, mort, fut couché dans une barque sans voile, raidi dans sa robe de bure, sa crosse abbatiale au côté, posée comme une épée de paladin.

Les goélands seuls lui servirent d'escorte et, trois mois après, le bateau s'échouait sur le sable de la petite baie de Croisty, près de Rhuys, où les moines recueillirent le corps de leur grand saint et l'enterrèrent solennellement avec hymnes et cantiques, « *le quatrième jour des Ides de mai qui est le douzième jour du mois* » [23].

Le Royaume de Houat [24]

Tout le monde sait qu'il a existé en Europe un certain nombre de petits États, oubliés entre deux frontières, dont le prince charmant, dûment empanaché, la garde dorée sur toutes les coutures, la cour désuète, l'hymne national frétillant firent la fortune des opérettes.

La plupart des Français ignorent que, jusqu'en 1881, il y avait, non loin du continent, un petit royaume taillé dans le territoire de la République, ayant ses lois, ses coutumes et nullement soumis au droit commun. Le dernier souverain de l'île du Canard fut l'abbé Lavenot.

Comme son prédécesseur, il était maire et ceignait l'écharpe tricolore par-dessus sa soutane pour marier civilement ses paroissiens avant de les marier religieusement ; il était syndic des gens de mer, directeur de la poste, receveur des douanes ; il commandait la force armée représentée par le garde-champêtre qui était une femme ; il était cantinier-épicier-cabaretier, et pratiquement faisait fonction de juge de paix, de notaire, de percepteur, d'agent de l'enregistrement et de capitaine de port.

Depuis le 17 frimaire, an X, les recteurs faisaient légalement office de maire.

L'arrêté concernant Houat est formel :

22. *La vie des saints d'Armorique*, par Albert le Grand.

23. On peut voir dans l'église Saint-Gildas d'Auray un beau vitrail représentant le voyage miraculeux de saint Gildas, de Houat à Rhuys.

24. M. Desroseaux s'inspire, à différentes reprises, d'un roman anonyme *Le Royaume de Houat,* publié en 1882, au fort de la querelle entre les républicains de Belle-Île et les recteurs d'Hoedic et de Houat. (Note de Melvan)

- Article premier : Le citoyen Huby, prêtre desservant de la succursale de Houat, est nommé pour remplir les fonctions d'officier d'état civil.

- Article II : Le citoyen se conformera, dans la tenue des registres, à la loi du 20 septembre 1792.

- Article III : Il est en outre chargé de la surveillance de la police intérieure dans la dite île, à charge de rendre compte aussitôt que possible au maire du palais [25] (sic) des événements contraires au bon ordre et à la police.

De l'aveu des vieux îliens qui ont gardé un souvenir attendri à l'abbé Lavenot, et des textes fournis par la chronique, il résulte que l'autorité des rois de Houat était toute paternelle. Dans cette île sans gendarmes, pas de crimes, pas de naissances illégitimes, pas de rixes mortelles, pas de procès. Un parfum de vertus patriarcales montait de la terre avec l'encens des lys. Tout allait pour le mieux dans le meilleur des royaumes.

On pouvait lire dans *Le Petit National* du 2 décembre 1879, ces lignes faites pour surprendre bien des gens :

« *Un hardi navigateur vient de découvrir une île qui n'est pas déserte, mais qui paraissait perdue depuis longtemps pour la géographie administrative de la France.*»

« *Cette île est située à dix lieues de Port Navalo (Morbihan) et elle s'appelle Houat.*»

« *Le souverain de Houat, c'est le recteur, c'est le curé Lavenot.* »

La Petite République, dans la même année, commente cette révélation et ajoute ces détails pittoresques :

« *Quant aux denrées telles que sel, poivre et les objets de première nécessité, fil, aiguilles, épingles, coton, rubans, boutons, agrafes, la cantine de l'abbé Lavenot les tient et elle est gérée par les bonnes sœurs.* »

« *Son grand-vizir est également une bonne sœur, et toute mauvaise idée doit être écartée, elle porte moustaches et lunettes ; elle tient le télégraphe, la pharmacie, est maîtresse d'école et médecin approximativement. Je m'entends : elle consulte par voie télégraphique son confrère, le médecin de Belle-Île, dans les cas graves.* »

En 1881, sous la pression d'un vent d'anticléricalisme soufflant du continent, les fonctions « d'adjoint spécial » ont été données à un marin-pêcheur par le conseil municipal de Belle-Ile. Ce fut la fin de la monarchie houataise.

Houat et Hœdic, prieurés, furent longtemps terres d'église. Des lettres patentes signées par Anne de Bretagne à Loches, en janvier 1502, énumèrent, parmi les biens appartenant au monastère de Rhuys, « *les îles d'Houat et Hœdic, les îles et les terres de Glénan, en la mer, près de Cornouailles* ». Les premiers colons furent amenés à Houat par les disciples de saint Gildas. L'oratoire primitif du patron de l'île fut dévasté par les Normands qui dispersèrent ces pierres vénérables, faisant plus

25. Il s'agit de la commune de Le Palais (Belle-Île).

de ruines à eux seuls que tous les siècles accumulés. Rebâti au XI^e^ siècle dans le petit vallon de Len er Hoed, il n'en reste plus que des pans de murs, sous la voûte bleue du ciel. Les mauves, les ciguës, les bourraches ont pris la place des moines dans l'abside.

L'île, qui a environ cinq kilomètres de long sur une largeur variant entre 500 et 1 000 mètres, a la forme allongée d'un squale dont la mâchoire largement ouverte sur Hœdic est hérissée de dents pointues qui sont des récifs.

Pas de villages. Rien que les maisons du bourg, maisons basses, blanchies à la chaux, éclatantes dans le soleil. Les toits moutonnent autour de l'église : des toits bleus, des toits rouges, de ce rouge vivant des tuiles neuves, des toits jaunes couverts de lichens couleur d'ocre. Population de pêcheurs. Quelques marins de commerce, quand la famille est trop nombreuse pour vivre du bateau. Ici, les hommes ne connaissent pas d'autre champ d'activité que la mer. Les femmes cultivent la terre — un carré de pommes de terre, un rectangle d'avoine — coupent le foin, abattent à coups de hache les ajoncs arborescents dont les branches séchées feront de joyeuses flambées, salent le poisson pour l'hiver. Les « vieilles », conservées comme du lard dans la saumure, fournissent une « viande de carême » supérieure à la chair de la morue. Les Houatais, qui ont résisté à l'attirance des villes, ont échappé à la prison des usines.

Trois chevaux seulement dans l'île et deux ânes. Un ancien recteur, parti en 1913, a connu les petits chevaux houatais dont l'espèce a disparu. C'étaient des petits chevaux à barbe — une des curiosités de l'île. La nature leur avait garni le menton d'une longue barbe frisée destinée à les préserver de la piqûre des ajoncs. Le foin étant rare, les chevaux ne trouvaient pas toujours une ration d'herbe suffisante et devaient se rabattre sur la lande. Poussés par on ne sait quel instinct, ils pilaient soigneusement avec leurs sabots les plantes épineuses et en faisaient ainsi un fourrage mangeable. Ils obtenaient par leurs propres moyens ce que les paysans obtiennent dans les fermes avec les broyeurs d'ajoncs.

Chaque famille possède une ou deux vaches. Le matin, on ouvre les étables et tout le troupeau s'en va tondre l'herbe du champ du menhir, qui est bien communal, ou s'égaille sur les dunes. Le soir, les bêtes regagnent sagement leurs gîtes respectifs. De temps en temps, l'une d'elles manque à l'appel. Ces jours-là, un vent de catastrophe parcourt le village, les femmes entourent la bourgade d'un cercle de lamentations :

« *Rouzic est tombée de la falaise* » ou bien : « *Pen-du, descendue sur la plage, a été emportée par la mer.* »

Les Houataises, le dimanche, portent la coiffe en ailes de goélands de Quiberon ou la coiffe de Rhuys à longues barbes de dentelles tombant sur les épaules. En semaine, elles se préservent du soleil avec un simple mouchoir ou avec une capeline de coton mauve ou rosé. Les hommes portent une vareuse et un pantalon de toile aux couleurs vives par dessus lesquels ils passent leurs « cirés » pour aller en mer.

Terra incognita

Les matins dans l'île ont la limpide harmonie, la divine jeunesse des premières aurores du monde. Richesse de la lumière, clartés purifiantes qui baignent le sol, les rochers et jusqu'au moindre brin d'herbe, magie de l'espace. Le pays est bleu et vert ; bleu par sa mer et son ciel, vert par ses dunes couvertes de gazon. Par endroits, il y a des nappes jaunes de sédums et de petits lacs mauves faits d'œillets. Dans cette étendue sans arbres, les deux ormeaux qui s'élèvent dans le jardin du presbytère, enclos béni du Seigneur, prennent une importance excessive ; ils ont l'air d'être peints sur les nuées.

L'*Étoile quiberonnaise*, arrivée aujourd'hui, samedi, vient de partir. D'ici midi, pas de nouvelles de la grande terre, pas de journaux, pas de courrier. Le facteur, vêtu de toile comme un pêcheur, taille sagement sa haie. Le métier lui laisse des loisirs. Trois distributions seulement par semaine. Plus fort en ichtyologie qu'en lettres, il me donne des détails savoureux sur la faune marine :

— *Le homard, c'est le corbeau des mers, un vrai charognard qui mange du poisson pourri. Les langoustes et les crabes, eux ont le bec fin. On ne les prend pas avec un vieux grondin. Ils viennent flairer le casier, et, si le menu n'est pas de leur goût, au revoir et merci !*

À l'extrémité du bourg, une large façade s'impose aux yeux. On lit, gravé sur le linteau de granit : « *Coopé Saint-Gildas 1828* ». C'est le grand magasin de l'île. On entre, et l'on voit des bonnes sœurs qui s'empressent auprès des clients dans un envol de voiles et un cliquetis de chapelets. Les rayons sont couverts de marchandises de toutes sortes : épicerie, étoffes, ustensiles de ménage. Des grappes de sabots pendent aux solives, à côté de lustres faits de balayettes en chiendent. Des lanternes-tempêtes voisinent avec des cirés de pêcheurs. Dans un coin, des écheveaux de laine aux couleurs engageantes font penser aux heures d'hiver que les Pénélopes de l'île passeront derrière leurs vitres, penchées sagement sur leur tricot. La supérieure tend à une vieille fée bretonne, cassée sur son bâton, une bougie longue comme un cierge : pas d'électricité à Houat. Une sœur déploie sur le comptoir, sous les yeux charmés d'une îlienne, une soie à fleurs pour tablier. Ces nonnes ont la grâce souriante, le front paisible de ceux qui acceptent leur humble destinée. La mère Hortense, depuis un demi-siècle dans l'île, a dit un adieu définitif à la grande terre. Débarquée à Houat voilà quarante ans, la sœur Zéphirin, au nom ailé, vole d'une maison à l'autre, providence des malades dans ce pays perdu, sans médecin.

La Coopé est la seule ressource appréciable pour les œuvres, l'église et le desservant. Le casuel [26] ne compte pas dans une paroisse de trois cent quarante-six habitants dont une centaine d'enfants. Certaines années, on ne voit ni un enterrement, ni un mariage, mais seulement quelques baptêmes.

Le presbytère est une vraie petite ferme : un potager et trois champs, deux vaches, un âne, des poulets et des canards. « Les faneuses du

26. Offrandes à l'occasion des baptêmes, mariages et sépultures. (Note de Melvan)

recteur » sont les femmes de l'île. Un coup de cloche les rassemble le matin et quand le foin, jauni au soleil, est engrangé, un banquet fraternel les paie de leur peine. Jour de liesse. Une quarantaine de convives débordent jusque dans les allées du jardin. On ne faisait pas mieux chez Booz, au pays blond de Chanaan, quand les gerbes étaient liées dans la plaine.

Pêcheur comme Simon-Pierre, le curé de Houat a son bateau, le *Saint Trémeur*. Il a aussi un fusil qu'il a appris à manier dans les tranchées. Les lapins pullulent dans l'île et la chasse est ouverte toute l'année. Pas de boucherie au bourg, mais qu'importe puisque chaque buisson de lande est un garde-manger !... Un visiteur arrive-t-il à l'improviste ?... Vite, le recteur court décrocher son flingot et, pan ! Voilà une gibelotte. Puis il saute dans son canot, va lever ses casiers et le menu a des chances de s'enrichir d'un plat royal : un homard au kari.

Je pousse le portail du presbytère qui n'est jamais fermé. La maison montre un sage et calme visage de granit dont les yeux s'ouvrent sur les champs. Une bouée de l'*Artiglio* [27] est pendue comme une couronne mortuaire à côté de la porte [28]. Dans le couloir une photo nous montre le curé-soldat, à cheval, casqué, galonné, dans son uniforme de capitaine d'infanterie.

La salle à manger est ouverte. Personne. Seul, le Tigre me regarde de son œil sourcilleux : le portrait de Georges Clemenceau [29], en bonnet de police, est là, sur le mur. J'approche et je lis la belle dédicace : « *À M. Le Cam, Recteur de l'île d'Houat, bon compagnon de bombardement à Pinon, avec une bonne poignée de main. Clemenceau.* »

Je frappe à la porte de la cuisine.

— *Monsieur le recteur est-il là ?*

— *Non, monsieur le recteur est à la lanterne.*

Pour comprendre, il faut savoir que le curé-marin-fermier-épicier est aussi gardien de phare.

Au début de 1933, l'île fut dotée d'un feu fixe construit sur la nouvelle jetée d'Er-Bec. Pour veiller sur cette flamme fraternelle, on a choisi celui qui entretenait déjà dans les âmes le feu spirituel allumé par les premiers apôtres.

Ce phare, d'une portée de trois à quatre milles, éclaire Er-Yoh, le cimetière des ancêtres [30], et dénonce les écueils meurtriers : Men-Groize, Er-Rouzès, Spernec-Braz, dogues de la mer, toujours prêts à mordre les bateaux au passage.

27. L'*Artiglio* est un navire italien qui, il y a quelques années, sauta auprès de la Teignouse,

28. Cf. Goarin 2009. (Note de Melvan)

29. Cette photo a été retrouvée par Christophe Pannetier. Elle est reproduite dans la *Lettre de Melvan* de juin 2007. (Note de Melvan)

30. Voir note 18. (Note de Melvan)

L'église et le cimetière

Église et cimetière ! Deux décors essentiels de la vie bretonne !

Le sanctuaire actuel fut bâti en 1766 et agrandi en 1856. Les hommes transportèrent les moellons, les femmes apportèrent le sable. Pierre par pierre, poutre par poutre, les îliens morts ont tenu dans leurs bras cette maison de prières. Bien entendu, l'église est dédiée à saint Gildas ; le patron des Houatais a son effigie bien vivante, taillée dans un tronc de chêne, et on le revoit encore, mort, sur une large toile, derrière le chœur, entouré de ses moines, de Triphine, la princesse bretonne aux longues tresses blondes, accompagnée de son fils Trémeur.

En creusant les fondations, on mit à jour un dolmen. [31]

— « *Le nid du diable !* affirma Azénor, la doyenne de l'île... *Monsieur le recteur, vous n'allez pas bâtir votre église là-dessus ?* »

Fanatique et volubile, la vieille sorcière avait soulevé toute la population.

Conciliant, le curé promit d'exorciser le démon.

— « *Si vous le chassez d'ici, il viendra chez moi* », objecta la terrible paroissienne qui habitait tout près.

— « *S'il va chez vous, je vous en débarrasserai.*

— *Merci !* protesta une voisine ; *alors c'est moi qui en hériterai !* »

Pour avoir la paix, le curé dut monter sur la tour branlante de la vieille église et exorciser toute l'île et tous les bateaux, sauf un seul, le *Bleïz-du* (loup noir) qui, poussé au large à coups de gaffe, emporta au loin un invisible et indésirable passager. La barque sacrifiée, à vrai dire, avait fait son temps, et sa membrure, malade, était couverte de pansements d'étoupe et de goudron.

La poésie de la mer imprègne cette église si simple où les rochers de la côte et peut-être les pierres païennes des dolmens se sont faits le temple du Dieu de l'Évangile. Une frégate pend aux voûtes avec tous ses gréements et ses pavois des grands jours, ex-voto de marins rappelant un vœu formulé au moment du danger. La Vierge s'appuie sur une ancre et pour bien montrer qu'elle est la *Stereden vor* (l'étoile de la mer) on lui a mis une auréole enrichie d'astres dorés. Une plaque de marbre perpétue la mémoire des naufragés, et l'Océan qu'on voit par l'ogive forme le vitrail le plus bleu, le plus vivant qu'un verrier ait jamais rêvé.

Le dimanche, la nef est pleine de pêcheurs, les jeunes en veston, les vieux en tricots et en sabots. Et le cantique en breton, qui retentit sous les voûtes, prend tout de suite le ton d'une épopée maritime : « *En ur horn ag er vro, én tu doh er hreisnoz, E chomé païanned...* » (Dans un coin du pays, du côté de minuit [32], Demeuraient des païens...).

Le cimetière, situé derrière l'église, surplombe la plage nord. Son muret de pierres grises est un délicieux balcon sur la mer. Végétation

31. Récit inspiré du roman *Le Royaume de Houat*, Cf note 24. (Note de Melvan)

32. Le côté de minuit désigne le côté du nord.

blanche et noire, les croix de bois penchent comme des mâts sur la houle. Le même nom est répété quinze ou seize fois dans cet enclos minuscule : Le Gurun Dominique, Le Gurun Gildas, Le Gurun Azénor... Le Gurun, en breton veut dire Tonnerre. Il y a aussi des Scoharnec (Longues oreilles) et des Le Fur (Le Sage). Tout le monde est vaguement parent dans cet îlot où l'on se marie entre soi, mais la tribu des Tonnerre domine nettement celle des Longues oreilles et celle des Sages.

Les « fleurs de France », soucis, glaïeuls, jalousies, forment ici une colonie bien vivante. Tout le reste de l'île, sauf quelques étroits courtils, appartient aux fleurs sauvages. Le cimetière est un berceau au pied duquel la mer vient rouler ses vagues ; les vents d'hiver l'entourent d'un cercle de mugissements ; la liturgie des défunts ne connaît pas d'hymnes d'une telle puissance : c'est un lamento d'une ampleur effrayante qui domine tout, musique torrentielle, plus expressive, plus émouvante dans sa monotonie sauvage que toutes les marches funèbres déchaînées par des centaines de cuivres.

Le pays n'a pas exilé ses morts, il vit avec eux. Dans l'ossuaire, ouvert à tous les yeux, des têtes de Houatais vous regardent avec des orbites pleines d'ombre, et ce rappel de la fragilité humaine n'épouvante personne.

L'heure mystérieuse

Une terre vallonnée, tourmentée, houleuse, aux vagues pétrifiées comme la mer d'airain des Hébreux. Toujours le gazon, les foins, les ajoncs dont la première floraison est passée. Ici les couleurs régnantes sont le vert et le bleu.

À l'horizon, le soleil enfonce dans les flots sa meule de feu... Bretagne, pays du soir, dont les fastes du couchant, rouges solennités, luxe de rayons, font une Hespéride de l'ouest !... Les promontoires, baignés de lumière, foncent comme des proues dans un océan de clartés. La terre se recueille devant cet adieu majestueux. Et le même cérémonial se renouvelle tous les jours. Seules les pointes avancées d'occident connaissent cette beauté des soirs, cette ampleur, ces ors, ces pourpres, cette richesse prodiguée royalement.

Assise sur une crête dominant la plage de Salus, je regarde le ciel s'éteindre et l'ombre s'accroupir dans le creux des dunes. Aucune voile n'apparaît sur la mer. C'est la plaine infinie, le désert où les rochers s'allongent comme des sphynx, le désert plus vide, plus nu que les steppes de l'Ukraine ou que les sables de l'Arabie.

Derrière l'ourlet blanc des vagues, une tête brune apparaît soudain et longe la plage. Un chien ? Un noyé ? Une épave ? Un monstre marin ?... Je m'attends à tout, car c'est l'heure prédestinée du soir, l'heure miraculeuse, l'heure bretonne. La tête se déplace avec rapidité, je la suis des yeux. Tout à coup, un animal noir et luisant sort de l'eau, avance sur la plage en s'aidant de deux ailerons agiles, creuse légèrement le sable et se couche dans ce lit improvisé. C'est un phoque en promenade. Je descends vivement par un sentier en lacet, mais

le visiteur ne se laisse pas approcher. Avec les mêmes sautillements rapides, il regagne l'eau et disparaît.

On trouve de temps en temps de ces amphibies sur nos côtes. D'ailleurs, c'est une vieille tradition chez les « chiens de mer » que ces incursions sur les plages bretonnes. Parmi les rejets de cuisine recueillis au cours des fouilles à Er-Yoh, arêtes de poisson, os d'oiseaux, se trouvaient des restes de phoques et de castors.

Ce n'était qu'un phoque !... Malgré moi, j'ai été prise par cet amour du merveilleux qui sourd de l'âme bretonne comme d'une fontaine cachée.

Tout à l'heure, n'ai-je pas vu une fleur de genêt courir dans le sentier de sable, animée par on ne sait quel enchantement ?... Surprise, je la rattrape en deux enjambées. C'est une araignée jaune, jaune de pattes et de corps, qui, peut-être par un phénomène de mimétisme bien connu, a pris exactement la couleur, le luisant de la fleur sur laquelle elle a vécu [33].

Il est temps de monter au bourg, par le sinueux chemin de sable entre les dunes, car, dans un instant, la nuit va faire de cette île sans éclairage un royaume de ténèbres.

Je grimpe vers le sommet où la vie s'est réfugiée comme dans une arche de lumière. Les phares s'allument un à un. Belle-Île darde dans le ciel sa prunelle rouge qui cligne trois fois ; Hœdic et les Cardinaux ouvrent et ferment leurs yeux fauves ; des feux verts brillent dans l'herbe : les vers-luisants, eux aussi, ont éclairé leurs lanternes. Sur les seuils, des femmes parlent en breton. Langue millénaire, riche et compliquée comme les serrures des vieux coffres.

Je regagne le toit rouge où m'attend une bonne hôtesse en coiffe, Mme Le Hyaric !... Je souris en pensant au sens français de ce patronyme. Mme Le Hyaric à Houat !... Traduite dans la langue de Ronsard, celte adresse acquiert un pittoresque réjouissant : « *Madame Petite Poule, Île du Canard* »

Chez Marianna

Encore un beau matin limpide et rayonnant qui fait de l'île un royaume enchanté, un des derniers coins de notre terre qui ait gardé sa poésie primitive qu'aucun apport moderne n'a gâté. Isolement, ravitaillement difficile, difficulté de construire dans un pays qui ne compte pas d'ouvriers — rien que des marins — ont préservé Houat des méfaits des touristes ; ceux-ci ne font que passer et ils n'emportent pas la patrie bretonne à la semelle de leurs souliers. Que les saints d'Armor nous gardent des casinos, des villas, des palaces qui font de tant de nos plages des banlieues de Paris !... Ici, on parle encore une langue vénérable, au moins aussi vieille que le latin et que le grec ; ici, les âmes sont encore fleuries de mysticisme ; on chante, on prie, on processionne.

33. Probablement *Misumena vatia*, une araignée-crabe (surnom dû à sa façon de se déplacer) aux étonnantes capacités de mimétisme. La femelle est capable de changer de couleur, passant du blanc au jaune, ou, plus rarement, au vert pâle. (Note de Melvan, F. de Beaulieu).

La mer des Vénètes est une reine magnifique et redoutable. Elle s'impose aux yeux, on ne voit qu'elle, elle est partout. Presque tout le décor est composé de ciel et d'eau, grandes images faites pour illustrer l'Histoire et la Légende… La mer ! Première beauté qui a ému le cœur de l'homme, splendeur qu'on désigne dans beaucoup de langues par un monosyllabe qui est un cri d'admiration : *mor* en breton, *sea* en anglais, *hav* en danois, *yàm* en hébreu !… Les îlots égrenés un peu partout au milieu des flots acquièrent par leurs noms une véritable personnalité : Guric, Valhoant [34], Beg-er-Vachif, Glazic, Cénis.

Quand on tourne le dos au bourg, on voit l'île à peu près telle qu'elle était aux premiers printemps celtiques. Ni clôtures, ni murs, ni barrières. Chacun reconnaît ses sillons, son champ, son lopin de terre. Pas de routes non plus. Une simple foulée dans l'herbe indique le chemin de la fontaine ou le chemin de la plage. Et des fleurs ! Des fleurs ! Des fleurs !… Tel sentier perdu pourrait s'appeler le sentier des mauves ; tel autre, le sentier des scabieuses. Et voici, là-bas, le rond-point des liserons qui tendent leurs coupes rosés veinées comme un marbre rare et, plus loin, le carrefour des violiers [35].

Une piste à peine indiquée mène à un vallon sauvage, verte abbaye d'oiseaux cachés dans les roseaux et dans les arbustes poussés à l'abri du vent. De Prime jusqu'à None, les merles chantent leurs antiennes, louent le Seigneur de leur avoir donné une vie libre et ailée, et les alouettes, de leurs cellules de feuillage, lancent inlassablement les répons [36].

Je regagne le bourg, à travers la houle des dunes, et j'entre dans une humble maison, blanche au dehors, blanche au dedans.

Une paysanne est assise devant un foyer de pierre. Un pêcheur est attablé devant un verre de cidre :

— *Groez mad, Marianna* (Bonnes grâces, Marie-Anna).

Et il se sauve en ouvrant de longues jambes rouges, vêtues de toile. Avec son museau pointu et ses cheveux blonds frisés, il a quelque chose d'un requin et d'un enfant Jésus.

Je m'assoies dans la chambre-cuisine dont l'unique richesse est constituée par la merveilleuse toile de fond qui apparaît derrière la vitre : la mer !

Des guirlandes de saucisses pendent aux poutres ; dans un coin, j'aperçois le charnier aux poissons; une image piquée sur le mur montre saint Gildas chassant les reptiles de Houat, le dernier serpent de l'île, c'est le chemin sinueux qui mène au bourg entre les dunes, avec des ondulations imprévues et fantaisistes.

Nous causons. La « saison » n'est pas bonne. Les filets de chalutiers raclent les fonds, détruisent les petits poissons, espoirs des pêches futures. Les crustacés se raréfient, car on ne leur donne pas le temps

34. Aujourd'hui Valhuec. (Note de Melvan)

35. Autre nom de la giroflée. (Note de Melvan)

36. Chant alterné entre un soliste et un chœur. (Note de Melvan)

de se reproduire. Autrefois, on mettait les casiers « à sécher » de la Toussaint à Pâques.

Ici, tout se rapporte à la mer. C'est une véritable hantise. J'écoute, patiemment les doléances d'usage, puis j'arrive à faire raconter à Marianna l'histoire de Sten Kerserho.

Après avoir couru toutes les escales du monde, Sten, retraité comme inscrit maritime, s'était échoué à Saint-Pierre-Quiberon. Les belles heures d'été, il les passait à pêcher au lancer sur les rochers, ou au filet dans son canot ; mais toutes les soirées noires d'hiver, il les éclairait aux quinquets fumeux du Soleil Royal, le débit le mieux fourni en tafia et en « picherel », eau-de-vie rêche relevée d'un soupçon d'anis. Son ivrognerie lui avait valu plus d'une remontrance du curé qui, un jour, dut l'expulser de l'église. Sten, ivre au point qu'il « ne gouvernait plus », n'avait-il pas lancé à la grand-messe, au milieu du chant victorieux de Pâques, un alléluia de marin qui n'avait rien de liturgique ?

Le brave curé reposait depuis longtemps au cimetière, à l'ombre grêle d'un tamarin, que Sten ruminait encore sa rancune. Un soir, en rentrant du *Soleil Royal*, il dit à Postollec, son camarade de beuverie :

— « *Tiens ! Veux-tu parier que je vais cracher ma chique sur la tombe du curé ?*

— *Tu ne feras pas ça ?*

— *Pourquoi pas ?*

— *Tu aurais trop peur... Si le curé passait son bras sous la pierre et t'attrapait par la jambe ?*

— *Des bobards ! Attends-moi ici !* »

Et voilà Sten d'entrer par une brèche du mur, car, à cette heure tardive, la grille était fermée. Il louvoie prudemment entre les tombes, mais, à peine a-t-il fait quelques pas qu'il se sent brusquement tiré en arrière par une force irrésistible. Il essaie de battre en retraite. Trop tard !... On dirait que des tentacules s'enroulent autour de ses chevilles, l'étreignent, le paralysent. C'est comme le coup de fouet d'une pieuvre géante. Et avec ça le noir complet, le noir total d'un ciel renfrogné de novembre. Fou de terreur, Sten pousse des cris de naufragé !

— *À moi, Postollec ! Au secours !*

Mais Postollec, épouvanté, fuit à toutes jambes vers le bourg et il ne consent à revenir qu'avec une bonne escorte et des lanternes-tempêtes. Le fossoyeur ouvre la grille et, à la lueur des fanaux, on aperçoit Sten, allongé entre deux tombes. Le front avait porté sur la pierre et il était encore tout étourdi par le choc.

Il avait trouvé l'après-midi sur la grève une ligne à congre avec un fort hameçon. En sautant par-dessus le mur, la ligne était sortie de sa poche et l'hameçon pendant s'était accroché à une racine. Sten, persuadé qu'il était en butte à la vengeance du mort, avait perdu la tête. En voulant fuir, il s'était entortillé dans le filin, « *comme un marc'hdal*[37] *dans sa longe* », dit Marianna qui a le don des images.

37. Cheval aveugle.

Hœdic

Au fond de la plaine d'eau, à trois milles environ de Houat, sur un ciel d'acier clair, se profile une terre couleur d'étain — gris sur gris —, c'est Hœdic. Une chaloupe de pêche, la *Santez Triphine*[38], nous mène vers l'île-sœur. Tout le plancher de notre barque est tapissé d'étoiles de mer ramenées avec les casiers. Elles meurent lentement au soleil et l'on voit se dessécher leurs rayons d'un mauve tendre ou d'un rose indécis.

Hœdic n'a pas la grâce souriante et fleurie de Houat. Îlot plat et chauve dont la stérilité attriste les yeux : maisons pauvres aux façades grises et renfrognées. Un vaste étang, mer morte, surface immobile et sombre, n'est pas fait pour réjouir le paysage. Un esprit mauvais se cache sous cette eau endormie et sème les fièvres dans le pays. Population de pêcheurs relativement dense — 415 habitants pour 203 hectares, le tiers de la superficie de Houat. La vente de la soude s'ajoute aux maigres produits de la pêche. Sur la falaise sud-ouest, les fumées des brûleurs de goémons s'élèvent blanches et molles, et font penser aux antiques holocaustes. Instinctivement, le regard se détourne de cette morne étendue pour aller errer sur la mer où les sinagots, venus du golfe pour la pêche d'été, dressent leurs ailes rouges. Ces voiles effilées dont la forme a été imposée par le vent, grand maître des cérémonies maritimes, n'ont pas changé depuis le temps des Vénètes. Même inclinaison, même coupe savante et réfléchie, et probablement, même couleur.

Si Houat qui, par endroits, s'élève à plus de trente mètres au-dessus du niveau de la mer, porte ses maisons sur un socle, Hœdic, dont le point culminant est seulement de douze mètres[39], simple radeau, pays-bas de l'Atlantique, risque tout autant que Sein d'être submergée et, nouvelle Tolente, de disparaître sous l'eau comme les vieilles cités légendaires.

Cette terre minuscule, aujourd'hui royaume des goélands, a vu planer l'aigle romaine. Une bataille navale fut livrée entre Houat et Rhuys en l'an historique 57 avant Jésus-Christ. Pris par le calme, alourdis par leurs membrures de chêne clouées de fer, par leurs voiles de peaux, les navires vénètes, Goliaths des mers, furent vaincus par les minces galères romaines légères, rapides, voilées de lin souple et maniable. Les marins de César, armés de gaffes à lames tranchantes, coupaient les drisses des voiles ennemies, immobilisant ainsi les vaisseaux vénètes. Les pays conquis, pillés, rançonnés, ne gardèrent même pas leurs noms. Hœdic fut appelée Sica.

La terre d'Hœdic, deux fois plus petite que l'île-sœur, plus pauvre, moins vivante, fut toujours la vassale de Houat. Au temps où l'île n'avait pas de desservant, les Hoedicais suivaient de loin la messe qui se disait sur la terre la plus proche, dans une église dont la tour et le clocher semblaient peints en grisaille sur le ciel. Un pavillon hissé au haut de la flèche indiquait que l'office était commencé dans cette Notre-Dame

38. Sainte Triphine.

39. Les cartes donnent une aire culminant à Hoedic à 22 m, au niveau de l'ancien fanal. (Note de Melvan)

des Nuées visible par temps clair. Les couleurs étaient abaissées au moment de l'évangile et de l'élévation.

Brûlées par le soleil, par les vents chargés de sel, par l'haleine iodée de la mer, des Hœdicaises, simplement quinquagénaires, dont la peau est un cuir noir fendillé de mille rides, ont l'air d'être centenaires, vieillesse prématurée aussi effroyable que celle des femmes d'Orient.

Si les îliennes, dans ce pays sans arbres, n'ont pas la fraîcheur que devait avoir Ève sous les ombrages du paradis terrestre, s'il leur manque un peu de la grâce de la femme, en revanche, elles en ont toute la ruse.

Pendant la période troublée qui suivit la Révolution, une Hœdicaise, voyant un patriote du continent se diriger vers sa maison, n'eut qu'une idée : cacher sa petite fortune composée de quelques pièces à l'effigie de Louis XVI. Le soldat de la République fouille la femme, bouleverse l'armoire, explore du bout de sa baïonnette les moindres coins, y compris les trous béants entre les pierres de la cheminée. Il n'oublie que la marmite dans laquelle des pommes de terre bouillaient à grand bruit. Maligne, notre insulaire, pour sauver son trésor, l'avait jeté dans la soupe.

Les enfants, à peine vêtus, courent nu-pieds. Les jeux des écoliers d'Hœdic ne ressemblent pas à ceux des Poulbots de Ménilmontant. Ils godillent dans des plates [40], ils pêchent des crabes sur la cale ; ils vont dénicher dans des rochers déchiquetés, vrais casse-cous, des œufs d'oiseaux de mer dont on fera des omelettes d'une saveur un peu spéciale.

Au centre de l'île, un vieux fort met sur le ciel ses lignes géométriques.

L'église, consacrée à Notre-Dame la Blanche, a pour patron secondaire saint Goustan qu'on appelle Sten, en breton. Elle voisine avec le sémaphore et est entourée par un humble cimetière aux tombes encadrées de galets. Blanche et nue comme une cellule de trappiste, elle a cependant un charme tout particulier, ce charme spécial des chapelles bretonnes où, avant le premier fidèle, on a fait entrer la légende. Les vitraux, bien que modernes, sont de grandes pages d'album flamboyantes, des scènes muettes qui vous plongent en pleine féerie. Ils représentent saint Goustan arrivant dans l'île sur une nef de Viking dont la proue est faite d'un aigle aux ailes déployées ; ils remémorent sa pêche miraculeuse sur une barque dont le verrier a pris soin d'indiquer le nom : Cornouaille ; ils montrent un diable riche en cornes et pauvre en habits — il est vêtu d'un pan d'étoile rouge — fuyant devant un adversaire redoutable.

Je ne conterai pas ici la vie de saint Goustan, pleine de péripéties qui demanderaient des pages ; je ne dirai pas comment ce cénobite de la mer, d'abord simple mousse sur un bateau de pirates, mérita d'être auréolé par la piété bretonne. Je citerai seulement une minute choisie de sa vie.

Le vent, qui joue un rôle important dans les scènes de la vie maritime, un soir s'engouffra sournoisement par les fenêtres et par les portes,

40. Plate : petit bateau sans quille.

éteignant tous les feux. Songez que saint Goustan naquit en 974 de parents saxons, en plein Moyen Âge noir, temps qui ignorait les allumettes. L'ancien mousse, « *n'ayant moyen d'aller en terre ferme quérir du feu, à cause que la mer étoit extraordinairement grosse* », se contenta de faire sa prière. Aussitôt, les lampes du sanctuaire s'allumèrent miraculeusement...

Comme à Houat, le recteur d'Hœdic est fermier et cantinier. La coopé Saint-Goustan, si elle n'a pas l'ampleur de la coopé Saint-Gildas, n'a rien à lui envier comme pittoresque. On s'assoit sur des caisses à savon, à côté des lanternes-vénitiennes et des sabots-bottes ; des gobe-mouches, en papier englué, pendent des solives, bruns et luisants comme des laminaires fraîchement sortis de l'eau. Une cliente vient chercher du tabac à priser qu'elle flaire longuement d'une narine gourmande ; un client achète une ligne dont il éprouve le filin entre les doigts. Il paie avec des sous extraits un à un de sa poche, puis, se tournant vers moi, il emploie pour me saluer la formule la plus honorable de la politesse bretonne :

— Au revoir, Tante.

J'apprends que ce neveu improvisé s'appelle Jérôme. Les prénoms à la mode dans les îles sont peu usités ailleurs : Léonard, Fidèle, Onésime, Benoît, Patern.

La Charte de l'île

C'est en 1822 qu'on codifia les coutumes, les droits des familles, les anciens usages qui avaient force de loi dans l'île.

Cette charte locale a été plusieurs fois commentée. François Escard, le distingué économiste, en a parlé vers 1896 dans ses « *Solutions anciennes de la question sociale* » et attribue la durée d'institutions si sages « *à l'autorité permanente de l'Évangile* ». Jules Lacointa, avocat à la cour d'appel de Paris, avouait en 1883 à la séance de la Société de législation comparée, que l'application des règles hœdicaises « *n'avait pas été défavorable à l'île* ».

La charte d'Hœdic était pleine de philanthropie et de couleur locale.

Les articles II et III indiquaient les droits du recteur : « *Le recteur a sa part de joncs qu'on coupe dans l'étang. Chaque famille est tenue de lui donner deux faix de tabliers de paille de froment...* »

« *L'île doit au recteur un bateau, assez fort pour son service d'été.* »

L'article VI prévoyait un conseil de Sages : « *Il y a douze notables qui sont choisis parmi les plus anciens et les plus raisonnables de l'île.* »

L'article XI défendait le bien commun à tous les îliens. « *Personne ne doit toucher à la fougère publique avant la pêche à la sardine.* »

La grave question du sel était réglée par l'article XIII qui disait que la chaloupe de corvée devrait aller le chercher en franchise. Celle du four banal, non moins importante, était traitée au paragraphe XII. Chacun devait le chauffer à son tour. Les ménagères apportaient leurs tourtes

qu'elles marquaient d'un objet piqué dans la pâte : dé à coudre, galet, patte de crabe ; coquille de moule.

Quant à la morale, elle était défendue par l'article XVIII. « *II n'est permis à aucune fille qui n'a pas atteint l'âge de trente ans de sortir de l'ile sans la permission de son recteur.* » Pour la modestie, on a interdit aux filles « *d'être sans piécette au tablier* ».

On n'oubliait pas non plus l'entraide que se doivent sur la terre les hommes de bonne volonté, et l'article XVI prévoyait pour chaque chaloupe un prêt de quatre cents francs, pris sur le trésor public.

Vie matérielle et vie religieuse étaient réglementées dans ce code qui n'avait pas la sécheresse du code Napoléon. « *Le cantinier ou la cantinière devra être la personne la plus intègre de l'île.* » « *Le 8 septembre, grand pardon de l'île. Avant la messe, on chante le Magnificat en breton* » (sic).

On ne peut pas dire comme le poète : « *Et ceci se passait en des temps très anciens* ». Cela se passait sous le règne de Louis, dix-huitième du nom, en cette heureuse époque sans autos, sans avions, sans moteurs, où les provinces étaient encore riches de vie locale et de couleur.

Cimetière préhistorique

Toute la pointe ouest de l'île, dune désolée, renflée de tertres au maigre gazon, n'est qu'une grande tombe préhistorique.

En 1933 [41], M. et Mme Saint-Just Péquart reconnurent là un ancien habitat humain décelé par la présence d'une quantité de coquilles marines et décidèrent d'y faire des fouilles. Leur flair d'archéologues ne les avait pas trompés, puisqu'ils ramenèrent au jour treize squelettes de mésolithiques [42]. Les corps reposaient à fleur de sol, entre des pierres, couchés sur le côté, les jambes repliées, les mains relevées sous le menton selon l'antique rite funéraire. Des ramures de cerf encadraient les crânes et débordaient jusque sur les épaules. Emouvante exhumation qui dut faire battre le cœur des deux savants chercheurs. Les défunts avaient été enterrés avec leurs parures sauvages : des colliers faits de coquilles perforées, littorines, cyprées, qui, le lien rompu, s'étaient répandues parmi les ossements. À hauteur de chaque clavicule un ormeau avait été placé à plat, bijou fourni par la mer, irisation nacrée qui dut charmer les yeux des premiers hommes.

Ces lointains ancêtres étaient d'une civilisation antérieure à celle des hommes qui dressèrent les menhirs dans les plaines de Carnac et qui, d'après certains savants, vivaient sur notre sol trois mille ans avant l'ère chrétienne [43]. Les sépultures d'Hœdic datent d'une époque intermédiaire entre l'époque paléolithique (pierre taillée) et l'époque

41. Entre 1930 et 1933. (Note de Melvan, J.-M. Large)

42. En fait la nécropole comportait, 14 squelettes. (Note de Melvan, J.-M. Large)

43. 5 500 ans av. J.-C. : avec les progrès de l'archéologie, les dates se précisent. (Note de Melvan, J.-M. Large)

néolithique (pierre polie), si l'on en juge d'après leur mobilier funéraire consistant principalement en lames brutes ou à peine retouchées.

Mal armés pour la pêche et la chasse, ces hommes de la préhistoire se nourrissaient surtout de coquillages pris sur les rochers. Sous-alimentés, ils étaient petits — 1 mètre 52 à 1 mètre 56 — les avant-bras frêles prouvent que ce n'étaient pas des rameurs, tandis que les jambes développées, au contraire, laissent croire qu'ils forçaient le gibier à la course. La quantité de ramures de cerf trouvées dans les tombes d'Hœdic et de l'île Téviec fait supposer que les forêts étaient proches et renforce la thèse d'un bouleversement géologique. [44]

Quels étaient ces premiers occupants de la côte atlantique, dolichocéphales à la boîte crânienne particulièrement épaisse ? On a parlé de Ligures. [45]

Civilisation élémentaire, premiers chaînons d'humanité. Des orbites qui ont été remplies d'ombre pendant huit à dix mille ans, ont revu la lumière, le soleil, dieu dans toutes les religions primitives. Des mains de chair ont touché ces mains d'ombres faites de minces rayons osseux.

En marchant sur les dunes, je pense à tout ce que cache encore ce tapis râpé de gazon ; en foulant ce sable retourné par les dernières fouilles, je me dis que s'il est composé en grande partie de coquilles et de rochers désagrégés, il est fait aussi de poussière humaine... [46]

Hœdic, terre du passé d'où les morts viennent vous parler d'un temps presque fabuleux ; Houat, arche de lumière en juin, fantôme polaire dans les brumes de novembre, terre spiritualisée où les femmes prisonnières des houles vivent comme des religieuses dans leur cloître des eaux, vous êtes, avec quelques coins perdus de notre vieille péninsule, un des rares endroits où l'on retrouve encore intact, clair et vivant, le visage de la Bretagne.

44. La connaissance des derniers chasseurs-cueilleurs a bien changé depuis l'écriture de ce texte. Néanmoins, subsiste encore aujourd'hui cette vision misérabiliste qui n'est pas exacte. Leur subsistance était caractérisée par une bonne adaptation au milieu environnant. La pêche côtière est maintenant attestée. Leur technologie du silex démontre qu'ils étaient très bien armés pour la chasse ainsi qu'en témoigne les vestiges de cerfs et de sangliers. Les armatures de flèche étaient redoutables. Les Péquart en ont retrouvé une fichée dans une vertèbre d'un des inhumés de la nécropole de Téviec, voisine de celle d'Hoedic et de même époque. Cette découverte témoigne aussi de rapports pas toujours pacifiques entre les individus. Le bouleversement géologique n'est autre que la remontée de la mer qui a noyé des espaces autrefois fréquentés par les cerfs et les sangliers. Voir à ce sujet l'excellente synthèse de G. Marchand « Et maintenant, qu'est-ce qu'on fait ? Le Mésolithique de l'Ouest, 80 ans après M. et St-J. Péquart », paru dans *Melvan, La Revue des deux îles* n° 4, 2007, p. 213-228. (Note de Melvan, J.-M. Large.)

45. Cette thèse est depuis longtemps abandonnée. On considère aujourd'hui qu'il s'agit de Téviéciens locaux, les derniers chasseurs-cueilleurs de la Bretagne. (Note de Melvan, J.-M. Large)

46. Les récentes recherches archéologiques ne font que confirmer cette prédiction ! (Note de Melvan, J.-M. Large)

Références

- Collectif, 2007 – Marthe et Saint-Just Péquart, archéologues des îles. *Melvan, La Revue des deux îles,* n° 4, 288 p.
- Cressard P., 1938 – La « Bretagne inconnue » par Madeleine Desroseaux. *L'Ouest-Éclair*, 28 novembre.
- Desroseaux M., 1935 – En terre bretonne – Houat et Hœdic. *Revue des Deux Mondes,* 1er septembre, p. 85 à 110.
- Desroseaux M., 1938 – *La Bretagne inconnue.* Plon, 272 p.
- Escard F., 1881 – Les pêcheurs d'Hœdic, étude sur les pêcheurs agriculteurs de l'île d'Hœdic. *Bulletin de la Société des études pratiques d'économie sociale,* séance du 8 mai. Tome II.
- Gouarin G., 2009 – L'*Artiglio. Melvan*, *La Revue des deux îles*, n° 6, p. 51-78.
- Lacointa J., 1882 – Extrait d'une note sur l'organisation municipale dans quelques États. *Bulletin de la Société de législation comparée,* juin, p. 413-430.
- Lacointa J., 1883 – Observations de M. Lacointa sur le régime municipal des îles d'Houat et d'Hœdic, *Bulletin de la Société de législation comparée*, mars, p. 196-211.
- Montluc (de) L., 1883 – Observation sur le droit particulier aux îles d'Houat et d'Hœdic *Bulletin de la Société de législation comparée,* janvier, p. 66-68.
- Pannetier C., 2007 – Clemenceau à Houat ! *Lettre de Melvan,* n° 8, p. 6.
- Solé R., 2010 – Une jeune pousse née sous Charles X, La saga des revues. *Le Monde* 13 juillet.

Appel à publication

Faites nous part de vos projets !

Les auteurs de La Revue des deux îles peuvent être des « professionnels » de l'écriture, tels que des écrivains ou des universitaires mais aussi des passionnés compétents sur un sujet particulier.

L'écriture simple et référencée doit être accessible à un cercle de lecteurs dépassant celui des seuls experts.

La taille des articles dépend de la richesse du sujet traité. Ils font en général entre 3 000 mots et 10 000 mots ; une page de la revue, hors iconographie, représente à peu près 450 mots.

Les textes sont communiqués sous forme de fichier électronique sans mise en page. Ils sont accompagnés d'un résumé de présentation du sujet de 50 à 100 mots. Les références sont citées en note de bas de page (auteur et date) et la bibliographie complète figure en fin de texte. Les légendes et les noms des auteurs des photos et dessins sont regroupés à la suite de la bibliographie. Les documents iconographiques sont joints hors du fichier texte, sous forme non compressée.

Le Comité éditorial veille à assurer l'homogénéité de la publication dans son contenu et dans son style.

Le Comité éditorial

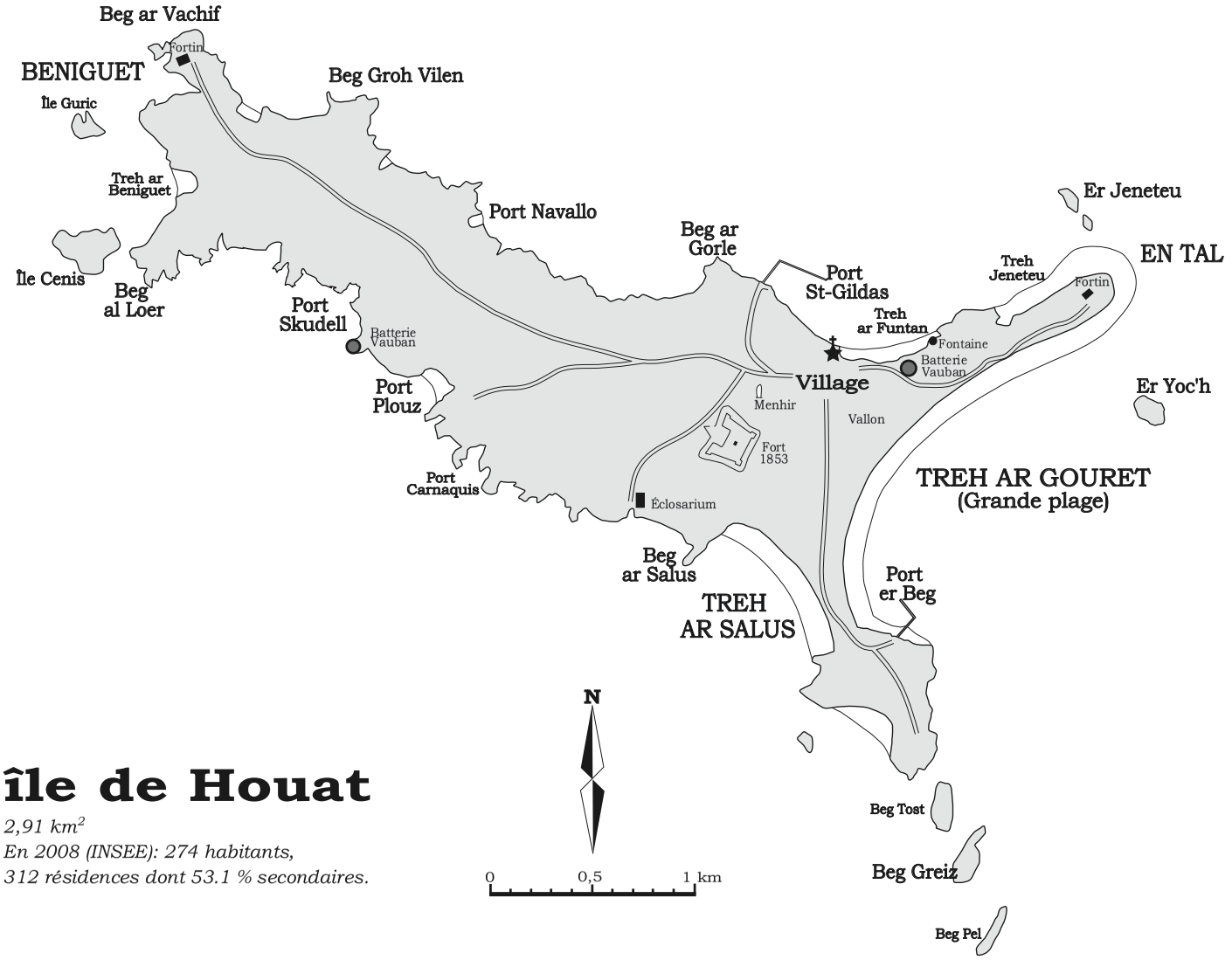

île de Houat

2,91 km²
En 2008 (INSEE): 274 habitants,
312 résidences dont 53.1 % secondaires.

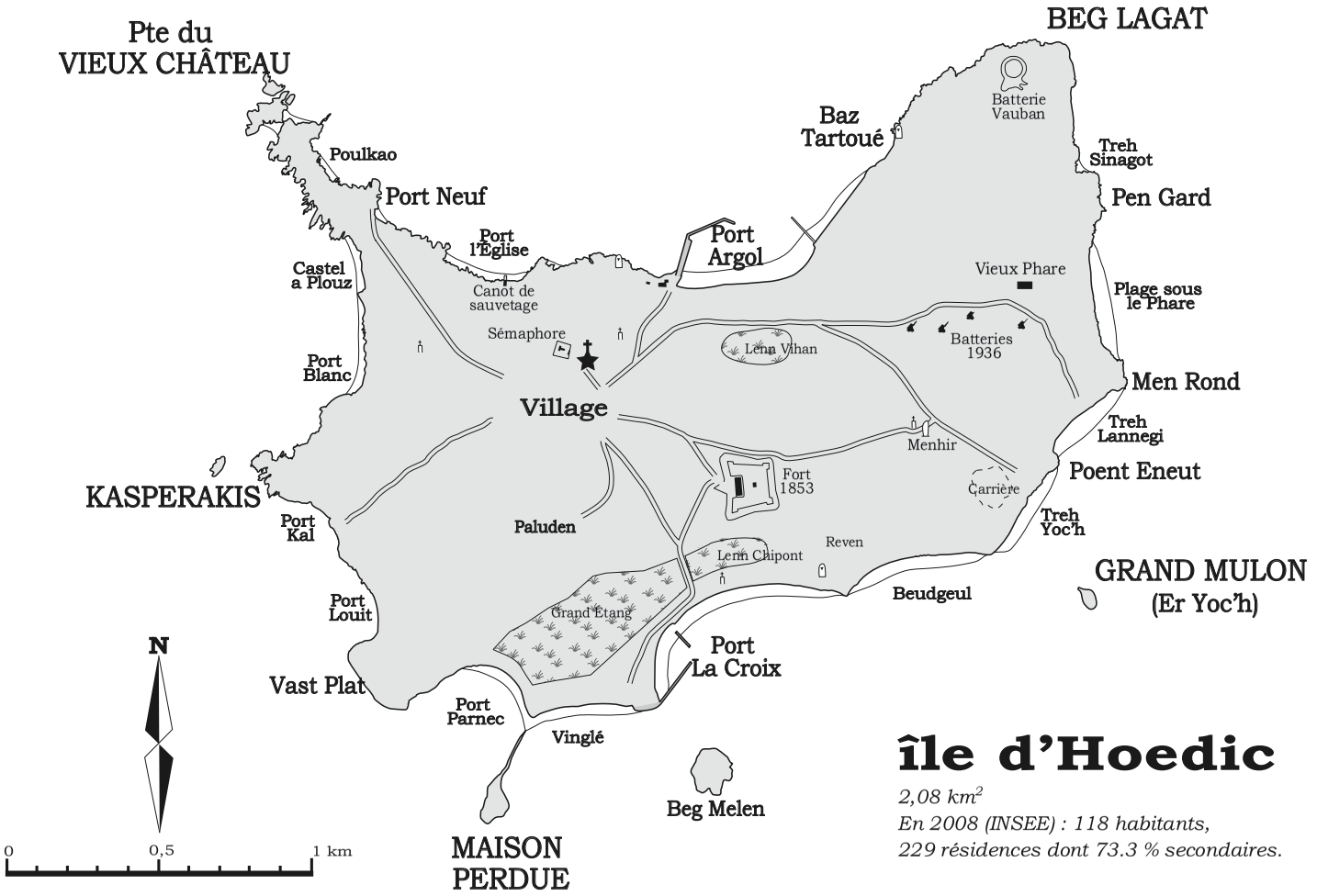

île d'Hoedic

2,08 km²
En 2008 (INSEE) : 118 habitants,
229 résidences dont 73.3 % secondaires.

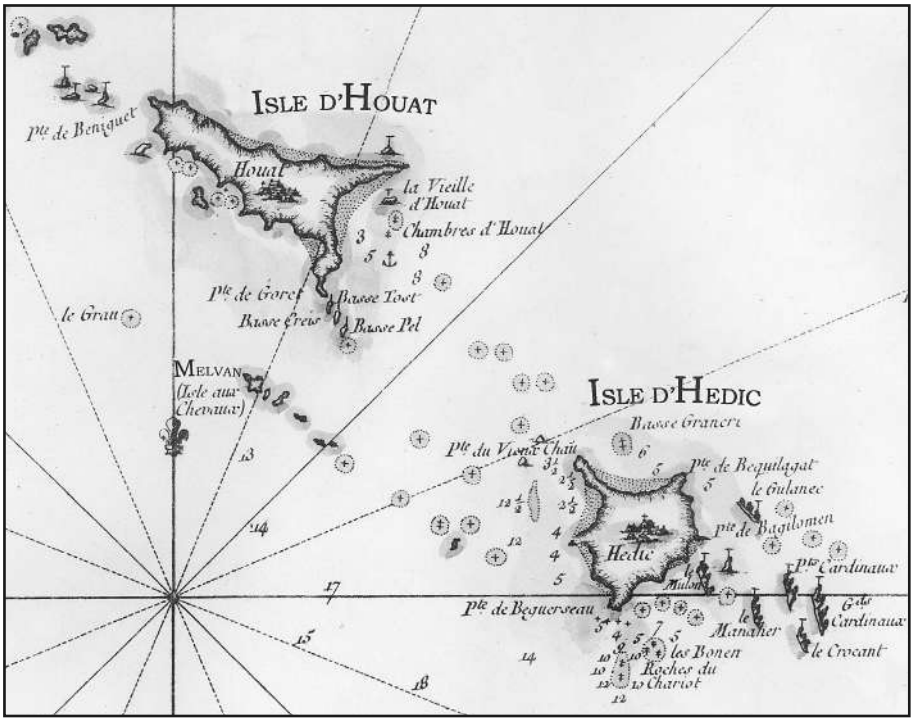

D'après la carte de Bellin, 1764

MELVAN

Association sans but lucratif dont l'objectif est l'étude, la promotion et la protection du patrimoine historique et naturel des îles de Houat et d'Hoedic.

Un territoire fini et isolé fait d'une île une singularité historique, sociologique et naturaliste dont il est tentant d'aborder toutes les facettes. Hoedic et Houat sont deux îles sœurs mais aussi deux singularités : chacune a son âme et son atmosphère. Elles ont néanmoins une longue histoire commune et une population de même origine. La connaissance de l'une bénéficie à la compréhension de l'autre aussi bien dans leurs différences que dans l'identité de leur destin.

Melvan est l'ancien nom de l'île aux Chevaux, dans le passage des Sœurs, entre Houat et Hoedic. Cet îlot était autrefois consacré aux chevaux : les Hoedicais y récoltaient les foins et les Houatais y acclimataient leurs jeunes poulains. Melvan, île trait d'union, est le nom de notre association ; le cheval de mer ailé symbolise cette union entre ces deux terres, le ciel et l'océan.

Pour adhérer à l'association et tout renseignement :
Melvan, Le bourg, 56170 Île-d'Hoedic
melvan@melvan.org

MELVAN, LA REVUE DES DEUX ÎLES

ISSN 1768-5834

Bulletin annuel de l'association distribuée aux adhérents. La revue est aussi diffusée localement à Hoedic, à Houat et à Quiberon, sur le site de l'association www.melvan.org ou en s'adressant à Association Melvan, 56170 Île-d'Hoedic.

2004 – n° 1 (100 p.) [ÉPUISÉ] **:** ■ Du galet au dolmen, premiers résultats de la prospection thématique effectuée à Hoedic. *J.-M. LARGE.* ■ *Le Chariot*, naufragé en 1676, est retrouvé au large d'Hoedic. *P. BUTTIN, J.-M. KÉROULLÉ.* ■ Île de Houat : une histoire de la propriété. *J. LE ROUX.* ■ Hoedic et Houat, an VII de la République : pêches au feu et inquiétudes républicaines. *V. BOLO, P. BUTTIN.* ■ Les liaisons maritimes des îles de Houat et d'Hoedic avec le continent. *H. BUTTIN.* ■ Surnoms hoedicais. *A. GUÉMAS.* ■ Étymologie et orthographe d'Hoedic et de Houat. *G. HATCHISS.* ■ Marché foncier et immobilier sur Houat et Hoedic entre 1995 et 2001. *C. BUHOT.* ■ Quelques plantes de valeur patrimoniale des îles de Houat et Hoedic. *G. RIVIÈRE.* ■ L'île d'Hoedic, un site privilégié pour l'observation de l'avifaune. *B. ILIOU.* ■ « *Le naufrage du Monte-Christo* », roman de Jean Mistler. C. HARTEMAN. ■ « *L'Île des Pingouins* », roman d'Anatole France. J. PRICOUPENKO.

2005 – n° 2 (150 p.) [ÉPUISÉ] **:** ■ Chasse au phoque à la fin du Néolithique à Er Yoch (Houat, Morbihan). *K. BOYLE.* ■ L'Île aux Chevaux, entre Houat et Hoedic. *P.-Y. JOURDA.* ■ Voyage à l'île d'Hoedic – 1842. *A. LALLEMAND, A. LEMONTAGNER.* ■ Chaude alerte à Houat – 15 mars 1944. *J. LE HYARIC.* ■ Le canot de sauvetage d'Hoedic. *G. JANIN.* ■ Chants latin à l'église d'Hoedic. *O. FAVRE.* ■ Dératisation de l'Île aux Chevaux. *L. DUTOUQUET, M. FORTIN.* ■ Fougères et plantes alliées de Houat et d'Hoedic. *G. RIVIÈRE.* ■ Observations ornithologiques à Hoedic de juillet 2002 à juillet 2003. *A. LE NEVÉ, Y. KAYSER, B. ILIOU.* ■ " *Île* ", une nouvelle de Jean Merrien. *C. HARTEMANN.*

2006 – n° 3 (192 p.) [ÉPUISÉ] **:** ■ Chronologie d'Hoedic et de Houat. *GASPARD HATCHISS.* ■ Tourbière et marécage à Hoedic, histoire du paysage depuis 6 000 ans. *LIONEL VISSET, CLAIRE DELALANDE, CAMILLE JOLY.* ■ L'*Abel-Alain*, dundee de pêche, et ses deux recteurs-armateurs. *HENRI BUTTIN, MARIE-PAULE BUTTIN-STAGNARA.* ■ L'*Abel-Alain*, dernier passage, Houat : 14, 15 et 16 décembre 1944. *HÉLÈNE LE FRIEC-PAUCHARD.* ■ Survol de la flore mycologique de l'archipel Houat – Hoedic. *JEAN-PAUL PRIOU.* ■ Deux grands monarques à Hoedic : hypothèses sur leur origine. *ARNAUD LE NEVÉ.* ■ Fortune d'Hoedic, histoire et mémoire de *L'Or des mers* (Jean Epstein, 1932). *VINCENT GUIGUENO.* ■ *L'Or des mers*, photogrammes. *JEAN EPSTEIN.* ■ Misère d'Hœdik. *JEAN EPSTEIN.* ■ Le trésor d'Hœdic. *ROGER LE GRAND.* ■ Auguste Brizeux (1803 – 1858), Hoedic idéalisée. *CHRISTINE HARTEMANN.* (192 p.)

2007 – n° 4 (288 p. – 18 €) : ■■■ **MARTHE ET SAINT-JUST PÉQUART, ARCHÉOLOGUES DES ÎLES.** ■ Introduction. *DENIS VIALOU.* ■ Marthe et Saint-Just Péquart racontés par leur plus jeune fils. *CLAUDE PÉQUART.* ■ Des crânes sous la tempête, 7 ans de fouilles dans les îles bretonnes. *CLAUDE PÉQUART.* ■ La décadence économique d'une île. *SAINT-JUST PÉQUART.* ■ Marthe et Saint-Just Péquart : un couple d'archéologues dans les îles du sud de la Bretagne (1923-1934). *JEAN-MARC LARGE.* ■ Et maintenant qu'est-ce qu'on fait ? Le Mésolithique de l'Ouest, 80 ans après Marthe et Saint-Just Péquart. *GRÉGOR MARCHAND.* ■ Installations néolithiques et gauloises à Er Yoc'h (Houat, Morbihan), état de la question. JEAN-NOËL GUYODO. ■ Les amas coquilliers mésolithiques de Téviec et d'Hoedic et le dépot coquillier néolithique d'Er Yoc'h : de la ressource alimentaire à l'utilisation des coquilles vides. *CATHERINE DUPONT.* ■ Le phoque dans les eaux néolithiques de Bretagne. *KATIE BOYLE.* ■ L'apport des Péquart au Musée de Carnac, de la dispersion du matériel de Téviec et d'Hoedic. *EMMANUELLE VIGIER.*

2008 – n° 5 (176 p. – 15 €) **:** ■ Des pierres parlent : l'apport de la fouille de l'alignement du Douet à Hoedic (Morbihan). *Jean-Marc Large.* ■ Histoire de l'Église sur deux petites îles du Ponant : les préludes d'une théocratie, des origines à la Révolution française. *Henri Buttin.* ■ Le Vieux Phare d'Hoedic. *Christine Hartemann.* ■ Léon Bourdelles et les Grands Cardinaux : le phare comme événement biographique. *Vincent Guigueno.* ■ Corpus des dates et inscriptions sur les édifices de Houat et d'Hoedic. *Christophe Pannetier, Gaspard Hatchiss.* ■ L'eau potable sur les îles de Houat et d'Hoedic : chronique d'une question insulaire majeure. *Thomas Chiron.* ■ Extractions littorales de granite à Hoedic. *Louis Chauris.* ■ Amphibiens et reptiles des îles de Houat et d'Hoedic. *Violette Le Féon.* ■ Voyage dans une île bretonne au XIX[e] siècle : Alphonse Daudet à Houat. *Karine Salomé.*

2009 - n° 6 (176 p. – 16 €) : ■ Niveaux marins et géographie de l'archipel Houat-Hoedic. *Pierre Buttin.* ■ Abbé Auguste Thomas, recteur d'Hoedic de 1960 à 1966. *Denise Leurette, Auguste Thomas.* ■ L'*Artiglio*. *Gildas Gouarin.* ■ Le collège des îles du Ponant. *Erwann Le Guen.* ■ Notre-Dame-la-Blanche, église paroissiale de l'île d'Hoedic. *Henri Buttin.* ■ Pierres de construction à Hoedic. *Louis Chauris.* ■ Hoedic vue par des artistes. *Geneviève Bolitt, Émilie Moisdon.* ■ Henri Thomas, un homme de lettres à Houat. *Françoise Morvan.* ■ Douze ans (nouvelle). *Pierre Livory.*

2010 - n° 7 (176 p. – 18 €) : ■ Histoire de l'Église à Houat et à Hoedic : deux siècles de théocraties spontanées (1786-1820), *Henri Buttin.* ■ Le *Roi Gradlon*, le vieux monarque des mers tient bon, *Jean-Paul Kauffmann.* ■■■ **Dossier La bataille des Cardinaux**, coordination *Aristide Lévi.* ■1759 : l'Europe entre guerres et paix, *Aristide Lévi.* ■ Le Trafalgar oublié : *The Battle of Quiberon Bay* - 1759, le point de vue de Dartmouth, *Jane Harrold.* ■ 20 novembre 1759 : une cuisante défaite au large des Cardinaux, *Guy Le Moing.* ■ L'archéologie sous-marine à la rencontre de la bataille des Cardinaux, *Jean-Michel Ériau.* ■ Première observation à Hoedic d'un phoque veau-marin *Phoca vitulina*, histoire de son périple estival, *Arnaud Le Nevé.* ■ Une brève histoire des familles Hamel et Noli à Hoedic, *Matthieu Noli.*

2011 - n° 8 (176 p. – 20 €) : ■ Les anciens pièges à poissons de l'île d'Hoedic, *Marie-Yvane Daire, Loïc Langouët.* ■ Approche archéologique des îlots de l'archipel Houat-Hoedic, *Jean-Marc Large, Patrice Birocheau, Pierre Buttin, Louis Dutouquet, Matthieu Fortin.* ■ Histoire de l'Église à Houat et à Hoedic : deux siècles de théocratie spontanée (1821-1850), *Henri Buttin.* ■ Hoedic, « l'île aux Belges », *Anne Chainiaux, Anne-Marie Bilquin-Falmagne.* ■ Le Conservatoire du littoral dans l'archipel Houat-Hoedic, *Camille Blot.* ■ Un chantier naval pas comme les autres ou la réussite d'une reconversion, *Pierre Livory.* ■ Inventaire des papillons diurnes de l'île d'Hoedic, *Bernard Iliou.* ■ Dépôts sédimentaires récents à Hoedic, *Louis Chauris.* ■ L'Île des pingouins : quand Anatole France brosse une histoire de l'humanité, *Paul Buttin.* ■ Henri Queffélec : l'homme qui aimait les îles, *Éric Auphan.*

La Lettre de Melvan

Parution réservée aux adhérents avec deux numéros par an, en décembre et en juin. Elle comporte des informations sur la vie de l'association et ses projets mais aussi de courts articles sur des sujets relevant des centres d'intérêt de Melvan.

Melvan

La Revue des deux îles
N° 9 – 2012

Prix : 20 €

Publication annuelle de l'association Melvan
(régie par la loi du 1er juillet 1901)

Comité éditorial
Pierre Buttin (direction), Bernard Audollent,
Chantal Audollent, Henri Buttin,
Marie-Paule Buttin, Virginie Buttin
Christine Hartemann, Gilles Janin,
Jean-Marc Large, Aristide Lévi,
Christophe Pannetier, Alain Vielvoye.

Les opinions exprimées dans cette revue
n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

La reproduction partielle ou intégrale des textes
ou illustrations est soumise à un accord préalable.

Pour toute correspondance :
Melvan, Le bourg – 56170 Île-d'Hoedic
melvan@melvan.org

Actualité concernant Melvan :
www.melvan.org

ISSN : 1768-5834
Avril 2012

Conception et réalisation Melvan
Imprimerie Jouve à Mayenne 53100